

UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR



UFR des Sciences et Technologies

Département de Géographie

Master : Espaces, Sociétés et Développement

Spécialité : Environnement et Développement

MEMOIRE DE MASTER

EVOLUTION DES PECHERIES TRADITIONNELLES DANS LA COMMUNE DE GOUDOMP (REGION DE SEDHIOU) DE 1960 A 2017

Présenté par **M. Saloume KANDE**

Sous la codirection des professeurs

Tidiane SANE, Maitre de Conférences

Et **Cheikh FAYE**, Maitre-Assistant

Membres du jury

Prénom (s) et nom	Grade	Qualité	Etablissement
M. Oumar SY	Maitre de conférences	Président	UASZ
M. Tidiane SANE	Maitre de conférences	Directeur de mémoire	UASZ
M. Cheikh FAYE	Maitre-assistant	Co-directeur de mémoire	UASZ
M. Alvares G. F. BENGA	Maitre-assistant	Examineur	UASZ
M. Abdourahmane Mbade SENE	Maitre-assistant	Examineur	UASZ

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

DEDICACES

Par la grâce du Seigneur Tout Puissant, je dédie ce modeste travail à la mémoire de mon père, Bocar Kandé et de mon jeune frère Idrissa Kandé. Que la terre de Goudomp vous soit légère.

Nos pensées pieuses vont également à l'endroit de tous nos parents, amis et connaissances qui sont rappelés à Dieu. Que le Seigneur vous accueille dans son paradis céleste et que nous vous y rejoignons le plus tardivement possible, tout en restant en très bonne santé d'esprit et de corps.

Ce mémoire est spécialement dédié à ma maman, Adama Diao qui a tant souffert pour nous. Reste encore longtemps parmi nous et en très bonne santé, très chère maman. Qu'Allah, le Seigneur Tout Puissant vous récompense pour toutes vos souffrances et pour tout ce que vous avez sacrifié pour notre éducation et notre formation.

Je tiens particulièrement à dédier ce travail à mes charmantes épouses N'Dèye Dianké Mané et Adama Diamanka ainsi qu'à tous nos enfants. Votre soutien, encouragement et souhait m'ont été d'un apport inestimable.

Ce modeste travail est dédié à toute ma famille, à tous mes camarades étudiants, à tous mes collègues professeurs et inspecteurs, à tous mes amis et connaissances, à tous les fils de Goudomp, du Balantacounda, à toutes celles et à tous ceux qui sont amoureux de la verte Casamance.

REMERCIEMENTS

Permettez-moi avant tout de rendre grâce à Allah, le Seigneur Tout Puissant, l'Omniscient, l'Omniprésent, l'Omnipotent dont la main mystérieuse est en tout et partout dans tous les événements qui rythment notre vie sur terre.

Je profite de cette occasion pour prier sur la tombe de son Prophète Mohamed (PSL) qui incarne et qui symbolise l'Humanité, sur sa famille et sur tous ses descendants.

Je remercie mon père et ma mère qui ont tant souffert et tout sacrifié pour notre éducation et notre formation.

Je tiens particulièrement à remercier les professeurs Tidiane SANE et Cheikh FAYE qui ont bien voulu encadrer ce mémoire. Leur disponibilité et leur diligence m'ont permis d'avancer vite. Mes remerciements vont également à l'endroit de tous les autres professeurs qui n'ont ménagé aucun effort pour nous.

Je remercie aussi tous mes camarades de promotion, l'ensemble des doctorants en Géographie. Mention spéciale à Boubacar Demba Bâ.

Je remercie l'Inspecteur de l'Education et de la Formation (IEF), l'Inspecteur d'Académie (IA) de Ziguinchor, ainsi que tous mes collègues Inspecteurs et l'ensemble du personnel des deux institutions. Mention spéciale à l'Inspecteur Ibrahima Konaté.

Merci à l'ensemble des chefs de service et à l'Association pour le Développement de Goudomp (ADG).

Mention très honorable à Monsieur le Ministre Benoit Sambou.

Merci à Cheikh N'Diaye et à l'ensemble de ses élèves de Goudomp, à Abdoulaye Tonké Sadio, à Souleymane Diatta, à Abdourahmane Sadio, à M'baye Guèye, au COCE, aux CODEC, aux CAP et à l'ensemble des enseignants (es).

Mention très spéciale à ma marraine Madame Fatou Dia Diop.

Merci à M. Moïse Nassalan et à M. François Sarr, respectivement professeur de lettres classiques et professeur d'anglais au lycée de Peyrissac /Ziguinchor.

Merci à toute la population de Goudomp, du Balantacounda, de Ziguinchor, de Niaguis, etc.

RESUME

La Casamance, tant maritime que fluviale (le fleuve Casamance est devenu une ria, c'est-à-dire une vallée alluviale envahie par la mer), représente une des régions du Sénégal où la productivité aquatique est l'une des plus importantes. Elle dispose donc par-là, des richesses halieutiques les plus conséquentes. En abordant cette problématique, notre objectif principal était de comprendre les évolutions socio-économiques, culturelles et environnementales des pêcheries traditionnelles dans le Balantacounda en général, et dans la commune de Goudomp en particulier, de 1960 à 2017. Comme tout travail de recherche, nous avons adopté une méthodologie structurée autour de la recherche documentaire, de la collecte des données sur le terrain avec des outils comme des questionnaires, des guides d'entretien, du traitement et de l'analyse de ces données, etc.

La commune de Goudomp fut un centre de pêche prospère d'où partaient des poissons frais, séchés ou fumés vers les villages et certains pays environnants ainsi que les usines de transformation de Ziguinchor. Vers les années 1980, la pêche aux poissons (mulets, tilapias...) était quasi supplantée par la pêche aux crevettes qui constitue, désormais, l'une des principales sources de revenus des populations. Or cette zone, comme l'ensemble du pays, a subi durant les années 1970 à 1990, un fort déficit pluviométrique qui a progressivement entraîné un bouleversement de l'écosystème fluvial et estuarien au point d'en faire une ria. Cela s'est traduit par une très forte augmentation de la salinité des eaux, des sols, et une nette régression de la mangrove.

C'est dans ce contexte que les nouveaux arrivants à Goudomp ont introduit de nouveaux engins et de nouvelles pratiques de pêche augmentant ainsi les capacités de prélèvement. Ces pratiques ont fini par être largement adoptées par les autochtones. Ensuite, la crise sociopolitique qui a sévi dans cette partie du pays a empêché une partie importante de la population de mener leurs activités agricoles. Pour survivre, ces habitants se sont mis à pêcher, augmentant ainsi fortement la pression sur les ressources halieutiques. Enfin, le non-respect de la législation explique une pêche anarchique et une surexploitation des ressources halieutiques. L'exploitation anarchique des ressources est à l'origine de conflits et a provoqué une baisse significative du niveau de vie des acteurs et des populations.

Mots clés : écosystème fluvial et estuarien, ressources halieutiques, pêche traditionnelle, Balantacounda, Goudomp,

ABSTRACT

Both maritime and fluvial Casablanca (river Casamance has become an estuary ; that is to say an alluvial valley invaded by the sea) represent one of the regions of Senegal where aquatic productivity is one of the most important. It possesses the most important fishery resources. While dealing with this issue, our main objective was to understand the socioeconomic, cultural, and environmental evolutions of traditional fisheries in the Balantacounda in general and in the commune of Goudomp more specifically from 1960 to 2017. Like for any other research work, we have opted for a methodology well structured around the documentary research, data collection on the ground with tools like quizzes, interview guides, data processing and analysis etc ...

The commune of Goudomp was once a prosperous fishing centre from where important quantities of fresh and dry or smoked fish were driven to the neighbourhood villages or to the fish processing factories of ziguinchor. Toward the 1980s the fishing of (mules and tulapias) was almost completely replaced by the fishing of shrimp which represents now the main source of income for the populations. However this area, like the rest of the whole country has been through a period of important rain shortage from the 1970s to the 1990s. That shortage of rain has progressively generated an upheaval of the River and estuarine ecosystem to the point of completely making it an estuary. That resulted in a strong increase of the salinity of the waters, soils and in a clear regression of the mangrove.

It is in this regard that the new comers in Goudomp introduced new machines and new fishing practices increasing by the same occasion extraction capacities. These practices ended up being adopted by the local people. Afterwards the socio political crisis which broke in this side of the country, prevented an important part of the population to develop their agricultural activities. To survive, those inhabitants started fishing, making by the way the pressure on fishery resources more important.

Finally the fact of disrespecting the legislation justifies an anarchic fishing and an over exploitation of the fishing resources. That anarchic exploitation of the resources is the cause of conflicts and has favoured a significant drop of the living standard of the actors and of the population.

Key words : river and estuarine ecosystem, fishery resources, traditional fishing, Balantacounda, Goudomp.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADG : Association pour le Développement de Goudomp

ASC : Association Sportive et Culturelle

AMA : Agence des Musulmans d'Afrique

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

BID-Sénégal : Banque Islamique pour le Développement- Sénégal.

BU : Bibliothèque Universitaire.

CAP : Cellule d'Animation Pédagogique

CERP : Centre d'Expansion Rurale Polyvalent

COCE : Collectif des Chefs d'Etablissements

CODEC : Collectif des Directeurs d'Ecoles

COS : Certificat d'Origine et de Salubrité

CFP : Centre de Formation Professionnelle

CLAC : Centre de Lecture et d'Animation Culturelle

CMS : Crédit Mutuel du Sénégal

CSE : Centre de Suivi Ecologique

DOPM : Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes

DPCA. : Direction de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture

DPV : Direction de la Protection des végétaux

DRDR : Direction Régionale du Développement Rural

EM : Equateur Météorologique

FAO : Food and Agriculture Organisation

FIT : Front Intertropical

FM : Fréquence de Modulation

FED : Fonds Européen pour le Développement

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

IDEE: Initiative pour le Développement de l'Eau et de l'Environnement de la Casamance

IA : Inspection d'Académie

IEF : Inspection de l'Education et de la Formation

IFAN : Institut Fondamental d'Afrique Noire

IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

MAC : Mission Agricole Chinoise

MDRSDPM : Ministère du Développement Rural/ Secrétariat D'Etat à la Pêche Maritime

MEC : Mutuel d'Epargne et de Crédit

NPL : National Partnering Leadership

NJP : Nombre de Jours de Pluies

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PRS : Projet Rizicole de Sédhiou

PTT : Poste, Téléphone et Télécommunications

RGPHAE : Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage

RN6 : Route Nationale N° 6

SEFCA : Société des Entrepôts Frigorifiques de la Casamance

UASZ : Université Assane Seck de Ziguinchor

UCAD : Université Cheick Anta Diop

USAID : United State Aid

USDA : United State Department of Agriculture

UTP² : Unité Technique de Production, Type2

SOMMAIRE

DEDICACES	1
REMERCIEMENTS	2
RESUME	3
INTRODUCTION GENERALE	9
I. PROBLEMATIQUE	10
6. METHODOLOGIE	18
PREMIERE PARTIE :	21
PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE	21
Chapitre I : L'ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE DES PECHERIES SUR LE FLEUVE CASAMANCE	23
I.2. Les caractéristiques du milieu physique	26
Chapitre II : ANALYSE DES POTENTIALITES SOCIODEMOGRAPHIQUES, ECONOMIQUES ET MATERIELLES DE LA FILIERE PECHE	37
II.3. Historique du peuplement	43
II.4. Composition ethnique	45
Conclusion de la première partie	93
DEUXIEME PARTIE :	95
DYNAMIQUE DU MILIEU, EVOLUTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DES REVENUS DES ACTEURS DE LA PECHE	95
Chapitre I : DYNAMIQUE DU MILIEU : FACTEURS ET PROCESSUS, CONSEQUENCES SUR LES PECHERIES ET SUR LES ACTIVITES SOCIOECONOMIQUES.	96
Chapitre II : ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ..	127
Chapitre III : ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET DE L'EVOLUTION DES REVENUS DES ACTEURS DE LA FILIERE PECHE.	145
Conclusion de la deuxième partie	161
TROISIEME PARTIE :	162
GOVERNANCE DES PECHERIES ET STRATEGIES DE GESTION DES ACTEURS	162
Chapitre I : LE CADRE JURIDIQUE ET LES ACTEURS DE LA GOUVERNANCE DES PECHERIES TRADITIONNELLES DE GOUDOMP	163
Chapitre II : ANALYSE DES STRATEGIES MISES EN ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE A GOUDOMP	176
Conclusion de la troisième partie	183
CONCLUSION GENERALE	185
Références bibliographiques	187
TABLE DES ILLUSTRATIONS	193
Liste des cartes	193
Liste des figures	193
Liste des tableaux	195
Liste des photos	196
ANNEXES	197

ANNEXES.....	182
Table des matières.....	188

INTRODUCTION GENERALE

Avec l'explosion démographique qui a surtout eu lieu au cours du XX^e siècle, les ressources naturelles indispensables à la vie même des populations humaines diminuent de plus en plus. En ce début du XXI^e siècle, leur épuisement est devenu l'une des questions les plus préoccupantes pour l'avenir de l'humanité. Qu'en est-il de la durabilité de notre civilisation technologique, voire de l'avenir de notre espèce, si l'on prend en considération l'inadéquation croissante des termes de la relation population-ressources naturelles-environnement-développement ? En réalité, sous l'effet conjugué de la croissance de la population humaine et de la destruction des ressources naturelles en général, celles halieutiques en particulier se pose, depuis quelques décennies, la question du développement durable surtout dans les pays côtiers sous-développés. Ainsi les questions de développement durable ne peuvent être traitées aujourd'hui sans une prise en compte des problèmes environnementaux qui débouchent sur plusieurs thématiques: santé, hygiène, assainissement, habitat, réchauffement climatique, raréfaction des ressources naturelles en général, celles halieutiques en particulier, la pollution pour ne citer que cela. La péjoration climatique des dernières décennies qui a bouleversé l'agriculture sénégalaise a convaincu les autorités de la nécessité de développer la pêche. Goudomp se caractérise, par des apports massifs de populations migrantes qui ont transformé le village d'agriculteurs, en centre où la pêche joue un rôle déterminant, donnant ainsi un caractère dual à son économie.

Dans l'économie de la pêche casamançaise, Goudomp est donc, pour reprendre la classification de Diaw (1985), un centre estuarien mixte, c'est-à-dire l'un « des centres de pêche les plus importants et les plus actifs de la région ». (Campal, 1987). Cependant, dans quelles conditions cette activité s'est pratiquée depuis les années soixante dans l'estuaire de la Casamance, en général, dans les pêcheries traditionnelles de Goudomp, en particulier ? Cela est d'autant plus préoccupant que, depuis 1984, Goudomp en tant que premier centre crevettier et l'un des points de débarquement des poissons de la Casamance, connaît une grave crise. En effet, Goudomp répond difficilement aujourd'hui à sa vocation de fournisseur en poissons et autres produits halieutiques des grands centres de consommation de la région. Qu'est-ce qui est à l'origine de cette crise et quels sont ses impacts et ses conséquences ? C'est dans ce contexte d'évolution et de crise que s'inscrit notre problématique.

I. PROBLEMATIQUE

1. Contexte

Les zones humides en Casamance constituent un réservoir exceptionnel de ressources hydrauliques et halieutiques. Celles-ci étaient traditionnellement exploitées par différents usagers locaux, peu nombreux, qui pratiquaient une pêche de subsistance avec un équipement rudimentaire. L'activité sur le fleuve était réglementée par les populations elles-mêmes. Les limites de chaque terroir étaient connues et reconnues de tous et l'exploitation des ressources était régie par des règles généralement respectées.

L'exploitation des ressources aquatiques semble être une activité mineure en dépit de l'étendue du littoral, de l'interpénétration de la mer et de la terre et de l'importance du réseau hydrographique du fleuve Casamance, qui constitue le trait d'union majeur de cette région et, enfin, en dépit du site des villages à proximité des cours d'eau. Jusqu'aux années 1950, en Haute comme en Moyenne Casamance, la pêche est quasi inexistante. En Basse Casamance, on relève, certes, de multiples formes de petite pêche dans les *bolons* mais il s'agit plus précisément de cueillette. Les "véritables" pêcheurs en Casamance sont des migrants saisonniers, allochtones, originaires des autres régions sénégalaises. En quelques décennies (1950-1980), l'exploitation du milieu casamançais a été profondément transformée. De nouvelles ressources, jusque-là négligées ou sous-exploitées, sont mises en valeur, en particulier, les ressources aquatiques. Il suffit de remonter le fleuve Casamance ou de parcourir le littoral, pour mesurer l'ampleur des changements : l'importance du parc piroguier, des filets de pêche et des installations de pêcheurs en sont des signes patents. Le dynamisme de la pêche est manifeste par l'éclosion et l'extension des centres de pêche, la multiplicité et la variété des déplacements liés à cette activité mais aussi par la conversion des agriculteurs en pêcheurs et la mise en place de filières des produits aquatiques.

Ainsi, de tout temps, le littoral du fleuve Casamance en général, la zone de Goudomp, en particulier, a attiré des pêcheurs venant du Nord du pays, particulièrement de la petite côte, mais aussi des pays limitrophes comme le Mali et la Guinée Bissau. Les nouveaux arrivants ont introduit des techniques et des pratiques plus modernes, augmentant ainsi les capacités de prélèvement. Ces pratiques, qui ont fini par être largement adoptées par les autochtones, ont fait de la pêche l'une des activités les plus lucratives dans le Balantacounda, en général, dans la commune de Goudomp, en particulier. Ensuite, la crise sociopolitique qui a sévi dans cette partie du pays a empêché une partie importante de la population de mener leurs activités agricoles. Pour survivre, ces habitants se sont mis à pêcher, augmentant ainsi fortement la pression sur les ressources halieutiques. Par ailleurs, la dégradation des

conditions climatiques a engendré d'importantes modifications de l'écosystème combinée à une agression anthropique.

Enfin, le non-respect de la législation explique une pêche anarchique et la surexploitation des ressources halieutiques dans tout le département de Goudomp. Ce contexte d'exploitation anarchique des ressources qu'aucune autorité ne parvient à freiner est propice à l'émergence de conflits et provoque une baisse significative du niveau de vie. Les conflits commencent à se multiplier entre pêcheurs autochtones et "étrangers" (même si ces derniers sont installés depuis longtemps sur le littoral du fleuve). Ils trouvent souvent leur origine dans les désaccords sur les techniques ou les zones de pêche. Les différentes communautés s'accusent mutuellement d'utiliser des engins prohibés peu sélectifs pour la capture des poissons et des crevettes. A cela, il faut ajouter des moyens de production souvent vétustes et une politique d'encadrement inefficace du fait d'un manque de moyens humains et matériels des services de l'Etat et l'absence d'une législation bien adaptée au contexte environnemental actuel.

Corrélativement, les sols, traditionnellement consacrés à la riziculture, ont vu leur importance diminuer ou leurs rendements chuter. Les peuplements halieutiques (poissons, crevettes, mollusques etc.) ont également été dans leur abondance, leur composition et leur répartition, extrêmement perturbés. Cette situation aura des conséquences multiples et complexes sur les différents acteurs dans les pêcheries.

Malgré tout, les eaux de la Casamance ne sont pas devenues, comme on pouvait le craindre, un « désert biologique ». La productivité reste toujours forte ; cependant, les règles du jeu, si l'on peut dire, ont été complètement changées. Aussi, l'homme, ne pouvant lutter contre le « Ciel », a dû s'adapter aux nouvelles conditions imposées par la Nature. Ainsi

aujourd'hui, dans un contexte de changement et de dérèglement climatiques, de raréfaction des ressources, la problématique de l'évolution des pêcheries traditionnelles, de l'exploitation et de la gestion durable des ressources naturelles, en général, celles aquatiques en particulier, sous pression démographique et paupérisation, constituent des préoccupations majeures dans les politiques de développement du pays en général, de la Casamance en particulier.

Région naturelle typiquement animée par les activités agricoles, les villages riverains du fleuve Casamance, sur la RN6 en général, Goudomp, en particulier, se sont petit à petit agrandis et se sont développés au rythme de la pêche. Depuis 1960, la population de Goudomp n'a cessé de croître avec un taux de natalité considérable, grâce aux populations des villages déplacés de la crise en Casamance mais aussi et surtout, grâce aux vagues de migrations liées à la découverte de la richesse halieutique de la zone. Ainsi, en 1990, le village de Goudomp, a été érigé en Commune et est devenu la capitale.

Balantacounda avec environ 20.000 habitants. Depuis la loi de 2008, Loi érigeant Goudomp en chef-lieu de département dans la nouvelle région de Sédhiou, le statut de la localité de Goudomp a profondément changé. A l'instar des autres gros villages situés le long du fleuve Casamance, sur la Route Nationale N° 6 (RN 6), la population de Goudomp est cosmopolite et doit ce caractère aux activités liées au fleuve Casamance. Seize (16) groupes ethniques vivent de façon harmonieuse à Goudomp.

Goudomp est surtout connu pour ses produits de pêche. C'était jadis un centre de pêche prospère d'où partaient des poissons frais ou fumés vers les villages environnants et les usines de transformation de Ziguinchor. Vers les années 80, la pêche aux poissons (mulets, tilapias...) a été quasi supplantée par la pêche aux crevettes qui constitue l'une des principales sources de revenus des populations. Ainsi, les produits halieutiques, notamment crevettes et poissons ont donné un moment d'euphorie à Goudomp (Kandé, 2003).

Goudomp est un des plus importants centres de pêche de la Casamance avec Kafountine, Ziguinchor et Baghagha. Le développement du village, qui atteint 5 000 habitants en 1985, s'explique en partie par l'explosion de la pêche à la crevette dans les années 1960 et l'afflux d'immigrants en provenance de la Vallée du Sénégal, de Guinée Bissau et de Guinée Conakry. La nouvelle route, qui désenclave le Balantacounda, contribue à faire de Goudomp un pôle semi-urbain, comme en témoignent les boutiques, les dibiteries, les chambres louées. Pour ce qui est de la pêche, ce centre bénéficie de bonnes infrastructures : une école des pêches ouverte en 1962 pour former des pêcheurs casamançais, un bâtiment avec plus de dix fours à fumer pour le *métora* (poisson fumé en mandingue) financé par le FED en 1970-71, un poste du Service des Pêches créé en 1983 ainsi qu'une aire de séchage pour le *gej* (poisson séché au soleil accompagné de sel). Il dispose enfin d'une pompe à essence et d'un atelier d'entretien et de réparation des pirogues. Situé à la limite de la zone légale de la pêche à la crevette, Goudomp a pour originalité d'être, à la fois, un des premiers centres de pêche à la crevette et un centre de pêche à la senne de plage. Si cette dernière activité est pratiquée plus en amont, les propriétaires des grandes sennes de plage sont résidents à Goudomp et le poisson transite par ce centre. Ces deux principales formes d'exploitation des ressources aquatiques sont entre les mains d'étrangers, en particulier des Toucouleur et des Walo- Walo. Dans les années 1970, Bonnardel (1979) recensait 350 Toucouleur, pêcheurs de crevettes, population mobile mais présente en permanence, 200 pêcheurs walo-walo, dont 144 étaient des résidents définitifs très impliqués dans les activités de mareyage, 15 familles de Niominka permanentes et une centaine de saisonniers, 2 familles de Guet Ndariens permanentes, une équipe de jeunes Peul, pêcheurs saisonniers à la senne de plage, une centaine de transformateurs saisonniers guinéens, maliens et sénégalais et enfin 43 pêcheurs locaux, tous mandingue. Au début des années 1980, Gustin montre l'importance de l'immigration toucouleur qui représente de 6 à 8% de la

population des villages du Balantacounda. A Goudomp, ils constituent de 7 à 8% de la population, la plupart résidents permanents et “Dibiterie” vient de *dibit*, mot wolof, qui signifie “viande grillée”. Ainsi, les dibiteries sont des sortes de gargote, où l’on ne consomme que de la viande de mouton grillé, pratiquent exclusivement la pêche à la crevette. Les Walo-Walo constituent la seconde minorité ethnique, spécialisée dans la pêche et le mareyage. Les Guinéens dominent quant à eux le secteur du fumage du poisson et plusieurs d’entre eux se sont intégrés au projet bananier créé en 1968. Si les migrants saisonniers ou définitifs se consacrent presque exclusivement à la filière du poisson, en revanche, les communautés autochtones sont des agriculteurs- pêcheurs : les Mandingue, les Balante et les Diola de Goudomp associent les cultures pluviales (mil, riz, maïs, arachide), les plantations fruitières, le maraîchage, l’élevage domestique et les divers travaux artisanaux à la pêche. Ils pratiquent essentiellement la pêche au filet dérivant de surface, *félé-félé*, pour capturer les poissons et, depuis peu, aussi les crevettes.

Les données biologiques, écologiques et statistiques sur la pêcherie de crevette sont collectées régulièrement depuis les années 1960. Avec l’ouverture d’usines de congélation à Ziguinchor et l’arrivée massive de pêcheurs toucouleur, la production de crevettes connaît une croissance spectaculaire : la crevette est à peine exploitée avant 1960. A partir de 1960, sa production augmente régulièrement jusqu’en 1979 et elle atteint son maximum en 1981 avec 1610 t débarquées. La production de crevettes passe de 1610 t à 1400 t entre 1981 et 1982 et chute brutalement en 1984. Ces fluctuations traduisent la situation d’extrême fragilité de ce secteur, notamment liée aux modifications de l’environnement écologique et à l’augmentation de l’effort de pêche : les pêcheurs au nombre de 367 en 1960 sont actuellement plus de 2400 en pleine saison à Goudomp. Ainsi, en moins de trente ans, la pêcherie de crevette est passée d’une situation de sous-exploitation à une situation de surexploitation. (Cormier-Salem, 1989)

L’Etat du Sénégal a mis en place des mesures de gestion, pour préserver les ressources halieutiques. Cette politique s’est traduite par la mise en place de réglementations qui datent de la période d’avant les indépendances et récemment avec les codes de 1976, 1988, 1998 et 2018. Ces réglementations ont été modifiées à plusieurs reprises. Malgré cette ancienneté et les politiques de gestion et d’aide à la pêche artisanale mises en place par l’Etat, les changements au niveau de la réglementation, les ressources halieutiques ne cessent de se dégrader, au point que beaucoup d’acteurs s’inquiètent aujourd’hui de la préservation de certaines espèces. Ainsi, aujourd’hui, le secteur bat de l’aile à Goudomp, du fait d’une forte pression sur les ressources halieutiques. Dès lors, il urgeait de mettre en place de nouvelles structures de protection, de production et de commercialisation des produits halieutiques de la zone. Cela était d’autant plus urgent et nécessaire qu’après l’exploitation de

l'anacarde, la pêche constitue la principale activité économique de ces populations, un des secteurs vitaux de l'économie du pays. Ainsi, le choix porté sur un tel thème pour notre mémoire de Master Géographie se justifie.

Dès lors, il urgeait de mettre en place de nouvelles structures de protection, de production et de commercialisation des produits halieutiques de la zone. Cela était d'autant plus urgent et nécessaire que la pêche faisait et fait encore partie des principales préoccupations des autorités du pays. C'est dans ce contexte que nos travaux d'études et de recherches s'intéressent à l'évolution des pêcheries traditionnelles dans la commune de Goudomp, depuis les années soixante jusqu'à 2017, un des secteurs économiques déterminants des terroirs villageois du Balantacounda. Dès lors, le choix porté sur un tel sujet pour notre mémoire de Master Géographie se justifie aisément.

2. Justification

Le choix du thème « Evolution des pêcheries traditionnelles dans la commune de Goudomp (Région de Sédhiou) de 1960 à 2017 » est lié à plusieurs raisons.

- 1- En effet, la commune de Goudomp est une zone de pêche qui nous a intéressée depuis notre Maîtrise ;
- 2- cette activité occupe une place importante dans la vie socioéconomique des populations ;
- 3- toutefois, elle reste confrontée à d'énormes difficultés dans un contexte marqué par une raréfaction des ressources naturelles notamment halieutiques.

Ainsi, cette étude vise la promotion du secteur et permet de renforcer les connaissances sur la dynamique des pêcheries traditionnelles dans le Balantacounda en général, dans la commune de Goudomp, en particulier.

3. Objectifs de recherche

➤ Objectif général

L'objectif général de cette étude est de comprendre les évolutions socio-économiques, culturelles et environnementales des pêcheries traditionnelles dans le Balantacounda en général, dans la commune de Goudomp, en particulier, depuis 1960 jusqu'en 2017.

Cet objectif général se décline en quatre objectifs spécifiques (OS) :

➤ Objectifs spécifiques

Comme objectifs spécifiques, nous avons souhaité :

OS 1 : caractériser l'environnement biophysique des pêcheries sur le fleuve Casamance ;

OS 2 : analyser les potentialités socioéconomiques des pêcheries traditionnelles de la commune de Goudomp ;

OS3 : étudier la dynamique du milieu, l'évolution des ressources halieutiques et les revenus des acteurs des pêcheries traditionnelles;

OS4 :apprécier les stratégies de gestion durable, de la gouvernance des pêcheries traditionnelles dans la commune de Goudomp.

Pour arriver à ces objectifs spécifiques, un certain nombre d'hypothèses ont été retenues.

4. Hypothèses de recherche

➤ Hypothèse principale

La dynamique des pêcheries traditionnelles dans la commune de Goudomp se traduit par de profondes mutations aux conséquences économiques, culturelles, psychologiques et environnementales néfastes.

Cette hypothèse se vérifiera à travers quatre hypothèses spécifiques:

Hypothèse 1 :la dynamique de l'environnement biophysique des pêcheries sur le fleuve Casamance est inhérente aux facteurs à la fois naturels et anthropiques ;

Hypothèse 2 :les pêcheries traditionnelles de la commune de Goudomp bénéficient d'énormes potentialités socioéconomiques ;

Hypothèse 3 :les pêcheries traditionnelles sont fortement dégradées entraînant une chute drastique des ressources halieutiques et des revenus des acteurs de la commune de Goudomp ;

Hypothèse 4 : des stratégies de gestion durable des pêcheries traditionnelles s'avèrent inefficaces.

5. Discussion conceptuelle

Il s'agira ici de mettre en exergue les thèmes qui sont en rapport avec notre problématique en insistant sur les principaux concepts. En effet, la définition de certains concepts est fondamentale, dans cette étude. Certains mots-clés comme: **dynamique, évolution, pêche traditionnelle, fleuve, estuaire, Commune** méritent une clarification pour faciliter leur compréhension en fonction des dictionnaires mais aussi selon certains auteurs.

- Dynamique

Selon le **dictionnaire de français Larousse** (2008), la dynamique est relative à la force, au mouvement. Qui considère les phénomènes, les choses dans leur évolution, dans leur

mouvement dans le temps (par opposition à statique) : Une perspective dynamique de la langue. Qui manifeste de l'énergie et de l'efficacité ; actif, énergétique : Un vendeur dynamique. Se dit d'un art caractérisé par l'énergie et le mouvement.

Le nouveau **PetitRobert** (2010)(Nouvelle édition du Petit Robert de PAUL ROBERT), dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française définit ainsi dynamique :

1. Economie : Relatif à l'étude des faits économiques dans leurs causes et leurs effets (opposé à statique). *Economie dynamique. Théorie dynamique de l'économie.*

2- Sociologie. Partie de la sociologie qui étudie les faits en évolution et non dans leur état actuel. *Dynamique sociale*, terme employé par Comte, par opposition à statique sociale. *Dynamique des sociétés. Dynamique des populations* ; étude de l'évolution de la structure des populations(=démographie).

Concernant notre sujet, il faut comprendre une dynamique comme des changements, des transformations, une évolution.

- **Evolution**

Dans le **Dictionnaire Universel**, (2002),une évolution est une transformation graduelle, un développement progressif. Evolution des mœurs, d'une personne. Evolution d'une maladie
Enbiologie, une évolution est un processus complexe qui a permis aux organismes vivants de se diversifier et de subir des modifications dans leurs formes et leurs fonctions.

Evolution des êtres vivants, ensemble de leurs transformations élémentaires dues aux mutations génétiques, en liaison avec la sélection qu'opère le milieu de vie.

Selon le **Dictionnaire français Larousse**,(2008)l'évolution est le passage progressif d'un état à un autre - L'évolution de la mode. Succession des phases par lesquelles passe un processus pathologique - Étudier l'évolution d'une tumeur. Transformation du caractère, du comportement, des opinions de quelqu'un au cours du temps : Observer l'évolution d'un homme politique.

Le **Dictionnaire Larousse Poche**(2016) définit l'évolution comme étant une « transformation graduelle et continue : l'évolution des mœurs ».

Le **nouveau PetitRobert**(2010)(Nouvelle édition du Petit Robert de Paul ROBERT), dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française définit le concept « évolution » en ces termes :du latin *evolutio* « action de dérouler », de *volvere* « rouler »

En définitive une évolution peut être considérée comme une chose qui change par rapport au temps. C'est ce qu'opèrent des mutations de systèmes de fonctionnement, qui peuvent intervenir par des changements d'une ou de plusieurs activités, dans un espace géographique bien donné comme dans une pêcherie.

- Pêcheurie

De pêcheurie, le **Dictionnaire Larousse Poche**(2016) retient les définitions suivantes : «1- lieu où l'on pêche. 2- Lieu où le poisson pêché est traité ».

Pour le **Dictionnaire Universel**(2002), une pêcheurie est un lieu où l'on a coutume de pêcher. .

- Fleuve

Larousse(2008)définit un fleuve comme étant un cours d'eau finissant dans la mer et souvent formé par la réunion d'un certain nombre de rivières. Masse importante de matière plus ou moins liquide en mouvement : Fleuve de boue. Littéraire : ce qui coule, ce qui est répandu abondamment, ne tarit pas.

Pour **Concept et Sens**,(2016)le terme fleuve provient du latin fluvius. Il s'agit d'un courant naturel d'eau continu qui débouche sur une rivière, un lac ou la mer.

Quant au **Dictionnaire Universel**, (2002)il définit le concept fleuve en ces termes :

Sens courant : Grand cours d'eau aux multiples affluents qui se jette dans la mer.

Géographie : Tout cours d'eau qui se jette dans une mer. Fleuve côtier.

Par analogie : fleuve de boue, de glace, de lave, etc.

- Estuaire

Nom masculin (Latin *aestuarium*), désigne, selon l'**Encyclopédie Larousse**(1978) : une embouchure fluviale sur une mer ouverte, formant une indentation profonde dans le tracé littoral, qui correspond souvent à une vallée submergée par la transgression flandrienne et qui est soumise à l'onde de marée.

Le Dictionnaire Larousse Poche (2016) définit l'estuaire en ces termes : « Embouchure d'un fleuve envahie par la mer »

Le Dictionnaire Universel(2002) dit qu'un estuaire est l'embouchure d'un fleuve, formant un golfe profond.

- Commune

Selon la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales du Sénégal, notamment en son article 71 « La commune est une collectivité locale, personne morale de droit public. Elle regroupe les habitants du périmètre d'une même localité composée de quartiers et/ou de villages unis par une solidarité résultant du voisinage, désireux de traiter de leurs propres intérêts et capables de trouver les ressources nécessaires à une action qui leur soit particulière au sein de la communauté nationale et dans le sens des intérêts de la nation.

Les quartiers et les villages constituent les cellules administratives de base dont le statut est déterminé par décret. Le conseil municipal par ses délibérations, le maire par ses décisions, par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, concourent à l'administration de la commune ».

Le village de Goudomp fut érigé en Commune en 1990 par le Décret n° 90 -1135 du 08 octobre 1990. Une des trois Communes du Département de Sédhiou avec les villes de Sédhiou et de Marsassoum, Goudomp a été choisi pour abriter le chef-lieu de Département de la nouvelle région de Sédhiou à la faveur de la 24^e réforme territoriale votée par l'Assemblée nationale le 1^{er} février 2008.

6. METHODOLOGIE

Comme tout travail de recherche, nous avons adopté une méthodologie structurée autour de la recherche documentaire, de la collecte des données sur le terrain, du traitement et de l'analyse de ces données.

1. La revue documentaire

La revue documentaire est une phase essentielle dans une investigation scientifique. C'est ainsi que nous avons consulté des documents à la bibliothèque universitaire (BU) de l'UASZ qui nous a permis d'avoir une large vue sur notre thématique. Cette revue documentaire s'est aussi faite à la bibliothèque centrale et à la bibliothèque du Département de Géographie de l'UCAD, à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) de Dakar où nous avons consulté des mémoires de fin d'études, des thèses traitant de notre thème de recherche. Le campus numérique de l'UASZ nous a permis aussi d'effectuer des recherches sur l'internet. Ainsi l'actualité de la problématique de l'évolution et de la gestion des pêcheries traditionnelles au Sénégal en général, en Casamance et dans la zone de Goudomp en particulier, a favorisé la disponibilité des articles traitant du thème sur internet, complété par un travail de collecte des données sur le terrain.

2. Collecte des données sur le terrain et outils mis à contribution

Le travail de collecte de terrain s'est effectué en plusieurs phases. C'est ainsi qu'il y a eu une prise de contact avec l'environnement et les acteurs des pêches. Nous avons rencontré les agents des services des pêches de Goudomp, de Niaguis et de Ziguinchor, les agents du service des Eaux, Forêts et Chasses, les agents municipaux pour avoir des informations sur les pêcheries en termes de dynamique, de mutations, de stratégies de gestion et de perspectives d'avenir, etc. Nous avons aussi collecté des données physiques (pluviométrie, vents, températures, humidité relative...) dans des stations météorologiques. Les visites sur le terrain nous ont permis

de discuter avec les populations, de prendre des photos, de faire des constats sur la dégradation de l'environnement, notamment de la mangrove, l'état lamentable des quais de pêche, la baisse drastique des mises à terres et des revenus des acteurs aux conséquences multiples, complexes, à la limite dramatiques, etc. Durant ces visites, nous avons ciblé des personnes ressources indispensables et capables de nous fournir des renseignements ou des informations utiles à la vérification des hypothèses et à l'atteinte des objectifs visés. Dans cette optique, des questionnaires ont été soumis aux pêcheurs et des guides d'entretien aux mareyeurs, aux peseurs, à des personnes ressources afin d'avoir des informations relatives à l'environnement des estuaires, à la problématique de la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, en général, celles halieutiques, en particulier, etc.

a. Questionnaire

Un questionnaire a été soumis aux pêcheurs, base de nos enquêtes et le choix s'est fait au hasard. Ainsi, nous avons interrogé 80 pêcheurs, soit 40% des 200 pêcheurs dénombrés par le service des pêches et résidents aujourd'hui à Goudomp. Ainsi, le questionnaire soumis aux pêcheurs, principales cibles, porte sur quatre points que sont :

- ✓ l'identification du ménage, concerne, entre autres, l'âge, le sexe, l'ethnie, la provenance ;
- ✓ le profil social informe sur la situation matrimoniale, le nombre d'enfants et le nombre de personnes prises en charge ;
- ✓ le profil professionnel relate les conditions de travail, les gains, les rapports entre pêcheurs, mais aussi, les rapports que les pêcheurs entretiennent avec les autres acteurs du secteur ;
- ✓ la perception sur l'exploitation, la gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques, le repos biologique, les aménagements des pêcheries, l'avenir de la pêche à Goudomp.

Des guides d'entretien ont été également soumis à des acteurs qui entretiennent des rapports étroits avec les pêcheries.

b. Guide d'entretien

Le guide d'entretien a été utilisé lors de nos rencontres avec les personnes ressources, les anciens (vétérans) pêcheurs et les responsables d'organisation locales, les bana-banas, les commerçants, les propriétaires de maisons en location, les ménagères, les différents corps de métiers (tailleurs, bouchers, menuisiers...) qui entretiennent des rapports étroits avec les acteurs des pêcheries, notamment les pêcheurs, les mareyeurs, les peseurs. Pour les entretiens, nous

avons notre dictaphone, mais nous prenions également des notes. Nous avons aussi fait également des portraits d'acteurs. Nous avons réalisé des entretiens avec les présidents des G.I.E. de pêcheurs, ou leurs adjoints, mareyeurs, peseurs. Des agents de l'administration étaient également interrogés, notamment les services municipaux, les services des Eaux, forêts et chasses, les services des pêches et de la surveillance de Goudomp, de Niaguis, et de Ziguinchor, les responsables des usines de crevettes de Ziguinchor et autres acteurs (anciens) pêcheurs, les responsables d'organisation locales, les bana-banas, les commerçants, les populations de Goudomp, des marchés de Ziguinchor (St Maure, marché du port), de Dakar (Soumbédioune, Kermel) etc. Les entretiens ont été individuels, mais nous avons fait également des focus groupes avec les pêcheurs. Ces entretiens nous ont permis d'avoir un aperçu sur l'historique des pêches à Goudomp, les mutations et transformations subies aussi bien par l'environnement, par les quais de débarquement, les engins de pêche, les méthodes ou mode de pêches, les différents acteurs, leur origine, leurs moyens, leurs stratégies d'interventions, d'exploitation, les différentes stratégies de gestion des pêcheries de la part des pouvoirs publics comme du côté des populations.

Toutes ces informations recueillies ont ensuite fait l'objet de traitement et d'analyse.

3. Le traitement et l'analyse des données

Après cette phase de collecte des données, nous avons procédé à leur traitement et à leur analyse. Ces opérations ont nécessité l'utilisation de l'outil informatique avec le concours de certains logiciels que sont :

- ✓ Sphinx pour l'élaboration et le traitement du questionnaire ;
- ✓ Word pour la saisie du texte ;
- ✓ Google Earth pour les images satellitaires ;
- ✓ PhotoScape pour le traitement et la mise en page des photos ;
- ✓ Arc GIS pour la confection de cartes et des statistiques relatives à la dynamique spatiale.

Ce travail de recherche s'articule autour de trois parties réparties.

La première partie, composée de deux chapitres présente la zone d'étude

La deuxième partie est composée de trois chapitres et est consacrée à la dynamique du milieu, à l'évolution des activités, des ressources halieutiques et des revenus des acteurs de la filière pêche à Goudomp.

La troisième partie de ce travail, divisée en deux chapitres est réservée à la gestion des pêcheries à Goudomp, notamment à la gouvernance et aux stratégies d'acteurs.

PREMIERE PARTIE :

PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

Les pêcheries traditionnelles dans la commune de Goudomp sont caractérisées par une diversité naturelle, sociale, culturelle et économique. Elles sont une réalité complexe. Ainsi, dans le premier chapitre, nous allons avant tout présenter l'environnement biophysique des pêcheries sur le fleuve Casamance en insistant sur la situation géographique et administrative et sur les

caractéristiques du milieu physique de la commune de Goudomp. Le second chapitre analyse les potentialités sociodémographiques, économiques, et matérielles de la filière pêche à Goudomp.

Chapitre I : L'ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE DES PECHERIES SUR LE FLEUVE CASAMANCE

Il s'agira dans ce chapitre de situer géographiquement la commune de Goudomp et d'analyser les caractéristiques du milieu physique, l'organisation du réseau hydrographique et la végétation de notre zone d'étude.

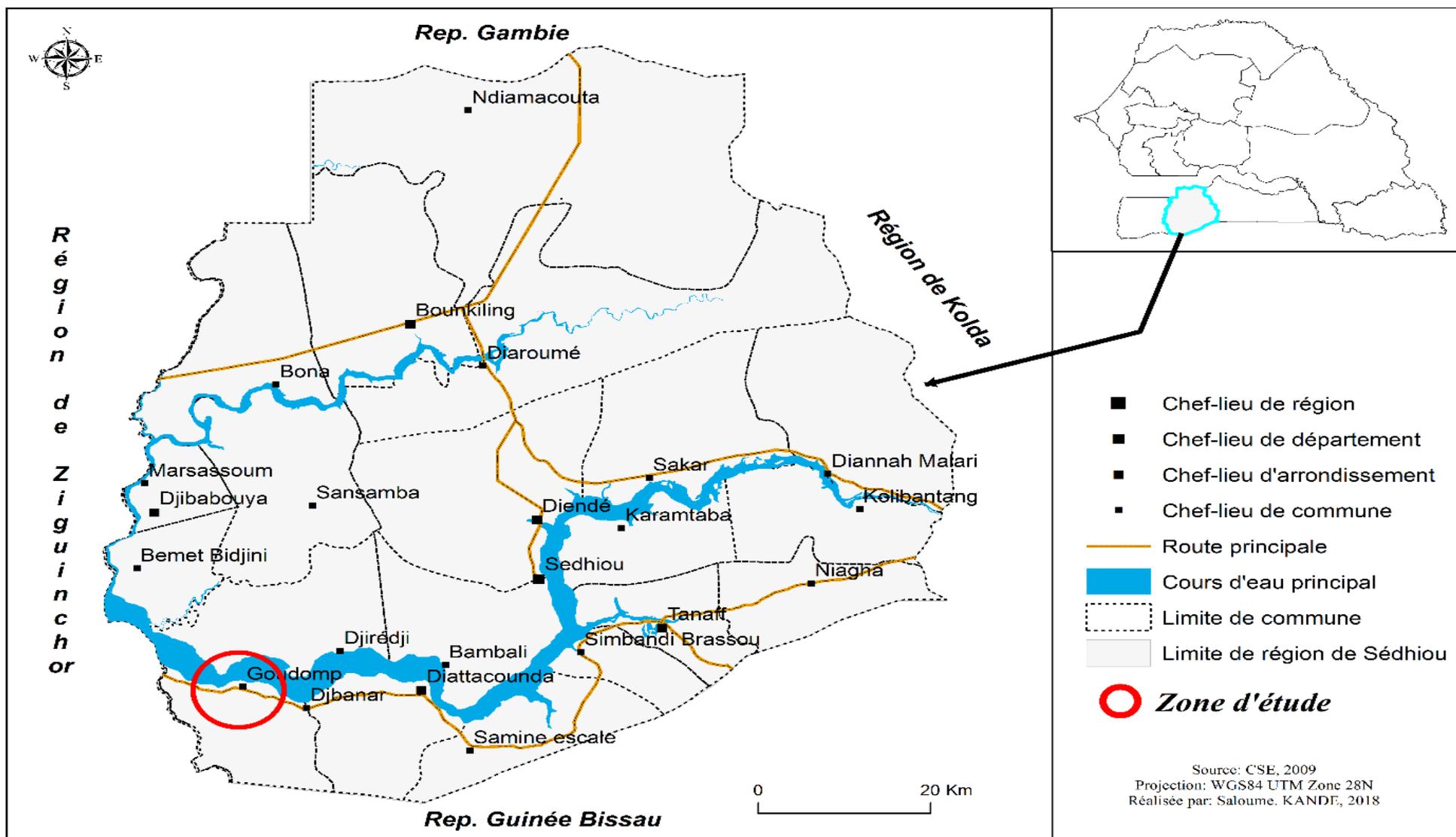
I.1. Situation géographique de la commune de Goudomp

Située à quinze kilomètres de la frontière sénégal-bissau guinéenne, la commune de Goudomp se trouve dans le Balantacounda dans la région naturelle de la Casamance (Sud du Sénégal) à 50 kilomètres à l'est de Ziguinchor sur la Route Nationale 6 (RN6), communément appelée la route du sud reliant cette ville à celle de Kolda. Administrativement, la commune de Goudomp est le Chef-lieu du Département qui porte son nom, dans la région de Sédhiou. Cependant, Goudomp se voit plutôt rapprochée de Ziguinchor, avec qui, elle partage la rive gauche du fleuve Casamance. La commune est limitée à l'est par la commune de Djibanar, à l'Ouest par celle de Kaour, au nord par le fleuve Casamance et au sud par le territoire communal de Djibanar. Goudomp est surtout une ville carrefour. Sa position géographique entre Ziguinchor (50 km) et Kolda (137 km) d'une part et d'autre part le fait qu'elle soit le principal point de désenclavement des villages de la rive droite du fleuve Casamance et reliée par la route à Ingoré (17 km), une ville de la Guinée Bissau, lui a très tôt offert une situation stratégique dans le commerce et le trafic des produits agricoles, de pêche, de chasse et de cueillette.

Depuis 1960, la population de Goudomp n'a cessé de croître avec un taux de natalité considérable, grâce aux populations des villages déplacés de la crise en Casamance mais aussi et surtout, grâce aux vagues de migrations liées à la découverte de la richesse halieutique de la zone. A part une minorité d'autochtones à la fois agriculteurs et pêcheurs, la grande majorité et la totalité des immigrants sont des pêcheurs exclusifs n'ayant pas d'autres activités. Peut-être, et de manière encore plus prononcée que pour les autres villages estuariens, Goudomp se distingue aussi par sa position géoéconomique privilégiée : à 50 km de Ziguinchor vers l'ouest et à moins de 20 km de la frontière avec la Guinée Bissau au sud : donc stratégique tant pour l'accessibilité, la commercialisation, la conservation, l'exportation du poisson, l'industrie des crevettes et autres produits halieutiques ou la construction de pirogues. Ainsi,

depuis 2008, la commune de Goudomp est érigée en chef-lieu de Département dans la nouvelle région de Sédhiou, ce qui a profondément changé son statut et sa physionomie.

La commune de Goudomp est accessible aussi bien par voie terrestre avec la nationale 6 sur Kolda que par la voie fluviale à travers le fleuve Casamance, comme nous le montre d'ailleurs la carte de situation (Carte 1)



Carte 1 : situation géographique et administrative de la commune de Goudomp dans la région de Sédhiou.

I.2. Les caractéristiques du milieu physique

Nous développons dans le cadre physique, les facteurs qui influencent directement la dynamique des pêcheries traditionnelles dans la Commune de Goudomp, et qui ont des répercussions avérées sur le milieu physique, sur la disponibilité des ressources notamment le climat (les vents, les pluies, les températures, l'humidité relative), l'hydrographie et la végétation.

I.2.1. Le Climat

A l'image de tout le Sénégal, le climat de la Casamance s'inscrit dans les facteurs généraux du climat en Afrique de l'Ouest conditionnés par des zones de haute pression au Nord et au Sud : au Nord, l'anticyclone des Açores et l'anticyclone libyen et au Sud, l'anticyclone de Sainte-Hélène permanent.

La zone casamançaise se situe entre la latitude 12°30' et 13° et la longitude 16 et 16°50'. Le climat est de type sud-soudanien : chaud, avec une température moyenne de 27°, et humide. La Casamance est la région la plus arrosée du Sénégal, avec une pluviométrie moyenne à Ziguinchor de 1 390,4 mm en la période 1918-2003. Le climat présente un cycle saisonnier très contrasté avec une longue saison sèche à laquelle succède une courte saison pluvieuse. Plus de la moitié des précipitations se concentrant entre juillet et septembre. En outre, les situations pluviométriques accusent une nette régression, passant de 1 522 mm en 1918-69 à 1 189,5 mm en 1970-2003. Cette baisse de la pluviosité est l'un des principaux facteurs de dégradation du paysage et de l'appauvrissement de la biodiversité en Casamance. Le climat constitue ainsi un élément d'originalité de la Casamance (Diallo, 1989). Sa position méridionale lui vaut le climat le plus humide du pays. Les vents, les pluies et les températures constituent l'essentiel des éléments climatiques qui influencent les pêcheries traditionnelles de Goudomp. La Commune de Goudomp, à l'instar de tous les villages du Balantacounda, est marquée par une influence continentale qui participe à la disponibilité ou non des ressources halieutiques, notamment au gré des saisons climatiques. Ce climat reste aussi particulièrement marqué par des vents d'alizé et d'harmattan en période sèche et de mousson en hivernage. La saison des pluies s'annonce dès le mois de mai avec la remontée de la zone intertropicale de convergence.

I.2.2. Les vents

Trois masses d'air aux caractéristiques thermiques et hygrométriques différentes occupent l'espace casamançais en fonction des déplacements du Front Intertropical (FIT) c'est-à-dire la trace au sol de l'Equateur Météorologique (E M).

I.2.2.1. L'alizé maritime

Il est issu de l'anticyclone des Açores, de direction Nord à Nord-Ouest, et est chargé d'humidité mais, cependant inapte à donner des pluies. Frais et humide, il provoque un abaissement des températures, du brouillard, de la rosée mais s'assèche rapidement vers l'intérieur. Un alizé maritime continentalisé plus chaud et sec, de direction Nord-Est, s'installe lorsque l'anticyclone des Açores étend une dorsale sur le continent.

I.2.2.2. L'harmattan

Il est aussi appelé l'alizé continental. C'est un air saharien issu de l'anticyclone saisonnier du Sahara. Il est très sec (parcours continental) avec des amplitudes très fortes (frais ou froid la nuit, chaud ou torride le jour). Il s'accompagne de brumes sèches (poussière, sable) et domine le Balantacounda tout comme la majeure partie du pays pendant 5 à 9 mois. A l'approche du littoral, il s'élève au-dessus de l'alizé maritime.

I.2.2.3. La mousson

C'est la branche déviée de l'alizé de l'hémisphère Sud issu de l'anticyclone de Sainte-Hélène au large de la Namibie. Son long trajet maritime le rend très humide, et il aborde le Sénégal dès les mois de mars-avril par le Sud-Est et selon une direction Sud-Ouest. Elle s'y étend progressivement jusqu'en août avant de se retirer lentement à partir de septembre. La mousson est responsable du potentiel pluviogène au Sénégal, le F.I.T. indique son avancée vers le Nord et son retrait vers le Sud.

I.2.2.4. Les pluies

La répartition des pluies montre que 80% des précipitations se produisent entre juillet et septembre (voir tableaux en annexes) Ainsi, de 1924 à 1968, la précipitation moyenne était de 1223 mm à Goudomp. Depuis, on note une tendance à la diminution avec des périodes de grande sécheresse (1968, 1972, 1977, 1980 et 1983). En examinant les pluviométries moyennes annuelles, on constate une tendance à la réduction des précipitations du sud au nord, et d'ouest en est. Ainsi, la pluviométrie peut dépasser 1400 mm/an pendant les années

pluvieuses, parfois, elle descend jusqu'en 800 mm/an. Par exemple, la station pluviométrique de Goudomp a enregistré les quantités de pluies suivantes de 1990 à 2016 (voir tableau 1 en annexe).

Ces quantités de pluies, exprimées en anomalies pluviométriques standardisées peuvent être traduites par la figure 1

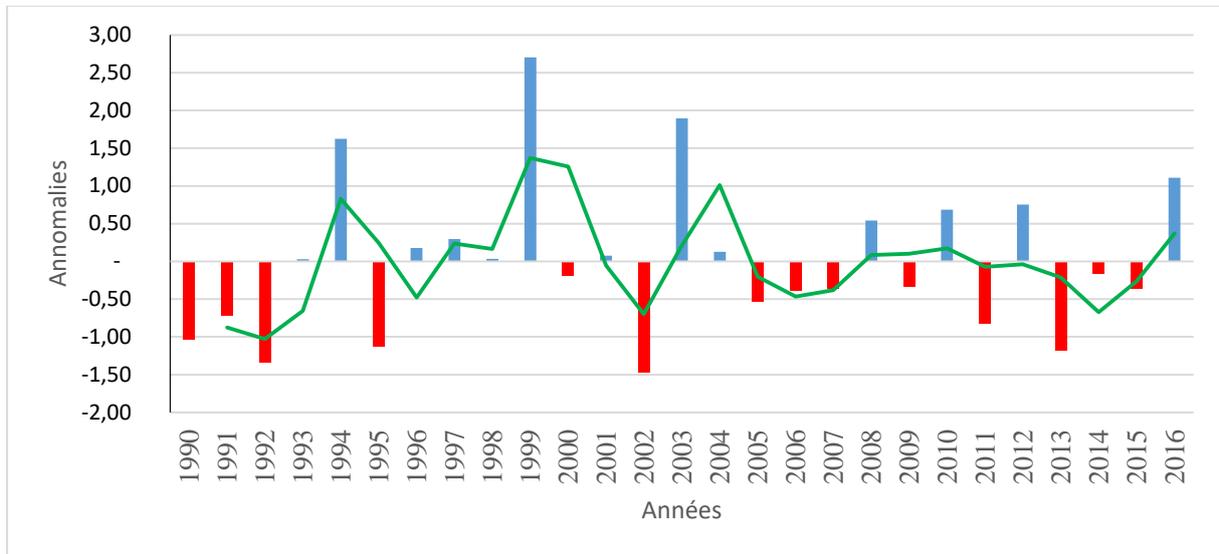


Figure 1: anomalies standardisées des totaux pluviométriques à Goudomp de 1990 à 2016 (Kandé, 2018)

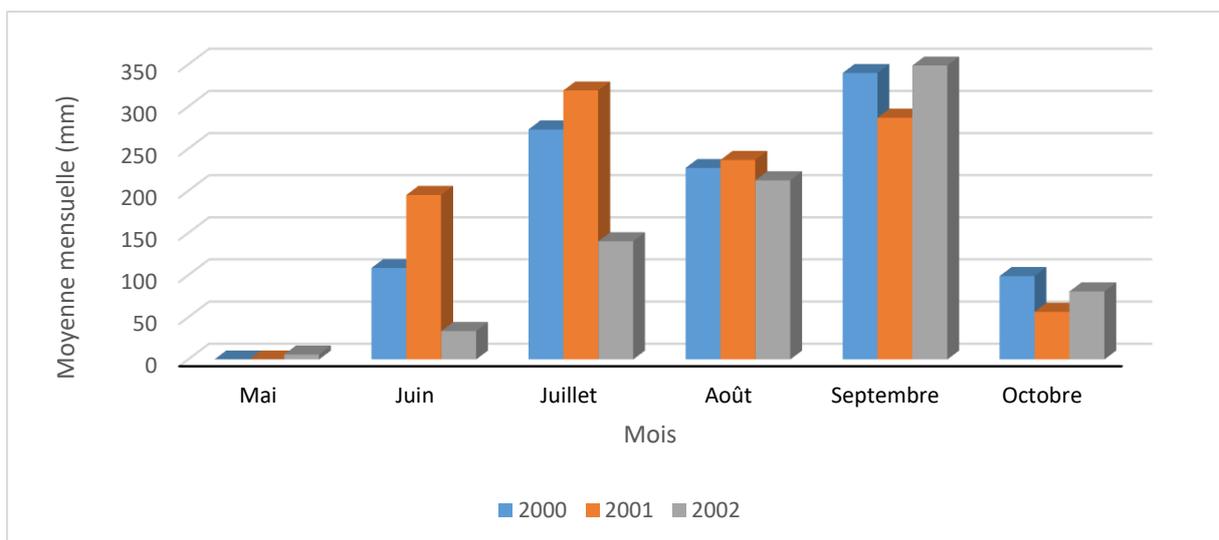


Figure 2: variations mensuelles des pluies à Goudomp (en mm) de 2000 à 2002 (Kandé, 2018)

L'étude de la pluviométrie montre que la Commune de Goudomp est bien arrosée par rapport à beaucoup de localités du domaine sud soudanien. Toutefois, l'analyse révèle également une irrégularité des apports pluviométriques depuis 1968. A partir de 1996, on constate une timide amélioration des totaux pluviométriques. Durant la dernière décennie, la pluviométrie a évolué en dents de scie et l'année 2002 a été la plus déficitaire avec seulement 821,9 mm pour 60 jours de pluies à Goudomp, 737,1 mm pour 51 jours de pluies à Sédhiou et 811,6 mm pour 70 jours de pluies à Ziguinchor. Cette situation a des conséquences sur l'écosystème et la production des poissons, des crevettes et mollusques en particulier, sur l'évolution des pêcheries traditionnelles en général. En effet, dans le fleuve Casamance, « les variations saisonnières de la salinité sont liées à celles de la pluviométrie et ceci a des répercussions sur la survie de la ressource » (Diédhiou, 1987). Cependant, la tendance générale est à la baisse de la production particulièrement depuis l'année 2000 au moment où les températures ont peu varié.

1.2.3. Les températures

La température demeure une variable climatique qui joue un rôle important dans l'évolution, dans la disponibilité des ressources et dans le métabolisme des êtres vivants des pêcheries de la commune de Goudomp.

Elle peut aussi occasionner une augmentation de la salinité par évaporation surtout en saison sèche, et sa conséquence est la baisse de la production. Les températures sont constamment élevées, présentant des variations saisonnières d'amplitude relativement faible. Durant l'année 1986-1987, elle a varié entre 23°C et 31°C, sur l'ensemble de la Casamance alors qu'à Ziguinchor, depuis plus de dix ans, les températures moyennes annuelles tournent autour de 27°C comme l'indique la figure 3.

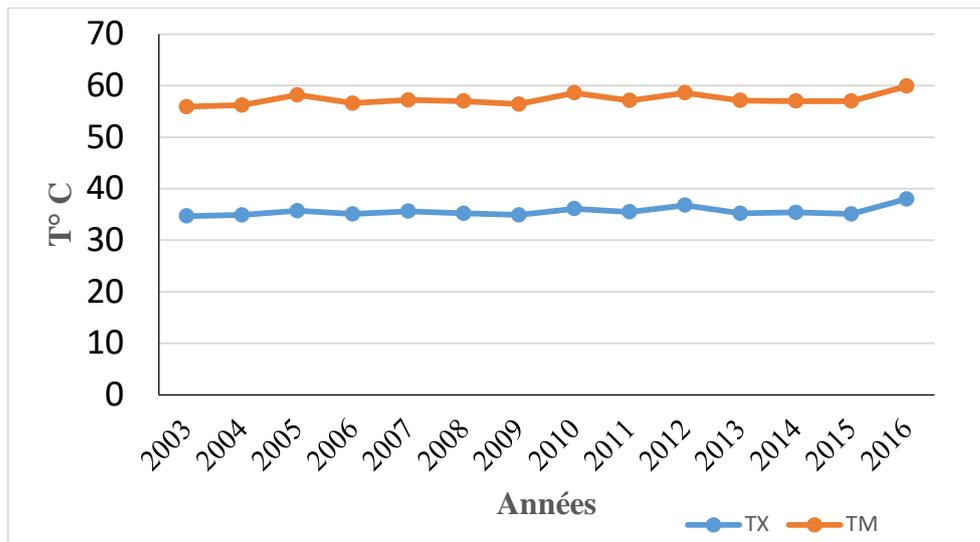


Figure 3: les températures à Ziguinchor de 2003 à 2016 (Kandé, 2018).

De 2003 à 2016, les températures ont aussi peu varié, tournant autour de 34, 35 et 36 °C. Ainsi, en 10 ans, de 2003 à 2012, la moyenne des maxi est de 35,45 °C, tandis qu'en 14 ans (2003-2016), la moyenne des maxi est de 35,58°C. Cependant, l'année 2006 a été particulièrement chaude avec un maximum de 38°C, soit largement au-dessus de la moyenne. Quant aux températures minimales, elles ont tourné autour de 21°C, sauf 2005 et 2010 qui ont enregistré 22, 5°C.

1.2.4. L'humidité relative

C'est la quantité de vapeur d'eau qui se trouve dans l'air ; le maximum moyen est de 90% et le minimum moyen est de 45% comme le montre le tableau 1.

Tableau 1: humidité relative mensuelle à Ziguinchor de 2000 à 2012

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	AN
HRX	80,0	80,6	87,0	89,8	92,4	95,3	98,2	99,1	99,6	99,3	97,5	91,0	92,5
HRN	25,2	22,3	24,4	28,1	37,0	50,5	66,9	70,8	68,4	62,2	45,3	32,5	44,5
HRM	79,8	80,6	86,7	89,6	92,4	95,3	98,1	99,1	99,5	99,3	97,4	90,7	92,4

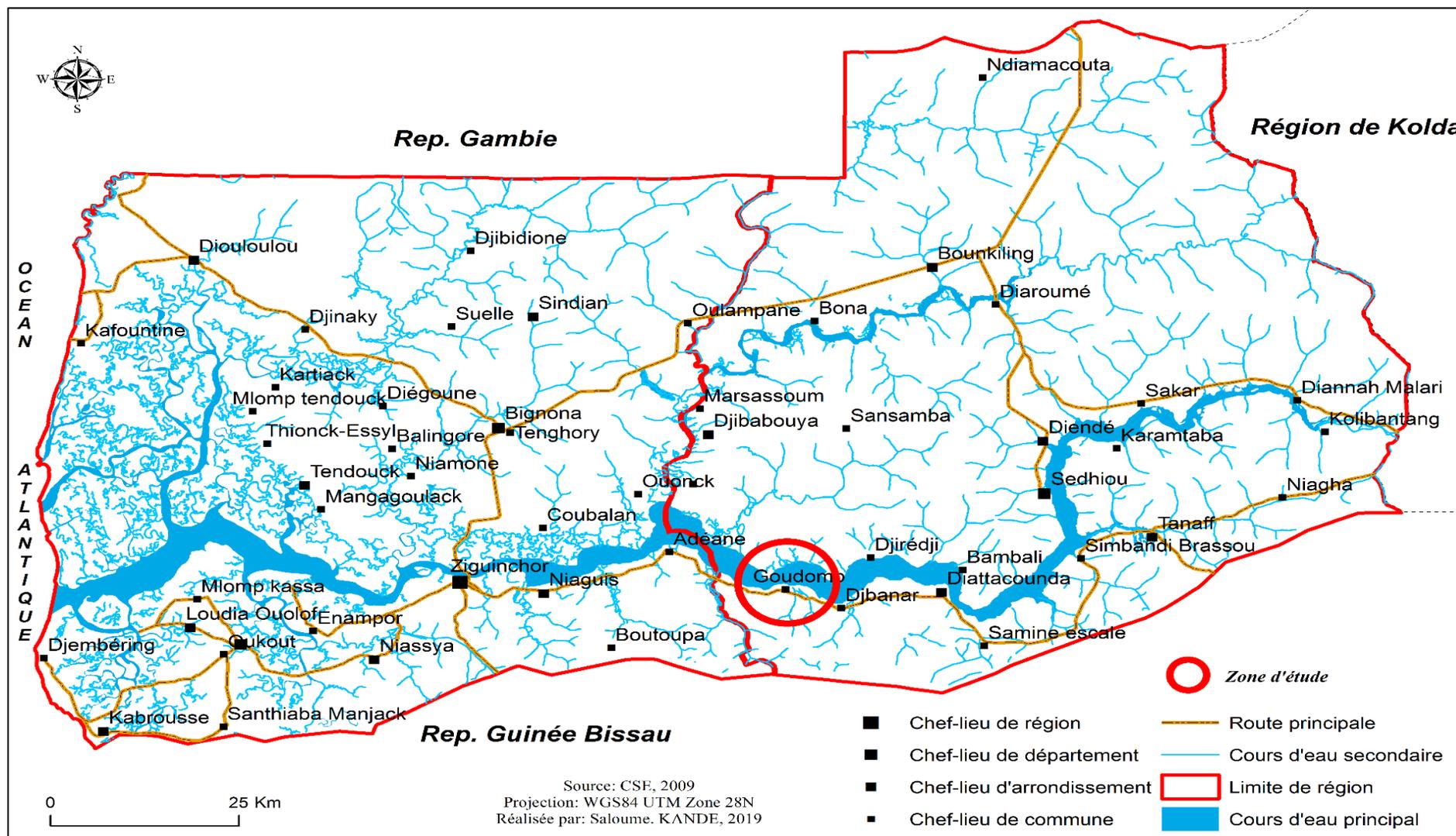
Source : station synoptique de Ziguinchor.

La saison fraîche s'étend de décembre à avril et la saison chaude, de juin à novembre. Le mois de mai étant un mois de transition. Durant la période étudiée (2000 à 2012), l'humidité relative moyenne annuelle est de 92,4% avec un maximum de 99,6% enregistré au

mois de septembre et un minimum de 22,3% enregistré au mois de février. Les moyennes mensuelles de l'humidité relative durant cette période montrent bien que nous sommes dans une zone humide. Cette humidité joue un rôle important dans les pêcheries traditionnelles, milieux humides, amphibie par excellence. Retenons que le climat est un des facteurs déterminants qui influencent l'évolution des pêcheries traditionnelles dans cette zone de Goudomp. Un autre facteur extrêmement important dans l'étude des pêcheries traditionnelles est le réseau hydrographique.

1.2.5. L'organisation du réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est essentiellement constitué du fleuve Casamance qui prend sa source dans le Fafacourou situé à une cinquantaine de km au Nord-Est de Kolda où se réunissent de nombreux petits marigots (Seck, 1955). Ce fleuve s'étend sur 350 km (dont 260 km de cours permanent) et comprend de nombreux *bolons* surtout dans le triangle Kafountine – Cap Skirring – Ziguinchor (Carte 2). En année humide, le module annuel du fleuve est de 2.7 m³/s avec une pointe mensuelle de 32 m³/s, tandis qu'en année sèche, le débit moyen annuel est de 1.7 m³/sec (Camara, 2008). Les apports du fleuve sont estimés à 60 millions de mètres cubes par an à Kolda (Camara, 2008). En raison de la faiblesse de sa pente, les eaux du fleuve sont saisonnièrement soumises à l'invasion marine jusqu'à 200 km de son embouchure. En période de basses eaux, l'eau salée remonte jusqu'à Sédhiou (Camara, 2008). En aval de Diana-Malari, le fleuve Casamance s'élargit petit à petit : 2 km en amont de Séfa. En aval d'Adéane, le fleuve, large d'environ 4 km, se resserre près de Ziguinchor (640 m au niveau du Pont Emile Badiane) avant de s'élargir encore vers l'embouchure où il peut atteindre 8 km. La partie occidentale de la Casamance présente un vaste réseau de « *bolons* » et un grand développement de la mangrove. Tout à fait en amont, on observe des roselières. Mangroves et roselières étaient en déclin du fait de la sécheresse (Badiane, 1984) mais elles connaissent actuellement un regain de vitalité avec le retour de la pluviométrie à une situation meilleure.



Carte 2 : le réseau hydrographique de la Casamance.

Le principal affluent du fleuve Casamance est le Soungrougrou. Il est également formé par la réunion de plusieurs marigots qui prennent naissance dans la région de la forêt de Pata. Comme le fleuve Casamance, sa pente est faible. Sa largeur reste inférieure à celle du fleuve Casamance, cependant elle dépasse souvent 1 km dans sa position médiane. Le fleuve Casamance est donc un estuaire s'avancant profondément à l'intérieur des terres (à hauteur de Sédhiou). D'une longueur de près de 300 km, le fleuve couvre un bassin de 37.000 km² avec des débits médiocres : 3m³ à Kolda de 1967 à 1980 (Camara, 2008).

Avec la sécheresse actuelle, la salinité tend à augmenter.

La salinité

Depuis une trentaine d'années, la salinité dans le fleuve Casamance tend à augmenter par suite d'un déficit pluviométrique persistant. C'est un phénomène inquiétant car comme l'affirment Le Reste L., Fontana A., et Samba A., (Rds), « le comportement de la pluviométrie influence la salinité, qui à son tour, a des répercussions sur la survie de la ressource ». (Le Reste L., Fontana A., et Samba A., (Rds), 1986) C'est ainsi que le tonnage de crevettes capturées qui avait d'abord augmenté quand la salinité augmentait, tend à diminuer quand elle devient trop élevée. Le tonnage dépend en grande partie de la taille à laquelle les crevettes quittent l'estuaire. Cette taille dépend à la fois de la vitesse du courant et de la salinité. Elle tend à augmenter quand la vitesse du courant diminue ; elle est maximale pour une salinité de 30‰ et diminue quand la salinité s'écarte de part et d'autre de cette valeur.

Cependant, « la Casamance malgré quelques contraintes liées à la salinité, présente des conditions naturelles exceptionnelles favorables à la pêche artisanale » (Camara 2008) La Casamance a ses basses eaux en saison sèche avec un maximum vers mars-avril. A ce moment, beaucoup d'affluents sont taris surtout en Moyenne et Haute Casamance. Cependant, le fleuve soutient encore un régime non négligeable. On a très justement pensé qu'il est alimenté par une nappe phréatique en saison sèche. Le déficit pluviométrique de ces dernières années a eu pour conséquence une diminution très importante de la nappe. Il en est résulté une augmentation de la salinité dans la Casamance.

A Niaguis, par exemple, qui se trouve à 38 km en aval de Goudomp, la salinité avait atteint 49‰ à la fin de la saison sèche de 1978. Elle n'est pas descendue en dessous de 21‰ à la fin de la saison humide. Ces valeurs sont à rapprocher de celles rapportées par l'ORSTOM, Sénégal dans la même zone en 1966-1967, c'est-à-dire avant que la sécheresse ne s'installât

dans la Sous-région : la salinité variait alors entre 39 et 51‰. A la pointe Saint-Georges, située tout près de l'embouchure, l'influence marine joue un rôle modérateur et en 1978, la salinité a varié entre 44 et 24‰. Pendant une partie de la saison sèche, la répartition de la salinité présente une anomalie. Il existe une zone centrale sursalée, avec en amont et en aval, des zones moins salées. L'apport d'eau douce est encore sensible tandis que vers l'aval, l'influence marine atténue la sursalure. Le bouchon d'eau sursalée persiste aussi longtemps que le déficit pluviométrique est très important. Alors que dans la période 1966-1970, elle ne durait pas plus d'un mois selon le rapport de recherches du CROMT sur le fleuve Casamance, 1982, la salinité est demeurée, en 1978, plus élevée à Niaguis qu'à la Pointe Saint-Georges pendant cinq mois, entre mars et juillet.

A salinité et température constamment élevées, les crevettes ont une croissance très rapide et sont de grande taille. Une corrélation entre les captures et la salinité a été mise en évidence. D'après Le Reste et Odinetz (1984 et 1987), plus la salinité augmente, plus les captures augmentent jusqu'à un certain seuil, fixé à 9, 31‰. C'est ainsi que jusqu'à la fin des années 1970, les taux de salinité dans la Casamance sont nettement inférieurs à ceux de la mer. Les crevettes retournent en mer dès qu'elles atteignent 10 cm. Puis, par suite du déficit pluviométrique, la salinité de la Casamance augmente jusqu'à avoisiner celle de la mer. Pendant cette période de transition d'une douzaine d'années, les crevettes restent plus longtemps dans le fleuve. On peut ainsi pêcher en amont de Ziguinchor des individus de très grande taille. Depuis le début des années 1980, les précipitations se maintiennent à un niveau très bas, la salinité dans l'estuaire dépasse celle de la mer. Dès lors, les crevettes retournent en mer plus tôt et on ne trouve guère dans la zone amont de Ziguinchor que des individus de petite taille (Cormier- Salem 1989). La salinisation est un phénomène cumulatif : les eaux de surface et les sols sont sursalés, les nappes phréatiques sont également contaminées par le sel. Dans le court terme, certains auteurs pensent que d'abondantes précipitations seraient catastrophiques dans la mesure où elles entraîneraient par lessivage des quantités énormes de sel dans le fleuve (Barry 1986).

En résumé, nous dirons que la Casamance est très bien arrosée et est un milieu très dessalé. Le maximum des prises est observé en juin-juillet. Ce qui permet de dire avec Le Reste que les crevettes n'affectionnent ni les milieux dessalés, ni très salés, mais des endroits à salinité moyenne (Le Reste L. 1994).

1.2.6. *La végétation*

Lorsque nous parlons de végétation ici, nous faisons référence à la mangrove. Cette formation végétale constituée de palétuviers joue un rôle important sur les ressources halieutiques et par voie de conséquences sur l'activité de pêche.

La mangrove est une formation forestière tropicale (Marius, 1985) et subtropicale caractéristique du bord des mers et des lagunes, sur les sols hydromorphes, où la salinité des eaux varie entre 5 et 25 ‰ (Blasco, 1982). La mangrove est un milieu fragile où toute une vie animale et végétale se développe contribuant ainsi à son équilibre. Elle correspond à un lieu d'habitat pour de nombreuses espèces animales (Peeters, 1998 ; SOW, 2005 ; Ramsar, 2010). La mangrove est un type d'environnement caractéristique des régions côtières intertropicales chaudes, et plus particulièrement des estuaires et deltas de ces régions. La mangrove est représentée par une formation végétale adaptée au milieu inondé plus ou moins salé, et dont les deux espèces les plus caractéristiques dans notre zone se distinguent l'une par ses racines échasses : le *Rhizophora sp*, l'autre par ses racines aériennes : les pneumatophores *Avicennia sp* (Photo 1).



Photo 1 : les mangroves à Goudomp (A : *Rhizophora sp* ; B : *Avicennia sp*) (Kandé, mars 2019).

✓ **Fonctions, et utilité de l'écosystème mangrove**

Les écosystèmes de mangrove sont de par leur diversité biologique et leur complexité des ressources partagées. Ces zones humides et côtières, en particulier les estuaires et les mangroves fournissent nourriture et abri à la faune sauvage, aux poissons, aux crustacés et aux mollusques exploités. En effet elles jouent d'importantes fonctions d'ordre écologique et économique. Aujourd'hui cet écosystème très riche en termes de diversité biologique est fragilisé du fait du changement climatique et des actions anthropiques.

✓ **Menaces et problématique de gestion durable de l'écosystème mangrove**

L'exploitation intensive des ressources halieutiques et des produits ligneux de mangrove par les populations à l'intérieur comme à la périphérie de ces écosystèmes, relativement aux besoins en produits halieutiques et en bois divers (bois de feu et de service) est devenue remarquable et à la limite inquiétante pour l'écosystème de mangrove qui se dégrade de plus en plus à Goudomp. À cela, s'ajoutent les facteurs naturels comme le réchauffement climatique, l'acidification, la salinité croissante du sol et l'érosion côtière. Ainsi, la richesse des eaux casamançaises varie beaucoup de l'aval vers l'amont. Si à l'aval, la biomasse est très importante, à l'amont, la sécheresse des années 1970 à 1990 a durement éprouvé la mangrove.

Conclusion

La richesse des eaux casamançaises varie beaucoup de l'aval vers l'amont. Si à l'aval, la biomasse est très importante, à l'amont, la sécheresse, qui sévit depuis la fin des années 1960, a profondément modifié l'écologie. L'appauvrissement du milieu à tous les niveaux de la chaîne trophique en est la principale conséquence et fournit donc une certaine explication des différences d'organisation humaine et matérielle, de migrations de pêcheurs et du développement local de la pêche artisanale dans la commune de Goudomp.

Chapitre II : ANALYSE DES POTENTIALITES SOCIODEMOGRAPHIQUES, ECONOMIQUES ET MATERIELLES DE LA FILIERE PECHE

Il s'agira, à travers ce chapitre, de montrer le potentiel sociodémographique, économique et matériel de l'activité de pêche. L'analyse portera aussi sur l'exploitation, les productions halieutiques et l'organisation de la filière pêche

II.1. Goudomp : de la communauté rurale au département

La Réforme de l'Administration territoriale de 1974 a érigé le village de Goudomp en chef-lieu de communauté rurale, dans l'arrondissement de Diattacounda, département de Sédhiou en 1978. Depuis cette date, Goudomp est appelé à coordonner un territoire communautaire de 251 km², soit 1,2% de la superficie totale de la région de la Casamance. Le village de Goudomp fut érigé en Commune en 1990 par le Décret n°90 -1135 du 08 octobre 1990 et à la faveur de la 24^e réforme territoriale votée par l'Assemblée nationale le 1^{er} février 2008, Goudomp a été choisi pour abriter le chef-lieu d'un des départements de la nouvelle région de Sédhiouainsi, la commune abrite aujourd'hui beaucoup d'infrastructures administratives, socioculturelles et économiques.

II.2. Les infrastructures administratives, socioculturelles et économiques

Plusieurs infrastructures existent à Goudomp. Parmi ces infrastructures, on peut noter : le Centre de pêche qui abritait l'école de pêche Emile Badiane, les Ateliers Métorah, le marché de poissons et le Marché central. (Cartes 3 et 4). En plus de ces infrastructures nous pouvons ajouter le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) qui a financé beaucoup de mareyeurs et certaines associations ou GIE de pêche. La radio communautaire Pkumel F.M. (photo 2) a joué et continue de jouer un rôle déterminant dans l'information (bulletins météo), dans la sensibilisation, surtout concernant le port de gilets de sauvetage, l'importance de la mangrove, etc. À titre d'exemples, depuis 2008 nous avons animé plusieurs émissions dans cette radio, avec l'Océanium autour de la problématique de la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles, en général, celles halieutiques, en particulier.

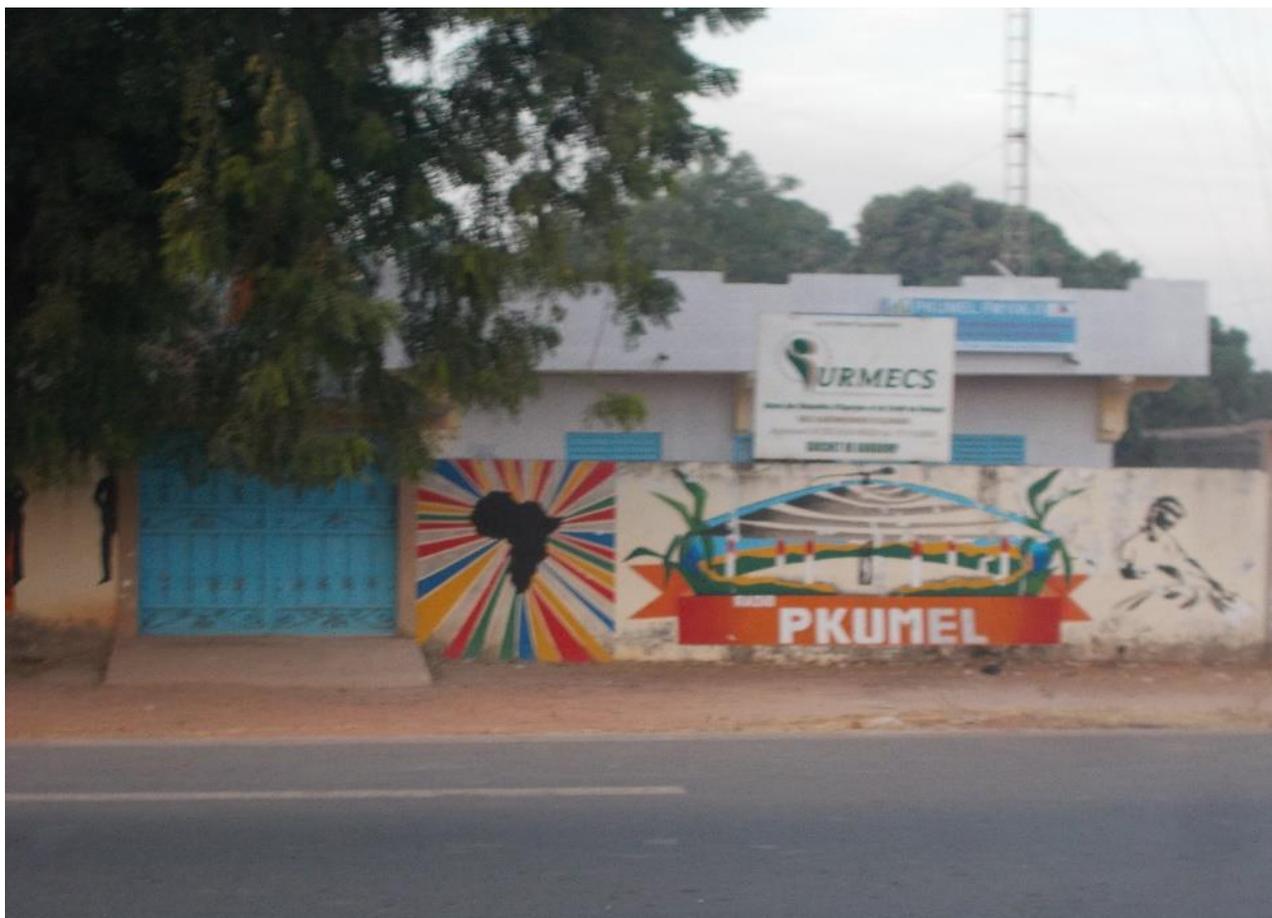
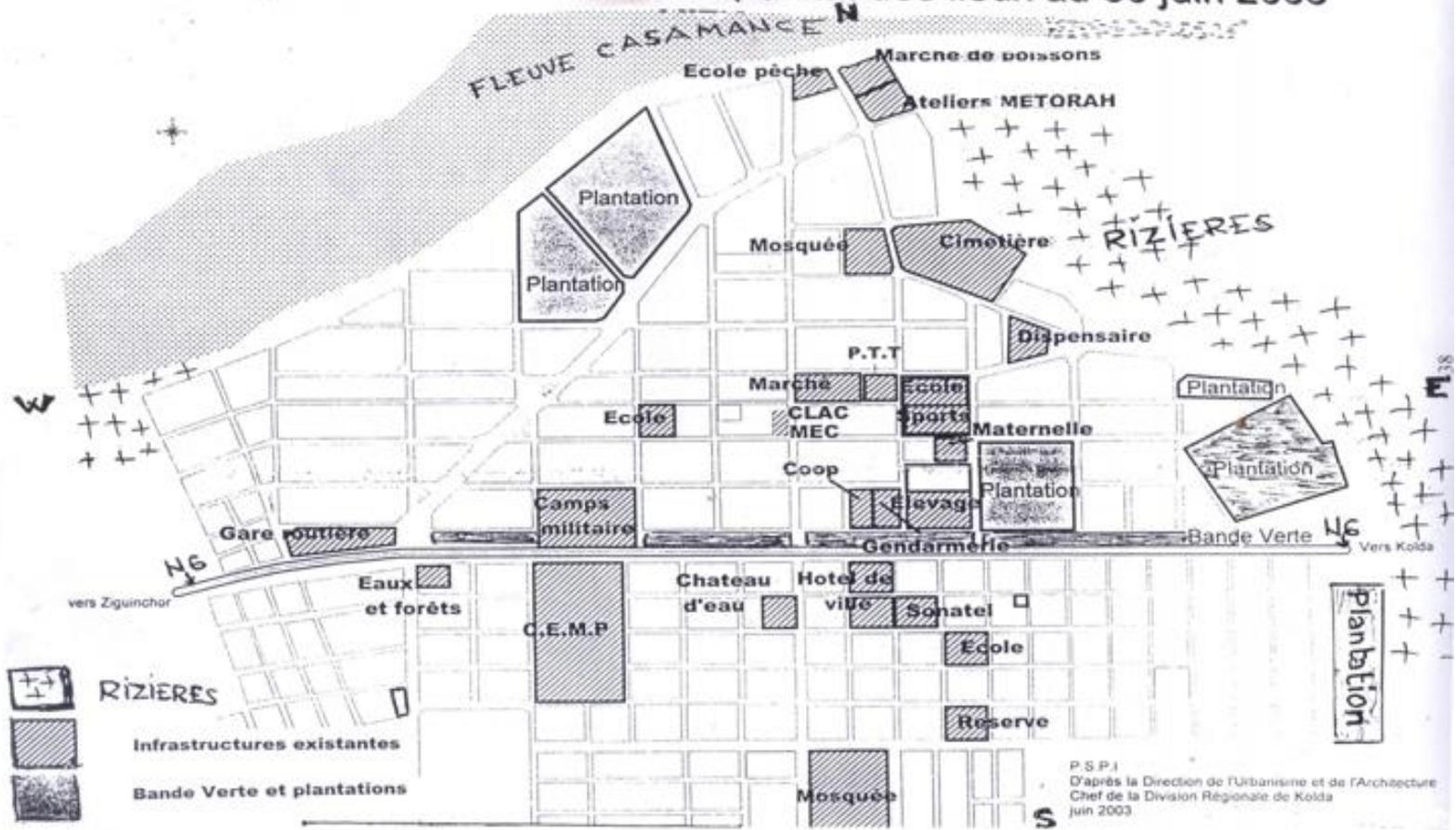


Photo 2 : la radio communautaire Pkumel¹ F.M. (106.0) de Goudomp. (Kandé, janvier 2019).

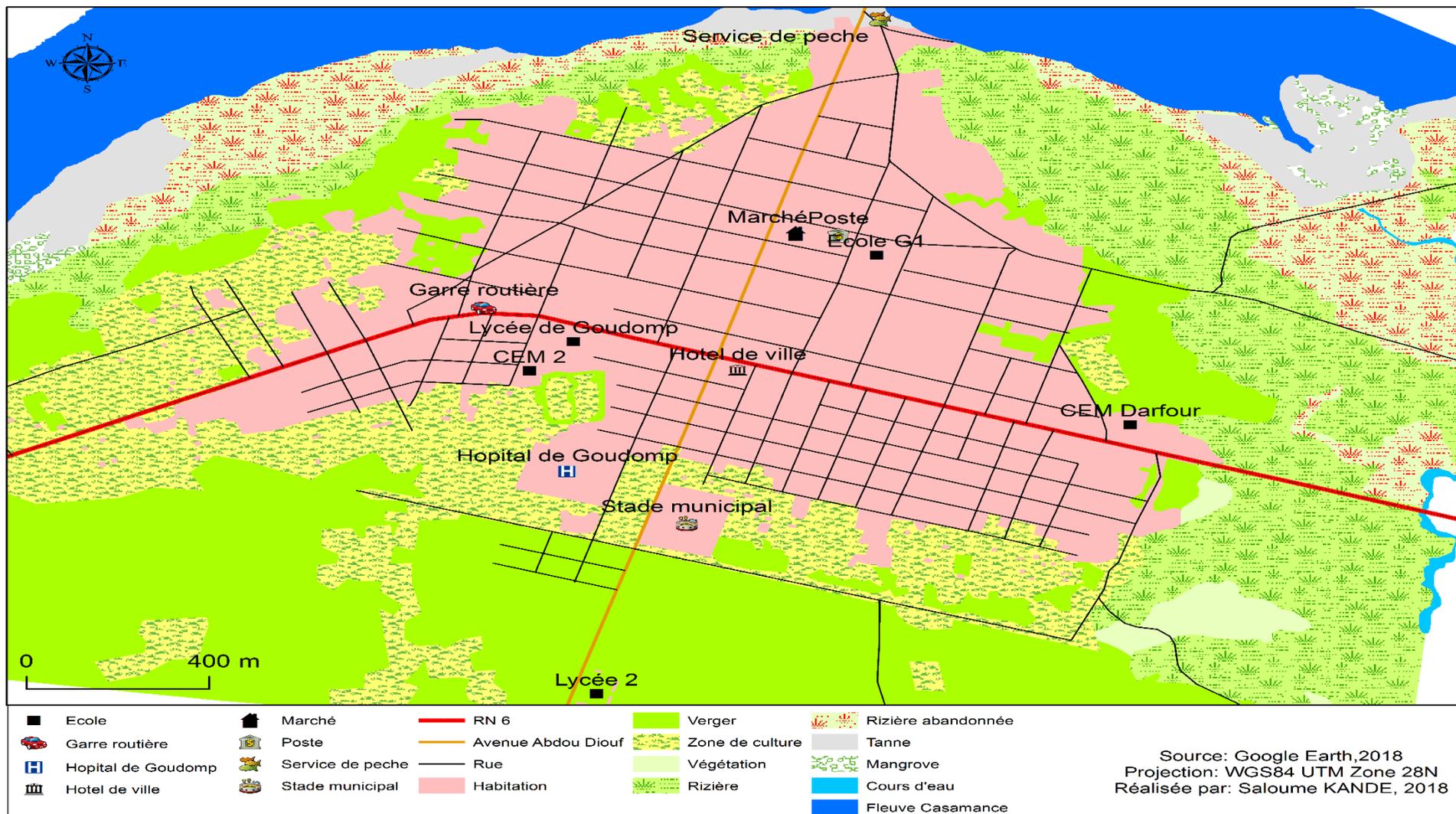
Les exemples sont nombreux pour montrer le rôle décisif joué par ces infrastructures dans la dynamique, dans l'évolution des pêcheries de Goudomp

¹La Radio Pkumel 106.0 a vu le jour, par une cérémonie officielle d'ouverture, le 30 Septembre 2007. Le projet de cette Radio a été conçu par l'Association pour la Revalorisation de la Culture Mancagne PKUMEL, et est réalisé par le financement de l'ONG World Education en partenariat avec l'Ambassade de la Grande Bretagne. La Radio Pkumel est installée à Goudomp dans ses locaux en face de la Mairie.

Commune de Goudomp : Etat des lieux au 30 juin 2003



Carte 3: les infrastructures à Goudomp en 2003 (Source : Urbanisme de Kolda)



Carte 4 : les infrastructures à Goudomp en 2018



Carte 5 : les infrastructures de pêche à Goudomp en 2018

Plusieurs versions sont avancées quant à l'historique du peuplement de Goudomp.

II.3. Historique du peuplement

Balant, peulh et Mandingue ne s'accordent pas sur le premier fondateur de Goudomp. Chacun de ces groupes en revendique la paternité. La version peulh avance que c'est vers 1850 qu'un peulh, du nom de Demba Oury Seydi, vieux chasseur venant du Boundou serait, le premier à traverser le fleuve pour s'installer à la lisière d'une forêt qui se trouverait aux abords de ce qui est devenu actuellement le village de Goudomp. Il y aurait construit une hutte où, de retour de la chasse, il habiterait et le puits qu'il a creusé est actuellement sacralisé, toute nouvelle mariée doit s'y laver avant de rejoindre la chambre nuptiale.

La version Mandingue dit que les familles Cissé et Sonko ont été les premiers à habiter ce lieu alors vierge vers 1830. Quant aux Balantrésidents à Birkama situé à trois kilomètres à l'Est, ils disent que Goudomp était leur champ, leur pâturage et leur lieu de chasse. Pour preuve, ils affirment que le mot Goudomp serait tout simplement une déformation de « *Kudom* », c'est-à-dire la petite hutte en baïnounck. Certaines sources affirment que c'est pendant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle qu'un chasseur du nom de Samba Seydi allait fonder ce village avec +l'autorisation des Balant qui sont parvenus à repousser les Baïnounck, premiers habitants de la région, vers l'Ouest. Et le choix du site serait dû à sa bonne position par rapport aux lieux de chasse. Quelques décennies plus tard, le village enregistrerait l'arrivée de quelques familles peulh, Baïnounck, Mandingue, Balant et surtout diola dont la présence dans la zone est consécutive au jihad de Fodé Kaba, ce marabout Mandingue qui a entamé la conversion des diolas à l'Islam à la fin du XIX^{ème} siècle, et qui fut également un résistant à la pénétration coloniale. (Diédhiou, 1987). Selon d'autres déclarations, la fondation de Goudomp reviendrait à un certain Oumar Seydi (né vers 1820 à Djibanar) entre 1835 et 1840, période coïncidant avec l'annexion de Birkama (capitale historique des Baïnounck) par les Balant. Berger peulh, il transhumait sur le site actuel de Goudomp et aurait créé, avec l'accord des Balant de Birkama, le premier hameau. Pour d'autres, le village de Goudomp aurait été fondé entre 1835 et 1840, après la destruction de la capitale des Baïnounck, Birkama en 1825 par les chefs de guerre balantes. Une autre version, plus répandue, accorde la paternité du village à l'ancêtre de la famille Seydi. Un chasseur du nom de Samba Seydi, petit-frère de Demba Oury Seydi originaire du Boundou au Sénégal oriental, s'installa entre Goudomp, Gnéna et Singhère Baïnounck. Le site de Goudomp fut

révélé à travers la communication codée d'une meute de chiens qui présageait un bel avenir pour la notoriété de cette localité aux alentours d'un grand tabatier qui jouxtait la maison de l'imam Sadio Mané. Il partageait souvent ses gibiers avec ses cousins Balant qui, de temps en temps, le menaçaient. Après sa mort à Singhère vers 1885, son grand- frère Demba Oury Seydi, berger de l'autorité coloniale de Sédhiou lui succéda et s'installa définitivement à Goudomp, après avoir traversé Bouno, Kindjinkourou, Sindina et Balmadou et rencontré Samba Biaye, homme très influent et respecté à Kaour par les Baïnounck. Il installa sa base non loin de ce qui constitue aujourd'hui le quartier de Doumassou, aux abords de l'actuelle mosquée du village à proximité du fleuve. Ainsi, le nom du village serait un dérivé du terme *Koudon* qui signifierait « l'endroit où l'on partage la viande ». Retenons avec d'autres sources qui attribuent la fondation du village à des Balant venus des villages environnants pour la récolte de vin de palme. Ils auraient installé à l'endroit de l'actuel quartier Amdalaye un campement de repos où ils se retrouvaient pour déguster du vin. Selon cette version, le nom Goudomp viendrait du terme *Goudoumpou* qui signifierait « le lieu où l'on partage du vin ». Dans tous les cas, les différentes versions semblent, au moins, s'accorder sur le fait que plusieurs vagues d'immigration de populations de diverses ethnies marquent l'histoire du peuplement de Goudomp. Pour certains, se furent d'abord les Diolas dirigés par Bourama Diédhiou et son hôte Sambou Diédhiou, ancien guerrier en fuite de Fodé Kaba Doumbouya ; suivis des Mandingues du Gabou (descendants des familles Cissé, Danfa, Sonko, Diassy, Mandiang, Kidiéra, Sama, Faty, Diébaté, Camara). Certains Mandingues du Pakao (Souané, Dabo, Djité, Touré) les rejoignirent ainsi que les Jakhankés (Gassama) de Fouta-Touba, les Sarakholés (Dramé, Bayo, Sylla), les Malinkés (Keita), les Soussous (Bangoura), les familles chérifiennes (Aïdara). D'autres groupes ethniques s'installèrent plus tard à Goudomp à partir des années 1940 ; il s'agit des Wolofs du Walo (Wade, Niass, Niang, Diop, Fall, Ndiaye), des Toucouleurs du Fouta-Toro (Sy, Diop, Lam), des Manjacks (Thiangou), des Mancagne (Kanfome, Ndecky, Malou, Kaly, Diompy) et des Papels. Ce qui est certain, c'est que les Balant sont majoritaires dans la Commune et aux alentours, mais ce qui est aussi certain, c'est que la Commune est profondément de culture Mandingue comme c'est la réalité dans tout le reste du Balantacounda.

Goudomp obtient sa première école en 1935 sous le règne d'Ismaïla Diédhiou en tant que chef de village, le dispensaire en 1941 avec l'infirmier Barry, la cabine téléphonique devenue poste (PTT) en 1951, la construction de la grande mosquée en 1952 par l'appui financier de feu Babacar Niass (mareyeur de poissons à Goudomp) et d'autres bonnes

volontés de la localité. En 1962, l'école de pêche (ou centre de pêche) Emile Badiane est inaugurée par l'ancien Président du Sénégal, feu Léopold Sédar Senghor. Différents chefs de villages se sont succédé à la tête de Goudomp. Parmi eux : Thierno Seydi (imam et chef de village), Sambou Diédhiou (Diolacounda), Ndène Cissé (Doumassou), Ismaila Diédhiou, Kara Diédhiou, Binné Mané, Demba Badji, Massiré Seydi, Sergent Malang Diatta (1951-1982), Caporal-Chef de vaisseau Sidy Diatta (1982-1990). Les principaux Présidents de la Communauté Rurale de Goudomp furent : EL Hadji Karfa Sonko, Ibrahima Ibou Sané, EL Hadji Kéba Ndiaye (1990-1995), commis peseur de profession qui, en 1990, devint le premier Maire de la Commune de Goudomp. Les trois premiers délégués de quartier furent : Omar Salia Seydi (1920- 26 août 2002) pour Amdalaye, Kéba Sadio pour Doumassou, Kéba Diédhiou à Doumassou. Le deuxième Maire fut feu Adama Sonko (1995-2000), enseignant de son État. Sous son magistère, quatre quartiers administratifs furent reconnus et dirigés chacun par un délégué de quartier : Diolacounda1 dirigé par Malamine Badji, Diolacounda2 par Abba Kébé, Sansancono par Salif Mané, Amdalaye était dirigé par Balla Moussa Mané. Malamine Kourouma (2001-2008) fut le troisième Maire avant d'être remplacé par monsieur Abdoulaye Bosco Sadio (2009-2014), réélu pour un second mandat (2014-2019). Les principaux imams qui se sont succédé à l'imamat de la Grande Mosquée de Goudomp sont : Thierno Seydi (imam et chef de village), EL Hadji Ibrahima Dramé (père de feu Sékou Dramé de Diannah-Malary), EL Hadji Ibrahima Aïdara (père de Yankhouba Aïdara), Arfang Sadio Mané, Yankhouba Aïdara.

II.4. Composition ethnique

La population de la Commune de Goudomp est composée de plusieurs ethnies. En 1976, l'ethnie dominante à Goudomp était les Mandingues avec 42% ainsi qu'en 1987 avec 30,75%. Les autres ethnies étaient : les Peulh (18,2%), les Balante (17,4%), les Diola (8%), les Toucouleur (3,75%), les Wolof (3,3%), les Mancagnes (3,2%), les Bambara (1,2%), les Walo-walo (2%), les Sarakholés (1,6%), les Sérère (1,6%), les Dialonké (0,9%), les Manodge (0,9%) selon Campal (1987). Goudomp doit son développement démographique actuel à l'apport massif des populations des villages déplacés à cause de l'insécurité, à son site avec un quai peu marécageux, proche d'un fleuve, jadis très poissonneux. À cela, il faut ajouter la présence de petites vallées qui l'entourent et son rôle de carrefour d'autant plus qu'elle est non seulement desservie par la route du sud (RN 6), mais aussi jointe par une route menant à Ingoré en Guinée Bissau. Les 60% de la population de Goudomp ont moins de 20 ans et plus d'une quinzaine de groupes ethniques différents y vivent et cohabitent harmonieusement,

même si le Mandingue demeure incontestablement la langue dominante, comme du reste dans tout le reste du Balantacounda. Il faut noter que même s'ils ne représentaient que 30,75% de la population en 1987, les Mandingue ont su imposer au village leur langue, leur organisation sociale, leur religion et leur mode de vie. Cela pourrait s'expliquer par le fait que, dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, la Moyenne Casamance est devenue le lieu d'unification de la chefferie Mandingue qui s'y installa jusqu'au Soungrougrou.

Du point de vue des croyances religieuses, la religion musulmane est majoritaire, suivis des chrétiens et les adeptes de la religion traditionnelle. Ces différentes confessions vivent en parfaite harmonie. En effet, on peut retrouver dans une même famille, ensemble, les fidèles de ces trois religions. Ainsi, ces cohabitations ont permis aux différentes communautés de tisser des liens de fraternité, de solidarité, d'entre-aide mutuelle, etc. Mieux, on retrouve dans certains ménages des mariages mixtes entre chrétiens et musulmanes ou vice versa.

II.5. La répartition spatiale

Nos enquêtes nous ont révélé que le quartier Doumassou continue toujours d'être le quartier qui, pendant longtemps, a accueilli la majorité des pêcheurs à Goudomp. À quelques exceptions près, tous les Toucouleurs et les Walo-walo habitaient dans ce quartier.

Ainsi, aujourd'hui, 24% des pêcheurs interrogés habitent le quartier Doumassou, 20% sont au quartier Liberté, 18% à Amdalaye, 13% à Diolacounda, 11% à la Cité Eaux et Forêt, 8% à Santasso

u, 6% habitent la Cité millionnaire (figure4).

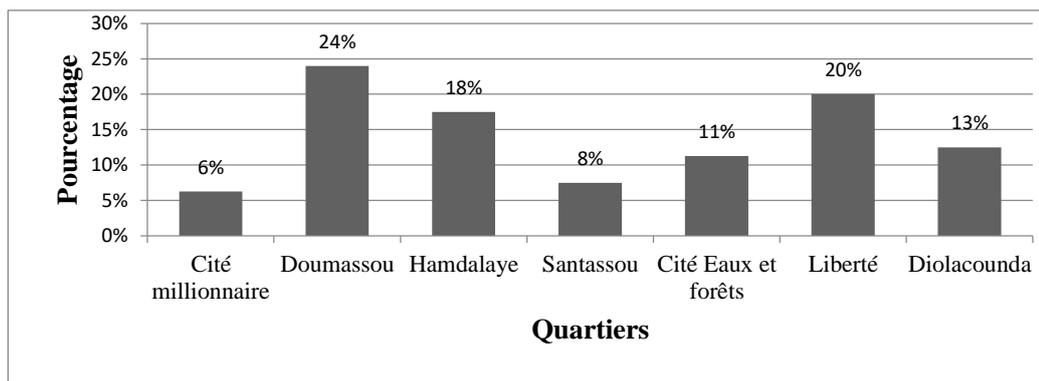


Figure 4: les pêcheurs dans les différents quartiers de Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).

La majeure partie des pêcheurs habite donc le quartier Doumassou, non loin du fleuve, sans doute pour une meilleure opérationnalité. D'ailleurs « Doumassou » signifie, en Mandingue : les maisons situées en bas de Goudomp, au bord du fleuve. Liberté est un quartier, en majorité peuplé de Mandingue, alors que les Balante et les peulhs habitent Amdalaye. On comprend aisément que les 31% des Mandingue, aujourd'hui majoritaires dans la pêche, habitent à Liberté (20%), les Balante (15%) et les peulhs (10%), constituent, en majorité, les 18% d'Amdalaye. Ce qui est raisonnable. La partie des bas-fonds du quartier Diolacounda est frontalière à Doumassou et une partie jouxte même le fleuve. Ainsi, les 15% des Diolas peuvent justifier les 13% des pêcheurs qui habitent le quartier Diolacounda. La situation inverse se présentait, en 2003. En effet, la moitié des pêcheurs, soit 50% habitaient Doumassou, en majorité, composés de Toucouleur et de wolof, à quelques pas des quais de pêche (Kandé,2003), à l'image de grandes familles « Wadacounda », « Niassecounda », « Walo-walocounda » qui habitaient ces lieux depuis les années 60-70.63% des pêcheurs interrogés ont habité Goudomp depuis 1990. Entre 1960 et 1990, 35% des pêcheurs habitaient Goudomp. Seuls 2% des pêcheurs interrogés ont vécu à Goudomp avant 1960 (figure 5).

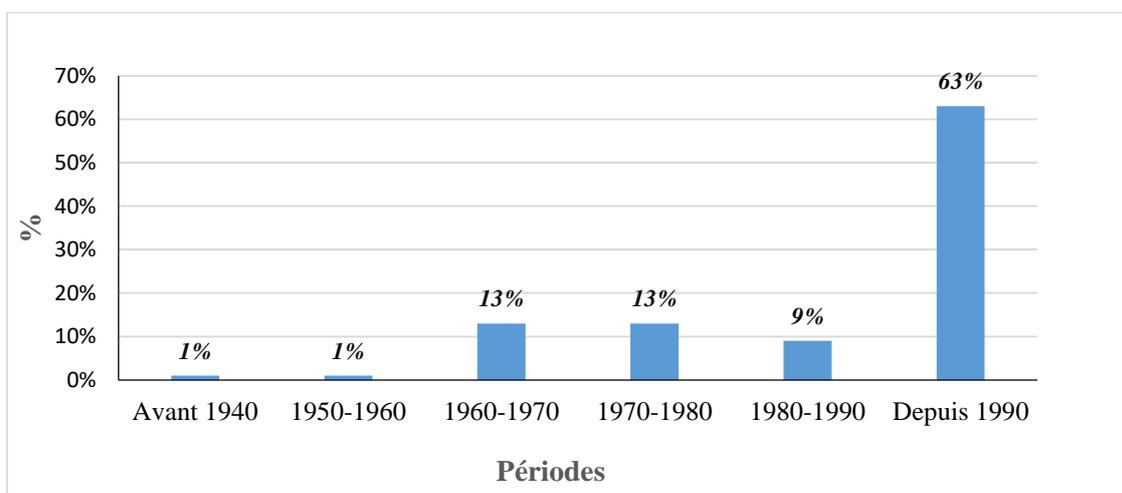


Figure 5: périodes d'habiter des pêcheurs dans les quartiers à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).

Les périodes d'habiter des pêcheurs dans les quartiers à Goudomp sont en rapport avec les périodes auxquelles les pêcheurs ont commencé à pratiquer la pêche. Ainsi, 39% ont habité avant l'arrivée des crevettes, 41% à l'arrivée de la pêche crevettière et 20% à partir de 1998 quand surtout quand les champs et les vergers sont devenus mimés et dangereux d'accès comme l'indique la figure 6.

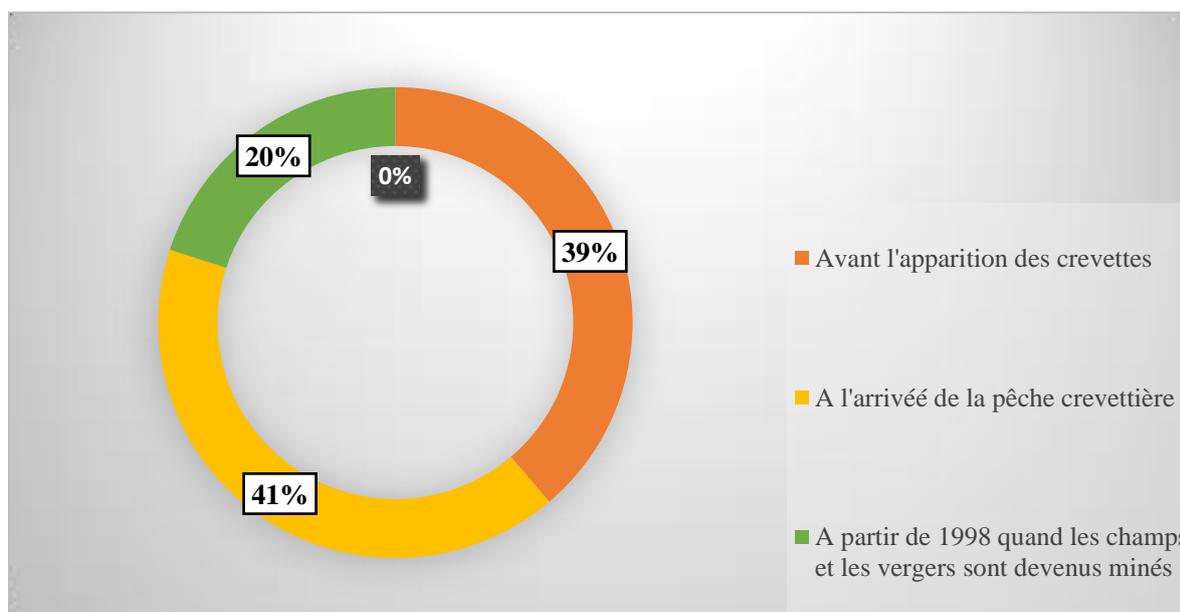


Figure 6 : période à laquelle les pêcheurs ont commencé à pratiquer la pêche. (Résultats d'enquêtes, 2018)

Ainsi, presque 74% de ces pêcheurs ont commencé l'activité de pêche aux filets ordinaires de poissons et de crevettes, contre 10% pour l'épervier, 6% pour la pêche à la ligne contre 4% pour la pêche au panier et 3% pour la nasse et les pièges (figure 7).

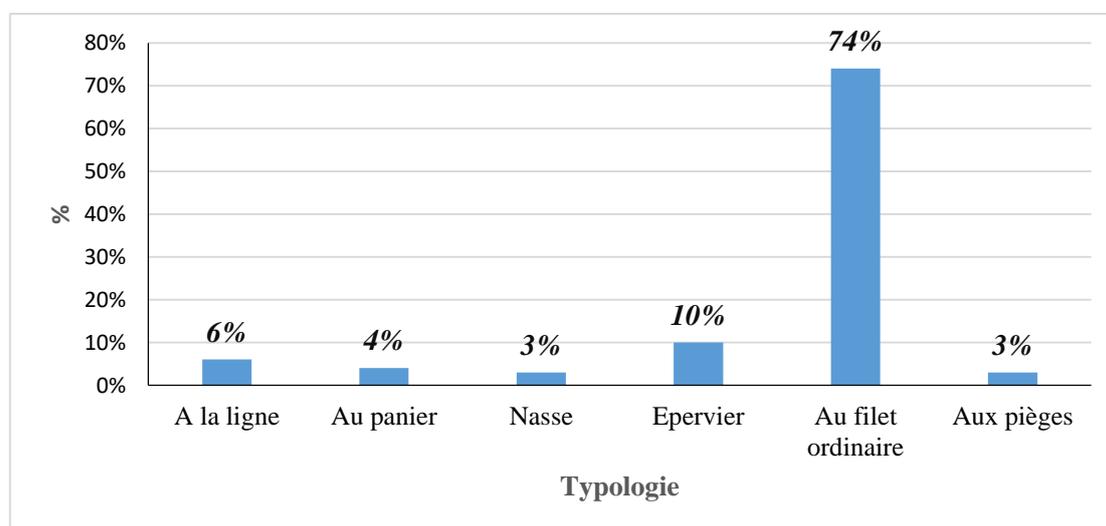


Figure 7: types de pêche pratiqués pour la première fois (Résultats d'enquêtes, 2018).

Ces types de pêche assez répandus, les sennes de plage et les « *félé-félé* », vont déterminer, en grande partie le type de résidence des pêcheurs à Goudomp. Ainsi, on trouve plus de résidences permanentes (86%) que secondaire (14%) des pêcheurs qui, pour une large majorité, ont fini par s'installer définitivement à Goudomp (figure 8).

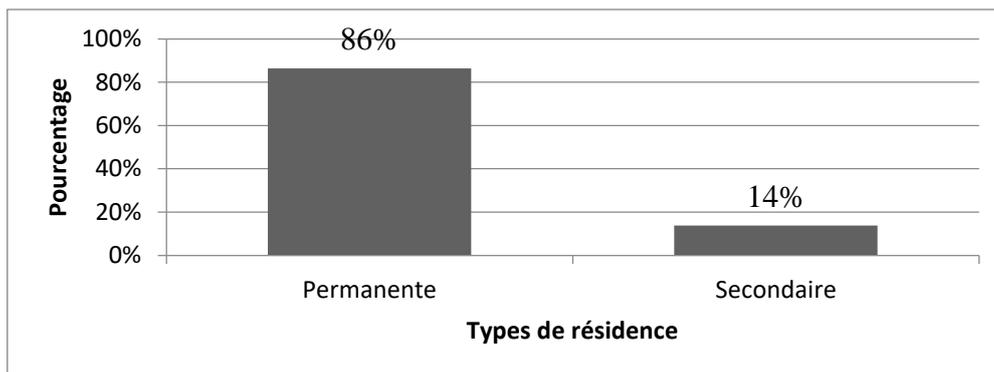


Figure 8: type de résidence des pêcheurs dans la Commune de Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).

72% des pêcheurs sont de Goudomp, contre 28 % qui viennent d'ailleurs (figure 9). Les lieux de provenance des pêcheurs de Goudomp sont lointains. Si certains sont issus des localités voisines, l'écrasante majorité viennent de très loin, comme cela a, d'ailleurs été, durant presque toute l'histoire de la pêche à Goudomp

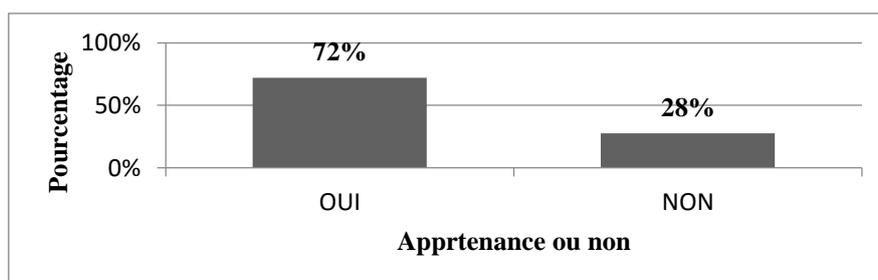


Figure 9 : appartenance ou non des pêcheurs à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).

Ainsi, le Mali est le principal lieu de provenance des pêcheurs pour 26%, suivi de la Guinée Conakry 23%, de Sédhiou 14%, de Bignona, Fatick et de Guinée Bissau pour chacun 9%, de Kolda et de Fouta pour 5% chacun (figure 10).

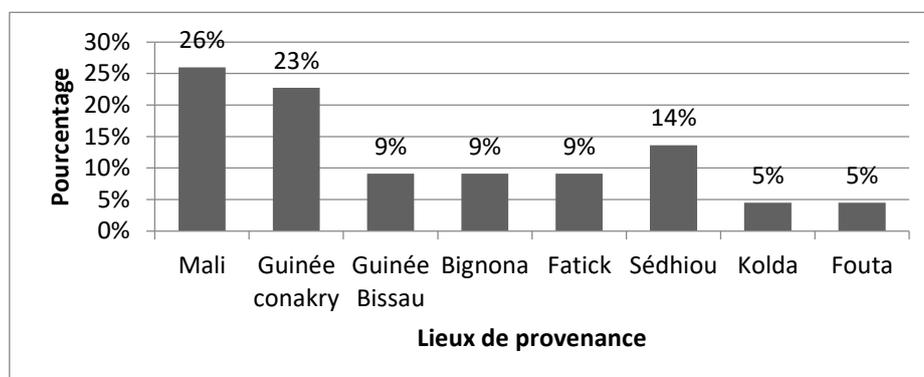


Figure 10 : lieux de provenance des pêcheurs de Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018).

Parmi les pêcheurs interrogés, 83% sont des mariés, 12% des célibataires, 3% sont des divorcés et 2% des veufs (figure 11).

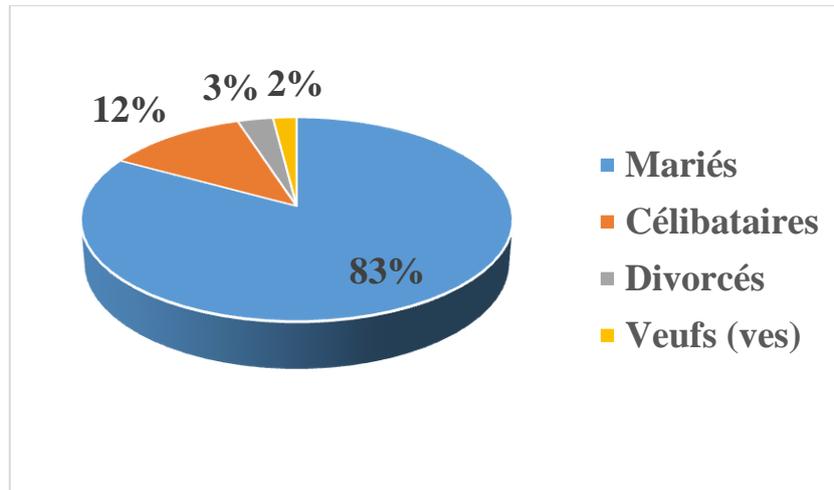


Figure 11: état matrimonial des pêcheurs à Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018)

Beaucoup de pêcheurs ont des enfants. Ainsi, 87% des pêcheurs interrogés, ont, au moins un enfant,

contre

seulement

comme le

confirme

figure 12 :

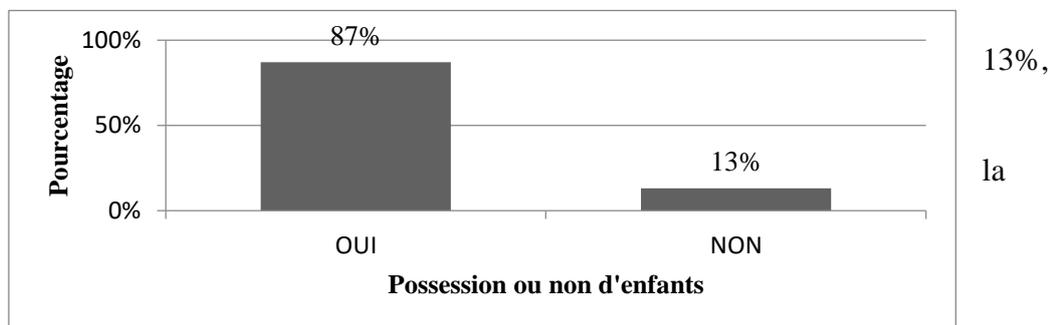


Figure 12: possession ou non d'enfants chez les pêcheurs (Résultats d'enquêtes, 2018).

Jusqu'en 2005, Goudomp n'a connu que deux opérations de lotissement : en 1963 pour 312 lots de 50 m/50 m chacun et en 1981-1983 pour 560 lots de 30 m/30 m chacun (Kandé, 2006). Ces deux lotissements ont donné naissance à un plan orthogonal ou en damier structuré autour de quatre quartiers administratifs : Amdalaye, Sansancono, Diolacounda 1 et Diolacounda 2. Ces quatre quartiers constituent le « Vieux Goudomp ». Les parties basses de ces quartiers (vers le fleuve), peuvent être appelées Doumassou. Avec l'accroissement de la ville et l'afflux de populations déplacées, d'autres quartiers ont vu le jour, plus récemment : Liberté, Cité Millionnaire et Ponto dosse Est (qui est devenu : Cité Eaux et Forêts). Au

deuxième lotissement de Goudomp, en 1983 (la partie sud de la Nationale 6) la ville couvrait une superficie de 7,5 km² soit une densité de 2,6666 hts/km². Les aménagements des pêcheries intéressent le bas des quartiers Amdallah, Doumassou Diolacounda. Le quartier Doumassou abrite le plus de pêcheurs toucouleurs et walo-walo et les 90% des espaces aménagés des pêcheries sont dans ce quartier, le premier quartier de Goudomp, établi au bord du fleuve.

En 2018, Goudomp a achevé un troisième lotissement, essentiellement vers le sud avec 2075 parcelles de 25m/20m qui abrite le nouveau lycée, le Centre de Formation Professionnelle (CFP), en chantier, des parcelles d'habitation, etc. Désormais, Goudomp s'étend sur une superficie totale de 8,5 km².

II.5.1. La structure et l'évolution de la population

En 1961, le village de Goudomp comptait 1818 habitants, en 1976, 4178 personnes et en 1987, 6076 habitants (Campal, A., 1987). Ce qui permet d'établir, selon la même source, les taux de croissance annuels suivants : 5,24% l'an entre 1961 et 1976 ; et 3,36% l'an entre 1976 et 1977. Il faut préciser que les dates d'enquêtes influent sur celles de ces deux périodes de croissance. Mais, il s'avère qu'à l'arbitraire de ces limites correspondent des phénomènes migratoires explicatifs des taux de croissance.

- Les années 1960 voient l'immigration des Bissau guinéens fuyant la guerre de libération.
- Les toucouleur et les Walo-Walo de la région de Saint-Louis (Nord Sénégal) sont venus dans les années 1970 profiter des exceptionnelles conditions de pêche offertes en Casamance, spécialement à Goudomp.
- Mais depuis le milieu des années 1970, le secteur de la pêche commence à péricliter. Parallèlement, l'immigration des pêcheurs du Walo diminue, et même après la crise crevette, ceux installés à Goudomp commencent à repartir. Certains descendent en Guinée. Quelques Bissau guinéens rentrent chez eux après leur indépendance (1973). Et les Manodje, mal acceptés en Casamance (le vol a, dans cette ethnie, une fonction sociale valorisée, peu tolérée par les populations victimes) furent chassés et refoulés dans leur pays (Guinée Bissau) un peu plus tard (aux alentours de 1978).
- Enfin, les peulh « fouta », exclus par Sékou Touré, peuvent regagner la République de Guinée après le coup d'état de 1984.

Les taux de croissance enregistrés à Goudomp sont plus le reflet des flux migratoires, en plus du taux de natalité (égal à 35‰) relativement peu important par rapport à celui de l'ensemble du pays (46‰). Sans doute est-il modéré par un taux de mortalité infantile élevé en zone rurale où les soins sont encore succincts.

Toujours est-il que le village de Goudomp possède un taux de croissance plus élevé que celui d'un terroir rural, et se rapproche d'un mode de croissance urbain comme l'écrit Campal. « De 1965 à 1976, Sédhiou croit à 6,5‰/an alors que Goudomp était à 5,24‰/an à la même époque » (Campal, 1987). En 1976, il y avait 2064 hommes (49,4%) et 2114 femmes (50,6%). Le rapport de masculinité (97 hommes pour 100 femmes) variait selon les tranches d'âge (pour les moins de 14 ans, 98 hommes pour 100 femmes ; 95, entre 14 et 65 ans, 152 pour les plus de 64 ans (Campal A., 1987). Selon la même source, en 1987, 3098 hommes (51%) et 2978 femmes (49%) composaient Goudomp. Cet infléchissement de la représentation féminine (104 hommes pour 100 femmes) était dû aux phénomènes de migration où, dans certains cas, seuls les hommes partent travailler ailleurs envoyant l'argent aux femmes restées au pays. Le recensement de 1987 (Campal, 1987) confirme la jeunesse de la population de Goudomp : les moins de 20 ans constituent près de 59 % de l'effectif total, alors que les adultes de 20 à 65 ans représentent 38% et les personnes âgées de plus de 65 ans, 3%. De cette répartition, résulte une pyramide des âges à base très large, caractéristique de la plupart des pays du tiers monde. Il faut noter que ce fort pourcentage de jeunes est le résultat de la présence d'écoles primaires et d'un Collège d'Enseignement Moyen (CEM), devenu lycée qui attirent les enfants des communes environnantes. La répartition de la population par sexe laisse apparaître comme il a été évoqué ci-dessous une forte dissymétrie : entre 10 et 20 ans, il y a surnombre d'hommes (attraction des garçons à Goudomp) ; de 20 à 40 ans, il y a surnombre de femmes (exode rural des hommes vers les métropoles) ; au-delà de 50 ans, les femmes deviennent minoritaires. En 1987, Goudomp comptabilisait comme population active entre 15 et 60 ans, 1993 actifs masculins potentiels sur un total de 3098 hommes et 1502 actifs féminins potentiels sur un total de 2978 femmes selon Campal (1987). Selon la même source, on a dénombré 349 pêcheurs, soit 25% de la population active masculine. Lors du recensement de 2002, la population s'élevait à 11 013 habitants. En 2007, selon les estimations officielles, Goudomp comptait 10 012 personnes. Au Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) de 2013, la population de Goudomp était de 12869 habitants et 15189 habitants étaient les projections de l'ANSD pour 2018. Situé dans le Balantacounda, Goudomp est l'un des villages les plus cosmopolites

de la région. Le caractère cosmopolite de la ville a fait de Goudomp un trésor socio-économique et culturel avec l'expression de l'ensemble des langues et cultures des ethnies présentes à Goudomp, devenu donc un lieu de fortes migrations des ethnies de la sous-région ; ce qui rend ainsi intéressante, l'analyse de son organisation économique quise structure autour d'activités économiques qui ont des impacts sur la dynamique des pêcheries traditionnelles dans la commune de Goudomp.

II.6. L'organisation économique

Six secteurs productifs caractérisent globalement l'économie de la commune de Goudomp. Il s'agit, notamment de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, du commerce, de l'exploitation des produits forestiers, et de l'artisanat.

II.6.1. L'agriculture

À l'instar des autres localités de la Casamance, l'agriculture occupe une place importante dans l'économie locale puisque plus de 70% de la population s'active dans ce secteur. Ceci est facilité par la disponibilité des terres cultivables. La vie économique est rythmée par l'activité agricole qui occupe une bonne partie de la population pendant l'hivernage et la pêche des crevettes dans le fleuve Casamance le reste de l'année. Les revenus des paysans étaient assurés par la culture de l'arachide, la bananeraie et l'arboriculture fruitière (orange et mangue) pratiquées à côté des cultures vivrières (riz, maïs, sorgho, etc.). D'ailleurs, le Balantacounda s'est, de tout le temps caractérisé par les activités agricoles qui assure l'autosuffisance alimentaire. En effet, avec une pluviométrie relativement importante, des terres qui se donnent mieux à l'agriculture et une multitude de petites vallées, bordées de palmeraies, les habitants de ce terroir pratiquent et développent des activités agricoles (Pélissier, 1966). Les populations pratiquent donc l'agriculture sous plusieurs formes : agriculture pluviale (grandes cultures et riziculture pluviale), maraîchage et arboriculture fruitière.

II.6.1.1. L'agriculture pluviale

L'agriculture sous pluie est pratiquée sur les terres non inondables des plateaux et dans les bas-fonds (Photo 3). Elle dépend entièrement de la pluviométrie et commence avec l'hivernage. Ainsi donc, dans les dépressions, les rizières ont été aménagées de part et d'autre des ruisseaux qui les drainent. Ce sont essentiellement les femmes qui se livrent à cette

riziculture. Elles aménagent leurs rizières et pratiquent une riziculture inondée. Les premiers travaux commencent au mois de mai et la récolte s'opère de fin novembre à janvier.



Photo 3: riziculture inondée à Goudomp (Kandé, septembre 2018).

Les principales spéculations sont : le mil « souna », le sorgho, longtemps pratiqués dans cette zone, le maïs, le riz et l'arachide qui constitue la principale culture commerciale. Le maïs, le haricot et le fonio sont généralement des cultures de soudure. Ils sont cultivés dès les premières pluies et leur récolte se fait au début du mois de septembre pour le maïs et à la fin du même mois pour les deux autres. Tous ces produits sont destinés à l'autoconsommation. Les cultures sur les terres des plateaux sont effectuées par des hommes alors que la riziculture est pratiquée par les femmes dans les vallées. Ainsi, la plupart des femmes s'activent dans la riziculture durant pratiquement quatre mois. Parallèlement à ces cultures vivrières que les populations ont toujours connues, d'autres activités surtout commerciales ont fait leur apparition et très tôt. Après le caoutchouc qui était la principale activité lucrative vers le début du siècle, l'arachide comme partout ailleurs au Sénégal sera intensément cultivée. Le produit est d'abord commercialisé par les différentes compagnies coloniales qui ont des représentants autochtones à Goudomp, chargés de la récupération du produit et de son écoulement. À partir de 1968, le monopole de la commercialisation est revenu à l'État du Sénégal qui a regroupé les producteurs autour des coopératives que l'on trouve dans chaque village. C'est à partir de ces moments aussi que la production de l'arachide va connaître une chute assez forte dans la zone de Goudomp. Cela est dû non pas au nouveau système de commercialisation, mais à l'introduction de la culture fruitière

notamment la banane et la vulgarisation de la riziculture avec des sociétés d'intervention comme la Mission Agricole Chinoise (M.A.C.) et le Projet Rizicole de Sédhiou (P.R.S.). Dès lors, beaucoup d'extensions ont été faites pour la riziculture. Un nombre assez important d'hommes s'adonnent à cette activité au détriment de la culture de l'arachide. À partir de cette période d'ailleurs, les habitants pratiquent une culture de contre-saison (en saison sèche dans des rizières qui restent humides pendant toute l'année) pour subvenir aux insuffisances des récoltes de riz de l'hivernage dues à la sécheresse de plus en plus menaçante. Justement, le principal problème auquel l'agriculture pluviale est confrontée est une pluviométrie qui a été irrégulière, incertaine et imprévisible. La faiblesse des rendements, entraînée par l'irrégularité de la pluviométrie, le sous-équipement des paysans, la dégradation physico-chimique des sols, le manque de moyens pour se procurer des intrants agricoles (semences, engrais et produits phytosanitaires), etc. Cette baisse des rendements a pour conséquences la baisse des revenus agricoles et une accentuation du déficit vivrier. En effet, de l'avis des populations de toute la zone de Goudomp, les cultures vivrières ne couvrent que trois mois pour le riz et quatre à cinq mois pour le mil et le maïs. Ce qui provoque une insuffisance voire une insécurité alimentaire aussi bien dans la commune que dans la plupart des localités environnantes que les populations tentent, aujourd'hui de remplacer par le maraîchage.

II.6.1.2. Le maraîchage

Les cultures maraîchères sont essentiellement le piment, l'aubergine, la tomate, l'oseille (bissap), le chou, l'oignon, la salade, le gombo et la carotte, etc. Elles sont relativement importantes. Ziguinchor et la zone touristique du Cap Skirring se ravitaillent à partir de la zone de Goudomp. Avec la liaison maritime Ziguinchor-Dakar, une bonne partie de ces produits maraîchers et fruitiers est acheminée vers la capitale. Le maraîchage de contre saison chaude est pratiquée dans la commune après la récolte du riz, c'est-à-dire au début du mois de décembre et se poursuit jusqu'au mois d'avril. Pour améliorer les conditions de vie des femmes, une ONG dénommée AMA vient d'initier un bloc maraîcher à l'entrée (côté Est) de la commune où beaucoup de femmes s'adonnent au maraîchage. Les autorités municipales ont, à leur tour, regroupé des femmes autour de blocs maraîchers dans les périphéries de Goudomp. Cette activité permet la diversification des sources de revenus des femmes. Au mois d'avril, après les récoltes, les femmes prennent le chemin des champs pour le ramassage des noix d'acajou.

II.6.2. L'arboriculture fruitière

La commune de Goudomp dispose d'importants atouts pour le développement de l'arboriculture fruitière. Il s'agit principalement de la disponibilité de terres en friche et apte à ce type d'activité parce qu'en majorité constituée de sols *Deck* et *Deck Dior*. Ainsi, cinq plantations bananières, qui comptent 232 coopérateurs de divers groupes sociaux, ont été créées le long de quelques petites vallées. En 1982, le projet Unité Technique de Production, type 2 (UTP²) a débuté à Baconding, 1 km à l'Est de Goudomp avec 214 coopérateurs répartis dans des plantations de bananes et d'ananas. Chaque coopérateur a sa parcelle de mille pieds au moins, et amenait la pépinière de Singhère-diola (village situé vers la frontière sénégaloguinéenne). La production totale de bananes en 1973 était de 2205 tonnes avec un rendement de 26,6 tonnes à l'hectare (Diédhiou, 1987). Cette zone de Goudomp est aussi pourvue en vergers de mangues, de citronniers et d'orangers, d'anacardiens, etc., qui font l'objet d'une commercialisation assez intéressante. Mais ces activités agricoles vont très vite connaître d'énormes difficultés. C'est ainsi qu'à partir de la grande sécheresse de 1972-1973, les productions diminuent dans tous les secteurs. L'importance des précipitations diminue d'année en année, aussi bien en quantité qu'en durée. L'hivernage de 1980, par exemple, n'a totalisé que 590 mm pour une durée inférieure à trois mois. La production de banane est passée de 2205 tonnes en 1973 à 614 tonnes en 1982 avec un rendement de 7 tonnes à l'hectare selon Diédhiou (1987). Pendant ces durs moments, une seule activité semble ouvrir le chemin du salut aux habitants de ce terroir : la pêche.

Ce salut est surtout observé à un moment où cette activité vient d'être relancée par la politique gouvernementale dans son III^{ème} Plan où la pêche occupe une place très importante, mais aussi, la crevette qui est l'un des produits les plus prisés dans le monde. Ainsi, une bonne partie des acteurs agricoles vont se reconvertir dans les pêcheries traditionnelles dans toute cette zone de Goudomp. D'une part, les agriculteurs sont découragés par la chute des récoltes (surtout arachidière) eu égard à la péjoration climatique et la forte spéculation sur les produits arachidiens qui occupent les plus grandes surfaces aménagées ; et d'autre part, ce sont les énormes sommes d'argent gagnées sur une durée relativement courte qui intéressent les acteurs agricoles. Si une partie des agriculteurs quitte définitivement l'activité agricole, pour les activités des pêcheries, notamment la pêche crevettière, une autre, en revanche, face à la période de soudure très difficile, pratique la pêche seulement la nuit. Et des problèmes se posent, actuellement pour l'agriculture dans la commune de Goudomp, d'autant plus que la pêche crevettière occupe presque 85% des jeunes la nuit et le jour, beaucoup d'entre eux se

reposit ou dorment en renonçant d'aller aux champs. Par ailleurs, la pêche soutient l'agriculture qui est en crise, et aide les acteurs de la filière agricole à équilibrer leurs charges familiales, en attendant la récolte. « Ainsi, une page de l'histoire économique de Goudomp est tournée ». (Kandé, 2003). Ces populations pratiquent donc des cultures fruitières notamment les bananes, les mangues, les oranges, les citrons, les mandarines, les papayes, les pamplemousses, les goyaves, etc. qui, en 2000 ont généré ensemble une valeur marchande de 116.604.205 francs CFA (Diallo, 2002).

L'anacardier aussi se développe et occupe de plus en plus de l'espace en mobilisant beaucoup d'acteurs. L'arboriculture est, d'ailleurs, dominée aujourd'hui par la culture de l'anacarde à cause de sa valeur marchande. Elle occupe une place de choix dans l'économie locale car chaque famille a, au moins, un verger qui, en fonction de l'importance de la superficie est une source de revenus très importante pour les populations locales. D'ailleurs, à cause de cette activité, beaucoup de terres, jadis réservées à l'agriculture, sont transformées en plantations d'anacarde. Aujourd'hui, la filière anacarde constitue le fleuron de l'économie locale dans le Balantacounda en général, dans la Commune de Goudomp, en particulier. En effet, ses ressources financières permettent de combler le gap des récoltes agricoles qui, dès le mois de mars sont épuisées. Donc, la filière participe beaucoup à l'augmentation des ressources selon la valeur du prix sur le marché. La fluctuation annuelle du prix du kilogramme est un problème qui entrave le développement de la filière. Sa part importante dans l'économie locale doit instruire les autorités étatiques à adopter une politique claire en vue d'une meilleure organisation de la filière. Cela doit être aussi le cas pour une toute autre filière dans les pêcheries traditionnelles de la zone, celle crevettière, un secteur extrêmement déterminant dans l'économie locale à l'image de la pêche.

II.6.3. La pêche

La pêche est l'une des activités économiques les plus rentables dans la Commune de Goudomp. Elle est pratiquée avec des pirogues non motorisées et de type artisanal. Un nombre important d'autochtones et d'allochtones (Walo-walo, Toucouleur, Maliens, Guinéens...) s'activent dans ce secteur. Les crevettes et les poissons sont les plus pêchées dans la commune. Cependant, le potentiel halieutique a beaucoup souffert des effets néfastes de la dégradation de la mangrove de ces dernières années. Néanmoins, certains petits pélagiques (ethmaloses, mulets, et surtout tilapias) sont toujours bien présents partout et en quantité relativement importante. Certaines espèces de grandes tailles (capitaines, brochettes,

trachymotes..) sont devenues rares, mais commencent à revenir grâce, certainement, à l'engagement de tous les acteurs de la zone dans un processus d'élaboration d'une convention locale destinée à une meilleure gestion de l'environnement et des ressources halieutiques avec l'appui de certaines ONG comme « IDEE Casamance » en collaboration avec l'USAID/WULA NAFAA (Biaye, 2016). Des campagnes de reboisement des mangroves sont aussi initiées depuis 2006 dans la zone par l'ONG Océanium.

II.6.3.1. Historique de l'évolution des pêcheries traditionnelles et du développement de la pêche à Goudomp

L'extrême hétérogénéité ethnique du tissu social goudompois constitue une des données essentielles de la structuration sociologique du secteur de la pêche à Goudomp. La configuration technologique de celui-ci, son développement inégal à travers la région, les « patterns » migratoires dont l'influence sur les débarquements est probable, ainsi que toute une série d'autres phénomènes, ne sauraient en effet, être compris sans référence aux spécialisations ethniques qui elles-mêmes, sont un produit de l'histoire. En se fondant sur la mise en place du peuplement goudompois contemporain, et sur les grandes mutations technologiques et économiques qui ont donné aux pêcheries traditionnelles leur visage actuel dans la commune de Goudomp, quatre périodes peuvent être distinguées dans l'évolution de ces pêcheries et dans le développement de la pêche dans la zone, en général, dans la commune de Goudomp, en particulier.

II.6.3.1.1. Des origines à 1945 : la pêche au poisson, un développement progressif et diversifié.

Jusqu'en 1945, Goudomp resta un village où seuls quelques Balant et Mandingue pratiquaient un peu la pêche. Cette activité fut alimentée par les flux saisonniers dont les premières traces remontent à la fin de la première guerre mondiale, avec l'arrivée des pêcheurs professionnels Soninkés, originaires du Guidimakha sur le Haut Sénégal. À la même époque, les saisonniers Get-Ndariens (de St-Louis) viennent faire campagne pendant la saison sèche dans les villages du Balantacounda. Les Guet Ndariens se comportent comme de véritables migrants et ne demeurent guère à leur point d'attache plus de trois mois par an. Ils sont donc de véritables migrants. Leur point de chute est Kayar, la Petite Côte et la Casamance (Camara 2008). Le littoral casamançais est donc exploité par les pêcheurs migrants saisonniers (Cormier-Salem 1985). Se procurer des gains significatifs pour conquérir une certaine autonomie financière devient l'idéal de tous les jeunes pêcheurs et plus

spécialement les Guet ndariens. Ces considérations économiques sont également les causes des migrations saisonnières qui se généralisent (Chaboud et Kébé 1990). Ces mouvements durèrent une vingtaine d'années jusqu'à la seconde guerre mondiale, et diminuèrent à ce moment. Vers les années 30, des pêcheurs Somonos venus de la vallée du Niger viennent s'installer dans le Balantacounda. C'est grâce à ces premiers pêcheurs, aux premières immigrations des *soubalbé* originaires du Fouta Toro (Toucouleur) et Niominka (1945) que va se développer progressivement l'industrie de transformation et d'exploitation du poisson (fumé). De nouveaux groupes ethniques et sociaux viennent tirer parti de cet essor : les commerçants malinkés et diakhankés organisent cette industrie en amont et en aval. Ils assurent aux transformateurs la livraison en produits frais. D'autre part, ils établissent des contrats préfinancés auprès de ces transformateurs sous-sous (peulh de Guinée Conakry), avant d'assurer le transit des marchandises par camions vers les marchés guinéens, gros consommateurs. Ce trafic représentait à l'époque de très importantes quantités de poissons. Cette industrie florissante intensifia les échanges commerciaux de Goudomp avec sa région, profitant ainsi de sa position géographique centrale (cf. carte, page 30). Attirés par la prospérité de tous les villages concernés par ce nouvel essor de Niaguis à l'Ouest, à Niafor à l'Est, les pêcheurs *soubalbé* intensifièrent leurs mouvements saisonniers et assistèrent ainsi à l'apogée du poisson et à l'émergence de la crevette.

II.6.3.1.2. L'apogée du poisson et l'émergence de la crevette de 1945 à 1960.

En 1958, avec l'indépendance de la Guinée Conakry, les frontières avec le Sénégal se ferment, provoquant l'effondrement du commerce guinéen de poisson fumé. Mais les ressources en poissons et en bois pour les pirogues sont très importantes. Les mouvements de migrations des *soubalbé* vers Goudomp continuèrent. Et ces derniers se sédentarisent massivement vers la fin des années 1950 et le début des années 1960. Les Walo-walo intensifient également leurs arrivées. Ainsi, Goudomp, dénombrant 60 concessions de pêcheurs, s'arroge en 1960 la première place parmi les centres de pêche de Casamance. La disparition de l'industrie du poisson fumé n'entraîne pas cependant un arrêt de l'immigration *Haal-pulaar* en Casamance, car elle n'en était pas la cause immédiate. Les premiers migrants Toucouleur, en effet, viennent d'abord en Casamance pour s'y procurer des pirogues faites d'espèces abondantes en Casamance comme le caïlcédrat. Ayant effectué le voyage à pied, ils restent sur place deux à trois saisons avant de retourner au Fouta avec des économies ainsi qu'au moins une pirogue transportée par bateau jusqu'à Dakar, par train de Dakar à Saint-Louis où celle-ci est mise à l'eau pour rentrer au village. Comme les premiers pêcheurs Walo-

walo, le premier type de pêche pratiqué par les pêcheurs *soualbé* en Casamance est la pêche au harpon utilisé pour chasser le crocodile recherché pour sa peau et le lamantin dont la chair est prisée. Cependant, c'est par la diffusion active des modèles de filets dérivants de surface en usage dans la vallée du fleuve, que les *soualbé* vont marquer de façon décisive la physionomie des pêcheries traditionnelles estuariennes. Les *félé-félé*² à trachynotte, à ethmalose, à mullet et à tilapia sont ainsi introduites dans le Balantacounda et même le Buluf où ils sont présents, à Thionk-Essyl et à Tenduk, dès 1953. (Kandé, 2003). La diffusion de ce modèle de *félé-félé* coïncide avec le développement d'un autre type de pêche, celle de la senne de plage. Malgré l'antériorité Niominka dans l'estuaire et la spécialisation de ceux-ci dans la pêche à la senne, c'est aux pêcheurs wolofs originaires de Gaya et de Jawara dans le Walo (Bas Fleuve Sénégal), que revient incontestablement la paternité de la diffusion de ce type de pêche en Moyenne Casamance. (Kandé, 2003). C'est d'ailleurs, ce que confirment d'autres sources. En effet, les premiers pêcheurs de senne walo-walo viennent en Casamance en 1951 et s'installent d'abord sur les rives du Soungrougrou. Ils sont progressivement rejoints par d'autres pêcheurs walo-walo et l'aire d'activité s'étend rapidement. Avec les pêcheurs Toucouleur, ils contribuent à faire de Goudomp qui, au sortir de la deuxième guerre, est encore un centre de pêche insignifiant, le premier centre de pêche de la région avec Ziguinchor. (Diédhiou, 1987). En 1960, Goudomp, qui est un point important de l'économie de traite depuis longtemps, est un gros village où la « petite pêche » a lieu toute l'année dans un rayon de 2 à 3 km. La motorisation y fait ses débuts et sert de base au déplacement sur près de 40 à 50 km des pêcheurs professionnels qui vont vers Adéane ou vers le Soungrougrou. En 1962, l'école de pêche Emile Badiane est créée à Goudomp. La production de poissons atteint son apogée. Jusqu'en 1976, la pêche à la senne est saisonnière pour l'essentiel. Fabriqués à partir de bobines sola (lin ou coton), les filets ont, en effet tendance à pourrir en hivernage. Ceci oblige les pêcheurs de sennes à se reconvertir au *félé-félé* en hivernage ou à aller rejoindre les unités walo-walo de la Petite Côte. Avec la généralisation tardive du fil de nylon introduit entre 1971 et 1973, la pêche à la senne devient techniquement possible tout au long de l'année et une nette tendance à la sédentarisation des Walo-walo se développe. À ce moment, un facteur nouveau a, depuis 16 ans déjà, modifié les conditions globales des pêcheries traditionnelles à Goudomp, en particulier, dans tout le Balantacounda, en

²Le filet maillant dormant « *félé-félé* » est introduit dans la zone vers les années 1980 par les pêcheurs maliens. C'est un filet qui a la même forme que la senne de plage, c'est-à-dire rectangulaire

général. En effet, l'expansion rapide de la pêche crevettière à partir de 1960 est une source de grands bouleversements. (Kandé, 2003).

II.6.3.1.3. L'avènement de la pêche crevettière et bouleversement des structures d'exploitation à Goudomp : des années 60 à 1985 :

Le début des années 1960 marque l'avènement de la pêche crevettière à Goudomp initiée par les toucouleurs. Celle-ci va favoriser la mise en place des structures de fonctionnement capitalistes qui prédominent encore aujourd'hui. Avant cette époque seule une pêche « primitive » au *killi* ou *Laan Xulus*³ est pratiquée occasionnellement tandis que le pot de 500g de crevettes est vendu à 15 ou 20 F CFA aux acheteurs européens. À partir de l'installation entre 1959 et 1961 de trois sociétés françaises de conditionnement de crevettes à Ziguinchor, l'économie crevettière prend rapidement le pas sur toutes les autres formes de production halieutique avec la conversion des Toucouleurs à la pêche à la crevette. En effet, les pêcheurs *soubalbé* se reconvertissent massivement à la pêche crevettière tandis que s'organisent des réseaux actifs dont les objectifs sont d'encourager une immigration toujours plus importante et d'organiser les structures d'accueil des groupes familiaux venant du Fouta. (Le Reste et al. 1986). Cette forme de pêche empiète petit à petit sur les autres. Sur un échantillon de 50 pêcheurs recueilli entre mars et octobre 1982 à Adéane, à Baghagha et à Goudomp par Male (1984), on trouve notamment que 68% des gens interrogés résidaient dans un de ces villages depuis plus de dix ans et que 52% de l'échantillon avaient fait en Casamance un séjour de plus de 18 ans. Enfin, 14% des personnes interrogées n'étaient pas retournées au Fouta depuis au moins 15 ans (Male, ib). Ainsi, Goudomp est un des plus importants centres de pêche de la Casamance avec Kafountine, Ziguinchor et Baghagha. Le développement du village, qui atteint 5 000 habitants en 1985, s'explique en partie par l'explosion de la pêche à la crevette dans les années 1960 et l'afflux d'immigrants en provenance de la Vallée du Sénégal, de Guinée Bissau et de Guinée Conakry. La nouvelle route, qui désenclave le Balantacounda, contribue à faire de Goudomp un pôle semi-urbain, comme en témoigne l'immobilier et autres infrastructures urbaines. Pour ce qui est de la pêche, ce centre bénéficie de bonnes infrastructures : une école des pêches ouverte en 1962 pour former des pêcheurs casamançais, un bâtiment avec plus de dix fours à fumer pour le poisson fumé (*métorah*), financé par le

³ Le filet spécial de crevettes : le « *killi* ». On l'appelle « *moudiass* » ou chenal. C'est un filet dormant ancré en forme de housse conique dont les mailles varient de 16 à 12 mm de côté ou 24 mm de mailles étirées non mouillées, spécialisé pour la pêche de chenal. C'est un filet sélectif et fixe de par sa pratique de pêche. Deux perches en bois de palétuvier, attachées aux deux extrémités de la base, matérialisant la chute du filet en permettant de le fixer au niveau du mouillage et de le maintenir ouvert.

FED en 1970-1971, un poste du Service des Pêches créé en 1983 ainsi qu'une aire de séchage pour *legej*⁴. Il dispose enfin d'une pompe à essence et d'un atelier d'entretien et de réparation des pirogues. Situé à la limite de la zone légale de la pêche à la crevette, Goudomp a pour originalité d'être, à la fois, un des premiers centres de pêche à la crevette et un centre de pêche à la senne de plage. Si cette dernière activité est pratiquée plus en amont, les propriétaires des grandes sennes de plage sont résidents à Goudomp et le poisson transite par ce centre. Ces deux principales formes d'exploitation des ressources aquatiques sont entre les mains d'étrangers, en particulier des Toucouleurs et des Walo-walo (Cormier- Salem, 2006).

L'extension de la zone légale de pêche crevette à Goudomp en 1979 entraîne le déclin de ce village en tant que centre de pêche au poisson et sa transformation en tant que centre de pêche crevette. Ainsi, la pêche au poisson déclina par manque d'effectifs et par opposition de techniques : le système « *sa barigo* » de la pêche à la crevette qui barre l'ensemble du fleuve à marée basse, empêche la présence d'autres filets. Goudomp s'affirme désormais comme un important centre crevette. L'économie crevette a radicalement changé la physionomie du port notamment en y introduisant des formes de production capitalistes (Kandé, 2003). Lieu principal de pénétration des rapports de production capitalistes dans la pêche, l'économie crevette est ainsi un facteur puissant de déstructuration et de restructuration des pêcheries traditionnelles dans le village de Goudomp, en particulier, dans tous les villages de la zone, de Niaguis à Niafor. Elle attire un nombre croissant de pêcheurs de poissons et accentue les conflits entre pêcheurs. Durant ces années, ce sont les usines qui sont les véritables propriétaires des moyens de production, et qui les mettent à la disposition des pêcheurs (contre retenue). De cette manière, les usines contingentent non seulement leur volume d'échanges, mais peuvent négocier aisément un prix d'achat à leur convenance. Le pêcheur perd son autonomie au profit d'un revenu régulier, relativement sûr puisque le débouché est assuré. Les migrations de Toucouleurs venant du Fouta Toro se poursuivent grâce aux ramasseurs qui ont tout intérêt à voir le nombre de pêcheurs s'accroître et donc favorisent les conditions d'accueil. Cette intermédiation nourrit cependant des conflits d'intérêts de plus en plus virulents. En réaction, elle fut institutionnalisée en 1978, dans un but d'apaisement. Les ramasseurs liés aux usines furent remplacés par des mareyeurs indépendants. Cependant, l'évolution récente des conditions environnementales en Casamance en général, dans les pêcheries traditionnelles à Goudomp et

⁴Poisson séché au soleil accompagné de sel.

ses environs en particulier, annonce quelques difficultés dans la filière crevette. La crise de la crevette devient inévitable.

II.6.3.1.4. La crise de la crevette de 1985 jusqu'à nos jours.

L'hivernage catastrophique de 1983 (719,4 mm pour 46 jours de pluies à Goudomp)⁵, la chute brutale de la production et la fermeture temporaire des usines l'année suivante, entraînent la dislocation de familles entières qui vont « tenter leur chance » ailleurs, notamment en Gambie, en Guinée-Bissau et aussi en France, au Gabon, en Côte d'Ivoire. En 1984, Goudomp en tant que premier centre crevettier de Casamance, connaît une grave crise, provoquant ainsi le départ d'anciens migrants, des pertes importantes de revenus pour l'ensemble du village, et une nouvelle modification de sa physionomie (Campal, 1987). Une pluviométrie plus favorable après les années de sécheresse, a certes entraîné une reprise, mais les incertitudes qui perdurent encore peuvent être lourdes de conséquences pour les communautés dont l'économie repose sur ce type de pêche. Une analyse de l'évolution de la production et de sa valeur commerciale entre 1980 et 1986 permet de mettre en relief les événements écologiques et économiques qui ont provoqué la crise de 1984, et le déclin graduel des pêcheries traditionnelles dans la commune de Goudomp en particulier, dans tous les villages de la zone de Niaguis à Simbandi Brassou. En 1983-1984, le mouvement de chute, observé depuis 1980 dans le secteur de la crevette, s'amplifiait, puis s'accélérait en 1984. Ce brutal renversement de tendance correspond à l'année noire qu'a connue le secteur crevettier. Une des causes profondes de ce phénomène remonte aux environs de 1970 et est liée essentiellement à la nature du fleuve Casamance. Celui-ci de par sa faible pente et sa faible alimentation en eau douce (sécheresse des années 1970 à 1990) devient un bras de mer sursalé. Aussi, en 1970 et surtout en 1980, périodes depuis lesquelles des vagues de sécheresse ont été les plus accentuées, on observe des taux de salinité record, provoquant un déséquilibre des peuplements et une diminution considérable du nombre d'espèces capturées (poissons et crevettes). Aujourd'hui, celles pêchées à Goudomp et aux alentours sont de faible valeur commerciale. La chute brutale de la production crevette, en 1984, provient de la conjonction de ces phénomènes accentués par un hivernage particulièrement défavorable en 1983. En effet, une affaire d'intoxication alimentaire en France a provoqué pendant trois mois, la fermeture des usines de Ziguinchor. Se révèle, par cet exemple, la fragilité du système d'exploitation basé sur un seul paysclient (Kandé, 2003). C'est à partir de cette date que, pour

⁵ Source : DRDR de Sédhio

les pêcheurs de crevettes qui n'ont pas pris la voie de l'émigration ou celle d'un autre métier, la reconversion ou plutôt la diversification dans la pêche aux poissons s'est imposée ; et ce, malgré des rendements monétaires nettement inférieurs à ceux qu'ils connurent avant. La réouverture des usines en septembre 1984 a néanmoins réamorcé la filière crevettière, mais dans une moindre mesure. C'est ainsi que la production de poissons s'équilibre en 1986 à son niveau de 1980. Quant à la valeur commerciale, elle augmente entre 1980 et 1982, suivant les principes de la loi de l'offre et de la demande, se maintenant ainsi jusqu'en 1983, pour s'effondrer en 1984. La remontée régulière de la valeur commerciale jusqu'en 1986 où elle s'établit à un niveau supérieur à celui de 1980, peut s'expliquer par le maintien simultané des deux productions de poissons et crevettes à des valeurs acceptables. La production a ainsi évolué en dents de scie jusqu'en 1997, année pendant laquelle, on a noté une légère augmentation avec un tonnage de 390.705 kg pour une valeur commerciale de 351.634.500 F CFA. Cette augmentation s'est poursuivie jusqu'en 2000, année record avec 422.402kg. Depuis lors, la production n'a cessé de chuter et l'année 2002 a été particulièrement catastrophique avec seulement 140.595 kg, le plus faible tonnage de toute l'histoire de la pêche à Goudomp. (Kandé, 2003).

II.6.4. L'élevage

L'élevage est une des activités pratiquées par les populations de la Commune de Goudomp. L'élevage intervient pour une part importante dans l'économie agricole du Balantacounda et concerne toutes les populations. Le cheptel s'est établi comme suit en 1999 (Tableau 2)

Tableau 2: le cheptel dans le Balantacounda en 1999

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Asains	Equins
Quantité (têtes)	11580	13400	12530	1740	315	112

Source : Monographie du CERP de Diattacounda du 31/12/1999 (in : Kandé, 2003)

Actuellement, le cheptel, pour des raisons diverses, s'est considérablement réduit comme le montre le tableau 3.

Tableau 3 : le cheptel dans le Balantacounda en 2017

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Asains	Equins
Quantités (têtes)	7350	9275	8500	785	210	85

Source : Monographie du CERP de Diattacounda du 31/12/ 2017.

Le constat est alarmant : c'est la réduction drastique des effectifs du cheptel dans tout le Balantacounda. Le lait et la viande fournis par les bovins, les ovins et les caprins sont vendus sur place ou dans les marchés hebdomadaires ou « *loumas* ». Parfois des animaux sur pieds sont vendus principalement chez des revendeurs spécialisés à Goudomp ou dans les « *loumas* » de Yarang, 70 km à l'Est de Goudomp ou à Ziguinchor. Donc, cette activité est essentiellement destinée à la commercialisation et à la consommation locale. Mais, aujourd'hui, elle est confrontée à plusieurs problèmes comme le vol de bétail, l'insécurité, les conflits entre agriculteurs et éleveurs, etc. En effet, la proximité avec la Guinée Bissau entraîne un vol massif créant du coup un abandon de cette activité. La crise que connaît cette région a aussi occasionné le recul de l'élevage à cause de l'instabilité, de l'inaccessibilité des zones de pâturages susceptibles de contenir des engins explosifs comme les mines. Il faut aussi noter le manque d'espaces réservés à cette activité, espaces de plus en plus conquis par des activités agricoles. Ainsi, des conflits récurrents entre paysans et pasteurs sont toujours déplorables surtout en période d'hivernage. Les pêcheries traditionnelles à Goudomp et partout ailleurs dans le Balantacounda entretiennent d'excellents rapports avec l'élevage d'autant plus que les principaux clients sont les pêcheurs, les peseurs et les mareyeurs au pouvoir d'achat relativement élevé mis à part les fonctionnaires et autres agents de l'État. L'élevage participe aussi au dynamisme du petit commerce local.

II.6.5. Le commerce

C'est un commerce qui existe depuis très longtemps. A part la traite de l'arachide dont le monopole était assuré par les sociétés coloniales par l'intermédiaire des coopératives de village, le commerce à Goudomp avait une portée très modeste avant l'indépendance. Ces sociétés coloniales se nommaient « Bartz » et avaient leurs boutiques installées en face de la mission chinoise au quartier Doumassou. Après le départ des sociétés « Bartz », le vieux Alhou a installé une boutique à l'angle du carrefour de la grande Avenue, 500 m avant le fleuve (Photo 4).



Photo 4 : l'emplacement de l'ancienne boutique du Vieux Alphousseyni Seydi à Doumassou. (Kandé, juillet 2018).

Cette boutique, contenant essentiellement du riz, du mil et des tissus, était un important point de décharge, de financement des opérateurs d'arachides, et de livraison de bons, surtout pendant les périodes de soudure. Elle a joué un rôle extrêmement important dans la période coloniale et post coloniale. Elle était aussi au cœur du dispositif du monopole du commerce, à l'époque dans Goudomp et dans toute la zone et symbolisait ainsi la « domination des familles Seydi de Bartz » dans le quartier Doumassou et dans tout le Balantacounda, phénomène qui aura duré jusqu'au décès du vieux Alphou, récemment. Ce phénomène s'expliquait assez facilement par le fait qu'auparavant le système d'échanges est peu connu par les habitants de ce terroir qui, cultivateurs qu'ils sont en grande majorité, se suffisaient du peu sinon de l'essentiel. Néanmoins, il convient de signaler dans la même période, l'implantation des boutiques des Maures dans le quartier Doumassou. Ces petites boutiques des Maures étaient relativement nombreuses et allongées des deux côtés de la rue principale du village. Parallèlement à ces boutiques des Maures, quelques échanges très limités du reste se faisaient au niveau du petit marché quotidien qui se tenait sous un grand manguier du même quartier de Doumassou. Aussi, on recensait quelques grandes boutiques des gros commerçants qui sont en grande majorité des intermédiaires des sociétés coloniales de la traite de l'arachide.

Aujourd'hui, la commune de Goudomp offre le spectacle d'un petit commerce florissant qui doit son existence aux réalités socio-économiques de la zone. Dans le cas de Goudomp, il s'avère difficile de faire la part des choses, si l'on sait que les abondantes terres

fertiles du plateau et les prometteuses rizières ont contribué aussi bien que le poissonneux fleuve de la Casamance, à l'augmentation de la population et de son pouvoir d'achat qui sont à la base de ce commerce. Mais si les producteurs de bananes, d'oranges, de mangues, de riz et des produits maraîchers, écoulent leurs divers produits dans le marché de Goudomp, le mérite d'un tel dynamisme du commerce revient surtout aux pêcheurs qui, outre les produits qu'ils mettent sur le marché, possèdent un pouvoir d'achat relativement élevé. Nous pouvons dire, en fait, que c'est avec la promotion de la pêche lucrative à partir de 1963 que le petit commerce est devenu très intense à Goudomp.

Les peulhs de la République de Guinée dont la migration est constatée à cette même période vont prendre le relais des Maures. Petits détaillants, ils installeront leurs affaires tout près du fleuve notamment tout autour des quais. Là, les échanges s'amplifient de plus en plus. Leurs principaux clients sont les pêcheurs et indirectement tous ceux qui viennent chercher du poisson. Beaucoup d'entre eux ont une petite table sur laquelle sont exposés d'une manière ordonnée, des paquets de cigarettes, des allumettes, des briquets, du thé, du sucre, des bonbons, des piles pour les torches, etc. En quelques années seulement, ils sont parvenus à se faire construire un petit bâtiment avec des matériaux locaux dont le coût n'est pas du tout élevé. Ce commerce est tellement florissant que tous les échanges se font essentiellement auprès du fleuve. Le petit commerçant peulh s'en est vite rendu compte et en a fièrement profité. Le pêcheur, dès son débarquement, lui verse la grande part de son argent pour ensuite le retirer en provisions notamment en thé, sucre, huile, car comme on le dit dans le milieu, le petit pêcheur est un prodigue de premier rang. À ces Peulh, on peut ajouter les *Baol-baol*, très actifs et les marchands de tissus généralement maliens ou gambiens. Durant la campagne crevette, nous notons un dynamisme dans ce secteur du commerce avec un marché très important constitué des acteurs de la pêche crevette. L'habillement est aussi un secteur très développé. Ainsi, le débarcadère est très animé les après-midi et même la matinée par de petits commerçants déambulant, surtout des jeunes filles qui proposent des gammes variées de nourriture aux acteurs de la pêche.

Le marché de Goudomp, construit en 1980 joue un rôle déterminant dans l'approvisionnement des habitants de Goudomp et ses environs. La ménagère y trouve tout ce dont elle peut avoir besoin pour son repas de repas et du soir. Presque tout le stock de poissons frais destiné à la consommation locale y est livré par l'intermédiaire des bana-banas. Ce marché est très bien réhabilité aujourd'hui par l'équipe municipale en place à Goudomp. Il abrite beaucoup de cantines, des boutiques, des boucheries, des ateliers de tailleurs, etc. Bien

que quotidien, le marché de Goudomp joue également le rôle de marché hebdomadaire pour les habitants des villages environnants. Chaque vendredi, les femmes Bainounks, Mandingues, Diolas et Balantes, viennent exposer leurs produits notamment le sel, la céramique, les fruits, etc. Depuis 2009, un marché hebdomadaire se tient tous les mardis dans le quartier de Diolacounda. En 2016, une foire aux affaires a été aussi initiée dans la Commune, au quartier Sansancono, à moins de 500m du marché central. Ces marchés participent largement au dynamisme des activités commerciales et des échanges de la commune, à l'image de la nouvelle gare routière. Cette nouvelle gare routière est aussi très animée, liées aux activités des pêcheries. D'ailleurs, aujourd'hui, elle accueille en son sein, un important point de vente des poissons venant des zones de Kafountine, du Cap Skirring, d'Agnack, de Fanda ou de Baghagha. Aujourd'hui, vu la sécheresse qui ne cesse de menacer les rizières et les champs, et aussi avec la baisse de la production du poisson et surtout des crevettes, il semble que la commune de Goudomp est entrain de trouver un nouveau souffle avec ce petit commerce qui est devenu très florissant. En tout cas, c'est le secteur qui occupe de plus en plus de personnes, car Goudomp est une commune-carrefour, située en effet sur la route du Sud (réhabilitée par le Programme du MCA) qui la relie à Ziguinchor et à Kolda et s'ouvre à la Guinée-Bissau par des pistes de production, récemment réfectionnées par le Programme financé par l'USDA (United State Department of Agriculture), jadis parcourues par des cars de transport en commun. Ainsi, le transport connaît un regain d'intérêt avec ce Programme, mais aussi avec l'introduction depuis 1989 dans le secteur, des motos Jakarta qui occupent des jeunes de plus en plus nombreux. Les habitants des autres villages de la rive droite du fleuve viennent y faire leur marché en plus des autres villages environnants.

II.6.6. L'artisanat

L'artisanat s'arrête en gros à la menuiserie pratiquée dans certains gros villages comme Goudomp ou Binako. Par ailleurs, les tisserands manjacks produisent des pagnes, dont la beauté artistique, est réputée dans la contrée. En outre, des centres de couture et de coiffure ont été récemment ouverts dans la commune de Goudomp où de braves jeunes garçons et filles apprennent un métier. Ces secteurs de la menuiserie, de la couture, de la coiffure, etc. fournissent aux pêcheries traditionnelles de Goudomp une main-d'œuvre et des services. En retour, ils profitent des rentrées de devises qui pourraient permettre de les moderniser et de les développer.

II.6.7. L'exploitation de la forêt

L'exploitation de la forêt fournit du bois (rôniers et bois d'ébène), des produits forestiers non ligneux comme les fruits de *Saba Senegalensis*, *Lanolphia heudelotii*, *Adenonia digitata*, *Parkiabiglobosa*, d'autres fruits sauvages, des balais, de l'huile de palme et de palmiste généralement cueillis par les hommes, mais vendus par les *bana-banas* et les femmes. Les forêts ont pendant longtemps fourni des troncs d'arbre pour la fabrication des pirogues, des pagaies et des planches pour les réparations diverses de certaines embarcations.

Cependant, l'activité économique dominante de plus de 80% de la population goudompoise demeure incontestablement aujourd'hui, la pêche, notamment, l'exploitation des crevettes qui s'organise autour de certains acteurs, dont les plus importants sont les pêcheurs, avec des engins et des systèmes d'exploitation des ressources. C'est toute une organisation autour de la filière pêche que nous allons, à présent, tenter d'analyser.

II.7. Organisation humaine et matérielle de la filière pêche

La filière pêche se meut dans un cadre régi par un statut juridique, dans lequel les acteurs l'exploitent à différents niveaux, à travers des relations complémentaires et parfois antagonistes. C'est cette organisation qu'il s'agit d'expliquer dans cette partie, en commençant par les acteurs et les moyens de production.

II.7.1. De la caractérisation des acteurs et des moyens de production halieutique

II.7.1.1. Les acteurs

Les principaux acteurs de la filière pêche sont : les pêcheurs, les mareyeurs, les peseurs, et les intermédiaires que sont les manœuvres et les propriétaires de pirogues et des filets.

II.7.1.1.1. Les pêcheurs

Pour les crevettes, selon les marées, il fait une ou deux fois sa descente dans le fleuve. Il a également une connaissance indéniable de ces marées qu'il étale en deux principaux moments de pêche que sont le « *timis* » et le « *ndieul* » ou « *njël* ». Le « *timis* » : c'est la période à laquelle la marée basse débute à partir de 18 heures. Le pêcheur revient de la pêche à partir de 22 heures. Le « *ndieul* » : c'est quand la marée basse s'effectue à partir de 3-4 heures du matin. Cependant, pour les pêcheurs de poissons, ils embarquent généralement la

matinée, passent la journée et reviennent vers 16 heures ou 17 heures. D'autres, quittent les quais vers 18 heures pour revenir aux environs de minuit. À propos des heures d'embarquement pour la pêche, les réponses des pêcheurs interrogés à Goudomp sont ainsi résumées : 35% des pêcheurs interrogés embarquent à partir de 18 heures, 25%, la nuit, 20% les matinées et 14% l'après- midi. Seuls 6% vont à la pêche sans heures précises (figure 13).

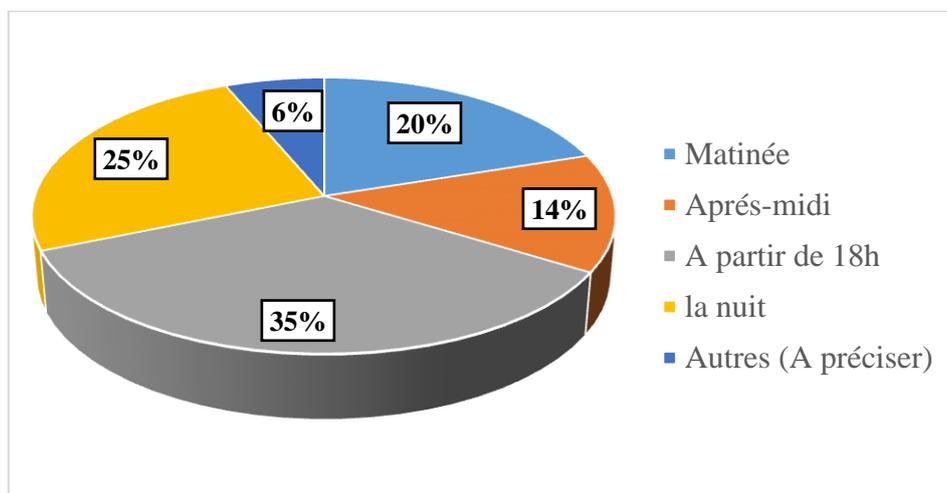


Figure 13 : heures habituelles de pêche dans la Commune de Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018)

Il faut noter que les réponses sont doublées et même triplées, car les périodes de pêche sont multiples. Certains quittent au crépuscule, alors que d'autres embarquent avant 18 heures, comme le confirment ces photos (Photo 5).



Photo 5 : préparatifs et départs pour une nuit de pêche au filet « féfé-féfé » à Goudomp (Kandé, janvier 2019).

A part le pêcheur de « Killi » et de « khouss », les autres sont soumis à un contrat peu avantageux, s'ils ne sont pas propriétaires de filet. Il s'agit essentiellement des pêcheurs de « féfé-féfé » dont l'équipage exige trois personnes. Ici, le propriétaire du filet prend la moitié de la production et l'autre moitié est partagée entre les trois membres de l'équipage. Cela voudrait dire que si le propriétaire du filet fait partie de l'équipage, il gagne les deux parts. Il arrive aussi que certains propriétaires de filet acceptent simplement de partager la production

en quatre parties entre les trois pêcheurs et lui. S'il fait partie de l'équipage, la production est partagée en trois parties égales. C'est d'ailleurs, la formule la plus courante aujourd'hui. Il arrive aussi que le mareyeur donne des filets aux pêcheurs et n'en réclame que la vente de leurs productions. Les enquêtes que nous avons menées en 2003 auprès des pêcheurs de Goudomp avaient révélé que 68% des pêcheurs travaillaient pour le compte des propriétaires des filets. (52% pour les mareyeurs, 16% pour les peseurs). Seuls 24% des pêcheurs avaient leurs propres matériels et 8% appartenaient aux parents. (Kandé, 2003). En 2018, la situation a beaucoup évolué, car 76% des pêcheurs interrogés affirment qu'ils travaillent, aujourd'hui pour leur propre compte, contre 24% pour les autres comme nous le montre la figure 14

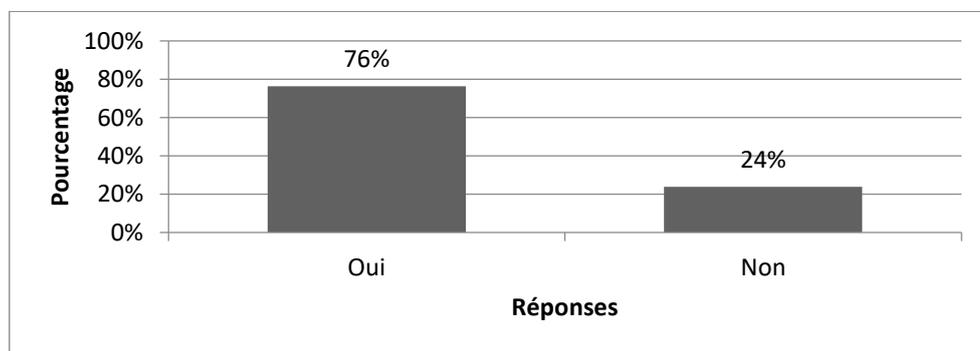


Figure 14: proportions de pêcheurs travaillant ou non pour leur propre compte. (Résultats d'enquêtes, 2018)

Les enquêtes menées auprès des pêcheurs ont révélé que 33% des matériels utilisés par les pêcheurs appartiennent aux mareyeurs, 18% aux peseurs, 10% à des particuliers, 23% à des parents, 13% aux pêcheurs (figure 15).

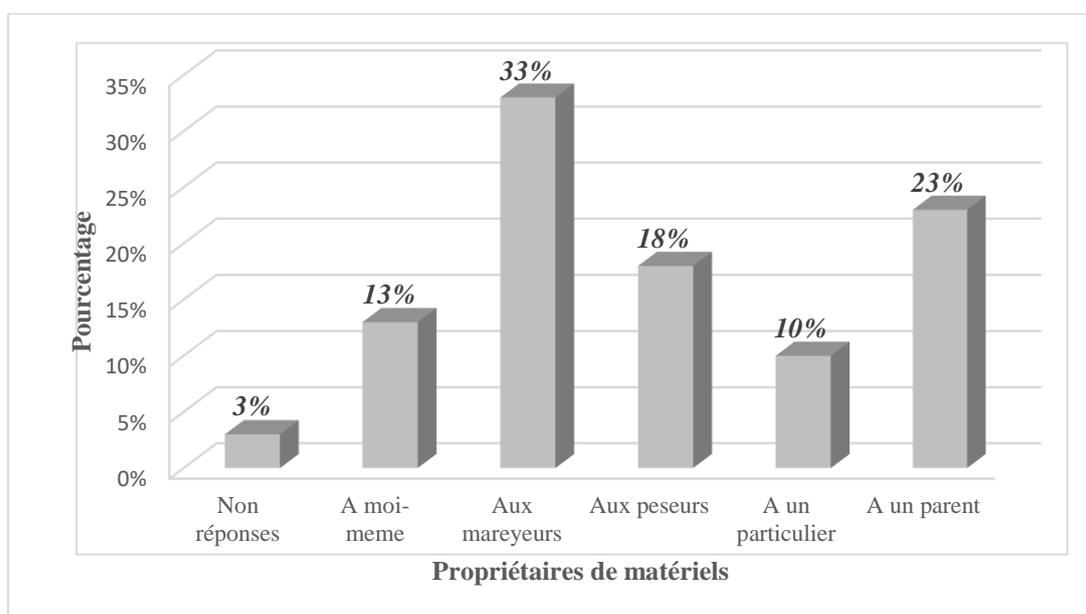


Figure 15: propriétaires des matériels utilisés par les pêcheurs dans la Commune de Goudomp.(Résultats d'enquêtes, 2018)

La figure 15 indique que les matériels utilisés n'appartiennent qu'à seulement 13% des pêcheurs interrogés, contre 51% pour les mareyeurs et les peseurs réunis. (33 et 18 %). Cependant, 76% des pêcheurs travaillent pour leur propre compte. Cela signifierait que seule la livraison des produits aux peseurs et aux mareyeurs pourrait être considérée comme une contrainte pour les pêcheurs, mais les gains ne sont plus partagés comme avant. Aujourd'hui, hormis ces procédés, le pêcheur est libre de vendre sa production à n'importe quel peseur. Et très souvent, avec la libéralisation du marché de crevettes, le pêcheur livre son produit au peseur qui a le prix d'achat le plus intéressant au kilogramme. Aux Toucouleurs, grands pêcheurs de crevettes, se sont joints les autochtones qui ont vite compris l'intérêt de cette pêche. Puis, sont venus les jeunes des terroirs voisins comme Pakao, Brassou, Balantacounda qui se sont spécialisés à la pêche au « *félé-félé* ». Enfin, sont arrivés ceux de la Guinée Bissau qui s'adonnent surtout au « *khouss* », du Mali avec leur « *thiass* » (filet à nylon), grand dévastateur de petits poissons et crevettes. Ainsi, les origines des pêcheurs sont très diverses. Ceci mettra en exergue la diversité ethnique des acteurs qui partagent la même activité. Sur les 80 pêcheurs interrogés à Goudomp, les Mandingue représentent 31%, des Balant 15% , des Peulhs 15%, des Bambara 10%, des Toucouleur 10%, des Diola 6%, des Sérère 5%, des Wolof (Walo-walo) 4%, des Manodj 3%, et des Manjack 1% (figure 16).

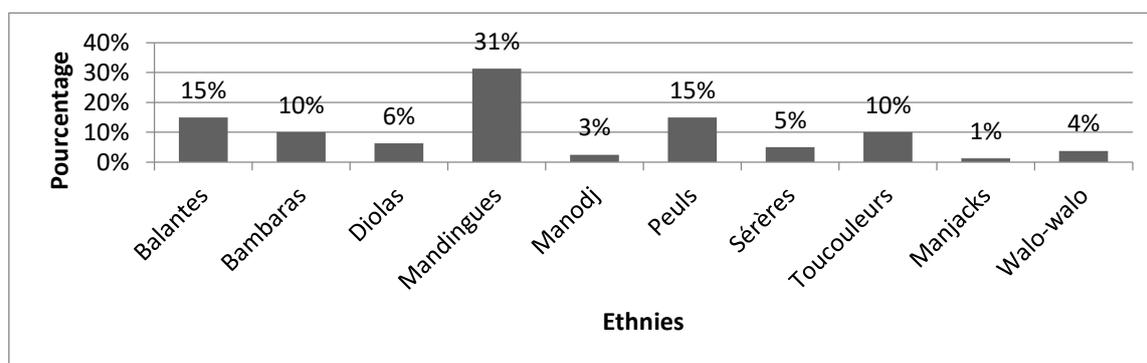


Figure 16: répartition des pêcheurs selon les ethnies (Résultats d'enquêtes, 2018)

Ainsi, au moins, dix groupes ethniques se partagent cette activité, ce qui confirme le caractère cosmopolite du tissu social de Goudomp. Ce qu'il faut noter, c'est le recul des Toucouleurs et des Walo-walo, qui, en 2003, représentaient respectivement 30% et 11% (Kandé, 2003). Ils étaient les plus nombreux, mais certains, compte tenu des difficultés que connaît ce secteur, ont fini, soit par retourner au nord, soit par migrer à défaut de se reconverter dans le commerce ou dans d'autres secteurs d'activité. Comme nous le

remarquons, ce sont les Mandingues, les Balante et les Peulh, autochtones, qui sont les plus nombreux dans la pêche. En 2003, les Mandingues n'étaient que 20%, les peuls 4%. (Kandé, 2003). L'analyse de la figure 8 de la répartition des pêcheurs selon les classes d'âge montre clairement la prédominance de la tranche d'âge des plus de 32 ans qui représentent 82% des interrogés. Si, on y ajoute ceux âgés de 30-32 ans, les 30 ans et plus constituent l'écrasante majorité, soit 88%. Ce qu'il faut retenir ici, c'est que la pêche est une activité réservée aux adultes. Mais aussi, elle n'est point l'affaire de vieillards de plus de 70 ans ; la participation des personnes trop âgées à ce type d'activité qui nécessite, il vrai, beaucoup d'énergie est très faible (figure 17).

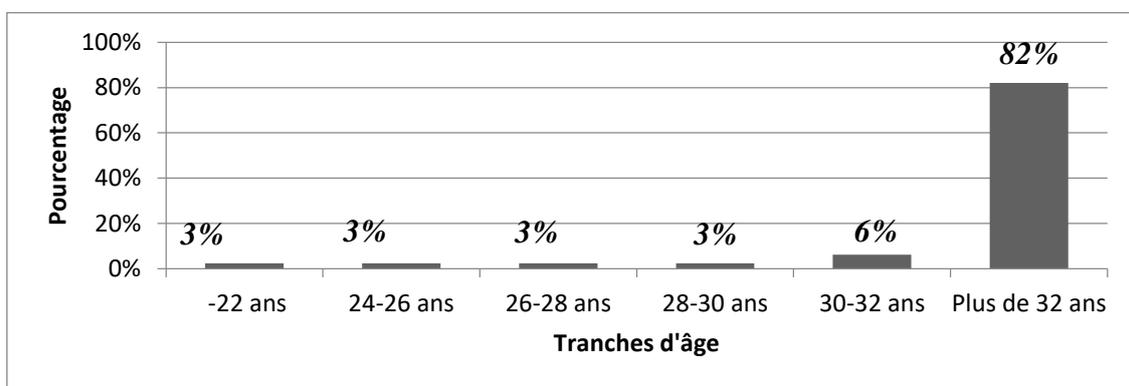


Figure 17: tranches d'âge des pêcheurs à Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018)

En plus, la pêche est une activité très difficile et même dangereuse. Qu'elle soit crevette ou des poissons, elle est très difficile, car ce sont 46% des pêcheurs qui le déclarent contre seulement 4% qui la trouvent facile. Cependant, l'activité est très passionnante selon 20% des pêcheurs alors que 38% des acteurs la jugent très dangereuse (figure 18).

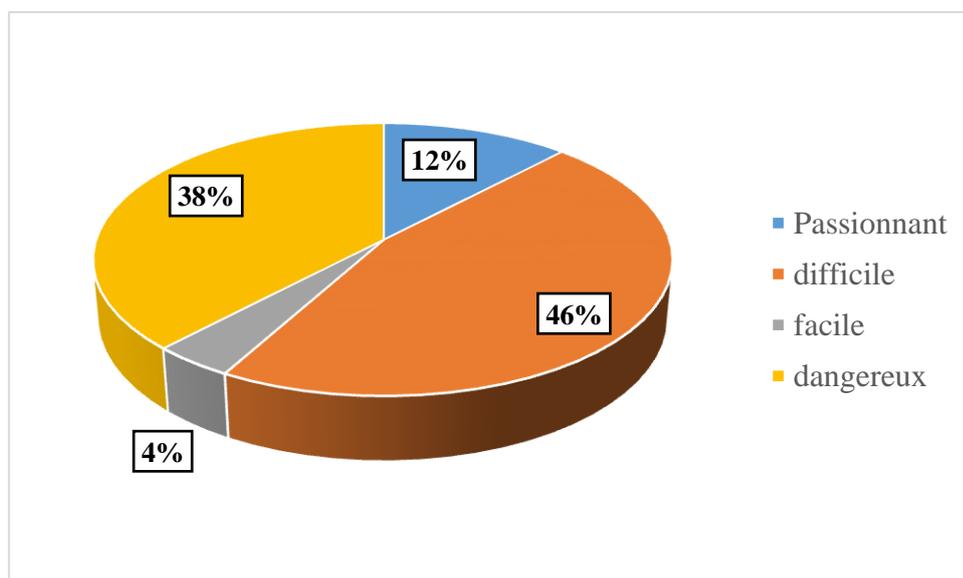


Figure 18: appréciations de l'activité de pêche par les pêcheurs à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).

Cela se justifie aisément par le fait que 80% des pêcheurs à Goudomp ont appris à nager contre seulement 20%, comme l'indique la figure 19.

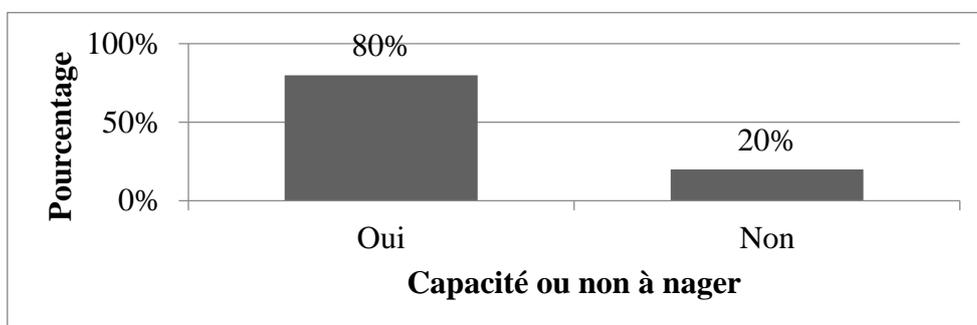


Figure 19: capacité ou non à nager chez les pêcheurs (Résultats d'enquêtes, 2018)

Ceci est extrêmement important, surtout que seule une minorité des pêcheurs a subi une formation sur la pêche. Parmi les pêcheurs interrogés, 89% d'entre eux n'ont subi aucune formation sur la pêche⁶ contre seulement 11%, comme l'indique la figure 20.

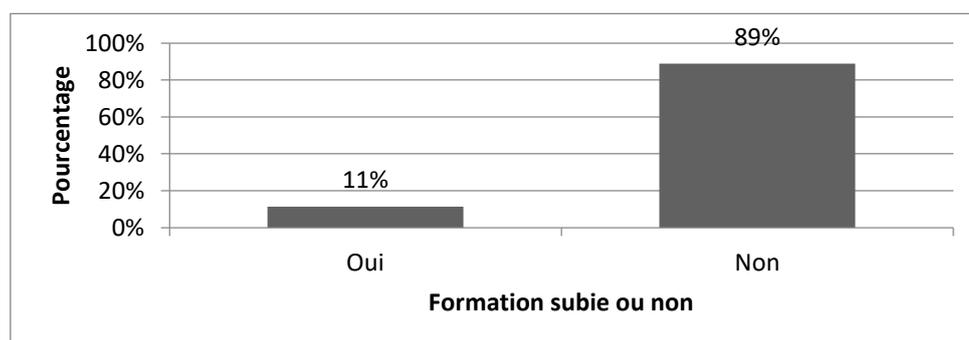


Figure 20: formation subie ou non sur la pêche (Résultats d'enquêtes, 2018)

En plus, le port de gilet de sauvetage n'est pas systématique à Goudomp. En effet, 21% des pêcheurs ne possèdent aucun moyen de secours et de sauvetage contre 79% (figure 21).

⁶ Formation dispensée par l'école (centre) de pêche de Goudomp, dénommée « Ecole de pêche Emile Badiane », inaugurée en 1962 par Léopold Sédar Senghor

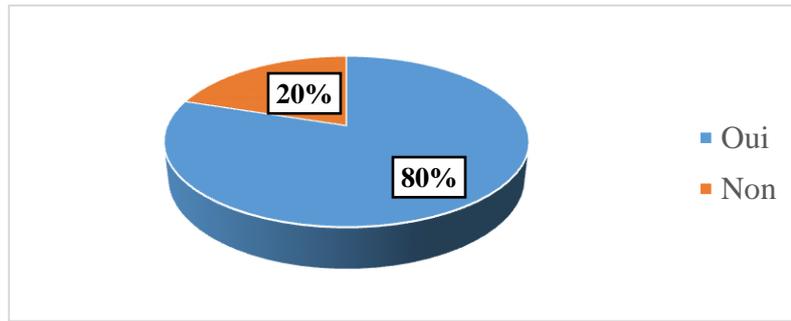


Figure 21: possession ou non des moyens de secours et de sauvetage. (Résultats d'enquêtes, 2018)

Les gilets sont subventionnés par l'État (5000F CFA l'unité). Malgré tout, seuls 51% des pêcheurs utilisent des gilets, 15% des bidons, 10% des sifflets ou sirène et 4% des chambres à air. Les 20% des non-réponses sont ceux qui n'utilisent aucun moyen de secours (figure 22).

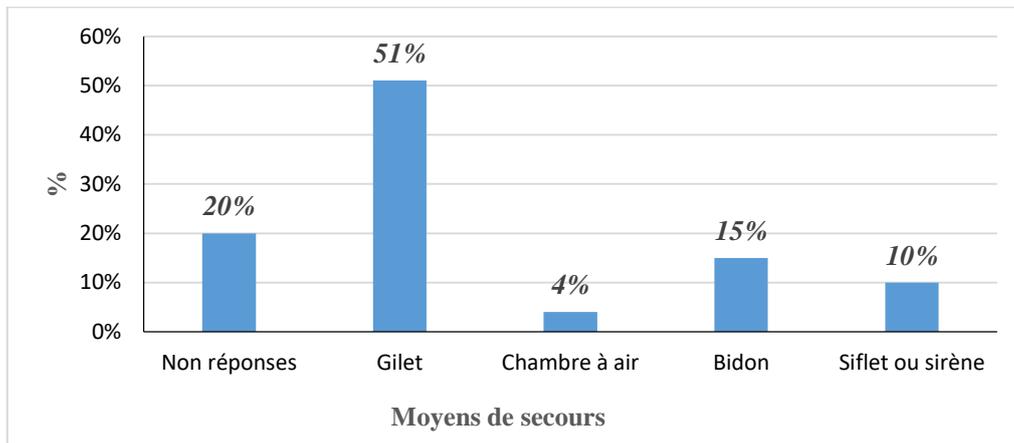


Figure 22: moyens de secours et de sauvetage chez les pêcheurs. (Résultats d'enquêtes, 2018)

Cette situation demeure inquiétante, à un moment où les accidents sont très fréquents dans les eaux, surtout en hivernage. En effet, sur 80 pêcheurs interrogés, les 40% ont, au moins, subi une fois un accident (chavirement), contre 60% (figure 23).

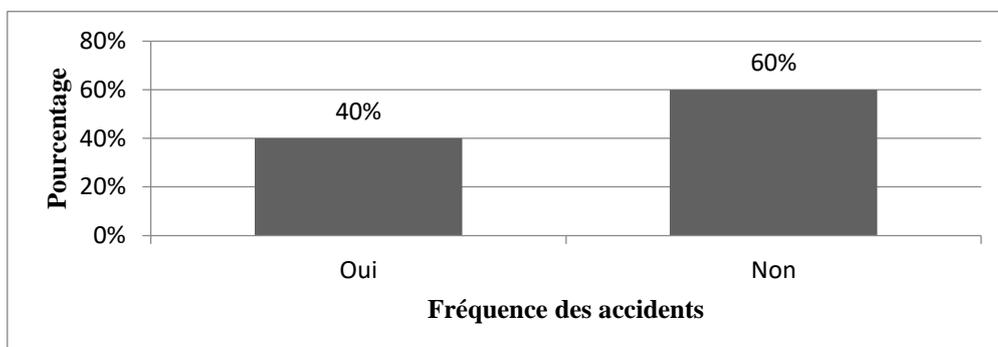


Figure 23: fréquence des accidents chez les pêcheurs à Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018).

Les 60% des non réponses, n'ont pas subi d'accident. Parmi les 40% qui ont subi, au moins un accident dans le fleuve, seuls 31% avaient des moyens de secours contre 10% qui n'avaient rien (figure 24).

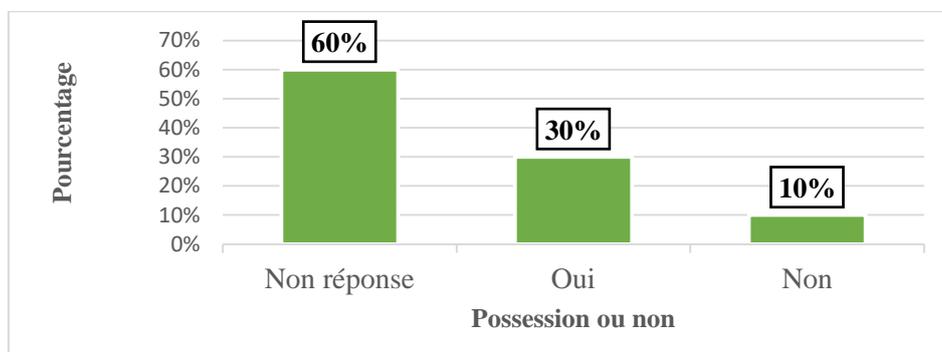


Figure 24: possession ou non de moyens de secours et de sauvetage au moment de l'accident (Résultats d'enquêtes, 2018).

Ces moyens de secours et de sauvetage se composent de gilets pour 25%, 13% de bidons, 10% de sifflets et 3% de chambre à air (figure 25).

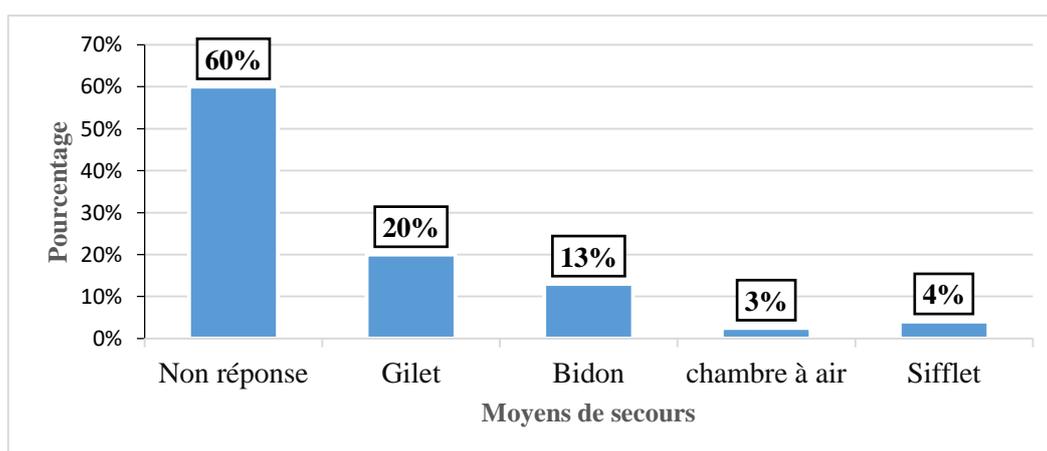


Figure 25 : moyens de secours et de sauvetage chez les pêcheurs ayant subi au moins un accident à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).

Cependant, on note une certaine progression, une nette amélioration du port du gilet de sauvetage à Goudomp. En effet, en 2003, 72% des pêcheurs que nous avons interrogés ne portaient pas de gilet de sauvetage contre 20% qui en disposent aujourd'hui, alors que 48% ont

affirmé avoir, au moins une fois subi un accident en 2003 (Kandé, 2003) contre 40% aujourd'hui. Sans doute, les campagnes de sensibilisation et les subventions des gilets ont largement servi à quelque chose dans cette zone de Goudomp. Ajouté à ces éléments, le caractère hasardeux de la pêche crevette. En effet, le « Killi » qu'utilisent les pêcheurs mobilise deux personnes par unité de pêche.

Nos enquêtes ont révélé que 35% des pêcheurs sont cousins et 24% sont liés par hasard, 15% sont des frères et 15% des recommandés. Ce qui semble très compliqué, surtout en cas d'accidents, ou de conflits en pleine activité, surtout la nuit. Mieux, les 24%, liés par hasard, n'ont aucun lien de parenté. Ils sont liés par le travail, et, à cet effet, le pêcheur ignore si son partenaire sait nager, ou s'il connaît bien le fleuve, s'il maîtrise les techniques de pêche et les zones dangereuses (figure26).

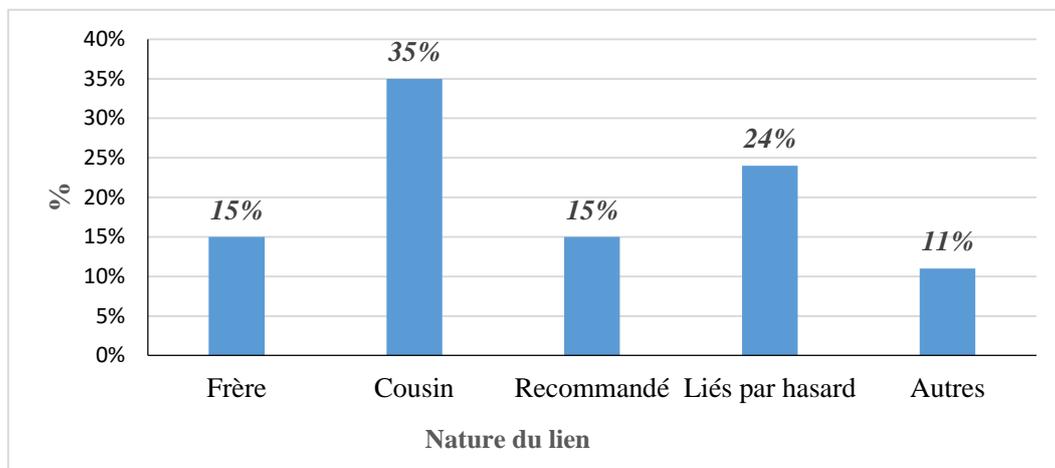


Figure 26: nature des liens entre les pêcheurs et leurs partenaires de pêche à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).

Dans cette zone de Goudomp, il est souvent déconseillé aux pêcheurs qui ont des relations de parenté très rapprochées d'aller ensemble à la pêche, comme entre père et fils, ou entre frères par exemple. Mais, quand 24% aussi des pêcheurs sont liés par hasard, cela peut être extrêmement dangereux pour la cohésion de l'équipage, surtout en cas d'incompatibilité d'humeur. Heureusement que les rapports entre partenaires de pêche sont, dans l'ensemble

acceptables comme révèlent nos enquêtes. Ainsi, 54% des pêcheurs interrogés jugent ces rapports bons, 43% les trouvent acceptables et 3% les jugent francs (figure 27).

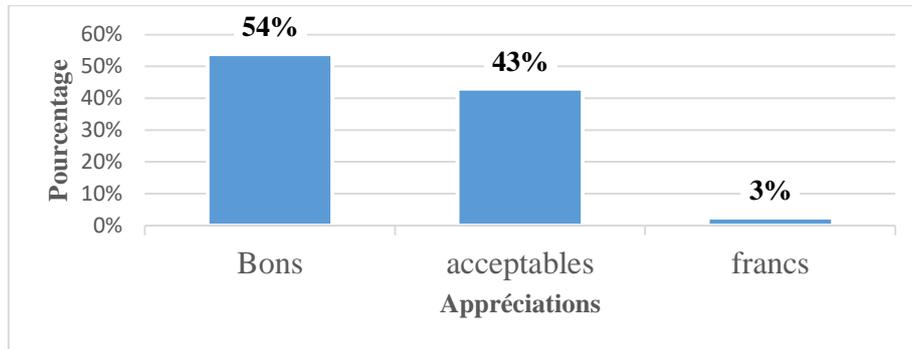


Figure 27: opinions des pêcheurs sur les rapports qui existent entre eux et leurs partenaires de pêche à Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018).

Ce qui pourrait, d'ailleurs, justifier sans doute le fait que les problèmes, même s'ils ne manquent pas entre partenaires en pleine activité de pêche, sont quand même négligeables au grand bonheur de tous, au nom de la cohésion sociale et de l'esprit de groupe. Les relations sociales sont aussi, dans l'ensemble acceptables avec les autres pêcheurs de Goudomp. Ainsi, 65% des pêcheurs interrogés trouvent ces rapports acceptables et 28% les trouvent bons. Seuls 3% les jugent mauvais et 3% affirment qu'ils sont malhonnêtes, faisant surtout allusion à la concurrence, parfois déloyale qui existe entre eux (figure 28).

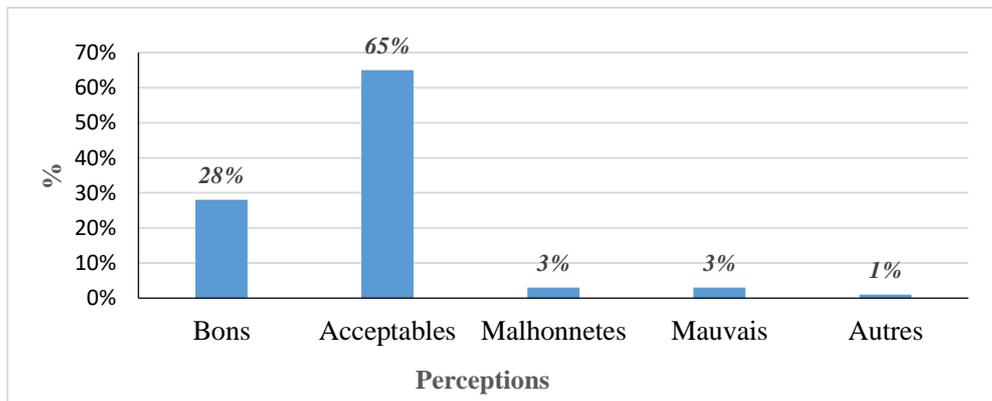


Figure 28: appréciations des pêcheurs sur les rapports qui les lient aux autres pêcheurs de Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018).

Donc, dans l'ensemble, les rapports sont bons et acceptables entre pêcheurs à Goudomp.

Il faut signaler que beaucoup de pêcheurs, venus d'ailleurs sont, aujourd'hui rentrés, compte tenu des difficultés que rencontre la pêche. Certains sont restés malgré tout, mais en changeant d'activité, au même titre que, d'ailleurs beaucoup de pêcheurs autochtones qui sont

retournés à leurs activités pratiquées avant la pêche qui se résument ainsi : agriculture : 41% ; école : 24% ; commerce : 6% ; mécanique : 5% ; boulangerie : 3% ; élevage : 3% ; menuiserie, réparation frigo, maçonnerie : 1% chacune. Cependant, 15% des pêcheurs interrogés n'avaient aucune activité avant de pratiquer la pêche (figure 29).

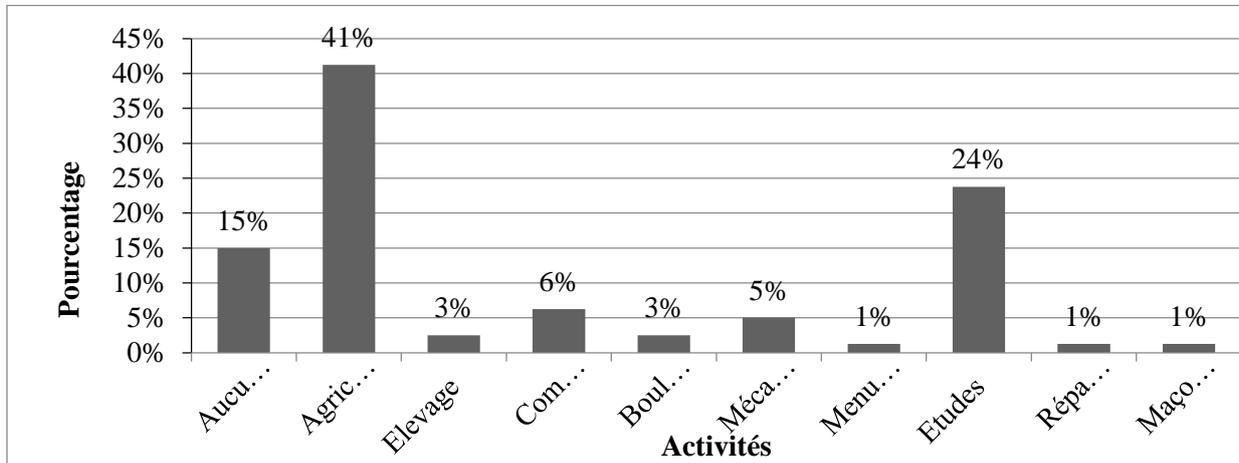


Figure 29: activités pratiquées par les pêcheurs avant la pêche (Résultats d'enquêtes, 2018).

Parmi les pêcheurs interrogés, 45% d'entre eux mènent d'autres activités en dehors de la pêche contre 55% (figure 30).

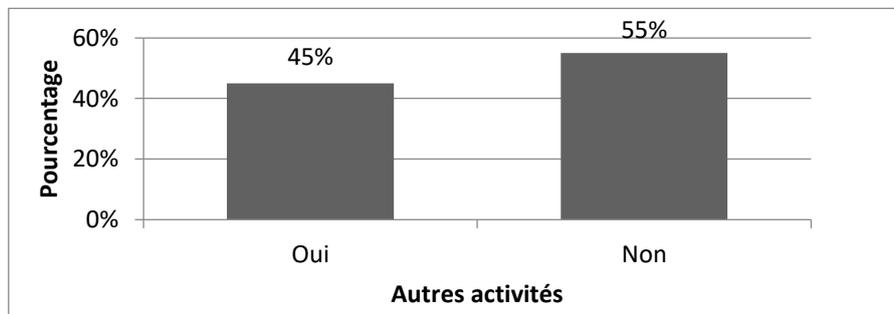


Figure 30: autres activités menées ou non en dehors de la pêche. (Résultats d'enquêtes, 2018)

Cela se comprend aisément d'autant plus que les revenus générés par cette activité ne couvrent plus les besoins divers de ces derniers. Ainsi 29% des pêcheurs sont en même temps agriculteurs, 25% sont dans le commerce, 17% des pêcheurs interrogés allient pêche et menuiserie, 8% sont à l'école, 6% des pêcheurs font en même temps du maraboutage, sont parfois maçons ou chauffeurs (6%), tandis que 3% sont des tailleurs (figure 31).

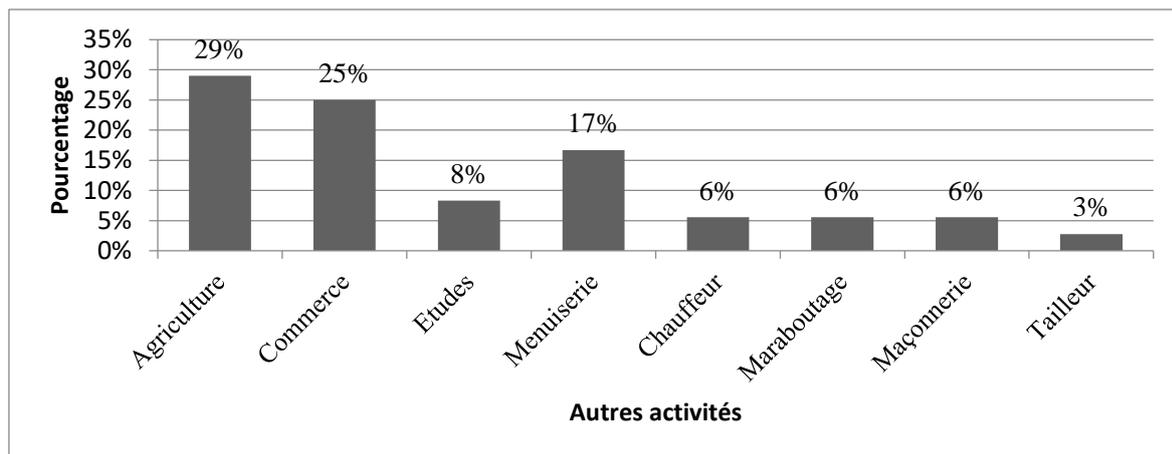


Figure 31: autres activités des pêcheurs en dehors de la pêche (Résultats d'enquêtes, 2018)

Ces activités menées en dehors de la pêche se résument ainsi : beaucoup d'anciens commerçants, des *bana-banas*, des charbonniers, des marchands ambulants ou vendeurs de café, de fruits (bananes, oranges, pommes...) qui avaient abandonné (ou mis en veilleuse, selon certains) leur petit commerce pour devenir pêcheurs (de circonstance), attirés par « l'euphorie de la crevette à Goudomp des années 80 » (Kandé, 2003) sont aujourd'hui retournés dans leur commerce initial. Certains pêcheurs se sont rappelés que « la terre ne ment pas » et donc, sont redevenus agriculteurs, parallèlement à la pêche. Et pourtant, il fut des années, l'agriculture manquait de bras. Les pêcheurs, une fois rentrés des quais les poches pleines de billets de banque ou avec un gros tonnage livré aux peseurs, pensaient plutôt à dormir ou à boire leur thé qu'à aller aux champs.

C'est dire que ces pêcheurs, surtout les mariés, avec beaucoup de personnes en charge ne peuvent se contenter de la seule activité de pêche pour s'en sortir. En effet, plus de la majorité sont des responsables de familles avec des enfants et d'autres personnes en charge. Sur les 88% des pêcheurs qui ont répondu « oui », seuls 4% des interrogés, ont, moins de 2 enfants ; 16% des pêcheurs, ont entre 2 à 4 enfants chacun ; 24% ont entre 4 à 6 enfants ; 15% des interrogés, ont entre 6 et 8 ; 16% entre 8 et 10 enfants ; 10% entre 10 et 12, et 3% ont 12 enfants et plus (figure 32).

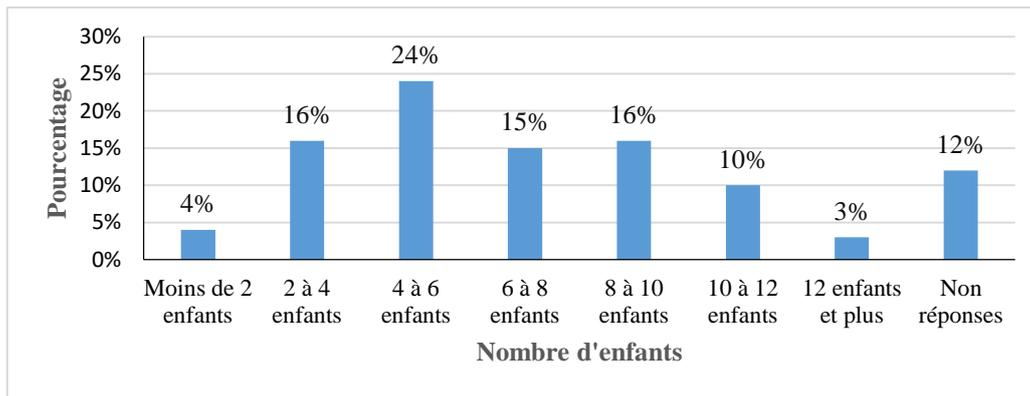


Figure 32: nombre d'enfants par pêcheurs à Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018).

Si nous ajoutons à ces enfants, un nombre assez important de personnes prises en charge par ces pêcheurs, on comprend mieux leur souffrance et leur peine à nourrir et à satisfaire les besoins de tout ce monde. En effet, 44% des personnes interrogées ont 12 et même plus de personnes en charge ; 15% ont entre 10 et 12 personnes, 11% de 8 à 10, 10% de 6 à 8. 5% de 4 à 6, 6% de 2 à 4 et 9% ont moins de 2 personnes en charge. Ce qui nous donne un cumul de 81% des pêcheurs interrogés qui, au minimum, ont chacun 2 personnes en charge, 12 et plus (figure 33).

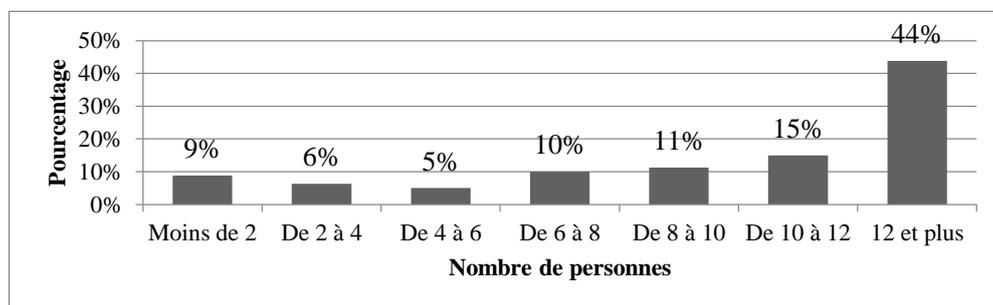


Figure 33 : nombre de personnes prises en charge par les pêcheurs.

(Résultats d'enquêtes, 2018).

Rapportés aux 87% des pêcheurs qui ont, au moins deux enfants, les charges ne peuvent qu'être grandes pour ces pêcheurs. Les exigences de la vie en société vont davantage rendre difficiles les conditions de vie des pêcheurs. En effet, l'écrasante majorité des pêcheurs ont, au moins une famille ou des correspondants à Goudomp, soit 99% des pêcheurs, contre seulement 1% (figure34).

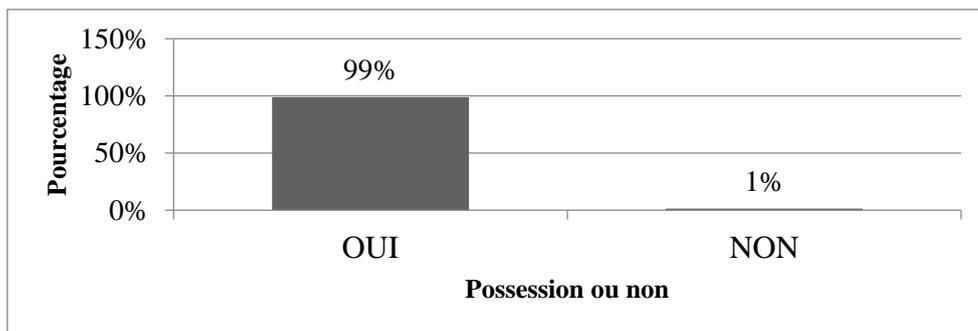


Figure 34: possession ou non d'une famille ou des correspondants à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).

C'est dire que ces pêcheurs sont dans un réseau, dans un tissu social qui s'impose parfois à la personnalité de l'homme, surtout que les rapports sont aussi très serrés, très denses à Goudomp comme le montre la figure 35 qui traduit les rapports entre les pêcheurs et leurs familles ou correspondants à Goudomp. Ainsi, 10% des pêcheurs interrogés à Goudomp sont entre frères et sœurs, 55% entre époux et épouses, 25% sont des cousins, et 7% sont entre amis.

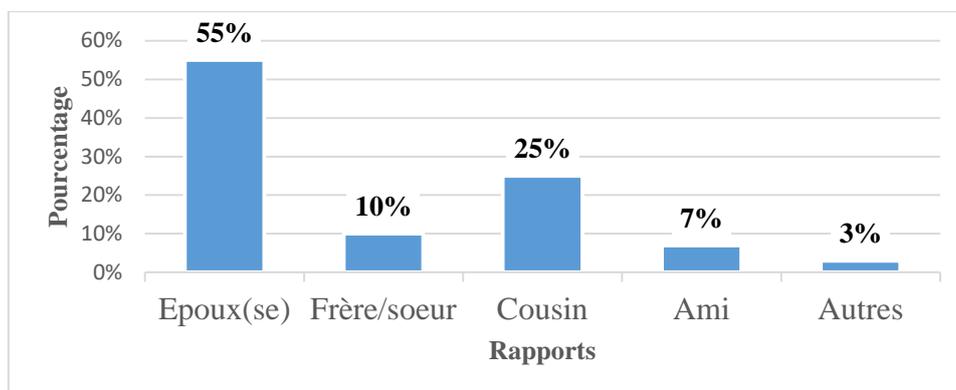


Figure 35 : rapports entre pêcheurs et familles ou correspondants à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).

Une situation sociale, très intéressante, dont la dominante restera la primauté des rapports sociaux sur toutes autres considérations. Cette situation sociale, rapportée aux revenus, devenus de plus en plus faibles et même aléatoires ne pourrait être que compliquée. Cela est d'autant plus préoccupant que leur marge de manœuvre, les possibilités qui s'offrent à ces pêcheurs pour trouver un emploi stable et rémunéré ne seront pas chose facile ; compte tenu surtout de leur niveau d'instruction. Comme nous le montre si bien la figure 36, 46% des pêcheurs interrogés ne sont pas instruits et 31% n'ont pas dépassé le niveau du cycle primaire.

Seuls 11% des pêcheurs ont un niveau du moyen et 5% ont franchi les portes du secondaire, au moment où 7% ont fréquenté les écoles coraniques ou l'enseignement arabe (figure 36).

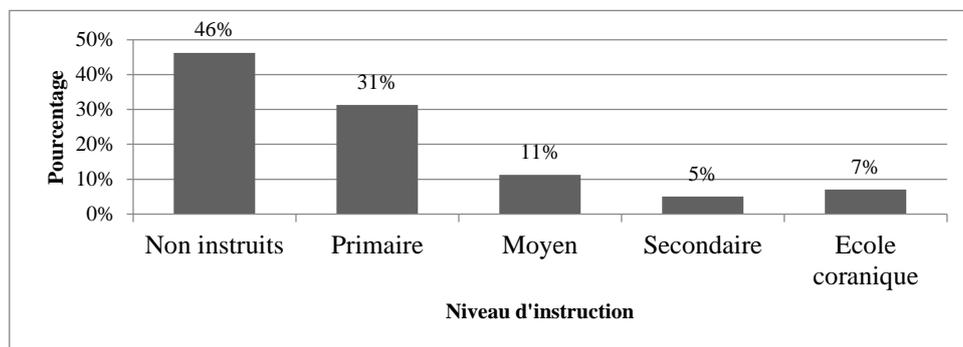


Figure 36: niveau d'instruction des pêcheurs à Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018).

Cela va s'en dire qu'il sera très difficile pour ces pêcheurs de trouver un autre emploi, une autre profession, meilleur que la pêche, compte tenu de leur bas niveau d'instruction, doublé d'un manque de formation et de professionnalisme, contrairement aux mareyeurs, véritable puissant maillon d'une chaîne de recherche de profits où le pêcheur est le seul moins gagnant, pour ne pas dire, le seul perdant.

II.7.1.1.2. *Les mareyeurs*

Les mareyeurs ont occupé une bonne partie consacrée à l'analyse économique de la filière pêche. Nous rappelons seulement ici que le mareyage est assez développé dans la Commune de Goudomp, et nous notons une participation de plus en plus importante des acteurs, à cause, peut-être, de la non-structuration de l'activité et de la forte plus-value dégagée. Cependant, le mareyage nécessite beaucoup de moyens pour collecter la production, la conserver, la transporter et l'écouler sur le marché. Ainsi, la logistique est très déterminante dans la capacité de mobilisation des produits, et différencie les grands mareyeurs des petits mareyeurs. Les grands mareyeurs sont ceux qui disposent de pirogues pour transporter les pêcheurs, et récupérer le produit dans les zones éloignées et, d'un ou des véhicules pour convoier la production vers Ziguinchor., vers Dakar ou vers la Gambie. Ils ne sont pas nombreux. Ils fournissent également des filets et souvent des gilets de sauvetage aux pêcheurs, à travers un pacte implicite qui pousse ces derniers à leur vendre leurs produits. Les petits mareyeurs sont ceux qui ne disposent pas de moyens importants et procèdent à la location de pirogues et de véhicules pour transporter leurs produits. Ils embarquent souvent leur produit dans les camions-frigo affrétés par les usines. Parfois, ils empruntent les véhicules de transport en commun et sont confrontés aux pannes, aux lenteurs des formalités

policières sur les routes, etc. En plus des dépenses importantes consenties pour le transport et la conservation du produit, les mareyeurs payent quotidiennement des taxes municipales (5F CFA par kg à Goudomp), d'un certificat d'origine et de salubrité (500F CFA) et d'un droit de stationnement pour les propriétaires de véhicules (1.000F CFA à Goudomp – 1.500F CFA à Ziguinchor).

Le mareyage se déroule dans des conditions de travail très difficiles avec le manque de locaux appropriés et l'insalubrité qui prévaut. Notons que les mareyeurs recensés sont des hommes. Il n'y a aucune femme dans ce secteur. En fait, la non-présence des femmes est liée à plusieurs facteurs, parmi lesquels nous pouvons noter : le travail de nuit pour collecter les produits, le transport des crevettes vers les marchés (Ziguinchor par exemple). Cependant, un élément important mérite d'être mis en relief : c'est le caractère inorganisé et informel du système. Aucun mareyeur n'appartient à un Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E.) ou une quelconque association liée directement à l'activité. Entre les mareyeurs et les pêcheurs, se trouvent les peseurs, un autre maillon fondamental de la chaîne, de l'organisation de la filière pêche.

II.7.1.1.3. Les peseurs

Ce sont eux qui sont en contact direct avec les pêcheurs. Ils s'occupent de la pesée et exercent un tâche très pénible, avec comme moyen d'éclairage, une lampe à pétrole posée sur une table munie de balances obsolètes. La répartition des peseurs par ethnie montre la prédominance des peulhs avec 25%, suivis des Wolofs, 16,67%. Il est important de noter que parmi ces peseurs, 75% d'entre eux avaient leurs propres ressources financières au début de leur activité, tandis que les autres (25%) affirment travailler pour le compte des mareyeurs moyennant une commission qui varie selon les périodes entre 50f à 100F CFA par kilogramme. Ceux qui travaillent pour leur propre compte disposent à la fois des pirogues (certains, une vingtaine) et des filets. Cependant, ils rencontrent parfois des difficultés d'ordre administratif avec la Gendarmerie, les services des Pêches ou des Eaux, Forêts et chasse qui procèdent à la saisie des crevettes provenant de la zone interdite (aval de Goudomp), bien qu'ils payent les différentes taxes (500f/jour pour le Certificat d'Origine et de Salubrité (C.O.S.), conformément à l'article 44 de la loi N°90-32 du 30 mars 1990 portant Code de la pêche maritime), taxe municipale (5f/kg). Les autres problèmes rencontrés dans l'exercice de leur activité tournent autour des ruptures dans le financement avec les mareyeurs, les fluctuations (parfois injustifiées) des prix des crevettes, toujours fixés à leur niveau par les

mareyeurs, les moyens de conservation (manque de caisses ou en mauvais état et manque parfois de glace en quantité suffisante). En effet, la production est mise dans des caisses isothermes de qualité médiocre, avec de la glace brisée pour la conservation. Les caisses sont hermétiquement fermées avec un ruban adhésif, comme le montrent ces photos prises récemment à Goudomp (Photo 6), illustrant les faibles quantités de crevettes et les conditions rudimentaires de conservation et de conditionnement du produit dans les quais de pêche de Goudomp.



Photo 6 : conditions de conservation des crevettes à Goudomp (Kandé, juillet 2018).

Les crevettes sont ainsi conservées toute la nuit et la matinée avant l'arrivée des camions-frigo de Ziguinchor vers 10 heures, parfois 12 heures. La mauvaise qualité des caisses et l'insuffisance de la glace sont à l'origine du manque de fraîcheur du produit décrit régulièrement, dans les usines et les marchés de Ziguinchor et de Dakar. Aucun peseur ne dispose de moyens de transport. Cela se comprend, si l'on sait qu'ils écoulent leur produit sur place. Une autre catégorie d'acteurs non moins importante dans cette organisation de la filière pêche, sont les intermédiaires.

II.7.1.1.4. Les intermédiaires

Cette catégorie socioprofessionnelle est composée de manœuvres, de piroguiers, de conducteurs de véhicules, de contrôleurs, etc. C'est un maillon important de la filière, car comme l'indique leur nom, ils constituent la courroie de transmission entre les peseurs et les mareyeurs.

II.7.1.1.5. *Les manœuvres*

Les mareyeurs et les peseurs font appel à des manœuvres qui s'occupent de tâches plus ou moins diverses allant de l'achat des produits, à l'accueil des pêcheurs face à la concurrence, en passant par la préparation de la glace et le conditionnement des crevettes, etc. Ceux d'entre eux qui occupent les plus grandes responsabilités se chargent chaque jour, des achats, en gérant la location ou la préparation des pirogues (carburant), du règlement des comptes financiers. Ensuite, d'autres s'occupent à leur tour de la pesée. Certains vont chercher la glace dans les concessions de la Commune, pour conserver la production ; ou travaillant avec les grands mareyeurs, s'occupent du chargement des crevettes dans les camions frigorifiques. D'autres sont avec les peseurs pour mettre la glace sur les crevettes dans des caisses. Il s'y ajoute, les manœuvres qui conduisent les pirogues affrêtées par les mareyeurs qui transportent les pêcheurs puis, récupèrent les produits. Quant au contrôleur, il est entre les mareyeurs et les peseurs. Souvent, c'est lui qui apporte le financement et procède aux vérifications des poids, des catégories de crevettes, etc. C'est un homme de confiance du patron c'est-à-dire du mareyeur et il connaît bien les propriétaires de pirogues et des filets

II.7.1.1.6. *Les propriétaires de pirogues et des filets.*

Les propriétaires de pirogues sont souvent les peseurs, qui disposent aussi des filets. Certains mareyeurs aussi disposent des pirogues et des filets. Ils peuvent transporter gratuitement les pêcheurs pour bénéficier en priorité, de leurs prises. Dans tous les cas, l'acquisition des moyens de production que nous allons, à présent aborder, notamment les filets et/ou les pirogues, les moteurs est un élément déterminant dans cette activité et détermine les rapports de dépendance entre d'un côté les mareyeurs et les peseurs et de l'autre, entre les peseurs et les pêcheurs.

II.7.1.2. Les moyens de production

Les moyens de production utilisés dans les pêcheries de la Commune de Goudomp sont les embarcations et les engins de pêche.

II.7.1.2.1. *Les embarcations*

Il y a deux types d'embarcations : la pirogue dite saint-louisienne et la pirogue dite casamançaise. Cependant, seule la pirogue casamançaise est utilisée pour la pêche crevettière. C'est la pirogue la plus répandue d'autant plus que c'est l'embarcation favorite.

Elle est monoxyde et creusée, en règle générale, dans un tronc de caïlcédrat ou de fromager. C'est une pirogue étroite et effilée tout en longueur. Ses dimensions moyennes varient entre 6 et 13 m. Sa propulsion est assurée à la pagaie, mais aussi la voile. Ce type de pirogue n'est équipée de moteur que si elle est améliorée. D'ailleurs, dans la zone de Goudomp, la casamançaise, améliorée par des éperons dans les extrémités, est très employée pour la motorisation qui devient de plus en plus importante (soit pour la pêche ou pour le transport). Dans ce genre de motorisation, le moteur est hors-bord. Le village de Goudomp avait bénéficié d'une implantation de station d'essence (BP) à 50 mètres du fleuve. Cependant, cette station ne fonctionne plus depuis 1985(photo7).



Photo 7: ancienne station d'essence hors- bord de Goudomp (Kandé, juillet 2019)

La casamançaise emprunterait une voie sans issue dans la mesure où le Sénégal est menacé par la sécheresse et où l'arbre fait justement de plus en plus défaut. Depuis quelques années d'ailleurs, la raréfaction des troncs convenables a provoqué une montée des prix. Ses avantages sont qu'elle est solide et qu'elle se prête plus facilement au maniement du pêcheur. En 1985, un nombre assez important de pirogues existait à Goudomp. C'est ainsi que Diédhiou (1987) avait recensé 242 pirogues traditionnelles et 34 pirogues motorisées de 8 à 25 C.V. En 2002, les statistiques concernant les embarcations étaient les suivantes à Goudomp (Tableau 4).

Tableau 4: statistiques des embarcations à Goudomp en 2002

Embarcations		
Dimensions	Nombre	Propulsion
10 m	1	HP 15 C.V.
13 m	1	Remorquée
6-8 m	102	Pagaies
8-10 m	53	Pagaies
6 m	48	Pagaies
Total	205	---

Source : Service des pêches de Goudomp, nov. 2002, in : Kandé, 2003

En 2018, elles sont moins de vingt pirogues en état acceptable, d'après le recensement que nous avons effectué le 02 juillet 2018 à Goudomp(Photo 7).





Photo 8 : pirogues dans les quais de pêche de Goudomp. (Kandé, juillet 2018)

A côté des embarcations, se trouvent les engins de pêche que sont les filets.

II.7.1.2.2. Les engins et les techniques de pêche

La pêche des crevettes dans la Commune de Goudomp se fait principalement à l'aide de trois équipements : le trainant « *khouss* », le « *killi* » et le filet maillant dormant « *félé-félé* ».

- Le trainant « *khouss* » :

C'est presque un « *killi* » avec sa forme en housse conique. Mais c'est une pêche qui se fait au niveau du rivage et non dans le chenal. Deux personnes tiennent chacune une partie de l'ouverture du filet, et à pieds dans l'eau, elles font un à deux kilomètres, munies d'une bassine. À chaque centaine de mètres, elles versent les crevettes prises dans la bassine. Le filet a une longueur estimée entre 5 et 10 m, avec une ouverture horizontale de 3 m et verticale de 1,5 m. Le maillage est de 12 mm. C'est une pêche assez dangereuse pour ceux qui la pratiquent. Elle a aussi beaucoup d'inconvénients en ce sens qu'elle détruit les alvins. Dans la passe où elle est pratiquée, se retrouvent les petites crevettes qui fuient le chenal pour s'y réfugier et se nourrir de larves et de planctons. Ce sont aussi des crevettes en période de moue. La crevette pêchée est la qualité la moins bonne appartenant aux catégories 5 ou 6.

D'ailleurs, c'est une pêche qui est interdite dans le fleuve Casamance. Cependant, les populations la pratiquent clandestinement jusqu'à nos jours.

- **Le filet spécial de crevettes : le « killi »**

On l'appelle « *moudiass* » ou chenal. C'est un filet dormant ancré en forme de housse conique dont les mailles varient de 12 à 16 mm de côté ou 24 mm de mailles étirées non mouillées, spécialisé pour la pêche de chenal. C'est un filet sélectif et fixe de par sa pratique de pêche. Deux perches en bois de palétuvier, attachées aux deux extrémités de la base, matérialisant la chute du filet en permettant de le fixer au niveau du mouillage et de le maintenir ouvert. Dans certains cas d'ailleurs, un flotteur de fortune (bouteille en plastique) est fixé à l'extrémité pointue. Ce filet est d'un coût assez bas par rapport au revenu qu'il procure (10 à 15.000F CFA/ jour), car du point de vue de la prise, il donne la crevette de meilleure qualité. La technique de pêche très simple est généralement pratiquée par les Toucouleurs. Le filet est fixé aux deux piquets par les deux perches un peu avant la marée basse pour être relevé en fin de marée. Mais quelque fois (c'est ce qui est d'ailleurs fréquent actuellement), le pêcheur relève momentanément le filet pour récupérer les crevettes déjà prises. Une seule personne fait cette opération toutes les 20 minutes de la marée. Les crevettes sont donc entraînées par les courants d'eau et se retrouvent retenues dans les poches. Ce filet permet d'obtenir des prises de 4 à 7 kilogrammes par marée dans une bonne campagne de pêche. Ce système de pêche a beaucoup d'inconvénients dans la zone. Il gêne la navigation et la pêche aux poissons à cause des piquets implantés tout au long du chenal. Sinon, c'est le meilleur grâce à son caractère sélectif et fixe contrairement au « *félé-félé* ».

- **Le filet maillant dormant « *félé-félé* »**

Il est introduit dans la zone vers les années 1980 par les pêcheurs maliens. C'est un filet qui a la même forme que la senne de plage, c'est-à-dire rectangulaire. Des différences sont notées au niveau de la longueur qui est de 50 à 300 mètres, de la grosseur de certains éléments (cordes : 6 mm à 4 mm de diamètre, pierres moyennes et petites en raison de 10 à 15 f l'unité vers les années 1980, 25 f vers 2000 et 75 f actuellement et le fil de tissage) et de la spécialisation des filets par maillage :

- ❖ 25/30 mm pour le tilapia et l'Ethmalose ;
- ❖ 40/50 mm pour le mulot et la sole ;
- ❖ 50/70 mm pour le capitaine, le brochet, etc. ;

❖ 12 mm pour la crevette.

Pour ce qui est des flotteurs de fortune qui sont utilisés, ils sont faits à partir d'un simple découpage d'emballage. La chute varie entre 1,5 mètres et 3 mètres. Le coût du filet varie entre 80.000 et 150.000F CFA pour la crevette. C'est un filet dérivant parce qu'entraîné par les courants utilisés par trois (03) pêcheurs, dont le rameur (c'est lui qui dirige). Après les entretiens et le séchage des filets qui peuvent prendre du temps (toute une matinée), ils sont enroulés et bien rangés dans des caisses, les pierres en bas, les flotteurs en haut, prêts pour descendre dans le fleuve comme le montre ces photos prises à Goudomp (Photos 8 et 9).



Photo 9 : des filets « félé-félé », séchés au soleil à Goudomp (Kandé, janvier 2019).

Photo 10 : des filets « féfé-féfé » séchés (A), entretenus (B), prêts pour la pêche (C).
(Kandé, juillet 2018).

La technique de pêche est relativement simple : jeter simultanément les deux cordes du fond et de surface dans le sens perpendiculaire au cours du fleuve, on suit le courant. Le pêcheur en étant dans sa pirogue, tient l'une des extrémités et retire périodiquement le filet, sinon les deux à la fois. Le plus souvent, ce filet n'a pas de mailles réglementaires. Avec n'importe quel filet, on peut faire un « féfé-féfé ». Sa zone d'action est à la fois dans le chenal comme dans la passe. Il capture toutes sortes de catégories de crevettes car il n'est pas sélectif, c'est un ramasseur, un destructeur. Il était utilisé le plus souvent par des étrangers des pays limitrophes hébergés par des autochtones qui les protègent. Ce qui fait que même les Sénégalais, à l'heure actuelle, s'intéressent à cette pratique de pêche. Il urge de réglementer les mailles de ce filet ou de le supprimer simplement pour la survie de l'espèce. Non seulement il détruit le stock de crevettes, mais aussi les petits poissons. Les techniciens du secteur affirment que pour réglementer ou pour pouvoir contrôler les filets prohibés, il faudrait instaurer la carte des pêcheurs qui existait avant à Goudomp.

Conclusion partielle

Le littoral casamançais dans son ensemble, la zone de Goudomp, en particulier dispose de ressources abondantes et permanentes, qui permettent à une population nombreuse de les exploiter. Cependant, les conditions physiques et bioécologiques de la pêche ont négativement influencé les pêcheries traditionnelles dans la zone de Goudomp, désormais considérée comme un milieu relativement fragile.

Conclusion de la première partie

Les pêcheries traditionnelles dans la commune de Goudomp bénéficient d'un cadre physique favorable. Cependant, la dégradation des éléments du climat, notamment les vents devenus très violents et dévastateurs, des pluies très irrégulières en quantité et en qualité dans le temps et dans l'espace, des températures relativement élevées, qui s'accompagne d'une forte salinité du fleuve ont eudes impacts surla dynamique du milieu, sur l'évolution des ressources halieutiques et des revenus des acteurs des pêcheries de Goudomp.

DEUXIEME PARTIE :
DYNAMIQUE DU MILIEU, EVOLUTION DES RESSOURCES
HALIEUTIQUES ET DES REVENUS DES ACTEURS DE LA PECHE

Cette partie est composée de trois chapitres. Le premier chapitre est consacré à la dynamique du milieu, à l'occupation des sols à Goudomp. Le chapitre II étudie l'évolution des ressources halieutiques, tandis que le troisième chapitre est réservé à une analyse économique et à l'évolution des revenus des acteurs de la filière pêche à Goudomp.

Chapitre I : DYNAMIQUE DU MILIEU : FACTEURS ET PROCESSUS, CONSEQUENCES SUR LES PECHERIES ET SUR LES ACTIVITES SOCIOECONOMIQUES.

Dans ce premier chapitre, nous avons fait d'abord un état des lieux sur la dynamique du milieu ensuite, identifier les facteurs à l'origine des changements observés et terminer par identifier et analyser leurs conséquences sur les pêcheries et sur les activités socioéconomiques à Goudomp.

Plusieurs faciès paysagers peuvent être identifiés dans la commune de Goudomp. Il s'agit, entre autres, des voies de communication, des habitations, des zones de cultures de plateau, de la mangrove, de la végétation de la terre ferme, des rizières et des vergers.

I.1. Dynamique du milieu : facteurs et processus

La dégradation des conditions climatiques dans toutes les régions du Sénégal a engendré d'importantes modifications des écosystèmes dans les zones humides : salinisation, acidification des sols, disparition des mangroves et autres. Une agression anthropique consécutive aux aménagements hydro-agricoles (endiguements, barrages, routes) a réduit les surfaces inondées, diminuant de ce fait, les zones de reproduction et de nurserie. Traditionnellement, les communautés locales vivaient dans les écosystèmes de mangroves, collectaient le bois combustible, pêchaient les poissons et récoltaient d'autres ressources naturelles. Cependant, au cours des dernières décennies, de nombreuses zones côtières ont subi les pressions liées aux changements globaux et aux activités anthropiques (Christensen, 1983).

Les pêcheries de Goudomp n'ont pu échapper à ces réalités. En effet, depuis 1960, la population de Goudomp n'a cessé de croître. Ainsi, les besoins en terres pour les habitations et les infrastructures deviendront importants au détriment des zones, jadis destinées aux activités agricoles, pastorales, aux forêts, aux plantations et vergers, etc.

I.1.1. L'occupation des sols de Goudomp en 1972

En 1972, l'essentiel des sols de Goudomp étaient occupés par des zones de culture et des rizières, avec respectivement 43,52 % et 23,65%. Les habitations couvraient 12,68% de la superficie de Goudomp en 1972, tandis que la végétation occupait 2,92% et les étendues de terres salées c'est-à-dire cette partie la moins fréquemment submergée d'un marais maritime,

aux sols généralement sursalés, nus ou peu végétalisés, se développant aux dépens d'une mangrove, communément appelée tannes représentant 1,98%. L'espace couvert par le fleuve Casamance n'est point négligeable, soit 12,75% du territoire communal de Goudomp, un autre cours d'eau 0,38% alors que les mangroves n'occupaient que 0,87% et les rizières abandonnées occupaient 0,45% de la superficie de Goudomp. Les superficies occupées par les vergers ne représentaient que 0,79% des sols de Goudomp en 1972 (figure 37).

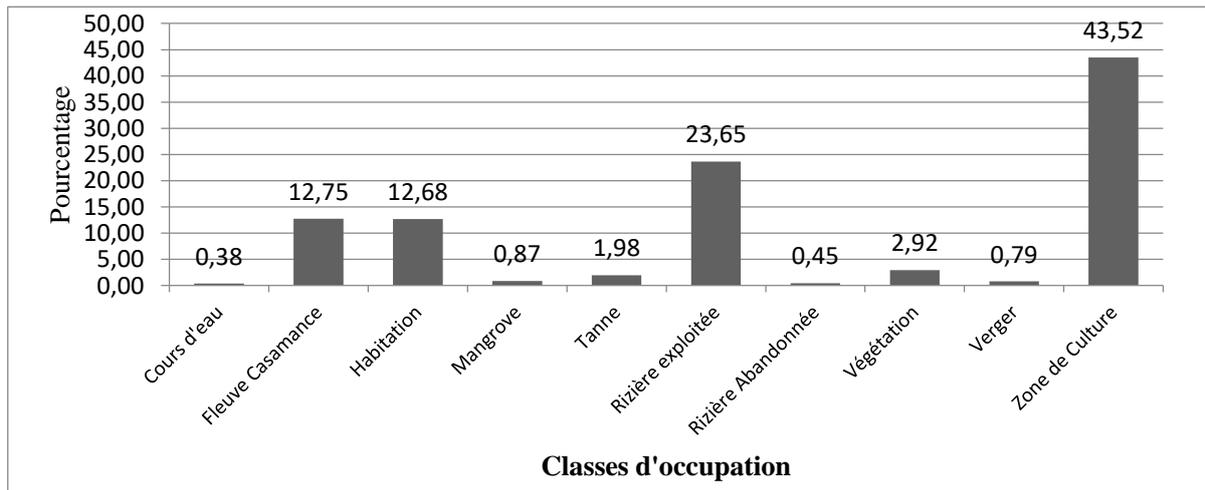
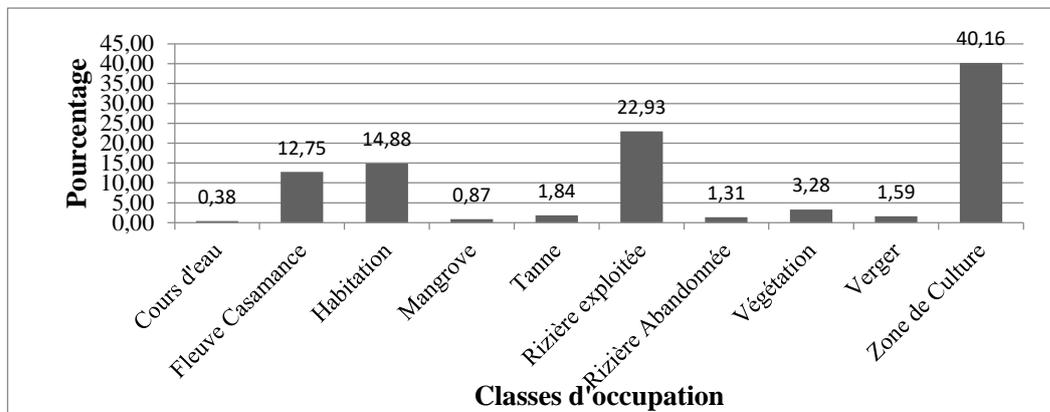


Figure 37: statistiques sur l'occupation des sols en 1972 dans la commune de Goudomp (Kandé, 2018).

1.1.2. La dynamique de l'occupation de 1972 à 1988

De 1972 à 1988, soit seize ans, les zones de cultures ont régressé de 3,36 %, passant de 43,52 % à 40,16 % au profit des habitations qui occupaient 14,88 % en 1988. Le deuxième lotissement (partie sud de la RN6) en 1981-1983 avec 560 lots de 30m/30m chacun et l'émergence de nouveaux quartiers ont contribué à l'augmentation de la superficie du bâti. Ce deuxième lotissement a ainsi conquis de l'espace sur les zones de cultures et les vergers et plantations de la partie sud de la Nationale 6 (RN 6) et la superficie totale de la Commune était alors de 7,5 km² soit une densité de 2, 6666 hts/km². Les rizières exploitées ont perdu 0,72% du sol, passant de 23,65 à 22,93%. Donc, en 1988, 1,31% de la superficie de la commune de Goudomp était constitué de rizières abandonnées, à cause de la salinisation des terres, un phénomène jusque-là circonscrit aux abords du fleuve et des zones de mangroves. C'est d'ailleurs ce qui peut expliquer la persistance relative des tannes en 1988, avec environ 1,84%, tandis que les mangroves n'occupaient toujours que 0,87% en 1988 comme en 1972. Les vergers ont connu une légère augmentation, passant de 0,79% en 1972 à 1,59% en 1988, laissant présager déjà, toutes les difficultés, dans le futur, pour un éventuel projet de troisième

lotissement, que nous allons développer plus loin, au moment où la végétation est restée abondante et constante en 1988, avec 3,28% (figure38).



Figure

38: statistiques sur l'occupation des sols dans la commune de Goudomp en 1988 (Kandé, 2018).

1.1.3. L'évolution du milieu de 1988 à 2000

L'année 2000 se situe dans une période d'après sécheresse dont les conséquences sur la végétation, sur les espaces agricoles, les rizières, les milieux humides, les pêcheries, notamment, etc. restent encore importantes dans la commune. La végétation occupe désormais moins de 1% (0,95%) de la superficie de Goudomp en 2000, soit une régression de 2,33% entre 1988 et 2000. Les zones de cultures ont beaucoup régressé au profit des vergers, passant ainsi de 40,16% en 1988 à 30,65 % en 2000, soit un recul de 9,51%. Quant aux habitations, elles ont progressé d'environ 3,05%, passant de 14,88% à 17,93% entre 1988 et 2000. Cela peut se comprendre, car durant les années 2000, Goudomp a connu un afflux de populations à cause des personnes déplacées dont les villages ont été durement éprouvés par le conflit armé en Casamance. Les superficies des rizières exploitées se sont rétrécies d'année en année, passant d'environ 22,93% en 1988 à 18,05% en 2000, soit une régression de 4,88 %. Les conséquences des périodes sèches antérieures se traduisant par des déficits pluviométriques, une forte salinisation des eaux du fleuve Casamance et des sols, peuvent, entre autres expliquer la multiplication des tannes et le recul des surfaces jadis favorables à la riziculture dans les bas-fonds. Ainsi, en 2000, les rizières abandonnées représentaient 4,26% ; alors qu'elles n'étaient que de 1,31% en 1988, soit un taux de régression de 2,95 %. Au même moment, les tannes ont doublé leurs superficies, passant de 1,84% en 1988 à 3,40 en 2000 (figure 39)

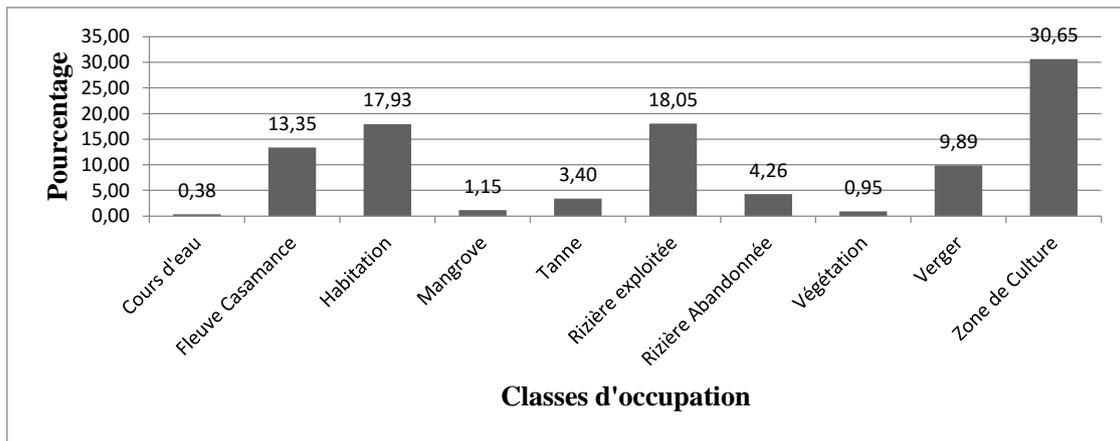


Figure 39 : statistiques sur l'occupation des sols dans la commune de Goudomp en 2000 (Kandé, 2018)

1.1.4. La dynamique du milieu de 2000 à 2018

Goudomp connaît aujourd'hui un boom immobilier sans précédent surtout dans les nouveaux quartiers Liberté, Cité millionnaire et Eaux et forêt du deuxième lotissement, (1983) et la distribution des parcelles du troisième lotissement (2005-2018) , le pourcentage d'occupation du sol par l'habitation et les infrastructures, comme le nouveau lycée et le Centre de Formation Professionnelle (photos 10 et 11) est de 23% contre 12,68% en 1972, 14,88 % en 1988 et 17,93 % en 2000. Cette progression des habitations et la transformation des zones de cultures en plantations et vergers d'anacarde, évoqués plus haut ont naturellement fait régresser les terres, jadis consacrées aux cultures qui ne représentent que 12 % de la superficie de Goudomp actuellement ; alors qu'elles occupaient 43,52 % en 1972, 40,16 % en 1988 et 30,65 % en 2000. Comme on peut s'en rendre compte, de 2000 à 2018, les terres de cultures ont régressé d'environ 19%, soit un taux annuel de régression d'environ 1%. À ce rythme, si les plantations et les vergers n'arrivent pas à répondre aux espoirs des populations, comment peut-on envisager l'avenir de ces masses paysannes en termes d'autosuffisance alimentaire, surtout que, comme l'a si bien écrit Pélissier (1966), c'est l'autosuffisance alimentaire qui caractérise le Balantacounda.

Ces aspects méritent de sérieuses réflexions, au moment où les rizières abandonnées ont progressé de 4,26 % en 2000 à 7 % en 2018. En effet, en 2018, les rizières exploitées ne représentent que 15% du sol de Goudomp contre 18,05 %, il y a 18 ans. Heureusement, le maraîchage, et l'horticulture, entre autres projets, se développent petit à petit. Au même moment, en 2018, 14 % du sol de Goudomp sont désormais occupés par le Fleuve Casamance contre 13 % jusque- là depuis 1972. Ce qui explique, sans doute, la régression des tannes de 3,40% en 2000 à 3% en 2018, alors que la végétation et les mangroves restent toujours à 1%

du sol chacun, mais fortement dégradées et malmenées depuis des années pour divers usages, malgré diverses campagnes de reboisement de ces dernières décennies, tandis que les vergers sont passés de 9,89% en 2000 à 24% en 2018 (figure40).

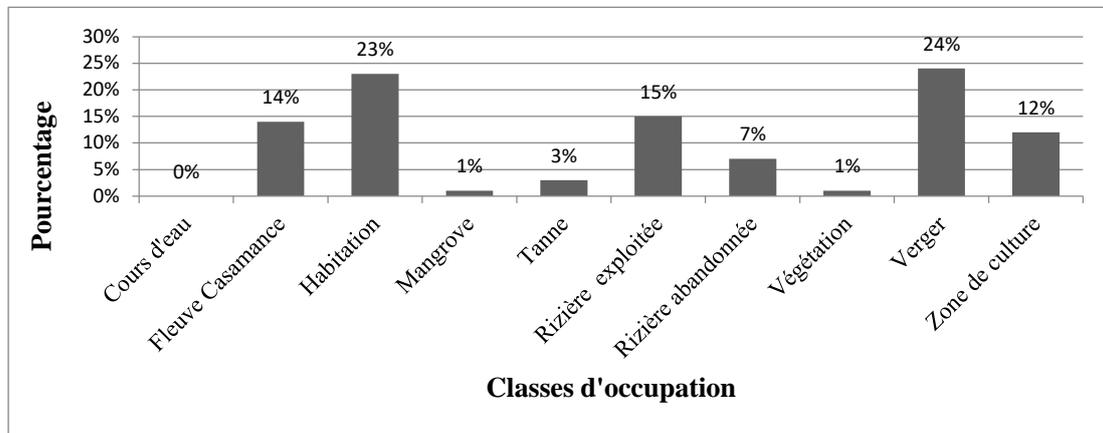


Figure 40 : statistiques sur l'occupation des sols en 2018 dans la commune de Goudomp (Kandé, 2018)



Photo 11 : le nouveau lycée de Goudomp (Kandé, septembre 2018)



Photo 12 : le C F P de Goudomp, en chantier (Kandé, septembre 2018)

La figure 41 présente la synthèse de la dynamique de l'occupation des sols dans la commune de Goudomp entre 1972 et 2018.

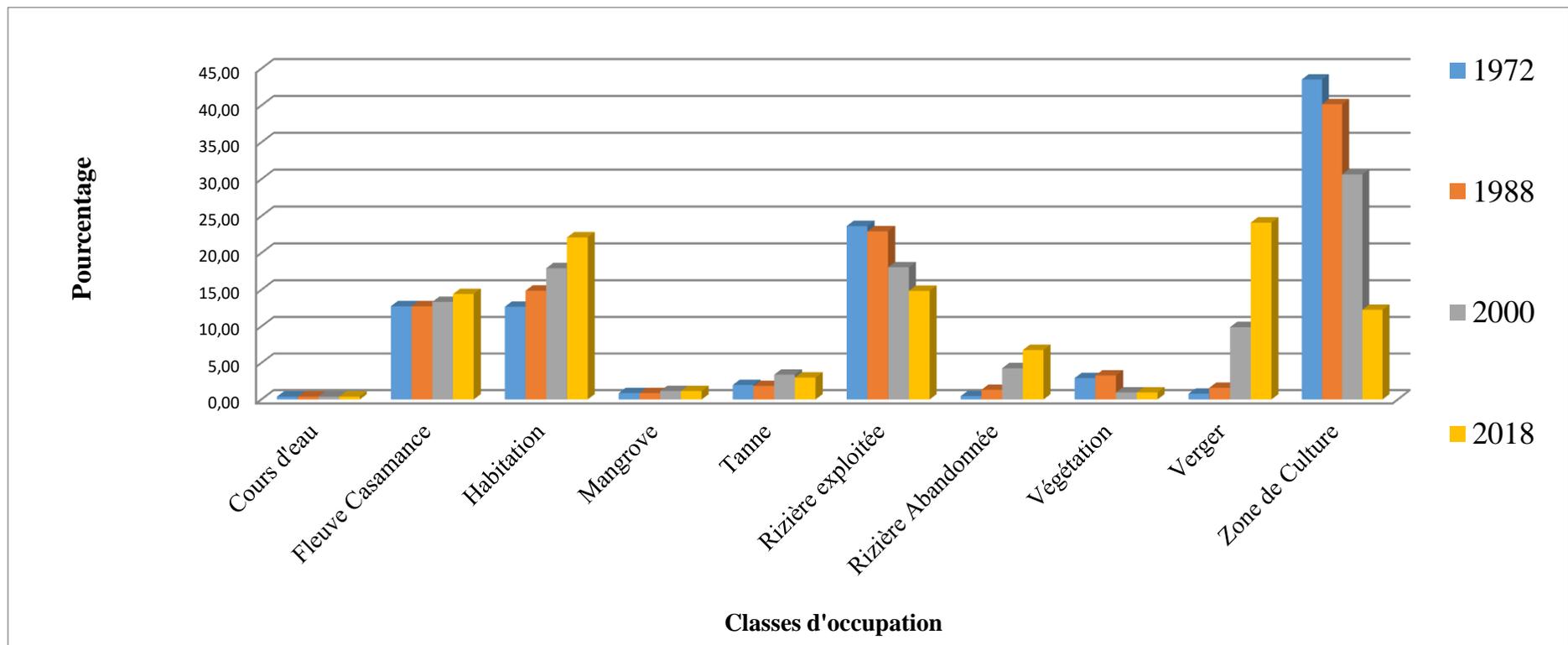
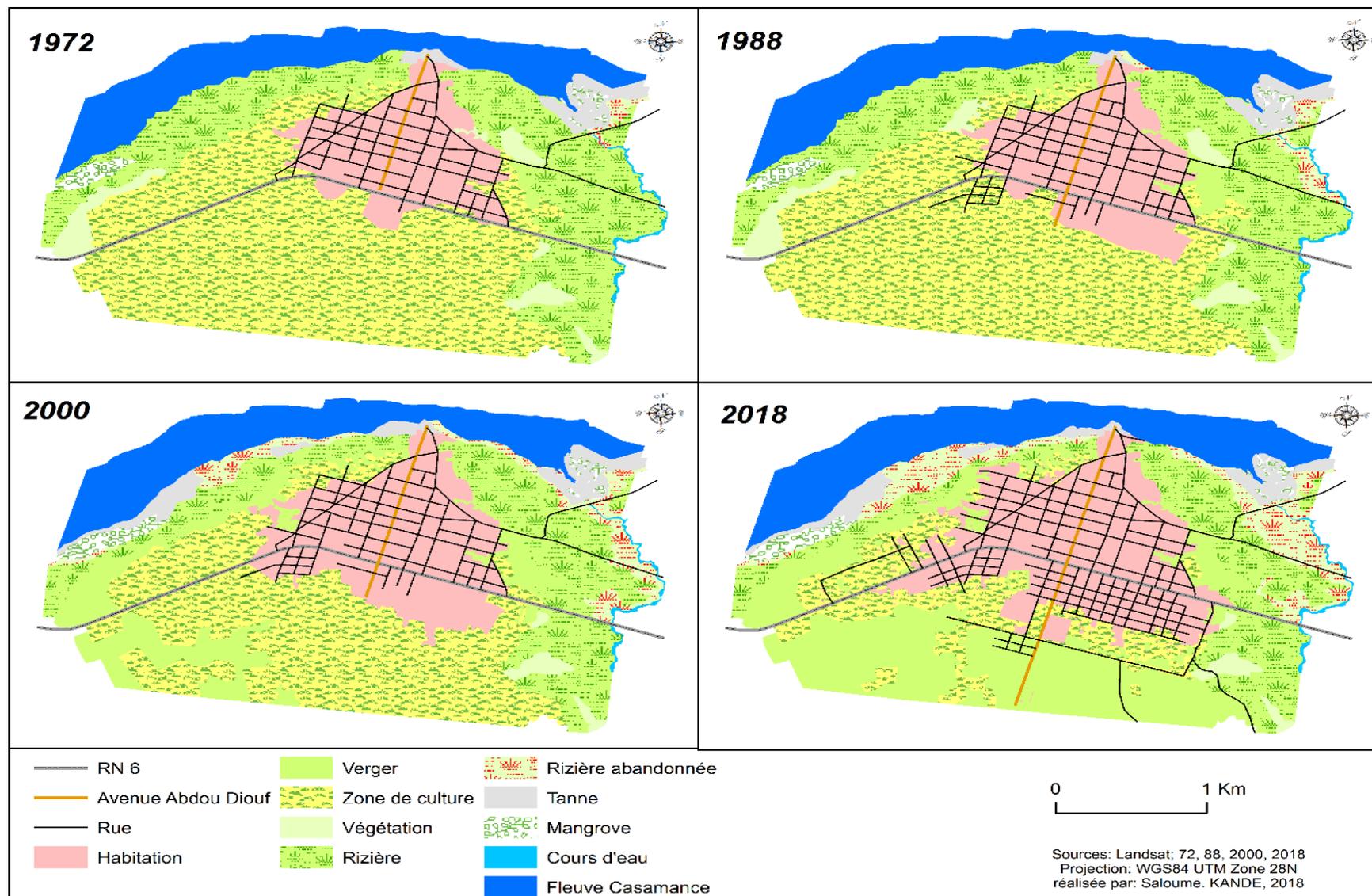


Figure 41: Synthèse de l'occupation des sols à Goudomp de 1972 à 2018 (Kandé, 2018)

Les figures qui suivent (Carte 5) résument ainsi la dynamique de l'occupation des sols de Goudomp de 1972 à 2018.



Carte 6 : analyse de la dynamique du milieu dans la commune de Goudomp de 1972 à 2018

I.2. Conséquences de la dynamique du milieu sur les pêcheries

Nous notons la disparition progressive et irréversible des rizicultures de plateaux et des bas-fonds qui s'annonce au grand regret, certainement des braves femmes du Balantacounda, jadis, fier de leur « *riz de faaro* »⁷, à l'image des terroirs villageois diolas ou « pays diola », si bien décrits par Pélissier. Et selon Marius(1985), en même temps, les cours d'eau et les zones régulièrement inondées ont beaucoup régressé avec une perte en surface de 60 km² (pour toute la Casamance), tandis que les tannes nues augmentent de superficie et que même des rizières sont complètement abandonnées. C'est justement le cas à Goudomp comme le montrent ces photos de rizières abandonnées (Photo 12).

⁷ « *faaro* » signifie rizières en mandingue



Photo 13: rizières abandonnées à Goudomp (Kandé, mars 2019)

L'exploitation abusive des ressources de mangroves couplée avec les pollutions diverses que subissent les mangroves sont susceptibles de conduire à une extinction massive des espèces vivantes faunique et floristique rares et précieuses de ce milieu. L'exploitation des palétuviers dénude le sol des zones de mangroves et les rend vulnérables aux actions de la houle des marées et des vents. À Goudomp, on trouve, en arrière des palétuviers, des zones nues ou recouvertes d'une végétation herbacée halophyte. Ce sont les tannes dont la formation est liée à la salinité des eaux de surfaces et des nappes. La sécheresse qui avait sévi durant les années 1970 à 1990 a fait disparaître une grande partie des palétuviers au profit des zones nues, salées, les tannes (Marius, 1985). On assiste ainsi à un état lamentable dans lequel se trouve cette mangrove à Goudomp. D'immenses peuplements morts sur pied, des lambeaux de forêts de palétuviers, avec un dessèchement des cimes sont couramment rencontrés à Goudomp (photos 14).





Photo 14: développement des tannes au détriment des rizières et des mangroves à Goudomp (Kandé, mars 2019)

Les plombs qu'on jette au fond de l'eau, qu'on traîne, grattent le fond et perturbent le cycle biologique de beaucoup d'espèces. Les ancres que les pêcheurs jettent et abandonnent au fond de l'eau ainsi que les nombreux piquets implantés dans le chenal, constituent des dangers permanents pour la navigation, la pêche des autres espèces. Le « *killi* » détruit le biotope en détruisant les herbes marines. La pêche crevettière pose un problème sanitaire à la Commune, en ce sens que le manque d'aménagement de l'espace d'accueil des produits est une réalité. Les débarquements se font sur de nombreux points dans une absence totale d'assainissement. Il y a un défaut d'évacuation des déchets et des eaux usées et, une pollution de ces endroits fréquentés par de nombreuses personnes. Une mauvaise odeur se dégage de ces endroits, à cause des déchets relatifs aux crevettes, aux poissons pourris et aux eaux usées stagnantes. Les larves de moustiques pullulent dans les quais de pêche de Goudomp et contribuent à développer le paludisme dans la ville ; des ennuis de santé publique se posent alors. Les impacts de la dynamique du milieu sont aussi économiques.

I.2. Conséquences de la dynamique du milieu sur les activités économiques

I.2.1. Un secteur, facteur de démarrage économique

L'activité de pêche en général, la filière crevettes, en particulier est une activité créatrice de devises, un facteur de développement et d'émancipation de certains acteurs comme les mareyeurs.

I.2.1.1. Une activité créatrice de devises

La crevette, comme la plupart des crustacés, est un produit à forte valeur ajoutée dont l'exploitation et la conservation/conditionnement sont très délicates. Du fait de sa rareté, et son coût élevé, son marché est très sélectif et dans la plupart des cas, elle est exportée vers les pays développés. Ainsi, la consommation locale de crevettes est limitée à des invendus lors des rares moments de surproductions, ou à une petite partie de la production apportée par les pêcheurs à leurs familles, et constituée pour l'essentiel des tris, des résidus et invendus, c'est-à-dire des produits de faible qualité. Les prix élevés peuvent l'expliquer dans une certaine mesure. Ces prix évoluent constamment suivant les périodes dans l'année. C'est ainsi qu'à Goudomp, entre l'année 2000 et 2002, les prix au kilogramme ont varié entre 600 F CFA et 4.500 F CFA, avec néanmoins une possibilité de hausses ponctuelles suivies de baisses au

cours de l'année. C'était le cas, en 2000 ; pendant quatre mois, le kilogramme de crevettes était acheté à 5500 F CFA à Goudomp ; avant de chuter jusqu'à 800 F CFA. (Kandé, 2003). Quoiqu'il en soit, d'énormes sommes d'argent sont récoltées chaque année par la filière. Par exemple, en 2002, malgré le faible tonnage de crevettes (140595 kg), la valeur commerciale de la production était estimée à 140595000 F CFA, sur la base de 1000 f CFA le kilogramme. Il y a deux ans, les valeurs commerciales tournaient autour de 250.000.000 F CFA voire plus de 300.000.000 FCFA (Kandé, 2003).

Ces chiffres constituent en fait, les sommes injectées par les mareyeurs et les peseurs dans l'économie de la ville par l'achat des productions de crevettes. Ainsi, nous pouvons aisément appréhender les fortes sommes dégagées par la filière à Goudomp. Elles sont un appoint important pour la population et une source financière importante pour les acteurs. Une comparaison entre les crevettes et les autres espèces halieutiques, montre que la pêche des poissons ne se justifierait que pour des raisons de consommation des ménages, si nous rappelons que les poissons représentent plus de 90% des ressources en protéine de l'alimentation des populations du Balantacounda. Les chiffres mentionnés sont loin de refléter les importantes sommes générées par la filière, car ne constituent pas tout l'argent injecté par les activités de mareyage à Goudomp. Au-delà des sommes inhérentes à l'achat des crevettes, d'autres sont écoulées dans les secteurs connexes et complémentaires, surtout pour la prise en charge des prestations diverses autour de la production. Les mareyeurs dégagent beaucoup d'argent pour la commission des peseurs ; une commission variant entre 50 et 300 F CFA par kilogramme de crevettes pesées. Ainsi, pour une tonne et à raison de 50 F CFA par kg, le commissionnaire peut gagner 50000 F CFA. En 2000, pendant quatre mois, le kilogramme de crevettes était acheté à 5.500 F CFA à Goudomp. Le peseur avait une commission de 300 F CFA par kilogramme. Pour une tonne, il avait une commission de 300000 F CFA (Kandé 2003). Actuellement, les prix d'achat des crevettes aux quais de Goudomp dépassent rarement 1000f le kilogramme et les commissions des peseurs se plafonnent à 50 f le kilogramme.

Une autre rentrée de fonds pour la ville est constituée par les taxes municipales que payent les mareyeurs et les peseurs ainsi que les camions frigorifiques. Les mareyeurs et les peseurs dans l'organisation de leur travail, font recours à de nombreux manœuvres chargés de tâches diverses. Ils s'occupent de la glace, de la récupération du produit dans les autres sites d'achat, de l'achat du carburant, de la location de pirogues, de l'entreposage du produit, etc. Ainsi, l'ensemble de ces facteurs contribue-t-il à gonfler les rentrées financières annuelles

dans la commune de Goudomp. Cependant, il faut noter que cette activité profite plus aux mareyeurs qu'aux autres acteurs notamment les peseurs et les pêcheurs. En effet, ils paient les crevettes à des prix dérisoires et les revendent trois ou même quatre fois plus chères. Il y a le plus souvent, une marge bénéficiaire de l'ordre de 3.000 f à 4500 F CFA par kilogramme réalisé par le mareyeur. Le grand perdant dans cette activité est le pêcheur. En effet, pendant toute une nuit de pêche, il peut se retrouver avec 5 kg de crevettes à raison de 1000 F CFA le kg, soit 5000 f. Cette somme sera partagée entre les trois pêcheurs, soit 1.00 F CFA par pêcheur et 500 f pour payer les bons (piles, cola, cigarettes) ou pour la location de la pirogue. Avec ces 5kg, le peseur a une commission de 500 f (100f par kg). Et s'il accueille une dizaine de pirogues avec chacune 5 kg, il aura une commission de 5000 F CFA. Tandis qu'avec 5 kg, le mareyeur peut avoir une somme de 22500 F CFA à l'usine, à raison de 4500 F CFA le kilogramme. Quelques soient les charges (frais), il se retrouvera avec un bénéfice au moins égal ou supérieur à 15000 F CFA. Avec 50kg, il aura un bénéfice de 150000 F CFA voire plus. (Kandé, 2003). Cette situation n'a point changé et jusqu'à une date récente, les mareyeurs ont été toujours les « véritables patrons » à Goudomp, tellement, la pêche, surtout la filière crevettière est une activité, facteur de développement et d'émancipation.

I.2.1.2. Une activité, facteur de développement et d'émancipation

La possibilité d'avoir des liquidités est un facteur déterminant de développement économique et de création d'emplois. Et vu l'énorme manne financière suscitée par les crevettes, certains acteurs comme les mareyeurs sont potentiellement des pourvoyeurs de capitaux et de probables investisseurs. Ils ont les ressources nécessaires pour implanter d'autres activités complémentaires à la pêche crevettière (pourquoi ne pas créer une usine à Goudomp), ou se lancer par exemple dans les transports en commun, le bâtiment, etc. D'ailleurs, c'est ce qu'ont compris certains qui investissent dans d'autres secteurs comme le transport, le commerce, le bâtiment, les travaux publics (achat de camions bennes, etc.). Les tailleurs ont beaucoup de travail et bénéficient aussi des retombées de la pêche. Les pêcheurs font des commandes pour leurs épouses et enfants restés au village. Ainsi, certains tailleurs renouvellent leur outil de travail et équilibrent leurs finances. La restauration est aussi un secteur dynamique, avec une présence massive de clients. Le commerce de bétail est aussi très florissant. Beaucoup d'acteurs gardent leur argent chez les commerçants. La disponibilité de liquidités contribue à enrichir plusieurs d'entre eux, parce que ces derniers utilisent ces acquis financiers pour développer leurs affaires. L'importance remarquable de la pêche a nécessité la création des infrastructures et des services de pêche.

I.2.1.3. Les infrastructures de pêche

Beaucoup d'infrastructures de pêche, notamment l'entrepôt de glace, le service de pêche et le Centre de Perfectionnement de pêche ont été créés à Goudomp.

I.2.1.3.1. *L'entrepôt de glace*

Il est construit en 1976 grâce à un financement tiré de la taxe rurale. Il devait jouer un rôle prépondérant dans la conservation des produits du fleuve. Mais, cet entrepôt sera sous-utilisé pour des raisons suivantes :

- la glace ne vient que périodiquement ;
- la quasi-totalité des mareyeurs de crevettes possèdent des glacières qui sont toujours chargées de glace emportée des usines de Ziguinchor ;
- la consommation du poisson frais à Goudomp n'est que de 20% de la production, alors que tout le reste est immédiatement évacué aux centres de consommation. Et cela ne nécessite pas forcément l'emploi de la glace pour la conservation.

I.2.1.3.2. *Le service de pêche*

Il fait partie des structures d'encadrement chargées de la surveillance de la zone et du contrôle de salubrité du produit. Nous avons largement parlé de ce service de pêche dans les pages qui précèdent. Il est d'ailleurs logé jusqu'à présent dans le Centre de Perfectionnement de Pêche.

I.2.1.3.3. *Le Centre de Perfectionnement de Pêche.*

Ce Centre est créé en 1962 par le biais du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Il a été inauguré par l'ancien Président Léopold Sédar Senghor et est dénommé : Ecole de pêche Emile Badiane. Son but principal était de promouvoir la pêche artisanale avec une formation technique des jeunes pêcheurs. Ces jeunes gens qui deviennent des animateurs sont recrutés dans différentes zones pour faciliter la propagation des techniques de pêche au niveau de la région d'autant plus que le rayonnement de ce centre couvre toute la région. Le recrutement se faisait au niveau des Centres d'Expansion Ruraux (C.E.R.). De là, nous remarquons une prédominance des jeunes du département de Bignona, puis suivent les départements de Ziguinchor, d'Oussouye et de Sédhiou. Nous retenons ainsi, dans ce domaine, la position très secondaire du département de Sédhiou malgré l'implantation du Centre à Goudomp. Aussi, il est à constater l'absence plus ou moins effective des jeunes

pêcheurs des départements de Kolda et de Vélingara. Cela s'explique par le fait que la pêche est presque inexistante dans ces départements où le fleuve Casamance présente un ruisseau. La formation des jeunes pêcheurs dure neuf mois. Elle est essentiellement pratique. Le niveau intellectuel n'est pas exigé. Cette formation est basée en grande partie sur l'explication du code de pêche et de l'entretien du matériel et sur la gestion de coopérative c'est-à-dire, l'amortissement, le rendement, etc. C'est ainsi qu'on consacre quatre jours pour la pêche et un seul jour pour la théorie. Ce centre accueillait chaque année, 20 à 25 stagiaires qui sont logés, nourris et habillés. Le réfectoire sert aussi de salle de cours. Les stagiaires, sous la conduite de moniteurs, étaient organisés en coopérative. En fin de formation, ils procèdent au partage des fonds. Les 60% de ceux-ci reviennent aux stagiaires eux-mêmes et les autres 40% sont pour le centre pour l'amortissement du matériel utilisé. Ce matériel est composé de : deux (02) pirogues ; trois (03) moteurs ; deux (02) filets maillant ; une (01) senne ; une (01) véhicule (camionnette). Les critères de recrutement des stagiaires étaient les suivants :

- être fils de pêcheur ou avoir pratiqué la pêche pendant trois ans au moins ;
- bénéficier du choix d'un groupe ou d'un village ;
- être âgé d'au moins 21 ans et 45 ans au plus ;
- être un peu influent au moins pour pouvoir initier les camarades du groupe ou du village après la formation.

Le centre a intensifié son « programme crevettes » surtout à partir de 1970. Mais, nous remarquons une certaine négligence de la part des autorités, car depuis 1975, le matériel n'est pas renouvelé, les bâtiments sont vétustes et menacent de tomber en ruines. Tout cela semble paradoxal, vu la place qu'occupe la pêche dans l'économie sénégalaise. La seule explication que l'on peut donner à cela est le fait que ce centre, bien qu'il soit de pêche, ne dépendait pas à l'époque du Secrétariat d'État aux Ressources Animales, mais plutôt du Ministère de l'Action Sociale. Le personnel du centre était très réduit. Il y a un Directeur qui s'occupait aussi de la formation théorique, un économiste qui assurait la gestion des moyens matériels et financiers, un moniteur qui était chargé surtout de la pratique et un chauffeur. La cuisinière était engagée par la coopérative des stagiaires et payée par elle. Cependant, depuis 1990, ce centre ne fonctionne plus au grand regret des populations de toute la région. Ainsi, les impacts économiques de la filière pêche sont extrêmement importants aussi bien pour les acteurs que pour les consommateurs, etc. La pratique de l'activité de pêche implique aussi un ensemble de

mutations à plusieurs échelles, observées sur le plan socioculturel, dans le tissu social de ses acteurs et des consommateurs.

I.3. Impacts socioculturels

Les impacts socioculturels de la dynamique du milieu, de l'activité de pêche se ressentent de façon très significative surtout sur ses différents acteurs et sur les consommateurs.

1.3.1. Impacts sur les acteurs

Les principaux acteurs de l'activité de pêche impactés par les mutations sont les pêcheurs, les mareyeurs, les peseurs et les autres intermédiaires.

I.3.1.1. Impacts sur les pêcheurs

Les espèces halieutiques, notamment les crevettes, qui sont un produit à forte valeur ajoutée, attirent beaucoup de pêcheurs qui, en s'activant dans la filière, tentent d'améliorer leurs conditions sociales, dans un environnement économique plus ou moins passif. Ainsi, plus de la moitié des pêcheurs est sans autre activité, donc s'adonnent exclusivement à la pêche crevettière. Une autre partie des populations exerçant une profession se tourne de temps en temps vers la pêche aux crevettes qui est pratiquée subsidiairement la nuit. C'est le cas des menuisiers, des maçons, des tailleurs, des mécaniciens, des réparateurs de radios, des soudeurs, des apprentis chauffeurs, des peintres, etc. Des élèves et des étudiants consacrent parfois une partie des vacances à la pêche crevettière pour amortir les charges scolaires. Dans ce lot, nous pouvons ajouter les agriculteurs qui, face à la période de soudure, trouvent dans l'activité une voie de sortie de crise en attendant la période des récoltes. La pêche constitue donc un facteur déterminant dans la vie de ses acteurs, car elle améliore leurs situations sociales. Elle permet aux pêcheurs de subvenir aux besoins de leurs familles. En fait, si plus de 80% des pêcheurs sont mariés à Goudomp, nous pouvons aisément appréhender l'apport que constitue l'argent tiré de l'activité, pour les charges familiales. Dans les foyers de pêcheurs, le vécu quotidien est amélioré quand les captures sont importantes et, certains pêcheurs en profitent pour construire ou terminer une construction, ou acheter une nouvelle machine pour les tailleurs ou du matériel de travail pour les menuisiers, soudeurs, maçons, etc. Une meilleure organisation des pêcheurs en groupements, la prise en charge de leurs préoccupations principales, la structuration de l'activité et le respect des lois régissant la pêche crevettière, amélioreraient peut-être leurs revenus et, par voie de conséquence, leurs

statuts sociaux. En effet, de l'exploitation à la commercialisation, le travail est organisé de façon informelle, voire anarchique. Ce manque d'organisation est aussi noté chez les mareyeurs, autres acteurs non moins importants de l'activité de pêche, surtout de crevettes.

I.3.1.2. Impacts sur les mareyeurs

C'est une catégorie socio-économique particulière de par son caractère libre et informel. N'importe qui peut se prévaloir de cette fonction par la simple détention de la carte de mareyage. Cependant, elle demeure une activité qui nécessite beaucoup d'engagements financiers et une connaissance du marché. L'implication des populations dans ce métier est significative, parce que sur 10 mareyeurs, les 8 sont originaires de Goudomp. Ces derniers sont généralement de petits mareyeurs qui se sont lancés dans la filière. L'avantage est qu'ils maîtrisent le terrain et ont de bons rapports avec les pêcheurs autochtones. Le fait d'avoir sa famille à Goudomp est un atout supplémentaire, dans la mesure où cela leur permet de baisser les charges de location. Des membres de leurs familles ou des amis peuvent constituer les manœuvres et participent à diminuer les charges inhérentes à la fonction d'employeurs car ce sont tous les mareyeurs qui emploient des intermédiaires. Les ressources tirées du mareyage sont assez importantes, avec tous les mareyeurs qui sont mariés et qui déclarent que la filière leur permet de gagner leur vie de façon acceptable. Ils subviennent très bien aux besoins de leurs familles. Des mareyeurs interrogés déclarent qu'une partie des sommes d'argent sert aux dépenses familiales, et une autre partie à l'acquisition de biens immobiliers, de matériels de pêche ('pirogues, filets, moteurs hors-bord, etc.). Certains mareyeurs affirment soutenir leurs parents en les envoyant à l'étranger ou à ouvrir des boutiques, etc. Certains investissent dans d'autres domaines notamment dans le transport, le bâtiment, etc. Ces mareyeurs sont les plus grands bénéficiaires de cette activité. La preuve, en cinq ans d'exercice seulement, un mareyeur peut faire des réalisations énormes qu'un pêcheur ou un peseur est incapable de faire au bout de 20 ans de métier. Ces mareyeurs sont aussi les principaux secours de beaucoup de fonctionnaires en attendant la fin du mois. Ainsi, la majorité des mareyeurs a complètement changé de statut social. Du statut de sans-travail ou exerçant un petit métier, ils sont devenus de grands soutiens financiers, et des employeurs temporaires. Une nouvelle catégorie d'investisseurs émerge et constitue, à moyen et long terme, de potentiels créateurs d'emplois pour la population de la Commune. D'ailleurs, ils affirment participer tous aux différentes activités de la ville (soutien aux A.S.C., participation aux activités culturelles et sociales, investissement humain, etc.). Ces mareyeurs, du moins la plupart d'entre eux, rendent énormément de services à la population surtout celle nécessiteuse dans la discrétion,

l'humilité et le respect mutuel. C'est ce même respect mutuel qui existe entre ces mareyeurs et les peseurs et autres intermédiaires, qui sont aussi fortement impactés par l'activité de pêche.

I.3.1.3. Impacts sur les peseurs et autres intermédiaires

Acteurs actifs et déterminants, ils tirent beaucoup profit de l'activité, eu égard à leur statut. A cet effet, au même titre que les pêcheurs et les mareyeurs, les intermédiaires bénéficient des retombées positives de l'activité de pêche, en général, celle crevettière, en particulier. L'apport financier leur permet d'améliorer leur quotidien et de subvenir, dans des conditions acceptables, aux besoins de leurs familles. C'est le cas des peseurs qui peuvent gagner entre 10000 F CFA et 50000 FCFA et même plus par jour à raison d'une commission qui peut varier entre 50 F CFA et 300 F CFA par kilogramme de crevettes pesées. Certains peseurs indépendants achètent les crevettes à 1000 F CFA le kilogramme auprès des pêcheurs pour les revendre aux mareyeurs à 1500 f ou à 2000 F CFA le kilogramme. Avec un tonnage important, ils arrivent ainsi à réaliser des bénéfices énormes par jour. Ils peuvent économiser une partie de l'argent pour un investissement dans d'autres activités. Les propriétaires de pirogues aussi tirent profit de cette activité. Le capital gagné leur permet d'améliorer leur statut social, et d'amortir l'investissement en termes de matériel. Les chauffeurs, les contrôleurs, les manœuvres et les petits employés divers profitent énormément de cette pêche crevettière, et améliorent sensiblement leur statut social. Beaucoup d'entre eux sont indépendants par rapport aux petits besoins sociaux et les plus entreprenants (pour ne pas dire les plus chanceux) profitent de certaines opportunités pour exploiter des situations à leur profit. C'est le cas de certains qui disparaissent dans la nature avec des financements des mareyeurs ou des peseurs, sous les yeux de certains consommateurs qui, eux aussi, profitent bien des retombées de l'activité de pêche.

I.3.1.4. Impacts sur les consommateurs

Les populations constituent un maillon très important de la filière pêche en intervenant dans le circuit tout entier. À cet effet, elles profitent de la pêche crevettière par les services rendus aux acteurs, et leurs prestations peuvent revêtir plusieurs aspects. D'abord, elles tirent profit de l'activité par la location de maisons et dans une moindre mesure, de chambres aux pêcheurs immigrés et aux mareyeurs qui n'habitent pas dans la Commune ou qui n'ont pas de répondants dans la ville. Elles assurent la cuisine pour les acteurs, qui dans nombre de cas, se déplacent sans leurs épouses. Par une participation financière à certaines charges notamment

celles liées à la dépense quotidienne, cette situation contribue à l'amélioration du mieux-être de certaines familles de Goudomp avec même des possibilités d'épargne. Ces prestations de services fondamentales pour les pêcheurs et autres acteurs constituent un appont déterminant qui améliore le vécu social des populations. C'est ce qui s'observe dans les foyers qui hébergent les pêcheurs. Les repas sont considérablement améliorés dans la mesure où, face à la rigueur et la difficulté du travail, les acteurs sont très exigeants du point de vue du régime alimentaire. La préférence pour l'alimentation carnée augmente la consommation de protéines des populations. Une telle situation relance le petit commerce dans les coins de la rue, devant les maisons, près des grandes artères de la ville, à la gare routière, au marché et dans les lieux de débarquement. Les personnes employées dans les usines de traitement à Ziguinchor sont des soutiens de familles ; ce qui peut occasionner une meilleure condition de vie des familles concernées. Beaucoup de familles et groupes sociaux sont aussi concernés par des phénomènes de migrations.

1.3.2. Les migrations

Depuis les années cinquante, beaucoup de personnes venues de divers horizons se sont installées à Goudomp et ses environs. Il s'agit des Toucouleur du Fouta Toro et des Wolof du Walo dans la région du fleuve, des Sereer Niominka de la région de Sine Saloum et de Gambie, des Soussou et des Peulh de la Guinée-Conakry, des Malinké et Bambara du Mali, des Mandingue de Pakao et de Birassou et des autres ethnies de la Casamance. C'est surtout grâce à ces immigrations que nous parlons aujourd'hui de la pêche dans la zone de Goudomp.

1.3.2.1. Les Toucouleurs

L'immigration Toucouleur s'effectue dans la zone de Goudomp depuis un bon moment. Ce sont essentiellement des *soualbé*s qui ont en commun avec les grandes castes (*Torobe* et *Sebe*) d'appartenir au même ordre des *Rimbe*, à savoir, les hommes libres auxquels l'autorité sera directement ou indirectement dévolue, autorité temporelle comme spirituelle. Les *soualbé*s se sont évidemment installés à proximité des cours d'eau. Les villages riverains du fleuve Sénégal et du marigot de Doué sont habités par les *soualbé*s, du moins comportent toujours leur important quartier de *soualbé*s que les filets (*Saakit*) et une odeur permanente de poisson mal séché attirent l'attention du visiteur. Ils n'exercent d'autres fonctions que la pêche et quelques cultures de décrues notamment le mil. La sécheresse menaçante d'abord et leur spécialisation à la pêche ensuite ont fait que cette partie du fleuve

Sénégal a vu très vite ses potentialités s'amenuiser. Les premiers qui, par aventure ou à la recherche d'une survie, étaient arrivés en Casamance, retournaient après la campagne avec une très grande satisfaction. Ils allaient rendre compte d'une certaine potentialité halieutique du fleuve Casamance. Très tôt, dans les années 50, ils arrivaient pour une campagne de pêche et repartaient juste à la fin de la campagne.

Ils s'étaient spécialisés à la pêche des gros poissons. Petit à petit, ils finissent par prendre l'habitude de la région et commencent à s'installer définitivement. Dans la zone de Goudomp, ils ajoutent à la pêche des gros poissons, celle de l'Ethmalose destinée essentiellement à la transformation en métorah. Ils écoulent sur place leur produit aux villages et aux intermédiaires qui parcourent les petits villages de l'intérieur. Un groupe social essentiellement endogame, les *soualbéés*, en s'implantant, font venir leurs femmes du Fouta. Ces femmes dans des villages comme Mangacounda, s'adonnent au séchage des produits qui ne seront pas évacués frais. Ces *soualbéés* qui viennent en grande partie du département de Podor, sur le fleuve Sénégal (Male, 1984), vont en un moment entrer dans la pêche à la crevette. C'est surtout avec cette pêche à la crevette que nous allons enregistrer un effectif assez important de Toucouleur dans la région, tout au long du fleuve, de Ziguinchor à Djibanar. Au départ, ils ont eu beaucoup de difficultés pour s'adapter. Des conflits très sérieux entre Toucouleur et autochtones ont été enregistrés presque dans tous les villages. Mais à force d'être ensemble, ils se sont finalement compris et même familiarisés. Ces conflits ne sont plus que des souvenirs. Ces *soualbéés* vont former avec eux les coopératives de pêche. D'ailleurs, beaucoup de jeunes *soualbéés* sont nés dans le terroir et sont difficilement repérables des autres jeunes Mandingue ou Balant. Promoteur de la pêche à la crevette dans la zone de Goudomp, le *Thiouballo* emploie essentiellement le « *killi* ». Ce n'est qu'au dernier moment qu'il adoptera le « *félé-félé* ». Mais à part ces filets de crevettes, il a à ses côtés son traditionnel filet de poisson, au cas où la crevette dont la pêche est très aléatoire, disparaîtrait. Parallèlement aux activités de pêche, le *Thiouballo* pratique quelques cultures notamment de maïs et de mil pendant la saison des pluies, à côté des Wolof, autres allochtones du terroir.

I.3.2.2. Les Wolofs

Les Wolofs, tout comme les Toucouleurs sont venus dans le Goudomp pour profiter des opportunités relatives à la pêche. Ils se sont installés presque pendant la même période. Ce sont généralement des Wolof du Walo que l'on appelle les *Walo-walo* et qui quittaient leur

Walo pour une campagne de pêche qui dure le plus souvent sept à neuf mois dans l'année. Comme les *soualbé*s, la plupart de ces *Walo-walo* constituent une classe de pêcheur dans le Walo. C'est surtout à eux et aux quelques Sereer Niominka et Toucouleur que revient le mérite d'une exploitation intéressante des ressources halieutiques du fleuve Casamance et d'une initiation de la population autochtone à une pêche à base lucrative. Finalement, certains ont même amené du Walo, leurs familles et sont restés définitivement à Goudomp. C'est le cas des familles Niass et Wade qui se sont installées depuis 1957. Grosses productrices de poissons, ces familles recrutaient des jeunes pêcheurs au niveau du Walo dans la région de Saint-Louis et au niveau de M'Bour dans la région de Thiès sur la petite côte. Ces jeunes prendront l'habitude du terroir et vont vite s'intégrer contrairement aux *soualbé*s. Cette intégration est surtout facilitée par le fait qu'aux gens du Nord se sont joints les jeunes du terroir recrutés sur place. D'ailleurs, très tôt, vers 1960, quelques-uns ont épousé les filles du terroir. Et jusqu'à présent, les uns retournent au Walo après la campagne de pêche, alors que les autres (très souvent les mariés) restent dans la ville de Goudomp et s'adonnent à la pêche au filet maillant dormant « *félé-félé* ». Le choix de la Casamance est d'autant plus souhaité que ce fleuve, insuffisamment exploité, avait des potentialités et des ressources halieutiques très importantes. Même s'ils restent définitivement dans le terroir notamment à Goudomp, ces Wolof *Walo-walo* investissent chez eux. Ils s'y rendent chaque année à l'occasion surtout des cérémonies commémorant la naissance du Prophète Mohamed (PSL).

Mais, parallèlement à cela, certains ont construit de grandes et belles maisons dans le terroir et participent activement aux activités des villageois notamment dans l'extension de la Grande Mosquée de Goudomp, entamée par Babacar Niass, implanté à Goudomp depuis le début des années 50 et qui fait partie des grands notables de ce village devenu Commune en 1990. Au cours de la campagne de pêche, ils passent de bons moments dans les villages comme Djibanar, Djirédji, Diattacounda, Niaffor, Simbandi-Birassou et Sédhiou. La fin de celle-ci les trouve à Goudomp où ils attendent avec un grand intérêt, le partage de la caisse qui n'est pas évidemment toujours gai, surtout ces derniers temps. En effet, aujourd'hui, avec la présence des piquets dans le chenal pour la pêche à la crevette, les *Walo-walo* trouvent de moins en moins de place à leur senne de plage dans la zone. D'ailleurs, certains techniciens de la pêche nous ont confié que c'est pour régler les conflits entre ces deux formes de pêche que la zone en amont de Goudomp a été interdite à la pêche à la crevette et réservée à celle des poissons. À cela, il faut ajouter une surexploitation de la faune aquatique pour encore une fois justifier leur déplacement vers l'amont de Goudomp dans la zone d'interdiction à la pêche à la

crevette. D'ailleurs certains gros producteurs *walo-walo* resteront définitivement dans les zones de Diattacounda et de Simbandi-Birassou où ils vont investir en construisant surtout de grandes maisons. À la période où les gros poissons comme le capitaine abondaient sur le quai de Goudomp, les femmes *walo-walo* s'adonnaient au séchage. Elles faisaient de très bonnes opérations avec les *bana-bana*. Les Wolof *walo-walo* ont habité, comme tous les autres pêcheurs, les maisons qui sont à côté du fleuve c'est-à-dire le quartier Doumassou (qui signifie en Mandingue, les maisons situées en bas, c'est-à-dire vers la dépression) principalement.

Après le contact qui n'a pas été très difficile avec les autochtones, beaucoup d'entre eux ont maîtrisé le Mandingue qui est le principal dialecte du terroir et qui est devenu, en quelque sorte d'ailleurs, la langue maternelle des petits *walo-walo* qui sont nés à Goudomp. Inversement, avec leur présence assez longue dans la zone, les autochtones ont, en contrepartie, appris à parler le wolof. Cela est d'un apport indiscutablement très important pour les habitants de Goudomp car le wolof est non seulement de très loin la principale langue nationale.

I.3.2.3. Les autres groupes sociaux

On ne peut pas parler de pêche et surtout de migration dans la zone de Goudomp, sans évidemment parler des Sereer Niominka qui viennent essentiellement du Saloum. Ils ont aussi découvert très tôt les potentialités du fleuve Casamance. Ces Sereer Niominka arrivaient dans la zone pour une campagne de pêche qui dure généralement sept à neuf mois. Ce sont souvent des groupes de huit à dix personnes qui prennent place dans une grande pirogue saint-louisienne. Leurs rapports avec les habitants du terroir, surtout avec les Diola, sont tels qu'ils vont vite se sentir chez eux. Ils sont essentiellement des célibataires. En général, ils épousent les filles du terroir. Mais tout de même, ils sont moins nombreux que les wolof *walo-walo* encore moins que les Toucouleurs. Ils s'adonnent, en grande partie, à la pêche au tilapia, au mullet et à la crevette. Après les Sereer Niominka, nous avons remarqué la présence des Diola bandial qui étaient exclusivement des saisonniers. Ils arrivent pendant la saison morte de la Basse-Casamance, notamment dans le département d'Oussouye. À Goudomp, ils occupaient la berge du quartier Diolacounda. Ces Diola s'écartaient un peu des populations du terroir en vivant à la marge des activités du village avec de petites cases provisoires qui ne sont viables que pendant la saison sèche. Ainsi, ils n'avaient pas une grande affinité avec ces populations bien qu'ils soient dans la même région de la Casamance. Ils utilisaient uniquement les pièges

comme engins de pêche. Ils ont fait de la berge de Diolacounda un grand marché qui est régulièrement fréquenté par des *bana-bana* et des femmes qui y venaient acheter de l'*Ethmalosa fimbriata*⁸ et même du poisson frais. D'ailleurs, ce sont des Diola bandial qui ont initié les « sécheurs » de la zone au séchage en *Ethmalosa fimbriata* séché qui reste leur principale spécialité.

Actuellement, ils sont de moins en moins fréquents dans la zone de Goudomp depuis plus d'une décennie, certainement depuis la perturbation de la faune aquatique. Certains d'entre eux se sont reconvertis dans la pêche à la crevette. Les Guinéens et les Maliens font aussi partie de la communauté des pêcheurs. Ils sont souvent des agriculteurs dans leurs pays d'origine ; mais le goût de l'aventure et, à une période de leur histoire, la rigueur surtout de la politique dans leurs pays leur ont fait découvrir le séchage et le fumage sur le quai de Goudomp. Si les guinéens sont en grande majorité des fumeurs de poisson, les Maliens eux, se sont surtout spécialisés au séchage. Leurs produits sont consommés sur place, mais une grande partie est vouée à l'écoulement vers les grands centres de consommation. Dès leur arrivée, ils se sont confondus aux habitants du village. Cela se justifie par le fait qu'ils ont sensiblement la même civilisation et parlant un dialecte presque similaire. Les Guinéens habitent le quartier de Diolacounda, et les Maliens seront dispersés dans tout le village notamment dans les quartiers de Doumassou et de Santassou. Avec de très bons rapports qu'ils ont su cultiver avec les autochtones, les fumeurs ont eu à construire leurs fumoirs dans les rizières qui se trouvent au bord du fleuve et qui leur ont été livrés sans conditions préalables. Le poisson est écoulé frais, séché ou fumé. La transformation et le commerce du poisson sont actifs. Le poisson fumé notamment donne lieu à un florissant commerce vers la Guinée. Cependant, voilà aujourd'hui l'état dans lequel se trouvent ces fumoirs à Goudomp (Photo 15).

⁸*Tambajan* en langue locale



Photo 15 : fumoirs de poissons ou fours métorah à Goudomp. (Kandé, décembre 2018)

Certains ont réussi à amener leurs femmes de la Guinée. Mais beaucoup d'entre eux se sont mariés à Goudomp et dans les villages environnants. Ils viennent essentiellement de la région de Boké. Contrairement aux autres immigrants, les Guinéens comme les Maliens ne connaissent pas un mouvement saisonnier. Ils se fixent une bonne fois. Et cela leur a valu des parcelles lors du lotissement du village de Goudomp en 1963-1964. Leurs enfants naissent et étudient dans les écoles primaires, ensuite au CEM (Collège d'Enseignement Moyen) de Goudomp. Certains seront à Sédhiou tout comme à Ziguinchor. Actuellement d'ailleurs, cette communauté guinéenne est absorbée par les réalités goudompoises. Les sons de *djembé* (instrument de musique pour la percussion) et les merveilleuses scènes folkloriques du petit soir des années 50 et même 60 ne sont plus que des souvenirs des années fastes de la pêche à Goudomp. Jusqu'en 2000, le Dialonké dont l'aliénation semble effective exerce comme tous les autres habitants du terroir de l'agriculture. Son temps est partagé entre les champs de mil et le four de métora qui a, cependant perdu, aujourd'hui, tout son enthousiasme d'antan. Avec la crise du poisson et l'émergence de la crevette, Maliens et Guinéens se sont reconvertis en grande partie, dans cette pêche crevette.

Enfin, ces dernières années et avec l'introduction de la pêche à la crevette dans la zone, les villages de Goudomp, de Djibanar et de Mangacounda comptent d'autres groupes d'immigrants. Il s'agit des jeunes gens de Balantacounda même, de Pakao, de Birassou et de la Guinée-Bissau. En fait, ce phénomène est assez récent, même s'il est vrai que ces jeunes de Balantacounda, eux, ont depuis longtemps, travaillé dans les groupements de pêcheurs notamment chez les gros producteurs wolofs. Ainsi, avec cette pêche à la crevette, ces jeunes gens du terroir que l'exode rural n'a pas pu recenser, se retrouvent pendant un bon moment de l'année dans les différents villages de pêche. Mais le fait le plus marquant est celui des jeunes de Pakaou. Ces derniers temps dans ce terroir, tous les jeunes qui ont seize ans et qui n'ont pas encore tenté ou qui ont tenté en vain de rester en ville à la recherche d'un emploi souvent hypothéqué, se retrouvent dès la fin des récoltes tout au long du fleuve Casamance jusqu'à Ziguinchor, pour la pêche à la crevette. La zone de Goudomp en reçoit un nombre très important. Ils sont souvent employés dans les « *félé-félé* » car c'est la technique de pêche qui ne demande pas beaucoup de savoir-faire. Cela est d'autant plus vrai que la situation géoéconomique pourra aisément le justifier : terroir habité par des Mandingue qui ne sont pas des pêcheurs et où le fleuve connaît son plus grand rétrécissement. A part l'exploitation dont

ils sont l'objet auprès des propriétaires des engins de pêche, ces jeunes Mandingue n'ont pas de problèmes d'intégration au niveau des populations de la zone. En plus du même dialecte qu'ils parlent avec les habitants du village et de la zone, ils ont toujours la chance de rencontrer beaucoup de leurs parents de Pakaou qui se sont installés dans les villages depuis quelques temps avec leurs familles et qui sont devenus des autochtones.

C'est un véritable mouvement saisonnier qui se dessine dans leur migration : dès novembre, ruée vers les villages de pêche et déjà en Mai, retour au terroir pour les travaux champêtres de la saison des pluies. Ce mouvement est aussi lié à l'apparition ou à la disparition de la crevette dans la zone. Les jeunes bissau-guinéens, eux, viennent en grande partie de la région de Begene, ville frontalière de la Guinée-Bissau au niveau du département de Sédhiou. Certains viennent de la région de Bissau. Essentiellement célibataires, ces jeunes guinéens effectuent un mouvement migratoire semblable à celui des jeunes du Pakaou. Ils arrivent en grand nombre, juste après les travaux champêtres et retournent dès que l'hivernage s'annonce. Mais contrairement aux jeunes du Pakaou, leur intégration dans le milieu n'est pas trop facile. La majeure partie parle uniquement le créole portugais et leur dialecte respectif. Ils vivent souvent fermés à tout contact en ne s'intéressant qu'à leur pêche. D'ailleurs, cette attitude a créé une certaine méfiance de la part des populations de Goudomp à leur égard. Ces dernières les soupçonnent de vols ; un phénomène qui devient de plus en plus fréquent dans la Commune de Goudomp surtout. Ils se spécialisent à la pêche prohibée du traînant « *khouss* ». Et pour cela, ils sont transportés le plus souvent par une pirogue motorisée qui les amène dans le confluent de Soungrougrou, près du village de Diao situé sur la rive droite du fleuve Casamance. Nous enregistrons également avec cette pêche à la crevette, quelques Gambiens, Guinéens de Conakry et aussi les jeunes des autres régions du Sénégal. Il faut aussi noter la présence des jeunes des différents départements de Kolda, Ziguinchor, Oussouye, Bignona. Enfin, il est à mentionner le retour de certains jeunes du terroir notamment de Goudomp, après les échecs à l'Ecole qui deviennent, du reste, de plus en plus inquiétants. Certains aussi abandonnent l'apprentissage d'un métier en ville, en espérant faire fortune dans la pêche à la crevette.

Comme on le voit, la dynamique du milieu et des activités socioéconomiques, notamment l'activité de pêche ont beaucoup d'impacts sur le plan socioculturel. Par ailleurs, il est évident qu'il existe des effets négatifs inhérents à ces migrations. La population se développe et des grossesses indésirables sont constatées. Ceci, demeure un problème pour les autorités sanitaires de la localité qui devraient développer des stratégies de communication

préventive envers les populations. Sur le plan culturel, la Commune de Goudomp et ses environs sont rythmés par une mosaïque culturelle avec la présence de populations aux origines diverses.

Conclusion

Beaucoup de facteurs ont influencé la dynamique du milieu et l'occupation des sols de Goudomp. Cette dynamique est à l'origine de nombreux impacts à la fois sur l'environnement, sur les activités économiques, sur les acteurs de la filière pêche et sur l'évolution des ressources halieutiques.

Chapitre II : ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Dans ce chapitre, nous analysons les statistiques sur les débarquements, identifions la nature et la taille des espèces pêchées, notamment les poissons et les crevettes.

II.1. Les poissons

Beaucoup d'espèces de poissons sont pêchées à Goudomp. Les poissons étaient à la fois nombreux et de très bonne qualité, c'est-à-dire de haute valeur marchande. Cependant, tel n'est plus le cas, hélas, aujourd'hui.

II.2. Les espèces pêchées

Les espèces de poissons pêchées dans la zone de Goudomp sont relativement nombreuses. Nous ne retiendrons ici que les plus importantes. Mais jusqu'à présent, à part les ethmaloses (*Ethmalosa fimbriata*) et les deux genres de capitaines (*Galcoïdes decadactylus* et *Pseudotolithus brachygratus*), les autres espèces sont essentiellement le mullet (*Mugil spp*), le tilapia (*Tilapia spp* et *Sarotherodon spp*), le silure (*Arius spp*), le requin et la raie. L'ethmalose et le tilapia étaient les espèces les plus rencontrées et les plus commercialisées. La première faisait l'objet d'une transformation en « métorah » (poisson fumé) alors que la seconde assurait une grande partie de la commercialisation du frais. D'importantes quantités étaient produites à Goudomp.

II.2.1. Les productions

Goudomp était le premier grand centre de pêche artisanale de la Casamance. Les productions par espèces de poissons étaient importantes comme l'indique le tableau 5.

Tableau 5: répartition de la production par espèces de poissons en décembre 1982

Espèces	Tonnage(en kg)	Prix (f/kg)	Valeur (F CFA)
Mulet	1500	50	75000
Tilapia	22000	50	1100000
Capitaine	2300	100	230000
Silure	1600	25	40000
Ethmalose	26000	25	650000
Requin	500	25	12000
Autres	300	25	7500
Total	59400	-	2635000

Source : Diédhiou (1987).

En 2017, la situation se présentait de la manière suivante (Tableau 6).

Tableau 6: répartition de la production par espèces de poissons en décembre 2017

Espèces	Tonnage(en kg)	Prix (f/kg)	Valeur (F CFA)
Mulet	700	300	210000
Tilapia	1000	200	200000
Capitaine	1200	350	420000
Silure	600	150	90000
Ethmalose	6500	75	487500
Requin	5	200	10000
Autres	120	75	9000
Total	10125	-	1426500

Source : Centre de pêche de Goudomp.

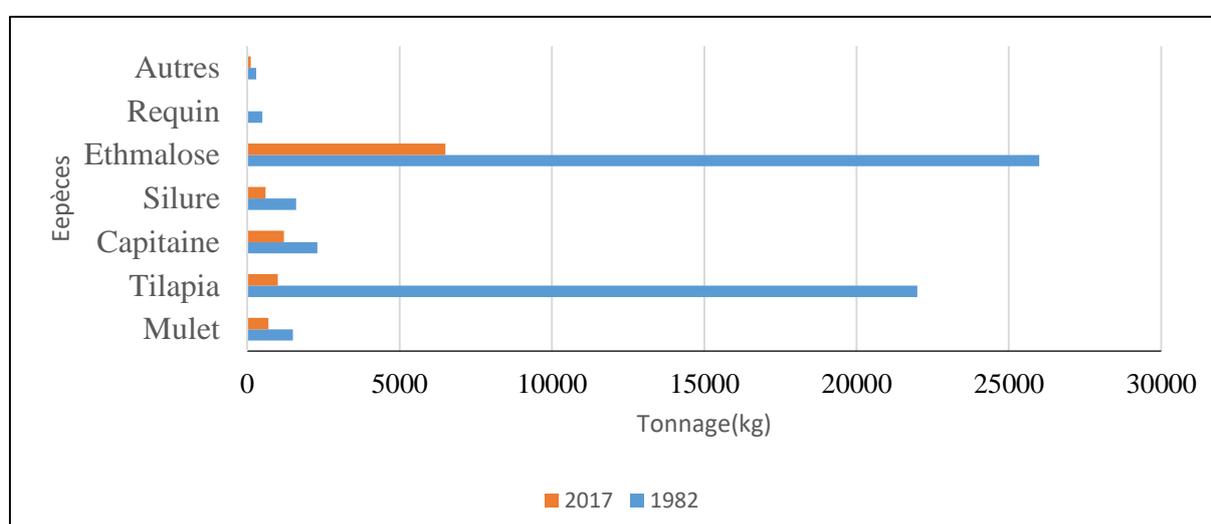


Figure 42 : répartition de la production par espèces de poissons à Goudomp en 1982 et en 2017 (Kandé, 2018).

Comme nous le montrent ces deux tableaux (6 et 7) et la figure 42, les productions ont chuté de façon drastique entre 1982 et 2017, bien que les prix d'achat aient largement grimpé. Nous analysons dans la section suivante, cette évolution de la production.

II.2.2. Evolution de la production

En 1963, Goudomp a totalisé 2,042 tonnes de poissons frais, 153 tonnes de poissons fumés et 131,850 tonnes de poissons séchés (Diédhiou, 1987). La quantité mensuelle de production est variable selon les périodes de l'année. Nous avons un maximum de production en Septembre, Octobre et Novembre et aux mois de Mai, Juin et Juillet. Donc la discontinuité maximum de production est créée par le seul mois d'Août.

À partir de 1957 et surtout avec l'introduction des sennes de plage, les mises à terre sont devenues de plus en plus importantes. C'est ainsi que nous avons enregistré une capture de « 2.042 tonnes 632 en 1963 et 5.414 tonnes en 1970 ». (Diédhiou S., 1987). Mais à partir de 1970, nous constatons une tendance à la baisse avec 2.500 tonnes de poissons malgré un accroissement de l'armement et de pêcheurs. Finalement, la zone de Goudomp n'a totalisé que 0,749 tonnes 350 de poissons en 1982 et 1.508 tonnes 660 en 1986. (Diédhiou, 1987). Des chiffres plus récents confirment cette baisse de la production. Ainsi, en 2000, on a enregistré 60 tonnes 450kg de Tilapia pour une valeur commerciale estimée à 12.090.000 F CFA et en 2001, 58 tonnes 457kg pour 11.691.400f FCA soit 200f le kg (Kandé, 2003). Quant aux Ethmaloses, on a enregistré en 2000, 8t885kg à raison de 100F CFA le kg, soit une valeur commerciale de 888.500F CFA et 1t980kg en 2001, soit 198.000f FCA. (Kandé, 2003).

Par rapport aux années 80, on remarque surtout une augmentation du prix au kilogramme qui passe de 50f en 1982 à 200f, puis à 400f pour les tilapias (2000-2002) tandis que les ethmaloses se vendaient à 25f le kg en 1982 ; 100f le kg en 2000 et 200f le kg en 2002. Les mulets étaient à 50f le kg en 1982, 600f le kg en 2002. Le capitaine était à 100f en 1982, 1000F CFA en 2002, selon toujours le rapport statistique du Service des pêches de Goudomp, 2002, (Kandé, 2003) comme indiqué dans ce tableau 7.

Tableau 7: répartition de la production par espèces en novembre 2002 à Goudomp

Désignation de l'espèce		Tonnage (kg)	Prix au kg	Valeur commerciale estimée (f FCA)
En français	En wolof			
Tilapias	Ouass (wass)	43455	400	17222000
Mulets	Tambadiang	7250	600	4.350000
Ethmaloses	Cobo	520	200	104000
Mulets	Guiss	555	800	444000
Otolithes	Feuteu	635	600	381000
Capitaines	Ndiané	400	1000	400000
Brochets	Seud	650	1000	650000
Gères, trachynotes	Divers	390	200	78000
Total		53455		23629000

Source : Service des pêches de Goudomp, novembre 2002, in Kandé, 2003.

À l'heure actuelle, les productions ont chuté de façon drastique, et certaines espèces ont même disparu, comme le requin, la silure, etc. Le tonnage est passé de 53455 tonnes en 2002 à 19.882 tonnes en 2017, soit une chute drastique de 33573 tonnes en 15 ans, 2238,2 tonnes

par an. Ainsi, en 2017, malgré l'augmentation des prix d'achat, la valeur commerciale totale estimée des poissons était de seize millions deux cent dix-neuf mille cinq cents francs CFA (16219500 F CFA) contre vingt-trois millions six cent vingt-neuf mille francs CFA (23629000 f FCA) en 2002, soit une baisse de 7409500 F CFA en 15 ans et 493970 F CFA l'an (tableau 8).

Tableau 8 : Répartition de la production par espèces en décembre 2017 à Goudomp.

Désignation de l'espèce		Tonnage (kg)	Prix au kg (F CFA)	Valeur commerciale estimée (f FCA)
En français	En wolof	---	-----	-----
Tilapias	Ouass (wass)	17250	800	13800000
Mulets	Tambadiang	2100	900	1890000
Ethmaloses	Cobo	120	450	54000
Mulets	Guiss	5	1500	7500
Otolithes	Feuteu	63	900	56700
Capitaines	Ndiané	40	1800	72000
Brochets	Seud	150	1800	270000
Gères, trachynotes	Divers	154	450	69300
Total		19882		16219500

Source : Service des pêches de Goudomp, janvier 2018.

Quant aux prix par espèces de poissons, ils ont évolué de la manière suivante (figure 43).

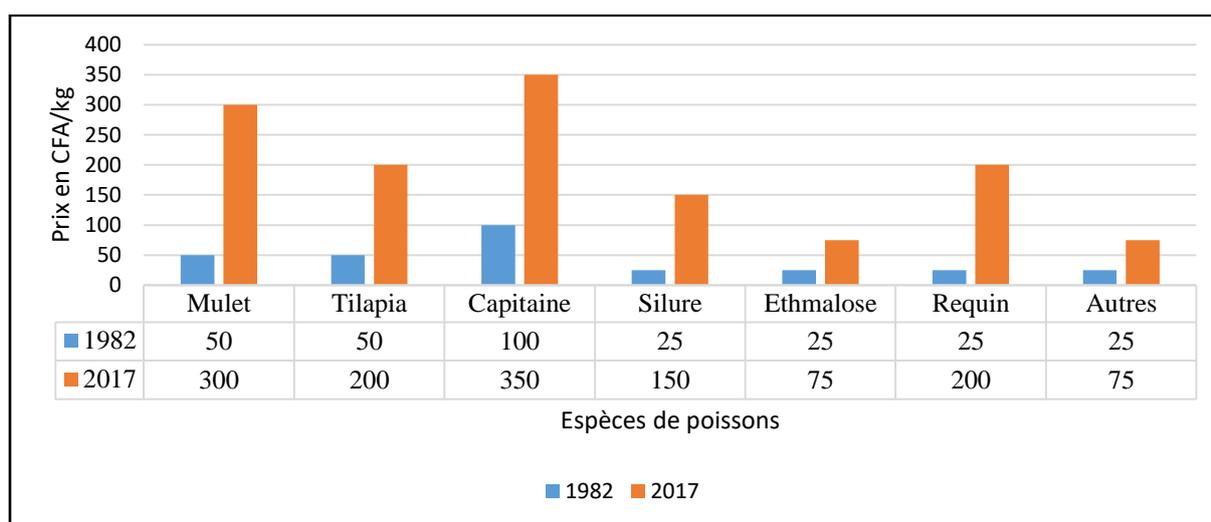


Figure 43 : évolution des prix de poissons à Goudomp de 1982 à 2017 (Kandé, 2018)

Après les poissons, c'est la crevette qui occupera plus des trois quarts des pêcheurs de la zone, et ce, à partir de 1975.

II.3. Les crevettes

II.3.1. Les différentes espèces de crevettes et leurs écologies à Goudomp.

II.3.1.1. Quelques généralités

Les crevettes constituent un grand groupe de crustacés de tailles très variables, de quelques millimètres à environ 35 cm de longueur. Environ, 300 espèces présentent un intérêt commercial sur près de 2500 espèces connues (F.A.O., 1981). Le corps des crevettes est presque toujours comprimé latéralement. Le rostre denté et l'abdomen plus long que la carapace ou tête. Les antennes ou 1^{ère} paire d'antennes, chez la plupart des espèces portent une petite écaille ou épine, le stylocérite à leur base. Les pereiopodes ou pattes, sont généralement minces, mais dans certains cas, une seule patte ou une paire de pattes peut être forte. Les pléopodes ou appendices abdominaux utilisés pour la nage sont bien développés (figure 44).

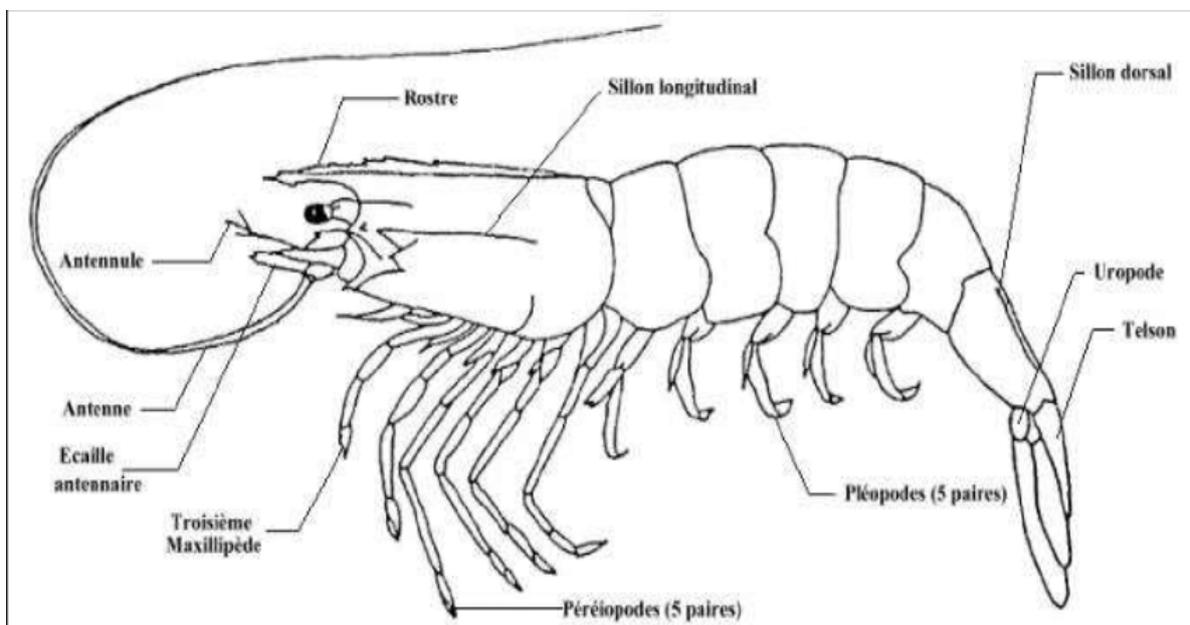


Figure 44: morphologie externe d'une crevette Pénéide. (F.A.O., 1981).

Chez la plupart des crevettes, les sexes sont séparés et, pour les péneidés, les femelles possèdent des réceptacles sur la face ventrale des derniers segments thoraciques (entre les pereiopodes des dernières paires) où les mâles déposent les sacs contenant le sperme (spermatophoses). Chez les mâles, il existe un pétasma formé par les replis longitudinaux des

endopodites des pléopodes de la première paire. Beaucoup de crevettes mâles portent un appendix masculina, sorte de lobe inséré sur l'endopodite des pléopodes de la 2^{ème} paire ; la présence ou l'absence de celui-ci permet de distinguer facilement les mâles des femelles (F.A.O., 1981).

La ponte se déroule au large à des profondeurs de 10 à 80 mètres et les œufs des penéidés sont directement libérés dans l'eau où, les larves y subissent une métamorphose. La crevette, *Penaeus duorarum notialis*, se reproduit en mer. Les larves sont transportées par les marées dans l'estuaire puis, au cours de leur phase de croissance très rapide, les juvéniles redescendent vers les chenaux les plus profonds et regagnent la mer à l'âge adulte. Le moment clé dans ce cycle est le départ vers la mer qui, selon sa plus ou moins grande précocité, détermine la taille des crevettes susceptibles d'être pêchées dans l'estuaire. Les deux principaux facteurs sont la salinité et la force des courants (Cormier-Salem, 1989). Les crevettes sont très prolifiques et les femelles peuvent pondre jusqu'à 300.000 œufs. Et, il faut quelques heures pour que les œufs donnent des larves et environ 3 semaines pour devenir des post larves. (F.A.O, 1981). La figure 45 donne le détail du cycle biologique de la crevette.

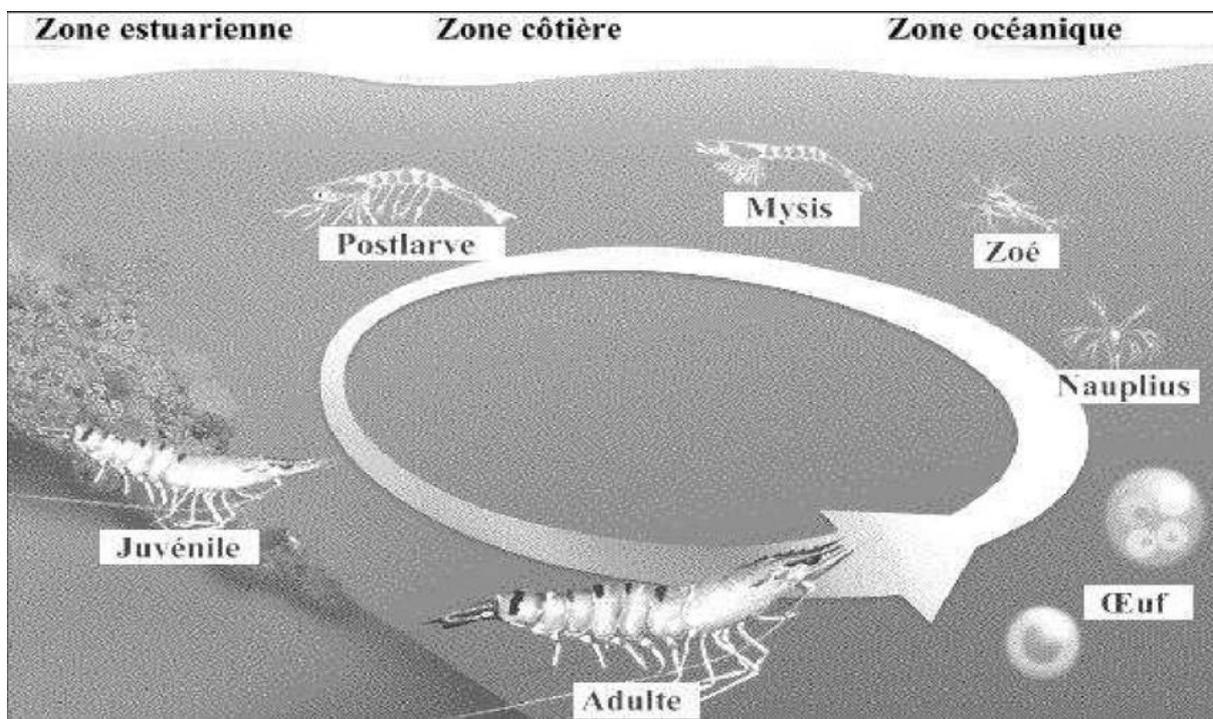
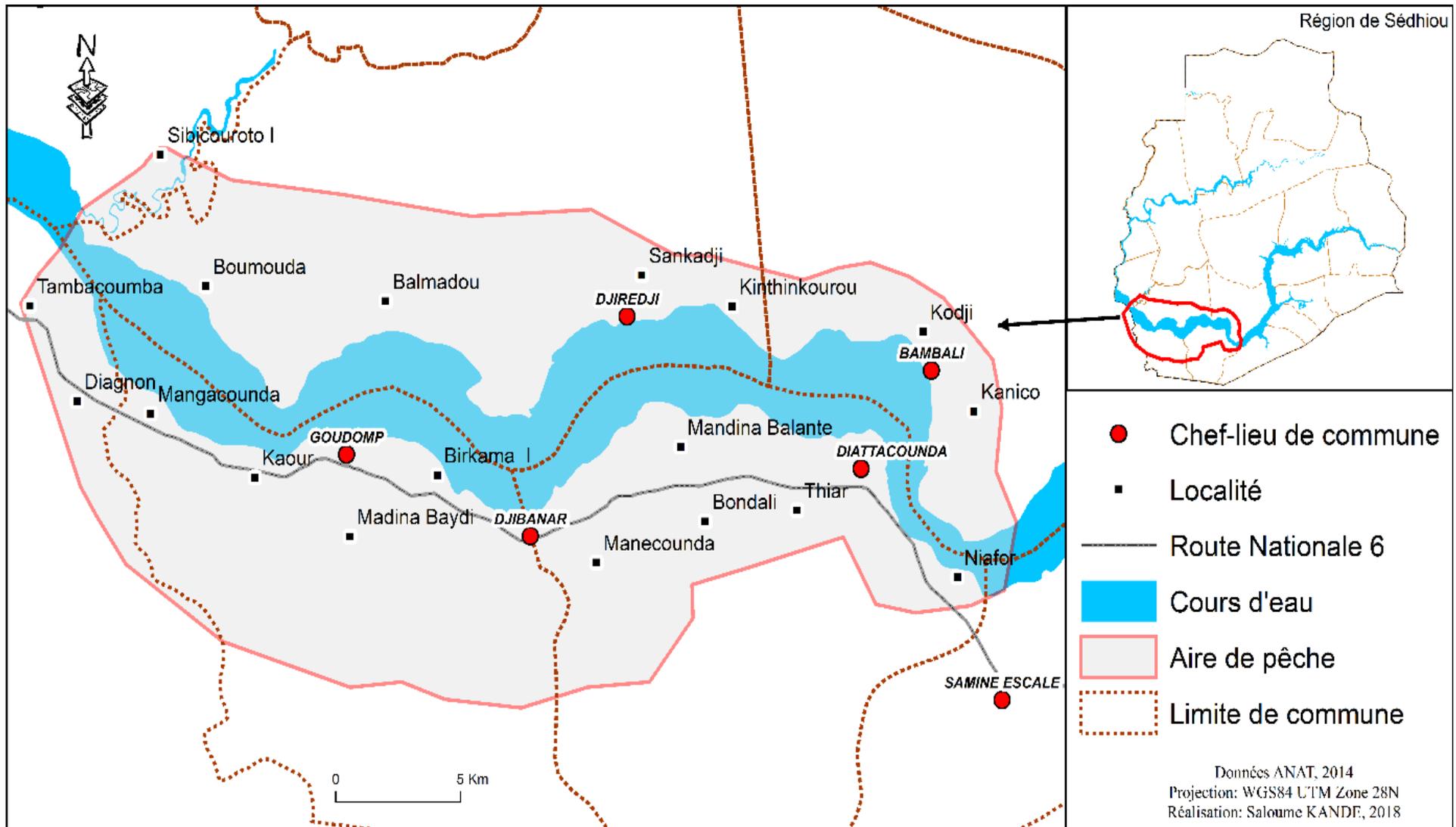


Figure 45: Cycle biologique des crevettes du genre *penaeus* (F.A.O., 1981)

Quelle que soit la taille des crevettes, les périodes de grande croissance se situent en saison chaude, alors qu'en saison fraîche, il s'opère un ralentissement. Les crevettes sont des espèces carnivores et sont attaquées par des parasites comme les *Prorospara penaeus*, les

Grègarines, les *Cliata*, les *Uradiophora* et *Prospora*. Les crevettes sont des animaux en principe marins, mais il existe des espèces d'eau douce que l'on trouve dans les rivières. C'est le cas de *Penaeus notialis* qui est une espèce tropicale d'eau douce. Il est considéré, en général, comme un animal nocturne, s'enterrant pendant le jour. Ce rythme serait moins marqué chez les juvéniles : par temps couvert, tous les stades peuvent être captifs. Il se peut que les mouvements de l'espèce et la lune soient en relation avec les phases de la lune (décroissance des captures pendant la pleine lune ; maximum d'exemplaires mous à la même époque d'après les pêcheurs, mais les jeunes muent évidemment plusieurs fois pendant un même cycle lunaire). L'étude des variations spatio-temporelles des post-larves et juvéniles a mis en évidence la rareté des jeunes crevettes au-delà de Tambacoumba, village de pêche entre Goudomp et Adéane (vers Ziguinchor). On constate que la limite en amont de la zone d'abondance (située à l'Est de Goudomp), coïncide avec la limite vers l'amont de la mangrove, et il est probable que les jeunes crevettes qui sont concentrées le long des berges soient liées à ce biotope où elles trouvent, en particulier, nourriture et protection. À l'intérieur de l'aire d'abondance (à partir de l'axe Birkama / Balmadou) et tout le secteur Est du fleuve, on constate que les densités maximales se rencontrent dans les zones où la salinité est plus faible : vers l'aval en fin de saison sèche, vers l'amont en saison des pluies. Entre ces deux moments, la répartition est relativement homogène. La répartition des sub-adultes et adultes est plus difficile à interpréter.

Le cycle de migration des Pénéides, tel qu'il a été décrit chez toutes les espèces étudiées, fait apparaître l'affinité des jeunes crevettes pour les eaux dessalées d'estuaires ; alors que les sub-adultes et les adultes retournent vers les eaux marines salées. En Casamance, pendant certains moments, sinon toutes les crevettes, du moins un grand nombre, au lieu de retourner vers la mer lorsqu'elles atteignent environ 20 cm comme c'est le cas pour les autres estuaires où l'eau est très salée, se concentrent en amont de Ziguinchor. Les fortes salinités qui existent dans cette zone du fleuve en saison sèche pourraient expliquer alors cette migration contraire à la migration normale. Mais comment expliquer que les grandes crevettes soient encore trouvées vers l'amont en saison des pluies ? Il semblerait, en fait, qu'à partir du moment où la salinité dépasse un certain seuil, qui pourrait se situer aux alentours de 25‰, elle cesse de devenir le facteur principal qui commande la répartition des grandes crevettes (Le Reste, 1986). Dans la zone de Goudomp (carte 7), le gros de la pêche est constitué de *Penaeus notialis*. Mais on peut trouver quelques espèces qui sont très rares comme *Palaemon hastatus*, *Penaeskerathuruset* *Macrobrachion*.



Carte 7 : l'aire de pêche de Goudomp

II.3.1.2. Les espèces pêchées

II.3.1.2.1. *Penaeus (Farfante penaeus) notialis*, Perez Farfante, 1967

La crevette *Penaeus notialis* se reproduit en mer et passe la première partie de sa vie dans l'estuaire de la Casamance où elle est exploitée par la pêche artisanale qui est mono-spécifique. C'est l'espèce qui constitue l'essentiel des prises dans la zone de Goudomp. Communément appelé *Penaeus notialis*, ses autres noms scientifiques, encore en usage sont *Penaeus duorarum* Burkenroad, *Penaeus brasiliensis*. D'après la F.A.O. (1981), nous pouvons distinguer des noms vernaculaires comme « *Pink Shrimp* » (Anglais), « *Camaron rosado* » (Espagnol), crevette rose (Français). Le *Penaeus notialis* possède un rostre muni généralement de 9 dents (de 8 à 11) sur le bord dorsal, et 2 sur le bord ventral. Le dernier segment abdominal portant un sillon dorsal-latéral bien défini de chaque côté de la carène dorsale. C'est une grosse espèce qui peut mesurer jusqu'à 21 cm pour la femelle, et 16 cm pour le mâle (Photo 16).



Photo 16: *Penaeusnotialis* à Goudomp (Kandé, juillet 2018)

La coloration est marquée par une teinte blonde uniforme chez les individus de la Côte de l'Ouest Africain alors que dans l'Atlantique Centre-Ouest, la coloration varie

considérablement selon l'habitat, de rose à rouge brun ou jaune citron. Cette espèce a fréquemment une tache sombre à la jonction du 3^{ème} et du 4^{ème} segment abdominal. Un certain temps après la mort, la coloration s'altère : l'animal devient gris et opaque ayant perdu ses reflets orangés (F.A.O., 1981). C'est un animal nocturne s'enterrant le jour. Il se peut que les mouvements de l'espèce et la mue soient en relation avec les phases de la lune d'où une décroissance des captures pendant la pleine lune. Elle est connue dans toute la région du Maroc à l'Angola à des profondeurs de 5 à 50m. Pendant la période de reproduction, elle se tient sur les fonds vaseux, mais autrement elle se trouve sur les fonds sableux, riches en détritiques organiques ou sur les herbiers. La reproduction a lieu en été, toutefois elle peut s'étendre de mai à mi-novembre. Les zones de croissance des post-larves se trouvent près des embouchures des rivières et en zones lagunaires. *Penaeus notialis* se nourrit la nuit de petits organismes benthiques (mollusques, polychètes, crustacés, échinodermes). Et il est attaqué par des parasites comme une microsporidie (protozoaire) du genre *Thelohania. Sp.* (BA, 1993). La durée de vie de l'animal serait d'environ 83 semaines, un peu plus de 20 mois seulement. A côté de *Penaeus notialis*, bien que rare, se trouve *Penaeus Kerathurus* ou la crevette tigrée.

II.3.1.2.2. *Penaeus (Melicertus) kerathurus* (Forsskal, 1775) : crevette tigrée

Grosse crevette d'environ 21cm chez les femelles, contre près de 16cm chez les mâles, elle évolue surtout dans les habitats où se juxtaposent des lagunes saumâtres et des eaux côtières. Généralement appelée dans le langage scientifique, *Penaeus trisulcatus* (Leach, 1814), ou encore *Penaeus caramote*, (Risso, 1816) ; l'espèce est diversement nommée dans les langues locales. C'est ainsi qu'elle prend les noms de « *caramote prawn* » en Anglais, « *camaron langostino* » en Espagnol. *Penaeus kerathurus* possède un rostre légèrement recourbé vers le haut à l'extrémité, avec généralement 11 dents (de 8 à 13) sur le bord dorsal, et une forte dent sur le bord ventral. Le sixième (dernier) segment abdominal est sans sillon dorso-latéral sur aucun côté de la carène dorsale. Selon le sexe, la coloration diffère et est assez variable, les mâles sont souvent clairs avec des barres transversales sur l'abdomen, et les femelles sont jaune-verdâtres ou jaune-grisâtres avec des barres vert-cuivres ou mauve-brunâtres. De la Mauritanie (Cap Blanc) à l'Angola, l'espèce vit sur des fonds vaseux ou sablonneux jusqu'à des profondeurs de 100m, mais généralement entre 10 et 75m. Elle se retrouve surtout dans les eaux près des estuaires et des débouchés de lagunes, il faut que les jeunes séjournent 6 mois environ dans les eaux saumâtres. Elle demeure enfouie pendant le jour, ne laissant apparaître que le long fouet de ses antennes et parfois, les yeux avec les

pointes du rostre (Heldt, 1938 ; Monod, 1966). Active pendant la nuit en saison chaude, elle peut manifester quelques activités de jour dans les eaux troubles.

II.3.1.3. Production

La pêche à la crevette a débuté dans la zone de Goudomp à partir de 1973 ; les usines de Ziguinchor y envoyaient leurs mareyeurs. Dès lors, c'est la ruée vers cette pêche qui s'effectue uniquement la nuit et selon les marées.

II.3.1.3.1. Evolution de la production

Si la pêche à la crevette a connu une évolution remarquable sur le plan technique, il n'en est pas de même sur le plan de la production. En effet, jusqu'en 1976, la production tournait constamment autour de 1.000 tonnes par an. Ce n'est qu'après la libération du marché longtemps monopolisé par les usines de traitement de Ziguinchor que l'on a remarqué d'abord une forte production et qui, finalement se détériora d'année en année. C'est ainsi que l'année 1977 a marqué le record de la production de la crevette dans la zone de Goudomp avec 1.235 tonnes (Diédhiou, 1987). Ensuite, il y a eu une forte baisse avec l'usage des engins plus performants certes, mais non réglementaires, qui ont épuisé progressivement les stocks. Cette baisse est aussi consécutive au déficit hydrique et au non-respect des zones interdites à cette pêche (toute la zone Est à partir de Goudomp). En 1980, par exemple, la production est tombée jusqu'à 885000 kilogrammes, soit une baisse de 28% (Diédhiou., 1987). La production totale était de 489529 kilogrammes en 1982 (Diédhiou, 1987). Cette pêche qui totalise le plus grand nombre de pêcheurs, subit de grandes fluctuations dans la production et seuls 140595 kg ont été enregistrés en 2002 (Kandé, 2003). En 1986, elle n'était plus que de 244285 kilogrammes (Diédhiou, 1987). Cette production a ainsi évolué en dents de scie jusqu'en 1997, année pendant laquelle, elle a sensiblement augmenté avec 390705 kg. Cette augmentation va se poursuivre et l'année 2000 a été l'année record avec 422490 kg. Cependant, la production a chuté avec 331500 kg en 2001 et l'année 2002 a été la plus catastrophique avec seulement 140595 kg, pour une valeur commerciale estimée de 168714000f CFA » (Kandé, 2003), comme l'indique le tableau 9.

Tableau 9 : débarquement de crevettes à Goudomp de 1990 à 2002

Années	Production (kg)	Prix au kg (F CFA)	Valeur commerciale estimée (F CFA)
1990	324519	900	292067100
1991	22306	900	199175400
1992	286905	1000	286905000
1993	376223	1000	376223000
1994	384960	800	307968000
1995	238675	800	19094000
1996	210340	1000	2103000
1997	390705	900	351634500
1998	395685	900	356116500
1999	405238	750	303928500
2000	422490	750	316867500
2001	331500	1000	33150000
2002	140595	1200	168714000

Source : Service des pêches de Goudomp

Depuis 2005, la production de crevettes a évolué en dents de scie. Les plus grandes productions ont été notées en 2005 avec 224000 kg, suivie de 2010 avec 200675 kg et 2008, avec 200223 kg alors que 2017, 2014, 2011 et 2006 ont enregistré les plus faibles tonnages avec seulement respectivement 85800 kg, 105300 kg, 110225 kg, et 121306 kg (tableau 10). Ainsi, la figure 46 résume l'évolution de ces productions de crevettes à Goudomp de 1990 à 2017.

Tableau 10 : débarquement de crevettes à Goudomp de 2005 à 2017

Années	Production (kg)	Prix au kg (F CFA)	Valeur commerciale estimée (F CFA)
2005	224000	400	89600000
2006	121306	400	48522400
2007	186000	500	93000000
2008	200223	500	100111500
2009	184960	600	110976000
2010	200675	400	80270000
2011	110255	600	66153000
2012	195300	600	117180000
2013	195354	500	97677000
2014	105300	500	52650000
2015	156365	500	78182500
2016	135025	500	67512500
2017	85800	600	51480000
Total	2100563		1053314900

Source : Service des pêches de Goudomp

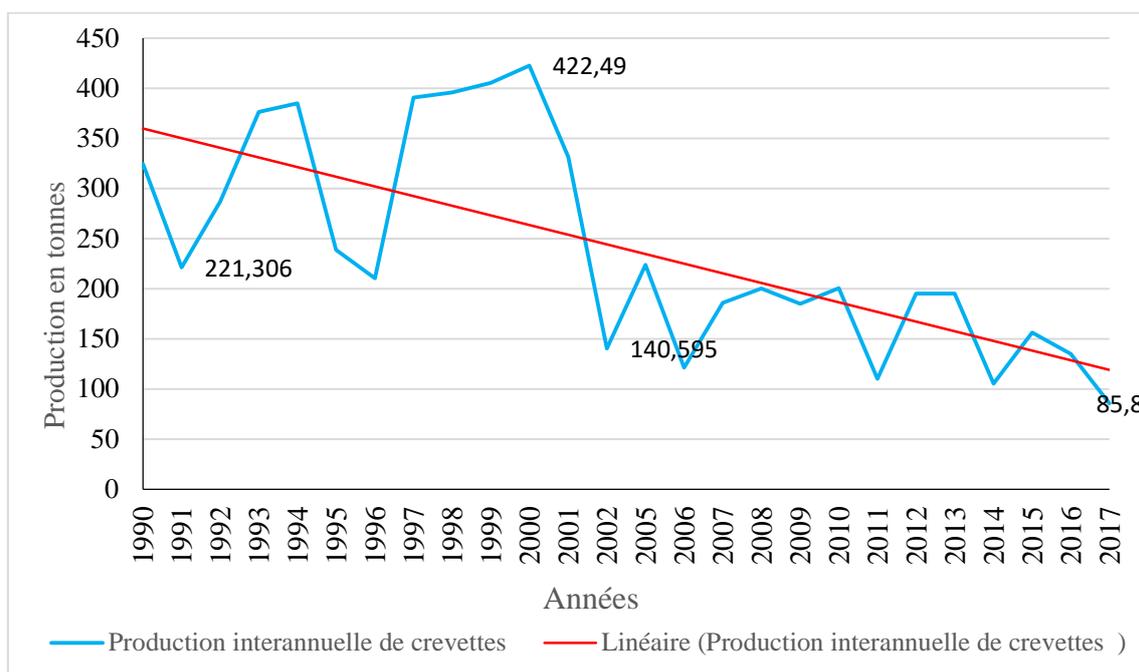


Figure 46 : évolution des prises de crevettes à Goudomp de 1990 à 2017 (Kandé, 2018)

Depuis ces dernières décennies, la production des crevettes semble aller avec la pluviométrie qui a marqué une reprise à partir de 1996 avant de chuter terriblement en 2002 avec moins de 900mm aussi bien à Goudomp, à Ziguinchor qu'à Sédhiou. Aussi, cette production suit une fluctuation selon les périodes de l'année. Les maxima sont observés aux mois d'octobre, novembre, décembre et mars, avril, mai. Le mois d'août enregistre la plus faible production. Ces maxima s'expliquent par le fait que c'est pendant ces moments que les espèces trouvent leur plein épanouissement et la nourriture nécessaire. Ces périodes correspondent également aux flux massifs de la crevette des zones de reproduction aux zones de pêche. Le minimum du mois d'août est dû à deux facteurs : d'abord, les crevettes rejoignent la zone de reproduction ; et ensuite, c'est une période où les pêcheurs s'adonnent pleinement aux activités agricoles (les pêcheurs saisonniers retournent chez eux pour les travaux champêtres). Le tableau 11 indique bien ces variations intermensuelles de la production de crevettes.

Tableau 11 : variations intermensuelles de la production de crevettes (en kg) à Goudomp de 2000 à 2002

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
2000	25200	64220	47137	35187	37521	24960
2001	19700	21496	32000	27820	31200	19399
2002	8451	9900	15210	11837	12508	8322
	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2000	25920	12121	29114	39770	53425	34215
2001	20660	12511	22000	54207	29800	40807
2002	8635	4490	9700	13245	11300	17597

Source : Service des pêches de Goudomp

Entre 2015 et 2017, les productions de crevettes ont mensuellement varié de la manière suivante à Goudomp (tableau 12)

Tableau 12: variations intermensuelles de la production de crevettes (en kg) à Goudomp de 2015 à 2017

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
2015	12799	13262	13009	13051	13000	13060
2016	10452	12050	10000	12054	10152	12506
2017	7001	7150	7350	7100	7200	6150
	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2015	12869	13191	12209	13051	13030	13409
2016	10052	12052	10852	12050	10492	12054
2017	8150	4150	10150	7150	7140	7161

Source : Service des pêches de Goudomp

Quant aux valeurs marchandes de crevettes, elles ont aussi varié en fonction de l'évolution des productions et des prix du kilogramme à Goudomp de 1990 à 2017. C'est ainsi que de 1990 à 2002, les valeurs commerciales ont oscillé entre 376223.000 F CFA en 1993 et 21034000 f FCA en 1996. Les hautes valeurs tournaient autour de 300000000 de francs CFA avec 356116500 F CFA en 1998, 351634000 f FCA en 1997, 316867 F CFA en 2000, 307968000 F CFA en 1994 et 303928500 F CFA en 1999 tandis que les années 1991, 1995, 2002, 2001 ont enregistré les plus faibles valeurs commerciales avec respectivement : 199175400 f FCA, 190940000 f FCA, 168714000f CFA et 33150000 F CFA. En 2017, 2100563 kilogrammes de crevettes ont été capturés à Goudomp pour une valeur commerciale totale estimée à 1053314900 F CFA, soit un tonnage de 161581769 kg l'an et une valeur commerciale annuelle de 81024220 f FCA (Tableau 16). L'année record de ces treize dernières années a été 2005 avec 224000 kilogrammes. Malheureusement, le prix au kilogramme n'était que de 400 f. L'année 2012 a rapporté beaucoup plus d'argent aux

pêcheurs avec 117180000 F CFA pour un tonnage de 195300 kg grâce à un prix d'achat de 600 f CFA le kilogramme. L'année 2017 n'a enregistré que 85800 kg, le plus faible tonnage depuis plus de dix ans, soutenu, heureusement, par un prix d'achat de 600 F CFA, l'un des plus élevés dans toute la zone ; ce qui a donné une valeur commerciale estimée à 51480000 F CFA. La figure 47 retrace ainsi l'évolution de la valeur commerciale estimée de crevettes à Goudomp de 1990 à 2017.

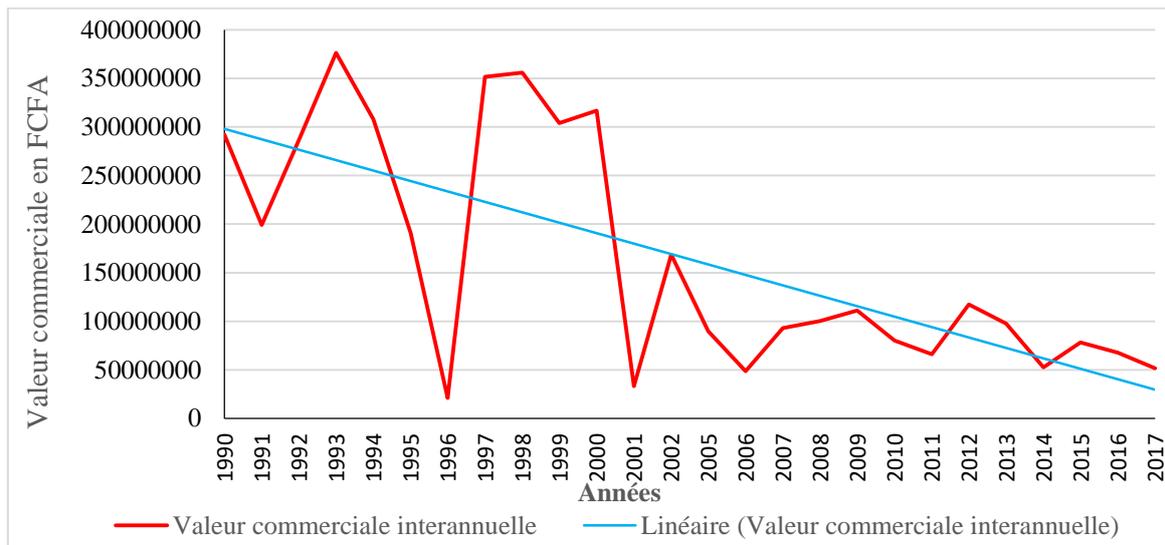
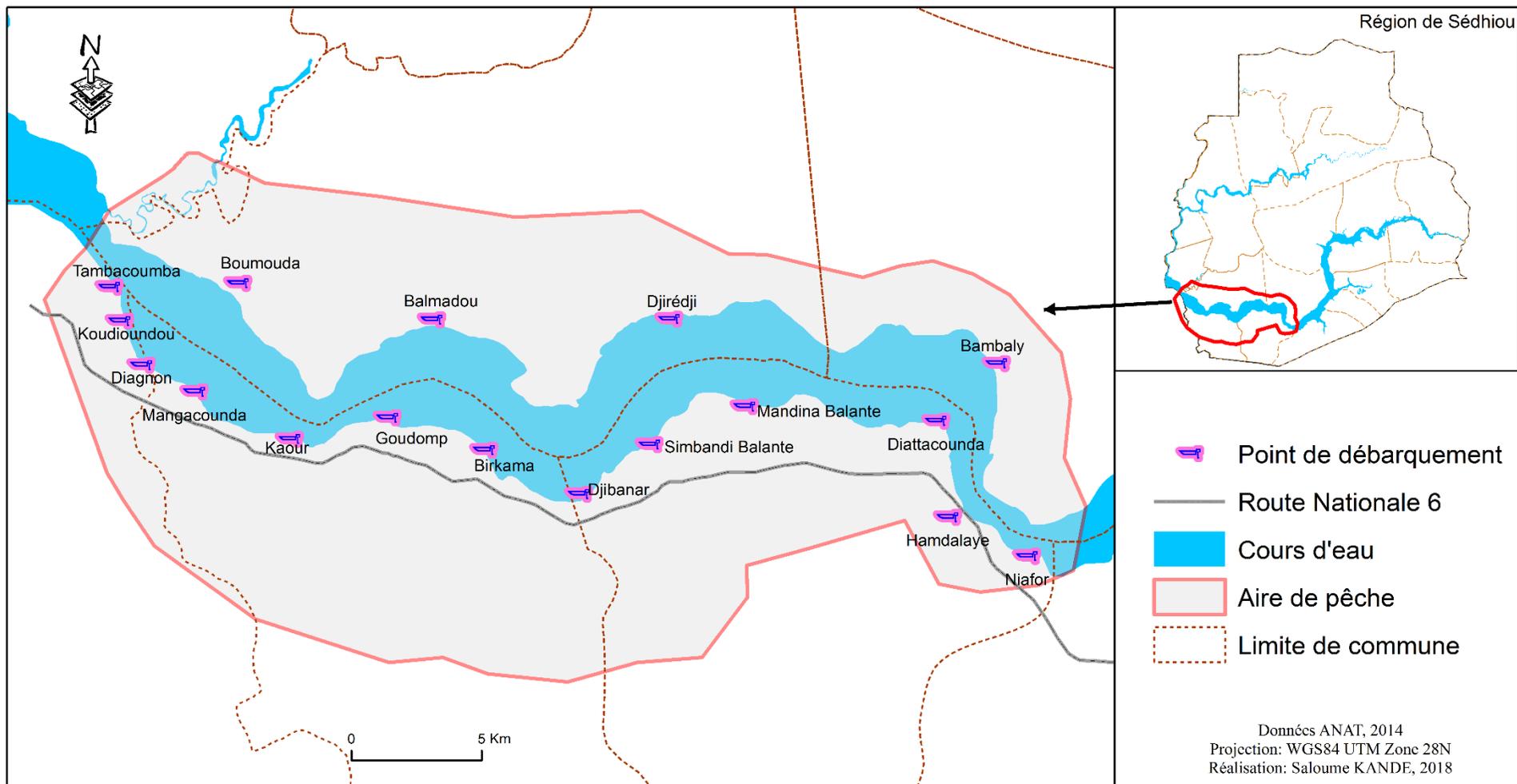


Figure 47 : évolution de la valeur commerciale estimée de crevettes à Goudomp de 1990 à 2017 (Kandé, 2018).

Ainsi, des points de débarquements (carte 8), jadis riches et florissants, vivent aujourd'hui dans une situation de relative morosité.



Carte 8: points de débarquements dans l'aire de pêche de Goudomp.

Après les crevettes, les mollusques, sans grande production, ni haute valeur commerciale font aussi l'objet d'exploitation à Goudomp

II.4. Les mollusques

Il s'agit du coquillage dont l'exploitation n'a jamais eu un aspect lucratif. La consommation est uniquement locale et la production n'est pas « quantifiée ». L'huître tout comme la sole parmi les poissons, n'a été l'objet d'exploitation que pendant un moment bien éphémère, à Goudomp.

Conclusion

Plusieurs facteurs peuvent expliquer et/ou justifier la relative baisse des mises à terre des poissons et des crevettes dans la commune de Goudomp. Il s'agit, entre autres, de :

- une surexploitation de la faune aquatique avec la multiplication des sennes de plage non réglementaires à faibles mailles ne donnent aucune chance de survie aux juvéniles. Il est à noter aussi que dans le domaine de la pêche, tout comme dans d'autres domaines de l'économie, axer l'activité sur un seul produit recèle de graves dangers. En effet, une « monopêche » de même qu'une monoculture expose à des fluctuations préjudiciables voire catastrophiques ;
- une perturbation de la zone des frayères due à une pêche permanente à la crevette qui est devenue une mode à partir de 1975 ;
- un abandon de la pêche de certaines espèces aux dépens de la crevette ;
- une incompatibilité de la pêche à la senne de plage et la pêche à la crevette qui utilise des piquets dans le chenal ;
- un déficit pluviométrique durant les années 1970 à 1990 qui a entraîné des modifications écologiques à savoir l'abaissement du niveau du fleuve,; ce qui favorise la remontée de la langue salée, la pauvreté des eaux en matières organiques provenant des eaux de ruissellement, la disparition de certaines espèces végétales aquatiques qui servaient d'aliments pour les poissons, mais aussi de refuge et de retenue des sables d'érosion par ruissellement (mangroves), et enfin, l'augmentation du degré de salinité des eaux du fleuve influençant les espèces d'eau douce (silure, etc.).
- non-respect du repos biologique, etc.

L'analyse de l'évolution des ressources halieutiques dans les pêcheries traditionnelles de Goudomp a révélé une baisse drastique des débarquements et des valeurs commerciales estimées de tous les produits halieutiques. Cette situation va sans doute engendrer des conséquences sur l'économie locale et sur l'évolution des revenus des acteurs de la filière pêche.

Chapitre III : ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET DE L'EVOLUTION DES REVENUS DES ACTEURS DE LA FILIERE PECHE.

Dans ce chapitre, nous allons d'abord tenter d'identifier et analyser les circuits de distribution, étudier ensuite les différents marchés avant de terminer par une analyse économique de l'évolution des revenus des acteurs de la filière pêche.

III.1. Les circuits de distribution

Ces circuits de distribution sont essentiellement constitués de circuits courts, détenus par les peseurs et de longs circuits, contrôlés par les mareyeurs.

III.1.1. Les circuits courts

Ce sont les circuits détenus par les peseurs. Ce sont eux qui sont en contact direct avec les pêcheurs. Ils se chargent de la pesée des crevettes ou des poissons dès l'arrivée des pêcheurs au quai de pêche. Ils ont à leur disposition des balances qu'ils se sont procurées eux-mêmes ou qui ont été fournies par les mareyeurs. De là, une certaine différence se fait voir. C'est ainsi que si la balance est une propriété du peseur, ce dernier est libre de donner son produit à n'importe quel mareyeur. S'il a son propre financement, il peut négocier un contrat avec un mareyeur pourvu que la confiance règne entre eux. Mais si la balance est une propriété du mareyeur, le peseur est tenu de gagner l'estime et la confiance de son employeur. Ainsi, le peseur doit, à tout prix éviter les pertes et surtout faire toujours le maximum de poids.

Etant donné qu'il est payé par commission à raison de 50 à 100 francs CFA le kilogramme, le peseur se lance à une véritable campagne pour avoir le maximum de pêcheurs qui viendront vendre leurs produits chez lui. Cependant, la qualité des balances est souvent source de conflits entre les pêcheurs et les peseurs. Nous aborderons cet aspect dans les conflits liés à la gestion des produits. Comme on peut le remarquer, des relations très étroites lient les peseurs aux mareyeurs qui alimentent les circuits longs, en fonction de la propriété des balances et de l'origine du financement.

III.1.2. Les circuits longs

Ces circuits longs sont détenus par les mareyeurs et les contrôleurs.

III.1.2.1. Les mareyeurs

Les mareyeurs dans cette zone de Goudomp sont les intermédiaires entre les peseurs et les pêcheurs et les usines de traitement de crevettes. Cela veut dire que le mareyage s'exerce exclusivement dans les opérations de crevettes d'autant plus que la commercialisation des poissons à une échelle assez importante se fait par les gros producteurs, eux-mêmes, qui sont déjà détenteurs d'une carte de mareyeur-pêcheur. Ce métier est exercé par les hommes. Là encore, les autochtones n'ont pas le monopole ; n'ayant pas très souvent le sens des affaires. Nous y trouvons des gens venus du Nord et qui sont d'abord pêcheurs ou chauffeurs chez les gros producteurs ou encore ceux qui abandonnent leur travail ou leurs études pour tenter leur chance dans le mareyage. Mais si le mareyage a toujours existé depuis la création des usines de traitement, son expansion ne s'est effectuée qu'à partir de 1977, date à partir de laquelle il est interdit aux industriels de descendre sur les lieux de production. Auparavant, ces mareyeurs étaient employés par ces industriels tout en tenant compte du tonnage de chacun.

Aujourd'hui, cette faveur étant arrachée aux usines, le mareyeur est libre de faire de son produit ce que bon lui semble. Mais le plus souvent, à part les mareyeurs résidant dans la zone ou venant du Nord, notamment de Dakar qui expédient leurs produits vers les usines de Dakar, toute la production convergeait jusqu'en 1983 vers la Société des Entrepôts Frigorifiques de la Casamance (SEFCA) qui est habilitée à trier et à ventiler selon les quotas dans les différentes usines. Il arrive que le mareyeur ait un contrat plus ou moins long avec la SEFCA. Ce sont surtout les contrats obtenus au niveau des industriels de Dakar qui sont beaucoup plus intéressants. Ces mareyeurs, dans la plupart des cas, ont une ou deux camionnettes pour faciliter l'écoulement du produit. Ceux qui n'en possèdent pas, sont obligés de louer. Aussi, étant donné le manque d'infrastructures et de moyens de conservation d'un produit si périssable comme la crevette, les mareyeurs sont dans l'obligation de chercher de la glace à la SEFCA à chacune de leurs opérations. Le mareyeur, pour mieux opérer, crée toute une chaîne de travail où chacun des collaborateurs est tenu de veiller à la bonne marche de l'entreprise tout en y tirant le maximum de profit. D'ailleurs, le plus souvent et comme dans beaucoup d'autres activités de ce genre, c'est le producteur qui fait le moindre profit. Par exemple, le pêcheur vend son produit à raison de 1000f le kilogramme la troisième catégorie de crevettes. Mais le mareyeur qui l'achète va le livrer à l'usine à 3.500f le kilogramme.

Le mareyeur crée donc une véritable entreprise dont il est le patron, titulaire d'une carte de mareyeur. À l'époque, il fallait déboursier une somme de 150000F CFA (tous frais compris) pour avoir une carte de mareyeurs renouvelable chaque année à 30000f FCA. Cependant, depuis la dévaluation du Franc CFA, l'État a supprimé la carte de mareyeur pour permettre au maximum de personnes de pouvoir investir dans ce secteur. Aujourd'hui, il suffit simplement d'avoir un registre de commerce et verser une somme de 30000F CFA au trésor public pour être mareyeur. Le mareyeur est chargé de la supervision des opérations. Il est au départ et à l'arrivée des opérations. Il a le plus souvent le sens des affaires et une notion plus ou moins sommaire de la gestion. C'est lui qui établit le financement dès le soir. Ce financement peut venir de son compte ou de celui des usines de Ziguinchor, de Dakar ou de Banjul s'il est sous contrat avec ces dernières. Il le distribue entre les contrôleurs qui sillonnent les différents quais de la zone. Il procède en dernier lieu à la vérification le matin avant d'évacuer le produit dans les lieux de vente.

Mais souvent, les pêcheurs ne sont point satisfaits de cette manière unilatérale de fixer les prix, toujours, source de conflits entre eux. Malgré tous les efforts déployés par les peseurs ou par les mareyeurs en direction des pêcheurs, qui, pour une grande majorité, ont commencé cette activité, sans moyens financiers ou matériels (procurés par les peseurs ou par les mareyeurs), la fixation, la détermination et les fluctuations des prix, quelques soient les périodes, ont fini d'envenimer les relations, les rapports entre ces acteurs. Comme on peut le lire sur la figure 48, les 60% des non-réponses constituent les pêcheurs qui n'avaient pas de matériels au début de leur activité, donc dépendront forcément des autres, notamment des mareyeurs, ou des peseurs. Parmi les pêcheurs, 60% ne disposant pas de matériels, contre 40%. L'écrasante majorité des pêcheurs, soit 88% contre 12% ont répondu qu'ils ne

disposaient pas de ressources financières au début de leur activité de pêche.

au
de

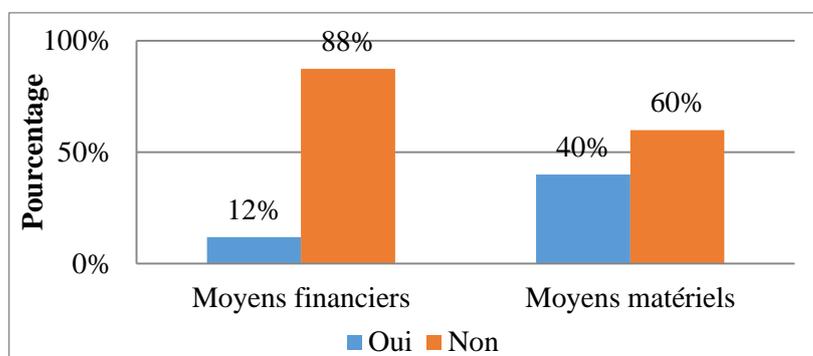


Figure 48 : ressources des pêcheurs au début de leur activité de pêche. (Résultats d'enquêtes, 2018)

Chez les 40% qui en disposaient, 20% avaient des filets, 8% des pirogues, 2% des moteurs, 6% des lignes et 4% des nasses (figure49).

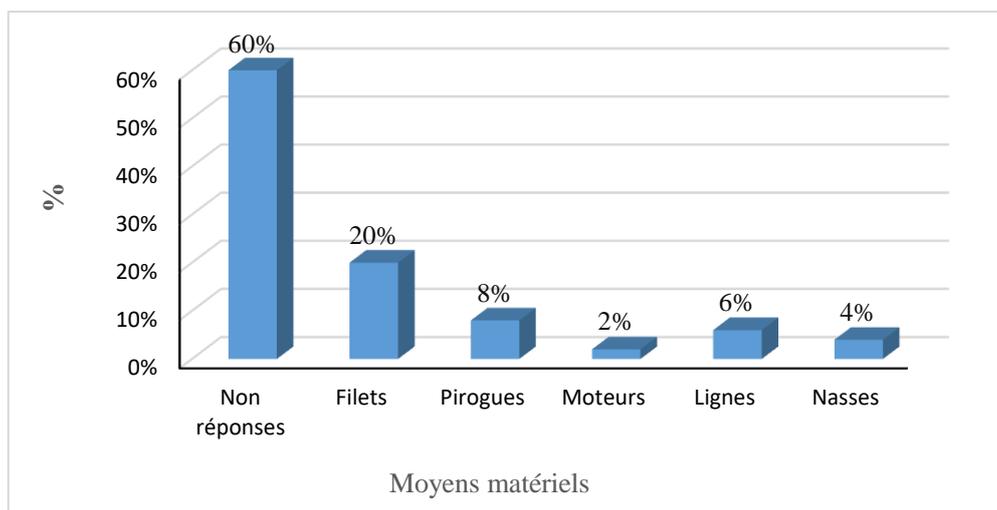


Figure 49 : moyens matériels chez les pêcheurs au début de l'activité de pêche (Résultats d'enquêtes, 2018).

Comme on peut le constater, 35% des matériels utilisés dans les pêcheries à Goudomp sont constitués de filets, les pirogues font 46%, contre 15% de moteurs, 3% de nasses et 1% de ligne (figure50).

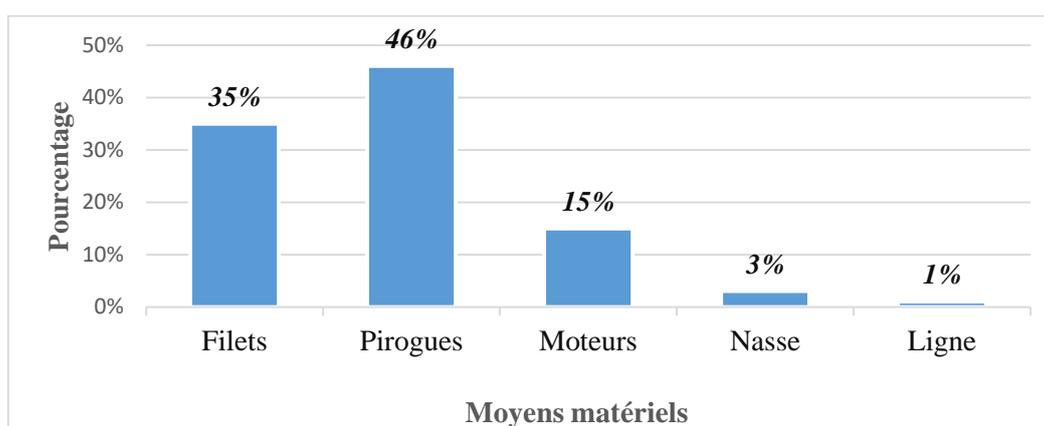


Figure 50 : matériels utilisés par les pêcheurs (Résultats d'enquêtes, 2018).

La figure 50 nous révèle aussi la faible motorisation des pêcheries de Goudomp, qui restent encore trop traditionnelles, en utilisant même 3% de nasses et 1% de lignes ; ce qui n'est pas à négliger.

Les mareyeurs sont les principaux propriétaires des matériels utilisés par les pêcheurs dans la Commune de Goudomp pour un taux de 30%, suivis des peseurs 18% pour les peseurs et 10% pour des particuliers. Ce sont plutôt des parents, pour 21% qui procurent aux pêcheurs des matériels de pêche. Seuls, 13% des pêcheurs disposent de leurs propres matériels.

L'essentiel des matériels utilisés à Goudomp appartient soit aux mareyeurs, soit aux peseurs (48%).

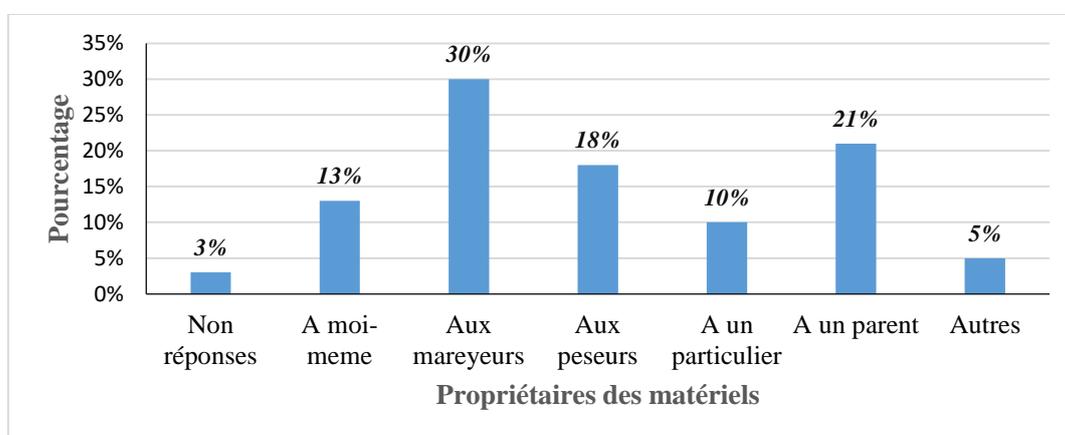


Figure 51 : propriétaires des matériels utilisés par les pêcheurs à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).

30% des matériels utilisés par les pêcheurs sont empruntés et 23% sont acquis par crédit, 16% de ces matériels sont loués, tandis que 14% sont acquis par achat direct contre 10% par don, 4% par legs et 3% par autres modalités (figure 52).

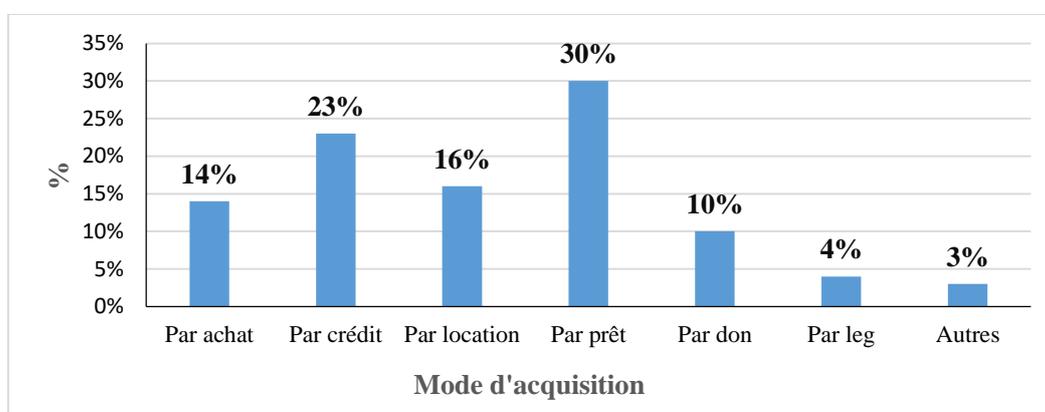


Figure 52 : modalités d'acquisition des matériels utilisés par les pêcheurs à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018)

L'essentiel des matériels utilisés dans les pêcheries de Goudomp est la propriété, soit des mareyeurs, soit des peseurs, qui les prêtent, ou les donnent à crédit, pour l'essentiel aux pêcheurs, à la seule condition de leur livrer les produits. Si l'on sait que, seuls les mareyeurs et les peseurs détiennent le monopole des prix, on comprend aisément les sentiments que nourrissent ces pêcheurs en direction de leurs « patrons ». On peut aussi comprendre facilement que 24% des pêcheurs travaillent pour le compte, soit des mareyeurs, soit pour les peseurs ou autres, contre 76% qui travaillent pour leur propre compte comme l'indique la figure N° 46. Les 76% des pêcheurs qui travaillent pour leur propre compte représentent les « non-réponses » dans la figure 48. Parmi les 24% restants, 11% travaillent pour les mareyeurs, 3% pour les peseurs, 8% pour des parents, 1% pour des particuliers et 1% pour autres. Les mareyeurs et les peseurs font, donc travailler pour leur compte, les pêcheurs de Goudomp, à hauteur de 14% sur 24 % (figures 53 et 54).

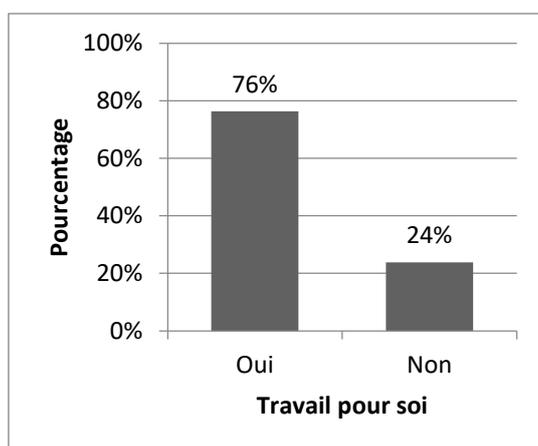


Figure 53 : pêcheurs travaillant ou non pour leur propre compte. (Résultats d'enquêtes, 2018)

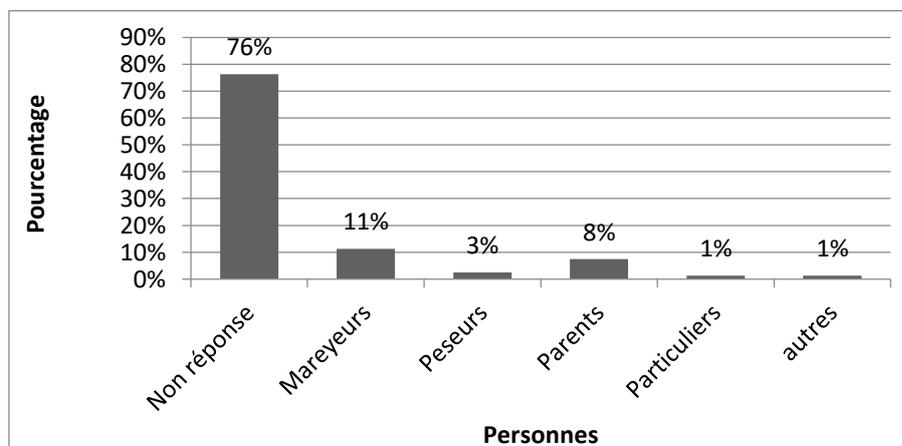


Figure 54 : personnes pour lesquelles travaillent les pêcheurs. (Résultats d'enquêtes, 2018)

35% des pêcheurs vendent directement leurs produits aux mareyeurs et / ou aux peseurs, 39% vendent directement aux consommateurs ; 25% donnent à crédit aux mareyeurs et/ ou aux peseurs ; 1% donnent crédit aux consommateurs (figure 55).

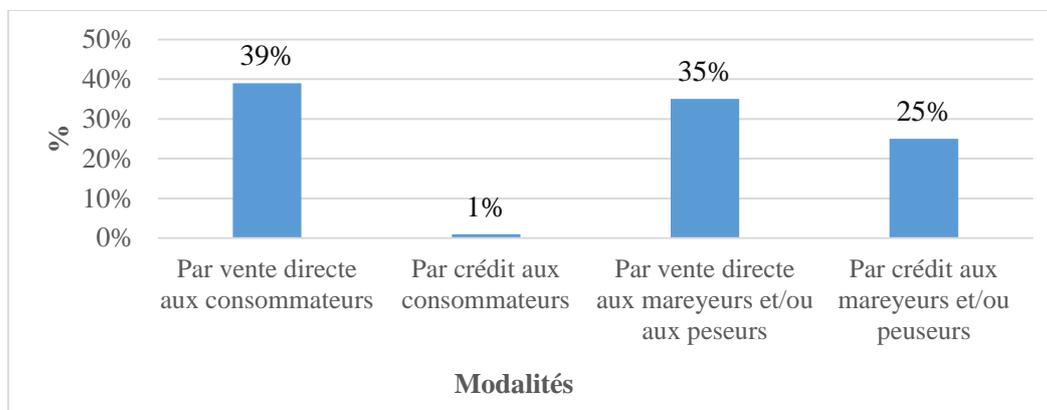


Figure 55 : modalités de commercialisation des poissons et des crevettes à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).

III.1.2.2. Le contrôleur

Il est entre le patron c'est-à-dire le mareyeur et les peseurs. Le contrôleur descend constamment sur les berges des différents villages pour donner le financement ou pour récupérer le produit selon les moments de pêche. Il doit avoir une petite notion de comptabilité. C'est souvent un homme de confiance du patron. Sa rémunération se fait par mois avec quelques fois des gratifications. Dans une entreprise de ce genre, le mareyeur peut avoir à sa disposition deux ou trois contrôleurs pour parcourir tous les quais de pêche. Rappelons que le pêcheur est à la base de cette activité. Son activité est strictement liée à ce mareyage alors qu'il ne fait pas partie du circuit. Aussi, ses revenus dépendent du comportement des prix dans les différents marchés ; d'où l'importance de l'étude des marchés dans cette analyse de la filière pêche à Goudomp.

III.2. L'étude des marchés

Les prix d'achat des produits halieutiques, surtout des poissons et des crevettes sont très fluctuants, mais dépendent surtout de la quantité, de la qualité de l'espèce et des réalités propres à certains marchés. Ainsi, nous distinguons les marchés suivants :

- les marchés des coopératives villageoises ;
- les marchés régionaux ;
- les marchés nationaux et internationaux.

III.2.1. Les marchés des coopératives villageoises

La pêche de crevettes prendra une ampleur telle qu'à partir de 1975, le Directeur des pêches à l'époque, Mbaye Bâ, jugera nécessaire d'organiser les pêcheurs venus de divers horizons, autour des coopératives de pêche. Cette décision est prise afin de « limiter les excès » des usines à l'égard des pêcheurs dans la commercialisation du produit. Douze coopératives de pêche exclusivement pour la crevette, ont été créées. Parmi ces douze coopératives, la zone de Goudomp en compte trois avec les coopératives de Goudomp, de Kaour et de Mangacounda. Les autres villages comme Baconding, Birkama, Djibanar et Simbandi n'en possèdent pas, car cette partie de la zone fait partie intégrante de la zone interdite. Les villages de l'autre rive du fleuve, faisant partie de la zone non interdite, ne possèdent pas eux aussi de coopérative. Cela s'explique également par leur enclavement par rapport au centre d'évacuation. Il s'agit essentiellement des villages de Boumouda et de Balmadou. Leurs produits sont généralement livrés sur les quais de Mangacounda et de Goudomp. D'ailleurs, on compte parmi les membres de ces coopératives, quelques pêcheurs de ces villages. Ces coopératives font partie d'une instance qui est l'Union des Coopératives dont le Président, indépendant du Service des Pêches, réside à Ziguinchor. Puisqu'auparavant ce sont les usines qui fournissaient les matériels aux pêcheurs moyennant leur production, l'Union et le Service des Pêches, eux, ont été obligés d'obtenir de l'État, des matériels pour les coopératives, remboursables selon des modalités bien définies. Les coopératives reçoivent principalement des moteurs et des filets. Les filets sont directement payés par la coopérative qui se charge du partage. En revanche, les moteurs sont des charges individuelles, mais garanties par la coopérative. Leur remboursement s'étale sur 18 mois et au maximum, 24 mois. Les critères d'adhésion ne sont pas du tout complexes. Il suffit d'être résidant de la zone, de s'acquitter d'une part sociale à 1.000F CFA, d'une carte de membre à 500F CFA et ensuite, d'y joindre deux photos d'identité. Ces coopératives ont un bureau de neuf membres qui se concertent de temps en temps pour :

- un compte rendu du Président souvent délégué dans les réunions de l'Union ;
- les éventuels problèmes locaux.

La constitution du bureau est la suivante :

- un président ;
- un vice-président
- un secrétaire ;
- un trésorier ;

- et cinq autres membres permanents.

Parmi ces membres de bureau, seul le Président est rémunéré et cela, à cause des multiples réunions de l'Union à Ziguinchor. Les coopératives sont en rapport strict avec le Service des Pêches pour l'encadrement. La coopérative fait une opération de collecte de la production de crevettes de tous les coopérateurs. Ainsi, il est interdit au coopérateur d'aller vendre son produit ailleurs qu'à la coopérative dont il appartient. Le commis est choisi parmi les jeunes du village ou parmi les membres de la coopérative. Il est payé à raison du volume avec 25 ou 50F CFA le kilogramme. L'évacuation se fait vers les usines de traitement par les véhicules de l'Union qui en possédait trois.

- La coopérative de Goudomp

Elle était la plus importante avec 270 membres parmi lesquels nous comptons un pourcentage aussi bien important d'autochtones que d'allochtones, notamment des Toucouleurs. Ici, comme partout ailleurs, la facilité d'acquisition du matériel de pêche a vu l'adhésion des personnes non-pêcheurs. Ces dernières mettent leur matériel à la disposition des pêcheurs qui n'en ont pas, mais qui ont leur savoir-faire et leur force de travail. De là, nous pouvons dire que l'incohérence ou plutôt l'insuffisance des critères d'adhésion à la coopérative donne à-priori, l'expression d'un manque de l'esprit coopératif. Cette coopérative a rencontré beaucoup de difficultés surtout internes. Aujourd'hui, c'est plutôt quelques GIE qui ont pris la place de cette coopérative notamment le GIE « Bantaré Fouta ». Cependant, beaucoup de pêcheurs, pour des raisons diverses, n'adhèrent point à ces GIE, comme nous le montrent les résultats de nos enquêtes sur le terrain. Plus de la moitié, soit 54% des pêcheurs de Goudomp n'appartiennent à aucun GIE contre 46% (figure 56).

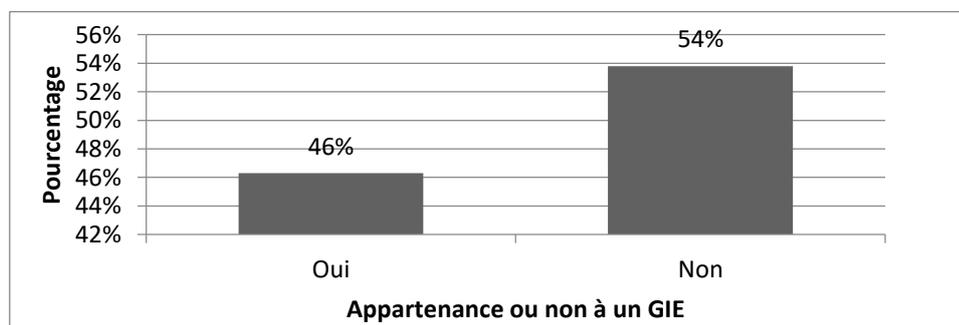
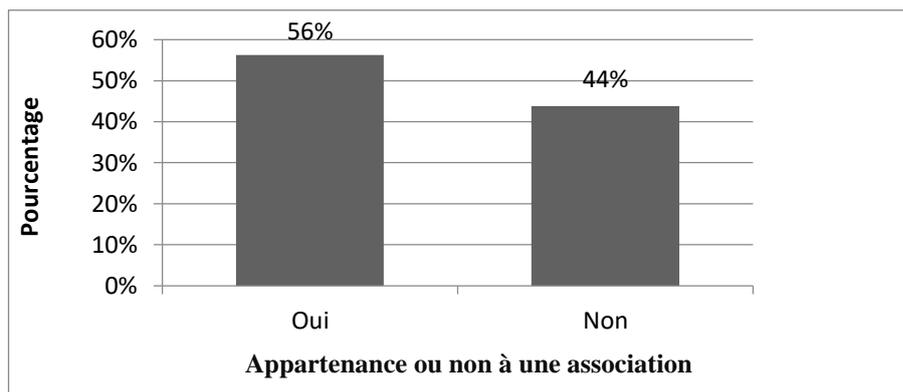


Figure 56 : appartenance ou non à un GIE de pêcheurs dans la Commune de Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018).

Les raisons avancées, entre autres, peuvent se résumer ainsi : « les gens qui dirigent ces GIE ne sont pas sérieux, ce sont des truands, je n'ai pas le temps des GIE, cela ne m'intéresse pas, ces GIE n'ont aucun intérêt pour moi, ils nous demandent toujours de l'argent pour des papiers (exemple : Registre de commerce) qui ne nous servent à rien, », etc. À la place d'une adhésion massive à un GIE, beaucoup de pêcheurs ont formé des associations plus ou moins modestes. Ainsi, 56% des pêcheurs de Goudomp adhèrent à une association

de
pêcheurs
44% (fig.



contre
57).

Figure 57 : appartenance ou non à une association de pêcheurs à Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018)

Parmi ceux qui ne sont pas dans ces associations, plus de la moitié soutiennent qu'ils n'ont pas duré à Goudomp. Donc, ils préfèrent prendre suffisamment de temps pour voir plus clair. Certains, ont été, au moins une fois déçus des associations, donc, comme stratégies, ils préfèrent prendre du recul, en attendant.

III.2.2. Les marchés régionaux, nationaux et internationaux

Ces marchés sont essentiellement constitués des usines de traitement à Ziguinchor et les autres marchés, notamment à Dakar (Soumbédioune, Kermel...), en Gambie, etc.

III.2.2.1. Les usines de traitement à Ziguinchor

La pêche à la crevette qui, au début, n'intéressait que les alentours de Ziguinchor, prendra une toute autre dimension après l'indépendance. Bien que la pêche reste artisanale, il n'en demeure pas moins que la ville de Ziguinchor se voit pourvue de quatre usines de traitement de crevettes de taille relativement moyenne et qui ont la vocation de traiter puis d'exporter le produit vers l'Europe, notamment vers la France. En effet, après avoir découvert

une certaine richesse de l'estuaire de la Casamance en crevettes, FRANGERI, en 1958, fera les premiers pas d'une exploitation halieutique qui finalement, aura des conséquences désastreuses pour la faune. AMERGER est installée en 1959-1960. C'est d'ailleurs la première usine de traitement de crevettes au Sénégal, mais mal équipée et insuffisamment approvisionnée. D'ailleurs, la vente de la crevette était peu intéressante avec quelques paniers seulement par jour. FRANGERI, en 1960, initiera les pêcheurs à une méthode de pêche très nouvelle dans la zone et qui consiste en un piège qui reçoit l'appui du courant. Ces pêcheurs, au début, étaient essentiellement des Toucouleurs qui ont quitté le Fouta pour la pêche aux gros poissons.

À l'époque, la pêche de crevettes se faisait dans le chenal, de l'embouchure au village de Tambacoumba. Ce n'est qu'à partir de 1973-1974 que la zone de pêche de crevettes a atteint Goudomp sur l'initiative du Gouverneur de la région, Mbaye Diouf, en 1973. Dès lors, c'était la ruée vers cette zone. Quelques années après son installation et avec l'appui des banques, AMERGER procédera à une extension assez remarquable, avec l'importance de la production collectée. D'autres usines ont vu le jour. En 1964, CRUSTAVIF est créée, de même que la Société Sénégalaise des Chalutiers (SOSECHAL) et la Société de Jean Dieng. Cette dernière d'ailleurs, ne supportera pas facilement le coup et fermera très tôt ses portes, certainement à cause de la concurrence. Ces usines de traitement font une très bonne opération et avaient le monopole intégral de la production. Elles allaient même investir dans les zones de production : munir le pêcheur de tous les moyens de production que lui vend ce dernier. Ainsi, les différentes usines se lancent dans ce genre de concurrence où elles trouvent bien leur compte d'autant plus que le prix d'achat fixé est le même pour toutes les usines. Ces moments d'euphorie continueront jusqu'en 1977, année à laquelle, éclate la grève des pêcheurs qui revendiquaient une certaine hausse du prix d'achat de la crevette. Cela aboutira à l'introduction d'un certain nombre de phénomènes nouveaux à savoir : la libéralisation du marché, l'introduction des mareyeurs indépendants dont la majeure partie est en étroite collaboration avec la Société Frigorifique pour la Conservation des produits de pêche et de maraîchage (SEFCA), créée en 1970-1971, interdiction totale des usines de traitement d'aller acheter la matière première dans les lieux de production.

À partir de ce moment, comme nous l'avons vu plus tôt, nous assistons à une exploitation assez sauvage des ressources du fleuve avec un nombre important de mareyeurs dont la fonction ne demande, en grande partie, que le sens des affaires et l'acquisition d'une carte de mareyeur à raison de 30.000F CFA. Ce nombre important de mareyeurs influe sur

l'augmentation très rapide du nombre de pêcheurs, surtout à la suite d'une certaine incitation pour avoir à tout prix, une quantité considérable de crevettes. Ces mareyeurs d'une part, et les coopératives de l'autre, se chargent de la récupération de la production. Ces deux collecteurs envoient la quasi-totalité de leurs produits à la SEFCA et qui, au début, avait un rôle de fabrique de glace pour la conservation de certains produits maraîchers. Cette société allait connaître une première fermeture ; car elle fonctionnait très en deçà de ses capacités. En mars 1975, il s'est avéré nécessaire d'y greffer la production crevette. Alors, une extension sera constatée avec deux chambres froides. L'une pour les crevettes et qui peut les recevoir à n'importe quelle heure du soir (car la crevette suit le rythme des marées) et l'autre chambre pour les poissons, viande et légumes. Ces deux chambres sont nettement séparées. C'est ce qui permet à la crevette de suivre un cheminement bien tracé du lieu de la pesée au lieu de partage. Ce partage se fait selon des quotas : 60% pour AMERGER-CRUSTAVIF et 40% pour SOSECHAL.

La SEFCA n'est donc pas une usine de traitement de crevettes, mais plutôt, une entreprise où l'on assemble, trie et ventile la production de la crevette vers les usines de traitement de la place (Ziguinchor). Depuis 1984, la SEFCA a fermé ses portes, mettant ainsi tout son personnel en chômage. Cela a été une épreuve très dure pour les pères de famille qui y étaient engagés. Et cette situation s'accroîtra jusqu'à la fin de 1985, année à partir de laquelle une autre usine, Tessito s'est implantée en lieu et place de la SEFCA et qui va récupérer les anciens employés de celle-ci. Ces usines de traitement ont un personnel permanent de 65 travailleurs qui sont la plupart recrutés au niveau de la ville de Ziguinchor. Les femmes, dont le nombre est assez important, s'adonnent exclusivement au tri des crevettes. L'habitude leur permet de vite déceler les six catégories de crevettes qui sont :

- première et deuxième catégories : de 1 à 30 unités le kilogramme ;
- troisième catégories : de 31 à 40 unités le kilogramme ;
- quatrième catégorie : de 41 à 60 unités le kilogramme ;
- cinquième catégorie : de 61 à 80 unités le kilogramme ;
- sixième catégorie : de 81 à 100 unités le kilogramme.

À la SEFCA, le prix d'achat qui était de 200F CFA le kilogramme au début, est devenu très élevé. Cela est dû à la concurrence après la libéralisation du marché favorisant la venue des mareyeurs envoyés par certaines usines de Dakar. En 1987, la première et la deuxième catégorie étaient vendues à 2.570F CFA le kilogramme dans les usines de Ziguinchor. Les autres catégories étaient achetées de la manière suivante :

- troisième catégorie : 2.070F CFA le kilogramme ;
- quatrième catégorie : 1470F CFA le kilogramme ;
- cinquième catégorie : 920F CFA le kilogramme ;
- sixième catégorie : 770F CFA le kilogramme.

En décembre 2003, les usines en service à Ziguinchor étaient : AMERGER (une filiale d'AMERGER-Dakar), SOSECHAL-CRUSTAGEL, IKAGEL, TESSITO, PEKA, SOPICA. (Kandé, 2003), alors qu'en janvier 2018, seules IKAGEL, TESSITO, PEKA et ORLANDO sont encore en service à Ziguinchor.

Les catégories de crevettes qui sont passées de 1 à 7 en plus des « déchets » sont achetées dans les usines de la manière suivante :

- première catégorie : 6.800F CFA le kilogramme ;
- deuxième catégorie : 4.900F CFA le kilogramme ;
- troisième catégorie : 3.350F CFA le kilogramme ;
- quatrième catégorie : 1.950F CFA le kilogramme ;
- cinquième catégorie : 1.800F CFA le kilogramme ;
- sixième catégorie : 1.150F CFA le kilogramme ;
- septième catégorie : 700F CFA le kilogramme ;
- déchets : 600F CFA le kilogramme.

Une catégorie intermédiaire constituée de crevettes « fatiguées », appelée « écart », est vendue à 1500F CFA le kilogramme. Des installations relativement importantes sont faites pour la cuisson du produit. Ces usines ont aussi un personnel assez important dont la grande majorité est composée de femmes qui se chargent du décorticage de la crevette cuite. Une fois la cuisson terminée, la crevette est mise en cartons et bien emballée avant d'être transportée par camions à Dakar. Mais, le marché de Dakar étant peu satisfaisant, presque tout le stock est exporté en Europe, notamment en France où le marché très favorable est déjà acquis.

III.2.2.2. Les autres marchés

Une quantité non moins négligeable n'arrive pas dans ces usines de Ziguinchor. Il s'agit de la production collectée par certains mareyeurs particuliers qui écoulent leurs produits dans les hôtels de la région. Il faut y ajouter la quantité importante de crevettes évacuée directement à Dakar dans les usines de traitement et dans certains marchés de la capitale comme Soumbédioune ou Kermel, en fonction des opportunités. Il faut noter aussi que, depuis

Mbour, IKAGEL envoie ses camions frigorifiques dans la zone de Goudomp pour chercher des crevettes. Les marchés de Ziguinchor, notamment Escale et Saint-Maures, reçoivent aussi des crevettes de la part de ces mareyeurs particuliers, surtout les catégories 6, 7, les « déchets » et les « écarts », si elles ne sont pas prises par les usines au meilleur prix par rapport au prix appliqué dans ces marchés. Ici, ce sont des commissionnaires qui se chargent d'écouler les crevettes auprès des revendeurs qui les revendent fraîches ou parfois séchées. Nous avons rencontré quelques mareyeurs particuliers qui exportaient vers 2000, leurs crevettes vers la Gambie, principalement à l'usine dénommée NPL (National Partnering Leadership) à Banjul. Ils achetaient le kilogramme de crevettes à 1.000F CFA (au moment où le kilogramme a baissé jusqu'à 900F CFA à Ziguinchor en 2000-2001) pour le revendre à 1200F CFA en Gambie. Ils pouvaient ainsi transporter jusqu'à hauteur de 5 tonnes une fois par mois par camion. Avec tous les frais dégagés (location du camion à 200000F CFA, frais de route, etc.), ils arrivent à réaliser un bénéfice de l'ordre de 300000 à 400000F CFA par tonne de crevettes. « *C'était un trafic vraiment juteux, malheureusement perturbé à cause de l'insécurité sur l'axe Ziguinchor-Banjul* » nous avait confié, non sans amertume, un de ces mareyeurs. Faut-il signaler que ce mareyeur est un instituteur à la retraite.

Les enquêtes menées à l'époque dans certains marchés de Dakar (Kermel, Soumbédioune) permettent d'estimer la valeur des crevettes en provenance de la Casamance (Ziguinchor) entre 4500 et 6500F CFA le kilogramme (Kandé, 2003). Elles sont plus petites que celles apportées par les bateaux de la pêche industrielle, mais plus grandes, par rapport aux crevettes de l'estuaire du Sine-Saloum. En effet, les crevettes sont calibrées le plus souvent de 1 à 9 en fonction de la taille. Les crevettes de grande taille occupent le numéro 1, et se négociaient en moyenne entre 6000F CFA et 9000F CFA le kilogramme, selon les usines, et celles de petite taille (numéro 8) étaient estimées à 1500F CFA le kilogramme. Les crevettes qui arrivent de Ziguinchor variaient entre les numéros 3 et 4 en général. Avec un prix moyen à l'époque (2003) à Dakar de 5500FCFA le kilogramme et un volume de 300 tonnes, nous avions 1650000000 de francs CFA. (Kandé, 2003). Aujourd'hui, force est de reconnaître, que non seulement, les productions de poissons et de crevettes ont drastiquement baissé à Goudomp et dans toute la zone, mais aussi, les prix ont fortement chuté, et se stabilisent autour de 600f FCA pour 30% des pêcheurs, bien que 26% des pêcheurs, vendent entre 600 f FCA et 1000F CFA le kilogramme de crevettes ou de poissons. De temps à autres, ces prix, en fonction des quantités (rares) et de la qualité (catégorie 2, 3 ou 4) peuvent osciller entre 1000 et 2000F CFA, selon 33% des pêcheurs interrogés. Les prix d'achat, au-delà de 2000 ou

3000F CFA sont exceptionnels et ne dépassent guère 5%. 4000F CFA est le sommet, mais ne représente que 1%, alors que 5% des pêcheurs n'ont pas voulu donner de réponses concernant ces prix, comme le montre la figure 58 :

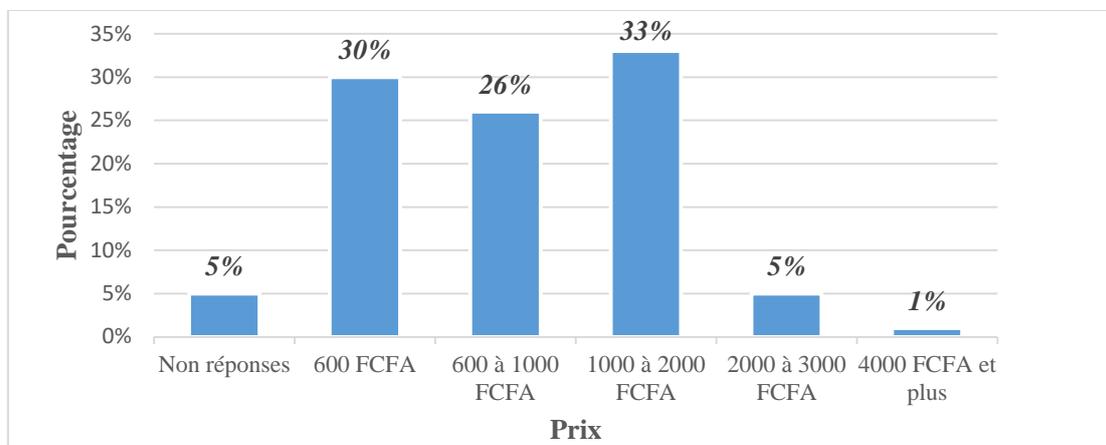


Figure 58 : variations des prix actuels des poissons et des crevettes à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018)

Les périodes de variations des prix sont les suivantes : de mars à juin : 43% ; de juillet à octobre : 34% et de novembre à février : 23% (fig.59). Ces variations dépendent, soutiennent-ils des quantités des produits, de la qualité des produits et d'autres facteurs difficiles à maîtriser et déterminent, en grande partie, l'évolution des revenus des acteurs.

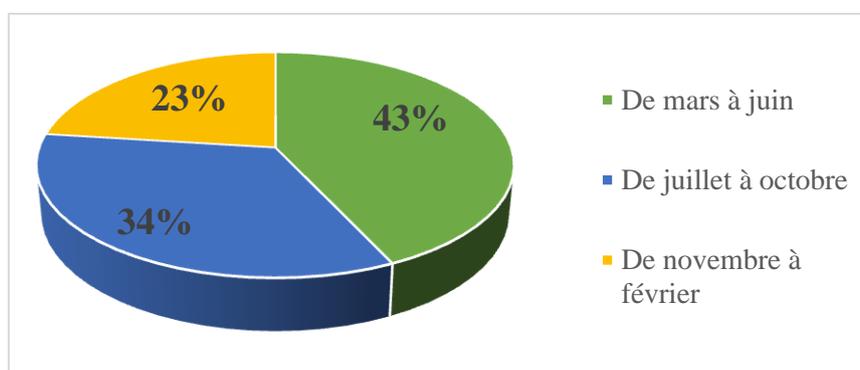


Figure 59 : Périodes de variations des prix des poissons et des crevettes à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).

III.2.3. Analyse économique de l'évolution des revenus des acteurs de la filière pêche

Après les poissons, la pêche des crevettes est devenue, depuis quelques années l'activité la plus dynamique dans ce secteur de Goudomp. « En 1982, le tonnage de la

production était de 480,529 tonnes, 324,519 tonnes en 1990, 422,490 tonnes en 2000, 140,595 tonnes en 2002 » (Kandé., 2003) et « 85,800 tonnes en 2017⁹ ». Cette production, non moins importante est commercialisée par des peseurs, des mareyeurs et des coopératives de pêche. Le produit est vite évacué à Ziguinchor ou dans une moindre mesure, à Dakar ou à Banjul où des usines sont installées pour son traitement et son écoulement à l'extérieur, notamment en Europe. Aussi bien donc pour les crevettes et les poissons, le principal marché d'exportation est Ziguinchor. Le tableau 13 nous donne une idée des valeurs qui alimentent cette filière pêche.

Tableau 13 : total des mises à terre de poissons et de crevettes au port de Goudomp et de Sédhiou en 1983 (Kg)

Zones de pêche	Poissons	Crustacés	Total	%	Valeur commerciale estimée (F CFA)	%
Sédhiou	2465350	555164	3020514	75,87	704484840	61,83
Goudomp	479990	480529	960519	24,13	434851675	38,17
Total	2945340	1035693	3981033	100	1139336515	100

Source: Campal (1987); Diédhiou (1987) et Kandé (2003)

En 2017, nous notons une chute drastique des mises à terre et de la valeur commerciale des poissons et des crevettes à Goudomp et à Sédhiou (tableau 14).

Tableau 14: total des mises à terre de poissons et de crevettes au port de Goudomp et de Sédhiou en 2017 (Kg)

Zones de pêche	Poissons	Crustacés	Total	%	Valeur commerciale estimée (F CFA)	%
Sédhiou	821.583	181054	1002637	90,46	234428280	77,60
Goudomp	19.882	85.800	105682	9,54	67699500	22,40
Total	841465	266854	1108319	100	302127780	100

Source: Service regional des pêches de Sédhiou, janvier 2018

En comparant les deux tableaux 14 et 15 comportant les données de 1983 et de 2017, nous remarquons que le total des mises à terre des poissons et des crustacés aux ports de Goudomp et de Sédhiou ont chuté de façon drastique. Au port de Sédhiou, les prises de poissons ont chuté de plus du tiers entre 1983 (2 465 350 kg) et 2017 (821583 kg), et le

⁹Source : Service des pêches de Goudomp, janvier 2018

volume des crevettes est tombé de 555164 kg en 1983 à 181054 kg en 2017 tandis qu'à Goudomp, le volume des poissons est passé de 479 990 kg en 1983 à 19 882 kg en 2017, soit une baisse de 460 108 kg et les crevettes ont chuté de 480 529 kg en 1983 à seulement 85 800 kg en 2017, soit une perte de 394.729 kg ; ce qui est énorme. Quant à la valeur commerciale de ces deux produits, elle est passée à Sédhiou de 704 484 840 F CFA en 1983 à 234 428 280 F CFA en 2017, soit une perte de 470 056 560 F CFA. À Goudomp, 367 152 175 F CFA ont été perdus pour les poissons et les crevettes, entre 1983 (434 851 675 F CFA) et 2017(67699500 F CFA).

Conclusion partielle

La baisse des captures des poissons, des crevettes et autres produits halieutiques a entraîné une chute vertigineuse des revenus des pêcheurs, des peseurs, des mareyeurs et des autres acteurs de la filière pêche. Cette situation a engendré des conséquences à la fois psychosociologiques, socioculturelles et socioéconomiques, à la limite dramatique pour certains.

Conclusion de la deuxième partie

Les conditions physiques et socio-économiques ont beaucoup joué sur l'hétérogénéisation des pêcheries traditionnelles de Goudomp. Cette diversité se situe au niveau des communautés d'acteurs en présence (pêcheurs, peseurs, mareyeurs, intermédiaires, etc.) et de leurs réponses aux fluctuations de l'environnement. Ainsi, l'analyse économique de la filière pêche que nous venons de tenter, nous a, au moins permis de retenir que la filière pêche en général, celle des crevettes en particulier, drainait et continue de drainer, malgré des fluctuations observées, une manne financière très importante, au même titre que les poissons et autres ressources halieutiques, comme les coquillages et les huitres, ailleurs, exploités à grande échelle et qui rapporte beaucoup d'argent, même si ce n'est pas encore le cas à Goudomp et environs. Reste à savoir comment aménager ces pêcheries en termes de stratégies de gestion durable, en termes de gouvernance locale et surtout participative, à l'heure de l'Acte III de la décentralisation ?

TROISIEME PARTIE :

GOVERNANCE DES PECHERIES ET STRATEGIES DE GESTION DES ACTEURS

Cette troisième partie est composée de deux chapitres. Le premier est consacré au cadre juridique et aux acteurs de la gouvernance des pêcheries traditionnelles de Goudomp, tandis que le deuxième analyse les différentes stratégies mises en œuvre pour le développement durable de la pêche à Goudomp.

Chapitre I : LE CADRE JURIDIQUE ET LES ACTEURS DE LA GOUVERNANCE DES PECHERIES TRADITIONNELLES DE GOUDOMP

Dans ce chapitre, nous nous intéressons particulièrement au cadre juridique de la filière pêche, aux acteurs de la gouvernance, aux structures d'encadrement, aux interactions, aux complémentarités et aux conflits liés à la gestion de l'activité pêche.

I.1. Le cadre juridique de la gouvernance des pêcheries traditionnelles de Goudomp

La démarche de l'activité crevette s'insère dans l'arrêté ministériel N° 10.862 M.D.R.S.D.P.M. du 02 septembre 1981, réglementant la pêche crevette dans le fleuve Casamance et ses affluents. Dès lors, un ensemble d'articles fixe les règles pour l'activité. Sur le fleuve Casamance, un milieu amphibie, il y a de nombreuses interférences entre le domaine maritime et le domaine continental. Les limites ne sont pas nettes. L'exemple le plus significatif est la législation concernant la crevette. « *La zone autorisée de la pêche à la crevette s'étend à partir du pont de Ziguinchor jusqu'aux bolongs de Babate et Diaio inclus.* » (Article 3 de l'arrêté ministériel N° 10.862 M.D.R.S.D.P.M. du 02 septembre 1981). Cette zone, tout en faisant partie du domaine continental, est gérée, non pas par les Services des Eaux et Forêts, mais par la Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes (D.O.P.M.). Depuis 2001, cette pêche continentale dépend désormais de la Direction de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture (D.P.C.A.), logée au Ministère des Pêches. La pêche est libre dans le fleuve Casamance. Cependant, « *la pêche de la crevette dans le fleuve Casamance et ses affluents, est soumise à autorisation. Celle-ci est donnée sous la forme d'une carte de pêcheur de crevette dont le nombre est déterminé par le Ministre chargé de la pêche maritime en fonction du stock disponible* » (Article premier de l'arrêté ministériel N° 10.862 M.D.R.S.D.P.M. du 02 septembre 1981).

Cependant, à l'heure actuelle, cette carte des pêcheurs est supprimée, ce qui rend difficile voire impossible le contrôle de l'accès à la ressource. « *Pour encourager la bonne qualité des crevettes, la capture, la détention et la mise en vente de crevette d'un poids supérieur à 140 individus au kilogramme, sont interdites* » (Cf. Article 4 de l'Arrêté

ministériel cité plus haut).La réglementation des engins de pêche s'insère dans le cadre de la protection de l'animal, et de la limitation des captures abusives et inutiles de juvéniles. C'est pourquoi, l'utilisation de filets d'un maillage de moins de 13 millimètres de côté est formellement interdite, de même que les engins traînants.La vente des captures, quant à elle, s'inscrit dans la législation sénégalaise régissant les produits de la mer, définie dans les dispositions du décret 69-132 du 12/02/ 1969 relatif au contrôle des produits de la pêche. Elle est libre et s'adapte aux lois du marché.Des sanctions sont prévues en cas de non-respect des règles régissant la filière crevette et autres. Elles peuvent aller de la saisie des prises à l'emprisonnement, en passant par la réquisition des moyens de production.Pour une meilleure exécution des dispositions du présent arrêté, plusieurs services de l'Etat sont concernés, en particulier : les services de l'océanographie et de pêches maritimes, de l'élevage, des eaux et forêts, de la douane, du contrôle économique, de la police judiciaire et de la gendarmerie nationale.Cependant, l'application du règlement en vigueur organisant la filière pêche n'est pas effective, et soulève beaucoup de problèmes pour les services de l'État et les acteurs.En effet, les acteurs réclament toujours la levée de l'interdiction de la zone en amont de Goudomp, sans pour autant savoir les raisons pour lesquelles cette zone a été interdite. Ils disent que c'est une « zone de reproduction » alors que les techniciens des pêches expliquent que cette zone est réservée à la pêche aux poissons ; elle a été interdite à la pêche des crevettes pour régler des conflits de cohabitation entre ces deux formes de pêche.Ainsi, une plus grande clarté dans la gestion serait souhaitable en communiquant davantage avec les acteurs, surtout en ce qui concerne la destination des produits saisis.

Les acteurs s'interrogent sur l'utilisation faite des crevettes saisies, d'où une source de frustrations rédhibitoires pour la bonne marche de l'activité.Ensuite, la surveillance et le contrôle de l'activité crevette sont déplorables, dans la mesure où les infractions sont rarement constatées, par exemple pour le maillage des filets. Un pêcheur peut travailler pendant toute une année sans être inquiété, car la probabilité d'être interpellé est extrêmement minime. Ce qui fait qu'on peut rencontrer des mailles de filets de 9 mm.Ce fait peut s'expliquer par le nombre insuffisant d'agents des pêches chargés de l'application des lois, étant donné que les autres services (élevage, eaux et forêts, etc.) ne s'impliquent pas pleinement dans l'activité.Le manque de moyens aidant, le travail devient difficile voire impossible la nuit, pour les agents de l'État. Il s'y ajoute les tentatives de corruptions signalées qui paralysent l'activité et discréditent l'esprit des lois.

Il est urgent donc pour l'État de modifier cette législation, en prenant plus en compte les préoccupations des acteurs et des populations. Il doit faciliter l'installation d'un cadre de concertation et de communication franche entre eux, dans le souci d'une plus grande responsabilisation des acteurs, et leurs implications dans les prises de décisions. En sus de cela, le renforcement des effectifs et des capacités d'intervention des services de l'État contribuerait à améliorer l'application des lois et à annihiler les écueils au développement de la pêche : les mauvais filets, la corruption, etc. Cela contribuerait sans nul doute, à renforcer les interactions et les complémentarités entre acteurs tout en atténuant les différents conflits liés à la gestion de l'activité entre les acteurs de la gouvernance des pêcheries à Goudomp.

I.2. Les acteurs de la gouvernance des pêcheries traditionnelles de Goudomp

Les acteurs de la gouvernance des pêcheries traditionnelles de Goudomp sont l'État et la Municipalité.

1.2.1. L'État

La principale structure qui participe pleinement dans cette activité est la Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes, par le biais du service des pêches de Goudomp qui est chargé de la surveillance de la zone et du contrôle de salubrité du produit. Ce poste dépendait du Service départemental des pêches de Sédhiou. Depuis l'érection de Goudomp en chef-lieu de département, ce service est désormais le Service départemental des pêches de Goudomp, avec à sa tête un Inspecteur des pêches. D'ailleurs, dans l'ex. Département de Sédhiou, nous avons trois postes de contrôle qui étaient Marsassoum, sur le Soungrougrou, Diattacounda et Goudomp sur la rive gauche du fleuve Casamance. À Goudomp, plus précisément, ce poste est précédé par le Service de l'élevage depuis l'époque coloniale et qui s'occupait aussi bien des activités pastorales que de la pêche fluviale. Ce poste de pêche de Goudomp a une sphère de contrôle assez importante de Mangacounda à l'ouest jusqu'à Simbandi Balante à l'est sur la rive gauche. Sur la rive droite du fleuve, elle va de Boumouda à l'ouest à Djirédji. Son rôle principal est l'encadrement des coopératives de pêche et le contrôle de toutes les activités de la pêche dans la zone. Ainsi, il intervient sur la production, sur la transformation des produits de pêche et assure aussi une inspection sanitaire sur les mises à terre et les produits transformés sur place. Le personnel est très réduit. Il n'est constitué que de deux agents de l'Océanographie qui sont équipés d'une pirogue et de deux moteurs relativement puissants (25C.V.). Ces agents possédaient aussi chacun une moto (marque Suzuki 80) pour joindre facilement les différents quais.

Vers les années 1980, le Service de pêche a augmenté sa tâche avec l'installation d'une station d'essence pour moteurs. Il était chargé dans cette tâche du contrôle de la distribution de l'essence entre les différents propriétaires de pirogues motorisées. Mais depuis fin 1985, cette station a rencontré d'énormes difficultés et n'est finalement plus opérationnelle. Suite au décès d'un des agents depuis deux ans, le Service n'est tenu que par une seule personne sans moyens. En effet, « *le Centre de Pêche fonctionne depuis près de dix ans sans aucun moyen dans des locaux en état de délabrement total (Photo 17), menacés même de dysfonctionnement s'ils ne sont pas réhabilités d'ici quelques mois. Placé sous la responsabilité du Service des Eaux et Forêts depuis plus de vingt ans, il couvre plus de dix villages situés de part et d'autre du fleuve sur environ 35 km du fleuve Casamance. Depuis l'installation de l'insécurité dans la zone, la pêche est devenue la principale activité génératrice de revenus des populations locales et celles de l'intérieur, déplacées, qui ne peuvent accéder ni à leurs vergers, ni à leurs champs de culture situés au-delà d'un kilomètre au sud de la Nationale N°6 vers la frontière avec la République de Guinée-Bissau, zone réputée minée. Le nombre de pêcheurs intervenant dans la zone ayant considérablement augmenté, les produits halieutiques se font de plus en plus rares du fait de leur surexploitation pour la survie des pauvres populations déshéritées* », note le rapport du 02 mai 2002 du Responsable du Centre de pêche de Goudomp, adressé au Directeur de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture (D.P.C.A.) à Dakar.



Photo 17 : le Centre de pêche de Goudomp (Kandé, juillet 2018).

Face à cette situation, tout récemment, (quand feu Djibo KA était Ministre de la pêche sous le régime de Wade), de nouveaux locaux du Service des pêches ont été construits à Goudomp. Cependant, ces locaux sont très petits et répondent difficilement aux fonctions assignées à ce secteur vital de l'économie du pays (Photo 18).



Photo 18 : le Service Départemental des Pêches et de la Surveillance de Goudomp.
(Kandé, juillet 2018)

Le rôle de l'État, donc des politiques publiques serait de mieux étudier les pratiques sociales dans cette zone du Balantacounda et les interactions avec les milieux afin de les intégrer dans les politiques de gestion. Au même titre que l'État, la municipalité de Goudomp a aussi un rôle central à jouer, conformément aux objectifs fixés par la décentralisation.

1.2.2. La municipalité

La loi de la décentralisation de 1996 donne plus de compétences aux collectivités locales en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et sa prise en charge. Dès lors, cette instance essaie de tirer profit de cette activité à forte valeur ajoutée, pourvoyeuse d'emplois et de recettes. Ainsi, des taxes sont encaissées à raison de 5F CFA par kilogramme de crevettes pesées et un droit de stationnement est requis pour les véhicules qui transportent le produit (1.000f FCA). Selon les autorités municipales, il est prévu avec le Projet Systèmes de Production Intégrés pour la protection des ressources en Moyenne Casamance (PSPI), une ONG allemande, de créer un centre de formation professionnelle de pêche, la réhabilitation et l'équipement du quai de pêche. Un phare de signalisation est aussi prévu avec cette ONG. Il est prévu aussi, l'installation d'une usine de fabrication de glace avec le concours des émigrés. Des promoteurs japonais, quant à eux, promettent l'équipement des pêcheurs en moteurs et filets, selon les mêmes sources. En tout cas, pour mieux organiser la filière pêche et en maximiser les profits, la Commune de Goudomp (Photo19), avec le soutien de l'État du Sénégal, des partenaires au développement, des privés, devrait essayer de mettre à la disposition des acteurs des locaux viabilisés et opérationnels. Cela faciliterait le contrôle de l'activité et la lutte contre l'insalubrité qui découle de l'anarchie notée dans la filière, surtout que les quais sont très mal éclairés à l'image de beaucoup de rues et places publiques de la ville. Souhaitons que tous ces projets se réalisent et que suivent encore davantage d'autres. N'est-ce pas là le prix à payer pour espérer maximiser les interrelations, profiter et faire profiter des interactions et des complémentarités, tout en minimisant les différents conflits liés à la gestion de l'activité



Photo 19 : commune de Goudomp : hôtel de ville (Kandé, janvier 2019).

I.3. Les interactions, les complémentarités et les conflits liés à la gestion de l'activité

I.3.1. Les interactions et les complémentarités

L'organisation de la pêche nécessite en général la participation, à plusieurs échelles, des différents acteurs qui se complètent et/ou s'affrontent dans la Commune de Goudomp. À la base de cette organisation, il y a des acteurs directs constitués par les pêcheurs. Ensuite, les peseurs, les mareyeurs et les intermédiaires occupent la catégorie des acteurs de l'autre maillon de la chaîne. Enfin, nous avons les services techniques et d'encadrement, les populations, etc. Les pêcheurs, qui débarquent les captures, sont interceptés par les démarcheurs ou les manœuvres engagés par les peseurs et qui vont se charger de la pesée et du règlement des comptes financiers. Ils vont embarquer les produits dans les camions frigorifiques, pour les mareyeurs, après avoir préparé les crevettes avec de la glace, dans les caisses isothermes. Les mareyeurs s'occupent des problèmes administratifs comme les Certificats d'Origine et de Salubrité (C.O.S.), le transport de la production vers les marchés ou les usines de Ziguinchor ou de Dakar et dans une moindre mesure (parfois) vers la Gambie. Dans les marchés, les commissionnaires se chargent d'écouler les crevettes auprès

des revendeurs, au cas où les mareyeurs ne trouvent pas de débouchés dans les usines, ou bien si les prix du marché sont plus compétitifs. D'autres mareyeurs fournissent les hôtels jusqu'au Cap Skirring. Les services techniques de la pêche contrôlent la production en amont avec la délivrance des certificats d'origine et de salubrité (500F CFA par mareyeur), et, en aval, sur les routes et les marchés. La municipalité de Goudomp récupère la taxe sur les balances (5F CFA par kilogramme), les droits de stationnement (1.000F CFA par camion) et dès lors, profite des plus-values dégagées par la filière. Les populations, quant à elles, participent à la filière par la prestation de services aux pêcheurs, aux peseurs et aux mareyeurs qui peuvent aller de l'hébergement à la location de chambre ou de maison, de la cuisine en passant par la vente de glace, etc. Cependant, toutes ces activités et prestations de services ne se déroulent pas sans problèmes, sans conflits entre les différents acteurs.

1.3.2. Les conflits liés à la gestion de l'activité de pêche

La filière pêche suscite une série de contradictions qui opposent les différents acteurs à travers des actions et des intérêts qui ne sont pas toujours convergents. Les premières rivalités opposent les pêcheurs entre eux. En effet, en Moyenne Casamance en général, à Goudomp en particulier, deux systèmes de pêche se concurrencent : les pêcheurs autochtones (Mandingue, Balante, Diola, etc.) capturent le poisson au moyen de « *félé-félé* », filet traînant ou senne de plage, tandis que les pêcheurs Toucouleurs qui approvisionnent les usines en crevettes, utilisent des engins fixes, dont les mouillages arrachent les autres filets (Le Reste, 1983 ; Jongue Klass, 1980). Les tenants de ce conflit sont complexes, à la fois techniques, socioculturels, ethniques et économiques. D'autres conflits opposent les pêcheurs aux peseurs dont les intérêts évoluent en sens inverse. L'un des facteurs de rivalités est la qualité des balances que 80% des pêcheurs de Goudomp trouvaient mauvaise en 2003. « *Ils ferment leurs balances* », disaient-ils souvent. « *Ce sont de grands voleurs de crevettes* », renchérisaient certains. En effet et pour se justifier, « *il suffit d'un petit moment (instant) d'inattention de notre part pour que le peseur vole nos crevettes* », concluent-ils (Kandé, 2003). Les résultats statistiques de nos enquêtes confirment ces conflits entre pêcheurs et peseurs, à propos de la qualité des balances. Comme l'indique la figure 54, 26% des pêcheurs trouvent ces balances mauvaises, contre 80%, en 2003 (Kandé, 2003), 21% les jugent bonnes tandis que 53% les qualifient d'acceptables (figure 60).

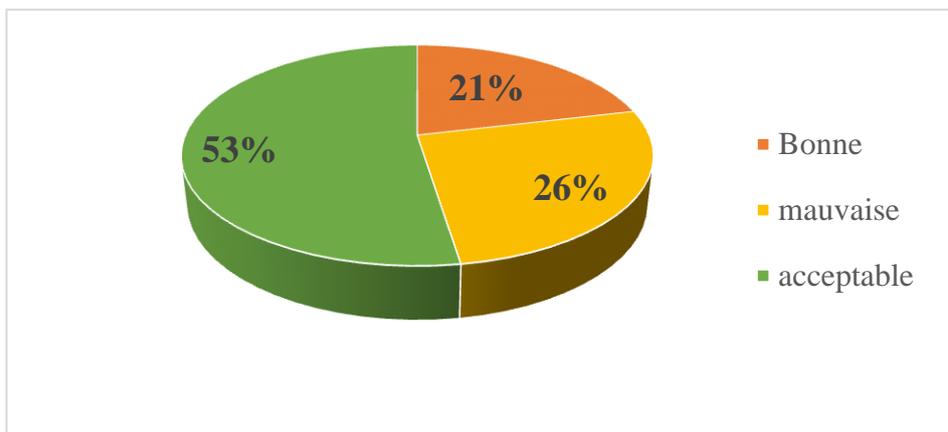


Figure 60 : appréciations de la qualité des balances des peseurs par les pêcheurs à Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018)

C'est dire que, depuis 2003, les rapports entre les pêcheurs et les peseurs se sont beaucoup améliorés. Les campagnes d'information et de sensibilisation ont porté leurs fruits à ce niveau précis. La qualité des balances des peseurs, sources de malentendus et même de conflits entre pêcheurs et peseurs ne manque pas de ternir les relations entre ces deux groupes. Ainsi, 18% des pêcheurs qualifient de malhonnêtes, les relations qui les lient aux peseurs, 19% les qualifient de relations d'exploitation. 36% des pêcheurs trouvent ces relations acceptables 23% les jugent bons et 4% des pêcheurs disent que ces rapports sont francs (Figure 61).

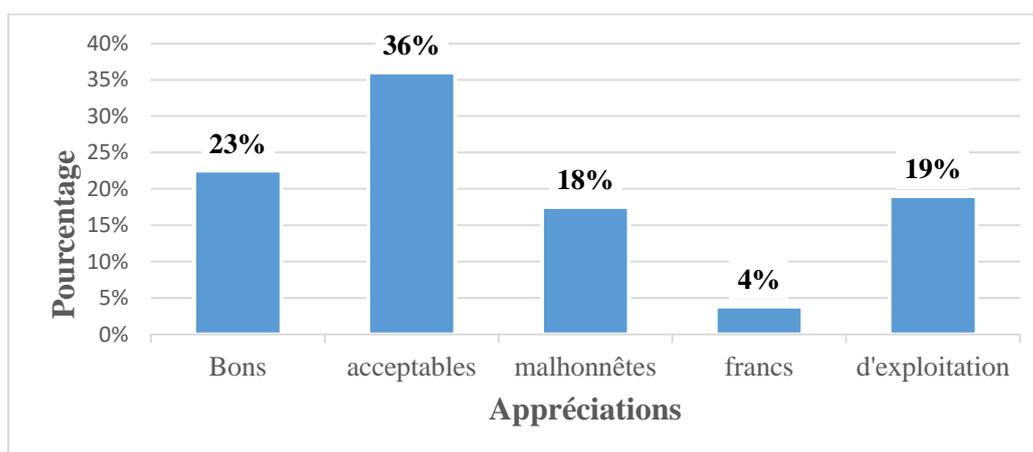


Figure 61 : opinions des pêcheurs sur les rapports qui existent entre eux et les peseurs. (Résultats d'enquêtes, 2018)

La détermination des prix sous le monopole des mareyeurs qui opèrent des ajustements, sans fondement objectif et sans concertation est aussi source de conflits entre les pêcheurs et les mareyeurs. Ainsi, 40 pêcheurs sur 80 interrogés, soit 50% trouvent ces prix

bas, 49% les jugent acceptables et une minorité de 1% des pêcheurs ont affirmé que ces prix sont élevés (figure62).

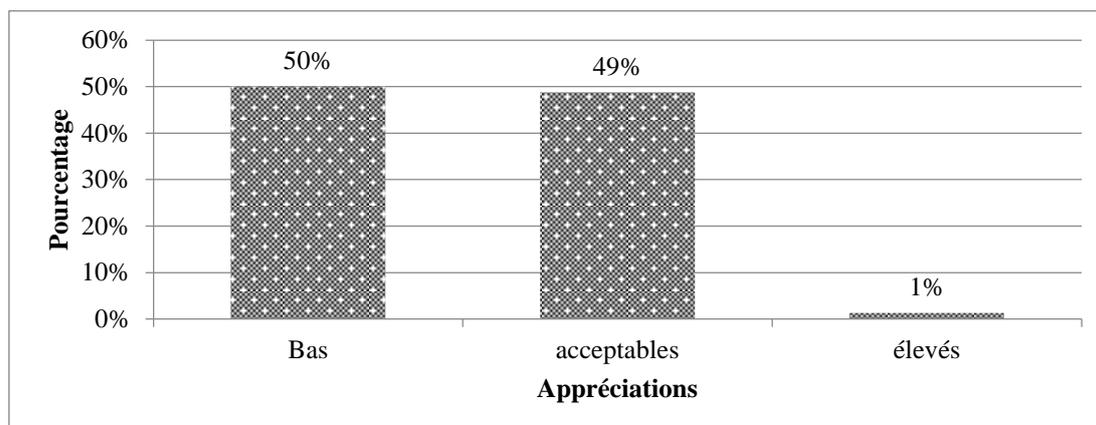


Figure 62 : opinions des pêcheurs sur les prix d'achat des poissons et des crevettes dans la Commune de Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018)

Cependant, en cherchant à identifier leur origine, on comprend qu'ils viennent d'ailleurs et ne sont pas habitués ou n'ont pas une grande expérience des prix pratiqués à Goudomp. Une autre source de conflits est la qualité des produits, en ce sens que les mareyeurs et les peseurs sont de plus en plus exigeants, quant à la valeur des crevettes. Ainsi, ils font un triage pour séparer les crevettes de grande taille, des juvéniles ; (et remettent après, le tout ensemble avant d'embarquer sur Ziguinchor), font remarquer, à chaque occasion les pêcheurs, non sans amertume et désolation, tout en se prononçant sur les rapports qui les lient à ces peseurs et à ces mareyeurs.

Ainsi, les pêcheurs jugent les mareyeurs en fonction des pratiques, pas souvent catholiques en matière de détermination des prix d'achat des produits, les peseurs se défendent en soutenant que « *cesont les mareyeurs qui fixent unilatéralement les prix* », et ces pêcheurs ne manquent d'apprécier les rapports qui les lient aux mareyeurs. Seuls 3% des pêcheurs trouvent ces rapports francs avec les mareyeurs. 21% les jugent bons et 51% des pêcheurs interrogés, trouvent ces rapports, acceptables. Cependant, 14%, trouvent ces rapports malhonnêtes et même 11% les qualifient d'exploitation (figure 63).

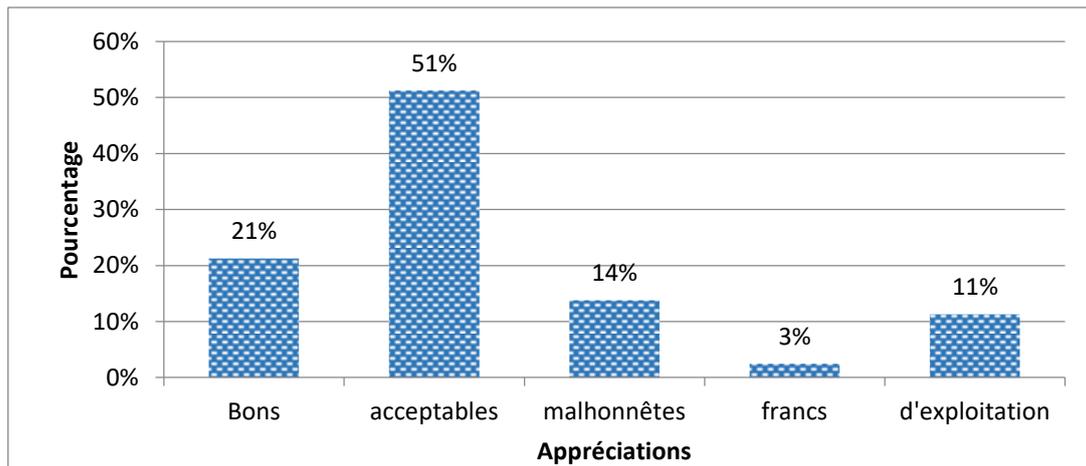


Figure 63: opinions des pêcheurs sur les rapports qui les lient aux mareyeurs à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).

Face à cette situation, les pêcheurs tentent de défendre leurs intérêts. Ils jugent que le triage n'arrange que les peseurs et les mareyeurs et c'est injuste. Cependant, certains pêcheurs interrogés (10%) reconnaissent que c'est une bonne chose de trier les crevettes pour décourager les pêcheurs qui utilisent les filets de petites mailles qui ramassent tout. Ensuite, les pêcheurs s'opposent aux peseurs et aux mareyeurs pour la primauté de la vente des prises. Les peseurs et les mareyeurs donnent les filets et les pirogues (en plus des autres accessoires : gilets, torches, etc.) pour être prioritaires dans l'achat des prises, à travers un contrat moral. Les pêcheurs attirés par la spéculation sont tentés de vendre leurs produits au mareyeur ou au peseur qui propose les meilleurs prix, d'où un facteur de conflit. Parfois, certains acheteurs opportunistes sillonnent le fleuve à bord de pirogues motorisées pour proposer aux pêcheurs des prix qui défient toute concurrence, sans même avoir le temps nécessaire de trier les crevettes.

Ces pratiques sont souvent courantes et ne manquent guère de poser des problèmes entre les mareyeurs et les peseurs et ces personnes opportunistes, mais aussi entre mareyeurs, ou peseurs et les pêcheurs sous contrat moral. Des conflits opposent souvent aussi les mareyeurs et les peseurs quant à la détermination des prix, la qualité des balances, le triage des crevettes (catégorisation). Des conflits opposent aussi les mareyeurs aux usines à propos des catégories de crevettes, de leur état de santé, mais aussi des bons impayés. En effet, certains mareyeurs affirment rester pendant 3 à 4 jours sans être payés par l'usine ; ce qui bloque leur activité par défaut de financement et perturbe leurs rapports avec les peseurs qui n'acceptent souvent pas de vendre à crédit devant des pêcheurs qui n'ont aucune dépense à la maison. Un différend oppose également les pêcheurs au service des pêches, pour le contrôle

des maillages des filets interdits par la loi. Les pêcheurs modifient leurs filets pour augmenter les rendements, sans se soucier de la préservation de la ressource. Certains mareyeurs et peseurs se plaignent beaucoup des saisies des crevettes provenant de la zone interdite qui transitent par Goudomp, opérées par les services de pêche et de la Gendarmerie. Ils souhaitent que l'État révisé cette réglementation en supprimant purement et simplement la mesure d'interdiction.

Conclusion

Malgré un cadre juridique assez favorable et des acteurs plus que jamais engagés dans la gouvernance des ressources halieutiques, notamment, l'Etat et la Municipalité, les conflits liés à la gestion de l'activité de pêche restent encore nombreux et latents dans les pêcheries traditionnelles de Goudomp. Certes, les interactions, les complémentarités et les enjeux sont à la fois énormes et complexes, mais il est aujourd'hui, plus que jamais urgent et impérieux de mettre en œuvre des stratégies pour le développement durable de la pêche à Goudomp.

Chapitre II : ANALYSE DES STRATEGIES MISES EN ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE A GOUDOMP

Ce chapitre se propose d'analyser les stratégies mises en place pour le développement de la pêche à Goudomp. Ainsi, nous pouvons retenir des stratégies de gestion traditionnelle et celles dites modernes.

II.1. La gestion traditionnelle

Les pêcheries traditionnelles dans la commune de Goudomp ont été, depuis 1960 et même bien avant, caractérisées par une diversité naturelle, sociale, culturelle et économique. Elles ont toujours été une réalité complexe qu'on n'a pas toujours prise en charge dans les stratégies de gestion durable aussi bien des ressources halieutiques que de leur environnement. Ainsi, les acteurs, à la base, pêcheurs et populations (surtout autochtones) notamment, ont été, jusque-là, écartés de ces stratégies de gestion. Cette situation peut, d'ailleurs se comprendre aisément car, au Sénégal, comme le souligne Camara (2008), les orientations de gestion ont été fixées très tôt par des biologistes, des économistes, des administrateurs et des politiciens. L'objectif de cette gestion, étant la préservation du stock de poissons et la maximisation des avantages économiques obtenus. Ces objectifs de gestion sont propres à une gestion descendante ou « top down ». Les Etats partisans du paternalisme, fixent les règles à respecter et surveillent le partage du profit des pêches. Cette approche descendante est relativement peu féconde, d'autant plus qu'elle oppose les pêcheurs à l'État et par conséquent supprime toute incitation pour les pêcheurs à se préoccuper de la conservation des ressources. Ainsi, le résultat, dans les pêcheries dans la commune de Goudomp en est que l'effort de pêche continuera de s'accroître au même rythme, que les usagers tenteront de contourner les règlements, vu que l'effort est difficile à contrôler avec l'approche descendante.

La perspective actuelle pour la pêche artisanale est plutôt celle d'une approche ascendante ou « bottom up », où les pêcheurs ont leur mot à dire quant à l'exploitation de la ressource, mais où ils doivent aussi garder à l'esprit le principe de l'équité entre les générations qu'illustrent Berkes *et al.* (1992) en parlant de la conservation de la forêt : « n'oublions pas que nous empruntons la forêt à nos petits enfants ». L'on sait que les pêcheurs en Casamance en général, à Goudomp en particulier, se sont traditionnellement approprié le territoire du fleuve Casamance. Il s'agit, en effet de pratiques et de droits d'usage qui sont en

majorité informels au niveau local. Selon Kurien (2001), les droits de propriété matérialisent les relations avec les humains pour ce qui est de l'utilisation des ressources naturelles. Et selon, toujours cet auteur, les droits de propriété sont importants dans la gestion des ressources. Une bonne gestion de la ressource dépend des droits de propriété qui s'y appliquent. Pour ce qui est de la pêche artisanale, les droits de propriété demeurent un aspect important. Car les pêcheurs vivent de cette activité et leur avenir n'est assuré que s'ils réussissent à établir une relation de propriété avec le fleuve et/ou la mer, où ils tirent leurs moyens d'existence. (Kurien, 2001) les appelle les « gens de l'écosystème » car la culture des pêcheurs reflète des adaptations à des écosystèmes particuliers. Selon les pêcheurs cette activité est comme « la manne venue du ciel ». Donc en exerçant l'activité de pêche, les pêcheurs exercent des droits sur l'activité de pêche avec leurs savoirs traditionnels locaux. Et pour ce qui est des droits de propriété, ils comportent une relation tridimensionnelle :

- le profit tiré de la ressource ;
- les revendicateurs, c'est-à-dire les ayants droits traditionnels ;
- les autres, qui acceptent les « prérogatives » de ces ayants droits.

Et pour qu'il n'y ait pas de libre accès à la ressource, ces trois éléments doivent aller ensemble. Libecap (1989) et Ostrom (1990) montrent que la participation au processus décisionnel est plus facile dans de petits groupes assez stables où, l'autorité locale est reconnue et où les droits d'accès sont clairement définis. À première vue, les communautés côtières semblent offrir ces caractéristiques. Car sous un régime de propriété communautaire, les ayants droits ne sont pas de simples individus, qui exercent une activité ensemble. Ce sont des personnes qui ont leur propre culture, leurs propres savoirs locaux traditionnels quant à l'utilisation des ressources naturelles qui leur permettent de survivre. Ces « gens de l'écosystème » ont des liens énormes avec la nature et agissent sur le milieu physique et humain. Ils se déterminent selon les liens familiaux, car l'exploitation se fait au sein de la famille. Pour ces acteurs, les ressources naturelles sont une richesse qui doit se transmettre de génération en génération et l'implication et l'éducation des populations riveraines sont des actions indispensables pour la conservation et la réhabilitation des mangroves (ISME 1993 ; Hamilton and Snedaker 1994).

Dans le domaine de la pêche, les pêcheurs transmettent toujours leurs savoirs locaux à la nouvelle génération. Donc, ils ont le souci de préserver les ressources pour les générations futures. Avec les différentes caractéristiques internes des pêcheries, comme c'est le cas de Niaguis à Simbandi Brassou, il est possible qu'un système de droits de propriété

communautaires se mette en place au niveau local. C'est ce qu'ont toujours tenté de faire les pêcheurs de Goudomp. La prise en compte du local est donc très importante dans le processus de gestion des ressources halieutiques. En revenant sur la notion de droits de propriété, nous pouvons dire que les ayants-droits traditionnels peuvent avoir des intérêts divergents, comme le montrent les relations entre les migrants et les autochtones. Ils n'ont pas forcément les mêmes logiques, ce qui par conséquent, différencie leurs droits. Pour les migrants, le droit d'accès n'est pas refusé, par exemple, les pêcheurs maliens, en venant faire une campagne de pêche à Goudomp, peuvent exercer l'activité, mais le droit d'accès est conditionné et est connu par tous (par exemple l'interdiction de la pêche aux filets dormants ou « *thiasse* » pratiquée par les maliens). Différentes stratégies traditionnelles de gestion durable des ressources et de l'environnement ont été initiées et continuent d'être appliquées et suivies à Goudomp et contribuent à la préservation de la ressource et à la restauration de l'environnement des pêcheries.

II.1.1. Le reboisement de la mangrove

Plusieurs projets de reboisement de la mangrove (Photo 20) pour restaurer et permettre la reproduction des juvéniles dans les zones de frayères, entre autres, ont vu le jour à Goudomp à travers les interventions des associations (A.D.G. par exemple), le service des Eaux, forêts et chasse, l'Océanium, etc.



Photo 20 : zones reboisées de mangroves à Goudomp (Kandé, mars 2019).

II.1.2. Lutte contre les filets, les engins et les pratiques de pêche prohibés

Il s'agit, entre autres des filets de petites mailles des « *félé-félé* » et les filets dormants (en nylon) ou « *thiasse* ». En effet, il urge de réglementer les mailles des filets « *félé-félé* » ou de le supprimer tout simplement, comme aussi pour les « *thiasse* » pour la survie de l'espèce. Certains engins ou pratiques de pêche, comme le « *mbal khouss* » sont aussi combattus.

Cette lutte passe par :

- la sensibilisation ;
- la constitution des populations en comités de veille, d'alerte et de lutte contre les filets, les engins et les pratiques de pêche prohibés ;
- la collaboration avec les services étatiques, les forces de l'ordre et de sécurité ;

II.1.3. L'amélioration des conditions de pêche

✓ La construction d'une station d'essence pour les pirogues.

Cette station qui est fonctionnelle permettra d'améliorer les conditions de pêche par un ravitaillement régulier des pêcheurs en essence et renforcer la sécurité. Ainsi, une des vieilles doléances des acteurs de la pêche et des autres piroguiers de Goudomp et de toute la zone vient d'être satisfaite (Photo 21).



Photo 21 : nouvelle station d'essence pour pirogues au quai de pêche de Goudomp. (Kandé, juillet 2018)

A côté de cette gestion traditionnelle, il existe un cadre juridique de préservation et de protection des ressources de la pêche ou système moderne.

II.2. La gestion moderne

Les textes législatifs et réglementaires les plus importants sont :

➤ **Le code forestier :**

- De 1965 à 1974

Un code forestier est adopté depuis 1965 dans le domaine forestier. En effet, les mangroves sont sous le contrôle des services forestiers du point de vue des dispositions réglementaires prises et appliquées. Dans ce sens, le décret n° 65 – 078 du 10 février 1965, portant code forestier au Sénégal a interdit l'exploitation de la mangrove à des fins commerciales. Seul le droit d'usage est reconnu aux populations riveraines pour satisfaire leurs besoins de subsistance.

- De 1974 à 2018

Entre 1974 et 2018, le code forestier a été révisé quatre fois de suite :

- ✓ la première intervenue en 1974, visait entre autres la réduction de son caractère répressif ;
- ✓ la seconde intervenue en 1993, tentait de promouvoir la participation des populations dans la promotion et la restauration des ressources forestières.

Au vu de la loi, le code forestier de 1993, affirme que les droits d'usage ne s'appliquent pas aux parcs nationaux et aux réserves naturelles intégrales (art. 10, chapitre II, Titre I). De plus l'exploitation commerciale de toute ressource forestière est interdite. En plus, la loi 93-06 du 4 février 1993, portant code forestier, et modifiant les décrets 63-23 et 65-078 des 9 et 10 février 1965, constitue en matière de gestion forestière une évolution de taille : ce texte fait une innovation en reconnaissant les droits de propriété sur les produits des réalisations sylvicoles (art. L 11 et S) et la possibilité de transfert de la gestion des ressources forestières sur les forêts et les terres à vocation forestière du domaine national aux collectivités locales. Les dispositions vont permettre aux collectivités locales, principalement les communautés rurales, à être des structures de gestion dans le vrai sens du terme ;

- ✓ la révision en 1998, mettait en phase les principes de la gestion des ressources naturelles par rapport à ceux du processus de décentralisation.

Le code forestier de 1998 (loi 98 / 03 du 08 Janvier 1998 et le décret 98/64 du 20 Février 1998) a apporté des innovations qu'exige l'évolution de la politique forestière au Sénégal en visant une implication suffisante des populations dans la protection et la restauration du

domaine forestier et en redéfinissant le cadre juridique de protection et d'encouragement à une gestion rationnelle des ressources forestières par l'affirmation de la propriété des personnes privées, physiques ou morales sur leurs réalisations. Il se veut un instrument juridique pour une foresterie participative et un outil de responsabilisation des populations. Ce code vise une utilisation responsable des ressources forestières par les collectivités riveraines et une gestion partagée du domaine forestier (art. L 7 et L9-Loi 9803). Il prône le respect des principes écologiques fondés sur la diversité et la durabilité. En effet, il accorde aux populations riveraines et aux collectivités locales l'exploitation légale de la mangrove après l'élaboration d'un plan d'aménagement approuvé par le service forestier. Ainsi, il est présenté un chemin légal et concret pour la participation des populations et des collectivités légales à la gestion des forêts de mangrove. La mangrove, formation forestière, à statuts multiples (réserves, aires protégées, parc national, ZIC) refuge d'animaux sauvages, d'espèces diverses, est également régie par le code de la chasse et de la protection de la faune ;

✓ En 2018, un nouveau code forestier a été adopté.

« Le nouveau code définit mieux le concept de trafic de bois en y ajoutant la notion de commanditaire et une incrimination nouvelle, l'association de malfaiteurs. Les peines infligées aux trafiquants de bois passeront désormais de quatre à dix ans avec des sanctions pécuniaires pouvant atteindre jusqu'à 30 millions de francs CFA », a expliqué le ministre de l'Environnement et du Développement durable, Mame Thierno Dieng. Et de justifier l'adoption de ce nouveau texte par un impératif d'adaptation. *« Les instruments juridiques doivent s'adapter à l'évolution des hommes et des sociétés. On a un code qui a été voté en 1998. À partir de l'évolution des choses, ce code était devenu inadapté à l'exploitation des forêts. Ce code était trop léger dans la répression de l'exploitation forestière »,* soutenait le ministre.

Des stratégies peuvent être proposées à court, moyen et long terme. Cependant, le poids de l'histoire est très important dans l'évolution de la pêche à Goudomp.

II.3. Propositions de stratégies à court, moyen et long terme pour une meilleure gestion des ressources halieutiques dans la commune de Goudomp.

II.3.1. A court terme

Il s'agira de :

- réglementer les mailles du filet « *félé-félé* » ou de le supprimer simplement pour la survie de l'espèce. Non seulement il détruit le stock de crevettes, mais aussi les petits poissons ;
- instaurer la carte des pêcheurs qui existait avant à Goudomp pour lutter contre les filets et les pratiques de pêche prohibés ;redynamiser les comités de veille, d'alerte et de lutte contre les filets en nylon ou « thiasse », qui constituent un véritable danger écologique pour la ressource dans tout le Balantacounda ;
- encourager et d'appuyer les dynamiques communautaires participatives et concertées pour une gestion durable des ressources des mangroves dans toute la zone de Goudomp
- informer et sensibiliser tous les acteurs sur la nécessité de mettre en place un cadre de concertation local, à la base à Goudomp et dans tout le Balantacounda, pour réfléchir, échanger sur le devenir de la mangrove, sur les menaces qui pèsent sur cet écosystème fragile et utile à tous points de vue et sur la nécessité de le protéger et surtout de participer effectivement et efficacement à toutes les campagnes de reboisement.
- Introduire des requêtes auprès des autorités compétentes pour la création d'Aires Marines Protégées (A.M.P.) à Goudomp, etc.

II.3.2.A moyen terme

Il sera question :

- d'assurer le suivi dynamique et régulier de tous les sites de mangroves et de l'état des ressources dans tout le Balantacounda ;
- de lutter contre l'insalubrité des quais de pêche de Goudomp ;
- d'appuyer l'introduction et la vulgarisation des nouvelles techniques et technologies d'exploitation des ressources de la mangrove, d'économie d'énergie;
- de réhabiliter les anciens fours de « métorah » qui pourront toujours servir aux populations ;
- d'empêcher les bateaux et chalutiers de barrer l'embouchure du fleuve Casamance, comme c'est le cas souvent, à l'heure actuelle pour permettre aux crevettes juvéniles d'entamer leur migration dans l'estuaire sans gêne, ni grandes difficultés ;

- d'élaborer de façon participative et concertée un plan stratégique visant à protéger les mangroves, surtout entre Goudomp, Baconding et Birkama.

II.3.3. À long terme

Il faut également :

- faire respecter impérativement le repos biologique ;
- faire interdire certains engins ou pratiques de pêche, comme le « *mbal khouss* » ;
- appuyer des dynamiques communautaires participatives et concertées de protection et de restauration des mangroves à Goudomp et dans toute la zone, etc.

En perspectives, nous nous sommes aussi posé un certain nombre d'interrogations :

1) Dans ce contexte mondial crucial et plein d'incertitudes de changement climatique et de raréfaction des ressources naturelles en général, celles halieutiques en particulier, sous pression démographique et de la paupérisation, quels changements de paradigmes proposer pour une gouvernance, pour une gestion rationnelle de ces ressources pour un développement durable ?

2) Il serait intéressant de renouveler les connaissances sur les pêcheries traditionnelles en Casamance et de déterminer les modes de gouvernance actuels des ressources halieutiques et de leur environnement, dans un contexte de changements globaux.

Conclusion partielle

Ces stratégies visaient un certain nombre d'objectifs pour la préservation des ressources naturelles, en général, celles halieutiques en particulier, la conservation de la mangrove et sa gestion durable. Cependant, malgré d'énormes efforts des communautés, des ONG, des Associations, de l'Etat etc., force est de reconnaître que ces stratégies semblent être inefficaces aussi bien à Goudomp que dans tout le Balantacounda.

Conclusion de la troisième partie

L'approche « top down » des gouvernements en matière de gestion est un facteur considéré comme responsable de l'inefficacité de la gestion des pêcheries à Goudomp. En effet, elle est la centralisation de la gestion, conduisant généralement à une faible communication des décisions souvent peu efficaces et à une non acceptation des règles et des lois par les acteurs de la profession (Cochrone 2000). Cette approche qui remet en cause les modèles de gestion actuels fait ressortir la complexité des systèmes locaux d'exploitation des

ressources naturelles des pêcheries dans cette zone du Balantacounda. Il est vrai que depuis le Code de 1998, nous assistons à une gestion concertée des ressources naturelles. Cependant, pendant longtemps, le pêcheur de Goudomp n'a pas bénéficié d'une considération digne de ce nom.

Ces stratégies sont-elles réellement inefficaces ou s'agit-il d'un manque de collaboration de certains acteurs clés du secteur et d'un laxisme des structures en charge de la problématique de la gestion des ressources halieutiques ?

CONCLUSION GENERALE

La commune de Goudomp est l'une des plus grandes circonscriptions de la région de Sédhiou. Elle est marquée par une relative importante présence d'infrastructures administratives, économiques, socioéducatives, culturelles, etc. qui ont joué un rôle déterminant dans l'évolution, dans la dynamique de ses pêcheries. Depuis 2008, la commune de Goudomp est érigée en chef-lieu de département dans la nouvelle région de Sédhiou, le statut et la physionomie de la localité a donc profondément changé. Plusieurs activités se développent dans la ville, parmi lesquelles, la pêche, qui bénéficie d'un environnement biophysique et des potentialités socio-économiques favorables. Depuis 1960, Goudomp, qui est un point important de l'économie de traite depuis longtemps, est devenu un gros village où l'on trouve près de 60 concessions de pêcheurs. En 1962, une école de pêche, dénommée, école de pêche Emile Badiane, la première de toute la Casamance, est implantée à Goudomp.

La production de poissons avait atteint son apogée. Jusqu'en 1976, la pêche à la senne est pratiquée en saison sèche pour l'essentiel et les pêcheurs de sennes se reconvertissent au « *félé-félé* » en hivernage. À partir de 1980, on note une expansion rapide de la pêche crevettière, source de grands bouleversements, mais aussi de richesse pour une partie de la communauté des acteurs de la filière. Les espèces pêchées sont essentiellement *Penaeus notialis* et *Penaeus kerathurus* avec la prédominance de la première. La production, très importante, est marquée par une variabilité intermensuelle et interannuelle liée d'une part à des facteurs naturels et anthropiques d'autre part. Cependant, la surexploitation se fera vite sentir et on note ainsi une baisse progressive des rendements face à une augmentation de l'effort sur la ressource et l'utilisation d'engins inadaptés et prohibés. Finalement, le quai de pêche de Goudomp répondra difficilement à sa vocation de fournisseur en poissons, crevettes et autres produits halieutiques des grands centres de consommation de la région et même de la sous-région. Il faut dire surtout que le système de contrôle bien qu'il existe, est très insuffisant pour protéger la faune aquatique. Il s'avère très important donc de mettre en place de nouvelles structures de protection, de production et de commercialisation des produits halieutiques de la zone. Cela est d'autant plus nécessaire que la pêche fait partie des principales préoccupations des autorités du pays et améliore de façon conséquente le niveau de vie et le pouvoir d'achat des acteurs, de même que ceux des populations, à travers des prestations de services divers et variés. Une mutation positive des autres activités économiques se justifie par le biais d'une relation dialectique entre celles-ci et la pêche qui crée d'importantes ressources financières. Différents acteurs interviennent dans les pêcheries

traditionnelles de Goudomp. Cependant, il est urgent de mettre sur pied un cadre de concertation entre ces acteurs pour juguler les conflits multiformes et latents entre ces acteurs, autour d'intérêts souvent contradictoires. Une telle structure serait déterminante pour la bonne marche de la pêche, dans le cadre d'une planification intégrée. Une gouvernance plus pragmatique et plus rationnelle de l'environnement, des ressources halieutiques par l'État, les acteurs, les populations et la municipalité est un impératif et un enjeu important. Les autorités et les populations, conscientes des enjeux de la régionalisation et de la décentralisation, devraient harmoniser leurs actions afin de maximiser les retombées socio-économiques positives de la pêche, tout en minimisant les conflits entre les différents acteurs et en consolidant les acquis engrangés dans le temps, pour le développement de la Commune de Goudomp. Il faut noter que ces conflits d'intérêt ne sont pas nouveaux dans cette zone, mais ont pris une particulière ampleur depuis ces trente dernières années avec la multiplication des migrations de pêcheurs et la sécheresse des années 1970 à 1990. Le contrôle de l'espace aquatique est devenu, aujourd'hui dans tout le Balantacounda, un enjeu d'autant plus important que les autres espaces (agricoles et pastoraux) ne répondent plus à la demande des populations. Les exemples sur la Grande et la Petite Côte du Sénégal montrent comment ces conflits latents peuvent dégénérer violemment et incitent à une réflexion constructive tenant compte de la complexité du milieu. À ce moment où la faune aquatique est menacée par les changements globaux (irrégularité pluviométrique, élévation du niveau de la mer, érosion côtière, dégradation des ressources, pression anthropique de plus en plus accrue, etc.) et une exploitation irrationnelle voire anarchique, le rôle du service départemental des pêches et de la surveillance, serait de permettre aux poissons et aux crevettes de se reproduire et de se développer dans un environnement sain, sans une grande perturbation et ceci au bénéfice des acteurs impliqués dans la filière. Il faut cependant préciser que l'avenir de la pêche est donc moins problématique que celui de l'agriculture traditionnelle à Goudomp. Aujourd'hui, pour des raisons liées, entre autres, à la crise du conflit casamançais, la production d'arachide est quasi nulle, la bananeraie n'est plus qu'un vieux souvenir, les fruits pourrissent sur place du fait de l'insécurité qui rend difficile la cueillette et/ou l'acheminement des produits vers Ziguinchor ou ailleurs. En outre, l'agriculture souffre de la salinisation croissante des sols qui grignote des pans entiers de surfaces cultivables des rizières. Cette salinisation, liée entre autres, à la variabilité de la pluviométrie, a comme corollaire, la perturbation de la mangrove un des habitats de premier ordre pour les ressources halieutiques. Si l'on sait que c'est l'autosuffisance alimentaire qui a toujours caractérisé le Balantacounda (Pélissier, 1966), quel

avenir donc pour les populations de la Commune de Goudomp sans les ressources halieutiques ?

Références bibliographiques

Article 44 de la loi N°90-32 portant Code de la pêche maritime du 30 mars 1990.

Arrêté ministériel N° 10.862 M.D.R.S.D.P.M. du 02 septembre 1981, réglementant la pêche de la crevette dans le fleuve Casamance et ses affluents.

Badiane S., (1984) : Contribution à l'étude de l'écosystème mangrove en Basse Casamance. Mémoire de confirmation. Dakar, CNRF, 135 p.

Baud P., Bourgeat S. et Bras C., (2013). Dictionnaire Géographique, 5^e édition, Hatier, Paris, ISBN : 978-2-2218-97141-9, 607 p.

Biaye J. Ph., (2016). Environnement et risques sanitaires en milieu rural : exemple du paludisme à Simbandi Balante. Mémoire de Master Géographie. Spécialité : environnement et développement. UAS/Z, 77 pages.

Blasco F., (1982), Écosystèmes mangroves : fonctionnement, utilité, évolution, Océollol. Acta, 1982. Actes Symposium International sur les lagunes côtières, SCOR/ IAI30/UNESCO. Bordeaux, 8-14 septembre 1981,225-230.

Blasco F., (1982). Ecosystèmes mangroves : fonctionnement, utilité, évolution. Océanologica acta, 1982 ; N°SP.

Brunet M., (1970). Etude des marées dans le fleuve Casamance. ORSTOM, Dakar.

Brunet-Moret Y., (1970). Etudes hydrologiques en Casamance Rapport définitif. ORSTOM, Paris 52 p + 103 fig. H. T.

Bulletins statistiques du Service Départemental des Pêches et de la Surveillance de Goudomp, 2017, 25 p.

Bulletins statistiques du Service Régional des Pêches de Sédhiou, 2017, 32 p.

Camara M. M. B., (2008). Quelle gestion des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest ? Etude de la complexité de l'espace halieutique en zone littorale sénégalaise. Thèse présentée

pour l'obtention du diplôme de Doctorat troisième cycle de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 339 pages. Discipline : Géographie humaine.

Campal A., Gueritte N., Salières F., Schaller F. et al (1987). Goudomp : un village en expansion ? Mémoire DESS : Aménagement et développement local, Paris, Université Paris X (Institut d'Urbanisme et d'Aménagement), 208 p. ; 30 cm – Bibliogr.

Charbonnier P., (2012). Dictionnaire géographique : vocabulaire, notions et concepts ; annale première session, 36 p.

Christensen B., (1983). Les mangroves, une richesse méconnue. Unasylvia, Vol. 35, No. 139, 1983, p.

Cissé-Male S., (1984). L'immigration toucouleur en Casamance. Exemple de trois villages du Balantacounda. Mémoire de Maîtrise. Université de Dakar. 72 f. multigr. ; 30cm.

Code général des Collectivités locales du Sénégal, 2013, 44 p.

Cormier-Salem M-C, (1994) Dynamique et usages de la mangrove dans les pays des rivières du sud (du Sénégal à la Serra Léone), éditeur scientifique ORSTOM, Paris.

Cormier-Salem M.-C. (1989). Gestion et évolution des espaces aquatiques : la Casamance. Thèse de Doctorat (nouveau régime) de Géographie. Université Paris X-Nanterre, 575 p.

CRODT, (1982). Rapport de recherches sur le fleuve Casamance, 1982.

Dacosta H., (1989). Précipitations et écoulements sur le bassin de la Casamance.

Thèse pour obtenir le grade de docteur de 3^{ème} cycle en Géographie. Mention : Hydrologie.

UCAD / Dakar, 283 pages.

Décret 69-132 du 12/02/ 1969 relatif au contrôle des produits de la pêche.

Décret n° 65 – 078 du 10 février 1965, portant code forestier au Sénégal

Décret n° 90 -1135 du 08 octobre 1990 portant création de la Commune de Goudomp

Diallo M., (1989). Le Sénégal. Géographie physique, humaine, économique, études régionales ENS, EDICEF, Dakar, 160 pages.

Diallo M., (2002). Contribution à l'histoire du Balantacounda. Mémoire de Fin de stage, Section F₁C₂ ENS, Dakar.

Diaw M. C., (1986). Les conditions historiques du développement de la pêche en Casamance. In : L'estuaire de la Casamance : environnement, pêche, socio-économie. CRODT / ISRA, Dakar, 328 p.

Diaw M.C., (1985). La pêche piroguière dans l'économie politique de l'Afrique de l'Ouest : les formations sociales et les systèmes de production dans l'histoire. Congrès des Américanistes, juillet 1985, Bogota, 38 p.

Diédhiou S., (1987). La pêche à Goudomp (Casamance). Mémoire de Maîtrise Géographie, UCAD, Dakar, 93 p.

Dièye E.B., Diaw A.T., Sané T., Sy O., Diouh P., (2011.) « Changement climatique et évolution de la mangrove dans la lagune de Joal-Fadiouth (Sénégal) », in Climat montagnard et risques, XXIVème Colloque International de l'Association Internationale de Climatologie, Rovereto, Italie, 183-188.

Diop A. B., (1985). Société toucouleur et migrations. IFAN, Dakar, 1965. (Série Initiation et études, N° 18), 24cm, 232 p., fig., cartes.

Diouf P.S., (1996). Les peuplements de poissons des milieux estuariens de l'Afrique de l'Ouest : l'exemple de l'estuaire hyper salin du Sine- Saloum. Thèse de Doctorat, Université de Montpellier II, 267 p. + annexes. Discipline : Géographie humaine.

ENDA (2010) : Les services écosystémiques: cas de la mangrove de Joal-Fadiouth, 7p. ENS, EDICEF, Dakar, 160 p.

Espaces, n°62, Dossier « Tourisme et environnement ; gérer pour mieux protéger », pp. 90-96.

Évaluation Ecosystémique du Millénaire, 2003 et 2005.

Faye O., (1992). La crise casamançaise et les relations du Sénégal avec la Gambie et la Guinée-Bissau.

In : Le Sénégal et ses voisins. Série Société- Espaces -Temps. Sous la direction de Momar Coumba Diop, 325 p.

Gaudin Ch. (2006) Cadre juridique international et protection des mangroves, 94 pages.

Gruvel A., (1908). Les pêcheries des côtes du Sénégal et des rivières du Sud. Challamel, Paris, (16,5/24,8), 245p.,33 pls. Photos h.t., 5 pls. Cartes h. t., 16 figs dont 1 pl.

Kamara D., (1980). Pêche et transformation des produits de la pêche comme moyens d'insertion directe et indirecte des jeunes formés au foyer de Goudomp. Mémoire de fin d'études, ENEA, 1980, Dakar, 55f. ms, 30cm, 55p. + annexes p. 1 à 73.

Kandé S., (2003). La filière crevette dans la Commune de Goudomp (Région de Kolda). Mémoire de Maîtrise Géographie, UCAD, 138 p. + annexes.

Kandé S., (2006). Gestion de l'espace et problèmes fonciers dans la Commune de Goudomp (Région de Kolda). Mémoire de Fin de Stage CAES / Spécialité Géographie, (Section F₂B₂), FASTEF (Ex. ENS), Dakar, 82 p. + annexes.

L'homme F., (1981). Biologie et dynamique de *Penaeus notialis* au Sénégal. Thèse de Doctorat d'État. Univ. Paris VI, 255 p.

Le Reste L., (1981). Etudes de la croissance de la crevette *Penaeus notialis* (Perez-Farfante) en Casamance au Sénégal. Document Scientifique CRODT. 80, 10 p.

Le Reste L., (1983) 1. Etude des variations annuelles de la production de crevettes dans l'estuaire de la Casamance (Sénégal)In Etud. Rev. CGPM. Aménagement des pêches dans les lagunes côtières (J.M. Kapetsky et G. Lasserre Editeurs) 61 (1) : 253-269.

Le Reste L., (1983) 2. Propositions pour de nouvelles réglementations dans la pêcherie de crevettes en Casamance. Document interne CRODT.

Le Reste L., (1983) 3. Influence de la salinité et du courant sur la taille des crevettes *Penaeus notialis* dans l'estuaire de la Casamance (Sénégal). Rev. Hydrobiologie Tropicale.

Le Reste L., A. Fontana et A. Samba (eds), (1986). L'estuaire de la Casamance : environnement, pêche, socio-économie. CRODT/ISRA, Dakar, 328 p.

Lô A., (2002). La pêche crevette dans la Commune de Foundiougne. Mémoire de Maîtrise Géographie, UCAD, Dakar, 96 p.

M.U.H., Plan d'aménagement de Goudomp, 1986-1987.

Marius C., (1985). Mangroves du Sénégal et de la Gambie. Trav. Doc. ORSTOM n° 193-357 pp.

Marius C., (1985), « Mangrove du Sénégal et de la Gambie : écologie, pédologie, géochimie, mise en valeur et aménagement », ORSTOM édition, Paris-Bondy, 309 p

Marius C., (1995), « Effet de la sécheresse sur l'évolution des mangroves du Sénégal et de Gambie », Revue Sécheresse, No.1, vol. 6, 123-125.

Maurin M., (1996). Dictionnaire Universel, tient tout particulièrement compte des réalités du monde africain, collection N°28, édition N°5, 1503 p.

Monographies du CERP de Diattacounda(2010 - 2018)

Ndiaye P. et al. (2010), Plan de gestion transfrontalier pour le complexe Saloum-Niami (Sénégal / Gambie), 226p

NDiougou D., (2015) « Etude des fonctions écologiques, socioéconomiques de l'écosystème mangrove dans la commune de Ndiébène Gandiolede Saint Louis du Sénégal et les perspectives d'une Gestion durable » Mémoire de Fin de Cycle, 74p.

Olivery. J.C, 1987, conséquences durable de la sécheresse actuelle sur l'écoulement du fleuve Sénégal et hypersalinisation de la Basse Casamance.

Olivier Agnandoul Bassène, Hervé Cubizolle, Marie Christine Cormier-Salem et Boubou A. Sy (2014), L'impact des changements démographiques et socio-économiques sur la perception et la gestion de la mangrove en Basse Casamance (Sénégal) 18p

Pélissier P., (1966). Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance. Imprimerie Fabrègue, St Yrieix, France, 939 p.

Roche C., (1974). Conquête et résistance des peuples de Casamance : étude de géographie physique. Revue de Géographie alpine, Tome XLIII, Fascicule IV : 707-755.

Seck A., (1955). La Moyenne Casamance : étude de géographie physique. Revue de Géographie alpine, Tome XLIII, Fascicule IV : 707-755.

UICN, (2009). Les mangroves du Sénégal : situation actuelle des ressources, leur exploitation et leur conservation, rapport final, 66p.

Van Chi Bonnardel R., (1971). La pêche en Basse Casamance (Sénégal), Article dans Géocarrefour /année 1971/46-3/pp 285-316.

Van Chi Bonnardel R., (1977). Aspects récents de l'économie de la pêche en Basse Casamance : la crevette de Ziguinchor /Bull-IFAN, Série B, 32 (3) : 819-844.

Van Chi Bonnardel R., (1977). Exemple de migrations multiformes intégrés : les migrations de Nyominka (îles du Saloum sénégalais). Bull-IFAN, T 39, Série B(4) : 837-889

Webographie

www.fao.org/3/ADO15F/ADO15F02.htm

www.google.scholar.sn

www.ideecasamance.org

www.ifremer.fr

www.these.fr

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Liste des cartes

Carte 1 : situation géographique et administrative de la commune de Goudomp dans la région de Sédhiou.....	25
Carte 2 : le réseau hydrographique de la Casamance.....	32
Carte 3: les infrastructures à Goudomp en 2003 (Source : Urbanisme de Kolda)	40
Carte 4 : les infrastructures à Goudomp en 2018	41
Carte 5 : les infrastructures de pêche à Goudomp en 2018	42
Carte 6 : analyse de la dynamique du milieu dans la Commune de Goudomp der 1972 à 2018.	104
Carte 7 : l'aire de pêche de Goudomp.....	134
Carte 8: points de débarquements dans l'aire de pêche de Goudomp.....	142

Liste des figures

Figure 1: anomalies standardisées des totaux pluviométriques à Goudomp de 1990 à 2016 (Kandé, 2018).....	28
Figure 2: variations mensuelles des pluies à Goudomp (en mm) de 2000 à 2002 (Kandé, 2018)	28
Figure 3: les températures à Ziguinchor de 2003 à 2016 (Kandé, 2018).	30
Figure 4: les pêcheurs dans les différents quartiers de Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).	46
Figure 5: périodes d'habiter des pêcheurs dans les quartiers à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).	47
Figure 6 : période à laquelle les pêcheurs ont commencé à pratiquer la pêche. (Résultats d'enquêtes, 2018)	48
Figure 7: types de pêche pratiqués pour la première fois (Résultats d'enquêtes, 2018).....	48
Figure 8: type de résidence des pêcheurs dans la Commune de Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).	49
Figure 9 : appartenance ou non des pêcheurs à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).....	49
Figure 10 : lieux de provenance des pêcheurs de Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018).....	49
Figure 11: état matrimonial des pêcheurs à Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018)	50
Figure 12: possession ou non d'enfants chez les pêcheurs (Résultats d'enquêtes, 2018).....	50
Figure 13 : heures habituelles de pêche dans la Commune de Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018)	70

Figure 14 : proportions de pêcheurs travaillant ou non pour leur propre compte. (Résultats d'enquêtes, 2018)	72
Figure 15: propriétaires des matériels utilisés par les pêcheurs dans la Commune de Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018)	73
Figure 16: répartition des pêcheurs selon les ethnies (Résultats d'enquêtes, 2018).....	73
Figure 17: tranches d'âge des pêcheurs à Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018)	74
Figure 18: appréciations de l'activité de pêche par les pêcheurs à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).	75
Figure 19: capacité ou non à nager chez les pêcheurs (Résultats d'enquêtes, 2018)	75
Figure 20: formation subie ou non sur la pêche (Résultats d'enquêtes, 2018).....	75
Figure 21: possession ou non des moyens de secours et de sauvetage. (Résultats d'enquêtes, 2018)	76
Figure 22: moyens de secours et de sauvetage chez les pêcheurs. (Résultats d'enquêtes, 2018).....	76
Figure 23: fréquence des accidents chez les pêcheurs à Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018).	76
Figure 24: possession ou non de moyens de secours et de sauvetage au moment de l'accident (Résultats d'enquêtes, 2018).	77
Figure 25 : moyens de secours et de sauvetage chez les pêcheurs ayant subi au moins un accident à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).	77
Figure 26: nature des liens entre les pêcheurs et leurs partenaires de pêche à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).	78
Figure 27: opinions des pêcheurs sur les rapports qui existent entre eux et leurs partenaires de pêche à Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018).	79
Figure 28: appréciations des pêcheurs sur les rapports qui les lient aux autres pêcheurs de Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018).	79
Figure 29: activités pratiquées par les pêcheurs avant la pêche (Résultats d'enquêtes, 2018).....	80
Figure 30: autres activités menées ou non en dehors de la pêche. (Résultats d'enquêtes, 2018).....	80
Figure 31: autres activités des pêcheurs en dehors de la pêche (Résultats d'enquêtes, 2018)	81
Figure 32: nombre d'enfants par pêcheurs à Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018).....	82
Figure 33 : nombre de personnes prises en charge par les pêcheurs. (Résultats d'enquêtes, 2018).	82
Figure 34: possession ou non d'une famille ou des correspondants à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).	83
Figure 35 : rapports entre pêcheurs et familles ou correspondants à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).	83
Figure 36: niveau d'instruction des pêcheurs à Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018).	84
Figure 37: statistiques sur l'occupation des sols en 1972 dans la commune de Goudomp (Kandé, 2018).....	97
Figure 38: statistiques sur l'occupation des sols dans la commune de Goudomp en 1988 (Kandé, 2018).....	98
Figure 39 : statistiques sur l'occupation des sols dans la commune de Goudomp en 2000 (Kandé, 2018).....	99
Figure 40 : statistiques sur l'occupation des sols en 2018 dans la commune de Goudomp (Kandé, 2018).....	100
Figure 41: Synthèse de l'occupation des sols à Goudomp de 1972 à 2018 (Kandé, 2018).....	102
Figure 42 : répartition de la production par espèces de poissons à Goudomp en 1982 et en 2017 (Kandé, 2018).	128

Figure 43 : évolution des prix de poissons à Goudomp de 1982 à 2017 (Kandé, 2018).....	130
Figure 44: morphologie externe d'une crevette Pénéide. (F.A.O., 1981).	131
Figure 45: Cycle biologique des crevettes du genre penaeus (F.A.O., 1981)	132
Figure 46 : évolution des prises de crevettes à Goudomp de 1990 à 2017 (Kandé, 2018).....	139
Figure 47 : évolution de la valeur commerciale estimée de crevettes à Goudomp de 1990 à 2017 (Kandé, 2018).	141
Figure 48 : ressources des pêcheurs au début de leur activité de pêche. (Résultats d'enquêtes, 2018)	148
Figure 49 : moyens matériels chez les pêcheurs au début de l'activité de pêche (Résultats d'enquêtes, 2018).	148
Figure 50 : matériels utilisés par les pêcheurs (Résultats d'enquêtes, 2018).	148
Figure 51 : propriétaires des matériels utilisés par les pêcheurs à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).	149
Figure 52 : modalités d'acquisition des matériels utilisés par les pêcheurs à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018)	149
Figure 53 : pêcheurs travaillant ou non pour leur propre compte. (Résultats d'enquêtes, 2018)	150
Figure 54 : personnes pour lesquelles travaillent les pêcheurs. (Résultats d'enquêtes, 2018)	150
Figure 55 : modalités de commercialisation des poissons et des crevettes à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).	151
Figure 56 : appartenance ou non à un GIE de pêcheurs dans la Commune de Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018).	153
Figure 57 : appartenance ou non à une association de pêcheurs à Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018).....	154
Figure 58 : variations des prix actuels des poissons et des crevettes à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018)	159
Figure 59 : Périodes de variations des prix des poissons et des crevettes à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).	159
Figure 60 : appréciations de la qualité des balances des peseurs par les pêcheurs à Goudomp (Résultats d'enquêtes, 2018)	172
Figure 61 : opinions des pêcheurs sur les rapports qui existent entre eux et les peseurs. (Résultats d'enquêtes, 2018)	172
Figure 62 : opinions des pêcheurs sur les prix d'achat des poissons et des crevettes dans la Commune de Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).....	173
Figure 63: opinions des pêcheurs sur les rapports qui les lient aux mareyeurs à Goudomp. (Résultats d'enquêtes, 2018).	174

Liste des tableaux

Tableau 1: humidité relative mensuelle à Ziguinchor de 2000 à 2012.....	30
Tableau 2: le cheptel dans le Balantacounda en 1999	64
Tableau 3 : le cheptel dans le Balantacounda en 2017	64
Tableau 4: statistiques des embarcations à Goudomp en 2002	89
Tableau 5: répartition de la production par espèces de poissons en décembre 1982	127
Tableau 6: répartition de la production par espèces de poissons en décembre 2017	128
Tableau 7: répartition de la production par espèces en novembre 2002 à Goudomp.....	129

Tableau 8 : Répartition de la production par espèces en décembre 2017 à Goudomp.....	130
Tableau 9 : débarquement de crevettes à Goudomp de 1990 à 2002	138
Tableau 10 : débarquement de crevettes à Goudomp de 2005 à 2017	138
Tableau 11 : variations intermensuelles de la production de crevettes (en kg) à Goudomp de 2000 à 2002.....	140
Tableau 12: variations intermensuelles de la production de crevettes (en kg) à Goudomp de 2015 à 2017.....	140
Tableau 13 : total des mises à terre de poissons et de crevettes au port de Goudomp et de Sédhiou en 1983 (Kg).....	160
Tableau 14: total des mises à terre de poissons et de crevettes au port de Goudomp et de Sédhiou en 2017 (Kg).....	160

Liste des photos

Photo 1 : les mangroves à Goudomp (A : <i>Rhizophora sp</i> ; B : <i>Avicennia sp</i>) (Kandé, mars 2019).....	35
Photo 2 : la radio communautaire Pkumel F.M. (106.0) de Goudomp. (Kandé, janvier 2019).....	38
Photo 3: riziculture inondée à Goudomp (Kandé, septembre 2018).....	54
Photo 4 : l'emplacement de l'ancienne boutique du Vieux Alphousseyni Seydi à Doumassou. (Kandé, juillet 2018).....	66
Photo 5 : préparatifs et départs pour une nuit de pêche au filet « féfé-féfé » à Goudomp (Kandé, janvier 2019).....	71
Photo 6 : conditions de conservation des crevettes à Goudomp (Kandé, juillet 2018).....	86
Photo 7: ancienne station d'essence hors- bord de Goudomp (Kandé, juillet 2019).....	88
Photo 8 : pirogues dans les quais de pêche de Goudomp. (Kandé, juillet 2018).....	90
Photo 9 : des filets « féfé-féfé », séchés au soleil à Goudomp (Kandé, janvier 2019).....	92
Photo 10 : des filets « féfé-féfé » séchés (A), entretenus (B), prêts pour la pêche (C). (Kandé, juillet 2018).....	93
Photo 11 : le nouveau lycée de Goudomp (Kandé, septembre 2018).....	100
Photo 12 : le C F P de Goudomp, en chantier (Kandé, septembre 2018).....	101
Photo 13: rizières abandonnées à Goudomp (Kandé, mars 2019).....	106
Photo 14: développement des tannes au détriment des rizières et des mangroves à Goudomp (Kandé, mars 2019).....	109
Photo 15 : fumoirs de poissons ou fours métorah à Goudomp. (Kandé, décembre 2018).....	124
Photo 16 : <i>Penaeusnotialis</i> à Goudomp (Kandé, juillet 2018).....	135
Photo 17 : le Centre de pêche de Goudomp (Kandé, juillet 2018).....	167
Photo 18 : le Service Départemental des Pêches et de la Surveillance de Goudomp. (Kandé, juillet 2018).....	168
Photo 19 : commune de Goudomp : hôtel de ville (Kandé, janvier 2019).....	170
Photo 20 : zones reboisées de mangroves à Goudomp (Kandé, mars 2019).....	178
Photo 21 : nouvelle station d'essence pour pirogues au quai de pêche de Goudomp. (Kandé, juillet 2018).....	179

ANNEXES

ANNEXES
Questionnaire

Saloume KANDE
Master 2 Géographie
UASZ

Date de l'enquête: 2018
Ville: GOUDOMP

Fiche n°.....

Evolution des pêcheries traditionnelles dans la Commune de
Goudomp (région de Sédhiou) de 1960 à nos jours.

Questionnaire pêcheurs

IDENTIFICATION

1. Quel âge avez-vous?

2. Sexe?
 1. F 2. M

3. Vous êtes de quelle ethnie?

4. Niveau d'instruction?

5. Etes-vous de la Commune de Goudomp?
 1. OUI 2. NON

6. Sinon, d'où venez-vous?

7. Quel quartier habitez-vous?

8. Depuis quand habitez-vous ce quartier?

9. Votre résidence est-elle permanente ou secondaire?:
 1. Permanente 2. Secondaire

PROFIL SOCIAL

10. Etat matrimonial?
 1. Célibataire 2. Marié
 3. Divorcé 4. veuf(ve)
 5. Monogamie 6. Polygamie

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

11. Avez-vous des enfants?
 1. OUI 2. NON

12. Si oui, combien?

13. Combien de personnes sont à votre charge?

14. Avez-vous une famille ou des correspondants à Goudomp?
 1. OUI 2. NON

15. Si oui, quels sont vos rapports?
 1. Epoux(se) 2. Frère/soeur 3. Cousin
 4. Ami 5. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

16. Si autres, précisez

PROFIL PROFESSIONNEL

17. Quelle pêche avez-vous pratiquée pour la première fois?
 1. A la ligne 2. Au panier
 3. Nasse 4. Epervier
 5. A l'eau troublée 6. Au filet ordinaire
 7. Aux pièges 8. Autres (A préciser)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

18. Si autres, précisez

19. Depuis combien de temps pratiquez-vous cette pêche?
 1. Avant l'apparition des crevettes
 2. A l'arrivée de la pêche crevettière
 3. A partir de 1998 quand les champs et les vergers sont devenus minés
 4. autres (A préciser)

20. Que faisiez-vous avant de pratiquer cette pêche?

21. Pourquoi avez-vous choisi cette pêche?

22. Etes-vous restés avec la même pêche?

1. Oui 2. Non

23. Si oui, pourquoi?

24. Si non, que faites-vous à présent?

25. Et pourquoi avez-vous changé?

26. Avez-vous fait une formation sur la pêche?

1. Oui 2. Non

27. Si oui, laquelle?

28. Savez-vous nager?

1. Oui 2. Non

29. Avez-vous des moyens de secours et de sauvetage?

1. Oui 2. Non

30. Si Oui, lesquels?

1. Gilet 2. Chambre à air
 3. Bidon 4. Siflet ou Sirène
 5. Autres (A préciser)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

31. Si autres, précisez⁹

32. Si non, pourquoi?

33. Si non, comment comptez-vous en sortir en cas d'accident?

34. Avez-vous une fois subi un accident?

1. Oui 2. Non

35. Si oui, aviez-vous un gilet ou autres?

1. Oui 2. Non

36. Si oui, précisez:

1. Gilet 2. Bidon
 3. chambre à air 4. siflet
 5. autres (A préciser)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

37. Si autres, précisez¹⁰

38. Quelles sont vos périodes de pêche?

1. Matinée 2. Après-midi
 3. A partir de 18h 4. la nuit
 5. Autres (A préciser)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

39. Si autres, précisez⁸

40. Avez-vous des ressources financières au début?

1. Oui 2. Non

41. Avez-vous des moyens matériels au début?

1. Oui 2. Non

42. Si oui, lesquels?

1. Filets 2. pirogues
 3. moteurs 4. lignes
 5. nasses 6. autres (Apréciser)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

43. Si autres, précisez¹²

44. Quels matériels utilisez-vous?

1. Filets 2. pirogue 3. moteurs
 4. nasse 5. Ligne

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

45. A qui appartient ce matériel?

1. A moi-même 2. Aux mareyeurs
 3. aux peseurs 4. à un particulier
 5. à un parent 6. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

46. Si autres, à préciser

47. Comment avez-vous acquis ce matériel?

1. Par achat direct 2. par crédit
 3. Par location 4. Par prêt
 5. par don 6. par leg
 7. autres

48. Si autres, à préciser1

49. Travaillez-vous pour votre propre compte?

1. Oui 2. Non

50. Si non, pour qui travaillez-vous?

1. Mareyeurs 2. Peseurs 3. Parents
 4. Particuliers 5. autres

51. Si autres, à préciser2

52. Comment se fait la commercialisation?

1. Par vente directe aux consommateurs
 2. par crédit aux consommateurs
 3. par vente directe aux mareyeurs et/ou aux peseurs
 4. par crédit aux mareyeurs et/ou aux peseurs

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

53. Que pensez-vous des prix d'achat?

1. Bas 2. acceptables 3. élevés

54. De combien à combien ont varié les prix?

1. 600f 2. de 600f à 1000f
 3. de 1000f à 2000f 4. de 2000f à 3000f
 5. 4000f et plus

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

55. Quelles sont les périodes de variations des prix?

1. De mars à juin 2. de juillet à octobre
 3. de novembre à février

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

56. Qu'est-ce qui expliquent ces variations de prix?

57. Comment appréciez-vous ces variations de prix?

58. Comment sont vos rapports avec les peseurs?

1. Bons 2. acceptables
 3. malhonnêtes 4. francs
 5. d'exploitation 6. autres

59. Si autres, précisez1

60. Que pensez-vous de la qualité des balances des peseurs?

1. Bonne 2. mauvaise 3. acceptable
 4. autres

61. Comment sont vos rapports avec les mareyeurs?

1. Bons 2. acceptables
 3. malhonnêtes 4. francs
 5. d'exploitation 6. autres

62. Si autres, précisez2

63. Quels sont vos liens avec vos partenaires de pêche?

1. Frère 2. cousin
 3. recommandé 4. liés par hasard
 5. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

64. Si autres, précisez3

65. Comment sont vos rapports avec vos partenaires de pêche?

1. Bons 2. acceptables 3. francs
 4. d'exploitation 5. autres

66. Si autres, précisez4

67. Comment sont vos rapports avec les autres pêcheurs?

1. Bons 2. acceptables 3. malhonnêtes
 4. mauvais 5. autres

68. Si autres, précisez⁵

69. Appartenez-vous à un GIE de pêcheurs?

1. Oui 2. Non

70. Si non, pourquoi?¹

71. Appartenez-vous à une association de pêcheurs?

1. Oui 2. Non

72. Si non, pourquoi?²

73. A quoi sert l'argent que vous gagnez?

74. Comment appréciez-vous le travail?

1. Passionnant 2. difficile 3. facile
 4. dangereux 5. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

75. Si autres, précisez⁶

76. Avez-vous d'autres activités ou métiers?

1. Oui 2. Non

77. Si oui, précisez

78. Quel est votre loisir en dehors de la pêche?

1. Sport 2. repos 3. lecture
 4. discothèque 5. autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

79. Si autres, précisez⁷

OPINIONS

80. Quelles sont vos propositions pour une amélioration du travail et de la rémunération?

81. Quelles sont vos suggestions pour une exploitation rationnelle des ressources halieutiques (poissons, crevettes, mollusques)?

82. Que pensez-vous du repos biologique?

83. Quels sont, selon vous les facteurs de diminution de ces ressources halieutiques?

84. Quelles sont les autres espèces halieutiques qui sont en voie de disparition ou qui ont complètement disparu?

85. Quels sont, selon vous les facteurs de diminution et/ou de disparition de ces espèces?

86. Quelles sont, selon vous les conséquences de la diminution et/ou de la disparition de ces espèces?

87. Ces espèces peuvent-elles revenir en abondance?

1. Oui 2. Non

88. Si oui, comment?

89. Si non, pourquoi?

90. Quels sont, selon vous les facteurs de disparition des mangroves?

91. Quelles sont, selon vous les conséquences de la disparition des mangroves?

92. Quelles solutions préconisez-vous pour le retour des espèces en diminution et/ou disparues?

93. Que pensez-vous de la destruction de la mangrove et de la dégradation de l'environnement?

94. Quelles solutions préconisez-vous pour le retour des mangroves?

95. Quelles stratégies de gestion rationnelle et durable des mangroves et des ressources halieutiques préconisez-vous?

96. Quels changements les quais de pêche ont-ils subis?

97. Que proposez-vous pour la réhabilitation des quais de pêche?

98. Quels sont, selon vous les infrastructures ou aménagements qui manquent aux pêcheries dans la Commune de Goudomp?

99. Quels sont les problèmes majeurs que vous rencontrez dans ce travail?

100. Quelles solutions préconisez-vous pour résoudre ces problèmes?

101. Qu'est-ce qui a changé, selon vous spécifiquement (que nous n'avons pas abordé) dans les pêcheries dans la Commune de Goudomp depuis lors jusqu'à présent?

102. Quel est l'avenir de la pêche des poissons dans la Commune de Goudomp?

103. Quel est l'avenir de la pêche des crevettes dans la Commune de Goudomp?

104. Quels sont vos derniers mots pour conclure en termes de perspectives?

Tableau : pluviométrie à la station de Goudomp de 1990 à 2016

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	
Pluies (mm)	900	955	846	1086	1366	882	1112	1133	1087	1555	1048	1094	822	
Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pluies (mm)	1413	1103	987	1012	1016	1176	1021	1201	936	1213	874	1052	1018	1275

Table des matières

DEDICACES	1
REMERCIEMENTS	2
RESUME.....	3
SIGLES ET ABBREVIATIONS	5
SOMMAIRE	7
INTRODUCTION GENERALE.....	9
I.PROBLEMATIQUE.....	10
1.Contexte	10
2.Justification	14
3.Objectifs de recherche	14
4.Hypothèses de recherche.....	15
5.Discussion conceptuelle	15
II.METHODOLOGIE	18
1.La revue documentaire	18
2.Collecte des données sur le terrain et outils mis à contribution	18
a.Questionnaire.....	19
b.Guide d'entretien.....	19
3.Le traitement et l'analyse des données.....	20
PREMIERE PARTIE :	21
PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE	21
Chapitre I: L'ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE DES PECHERIES SUR LE FLEUVECASAMANCE	23
I.1.Situation géographique et administrative de la Commune de Goudomp	23
I.2.Les caractéristiques du milieu physique	26
I.2.1.Le Climat	26
I.2.2.Les vents	27
I.2.2.1.L'alizé maritime.....	27
I.2.2.2.L'harmattan.....	27
I.2.2.3.La mousson	27
I.2.2.4.Les pluies	27
I.2.3.Les températures	29
I.2.4.L'humidité relative.....	30
I.2.5.L'organisation du réseau hydrographique	31
I.2.6.La végétation.....	35
Conclusion.....	36

Chapitre II : ANALYSE DES POTENTIALITES SOCIODEMOGRAPHIQUES, ORGANISATION ECONOMIQUE, HUMAINE ET MATERIELLE DE LA FILIERE PECHE	37
II.1.Population et organisation sociale dans le domaine de la pêche	Erreur ! Signet non défini.
II.2.Les infrastructures administratives, socioculturelles et économiques	37
II.3.Historique du peuplement.....	43
II.4.Composition ethnique et religieuse	45
II.5.La répartition spatiale	46
II.5.1.La structure et l'évolution de la population.....	51
II.6.L'organisation économique	53
II.6.1.L'agriculture	53
II.6.1.1.L'agriculture pluviale	53
II.6.1.2.Le maraîchage.....	55
II.6.2.L'arboriculture fruitière.....	56
II.6.3.La pêche	57
II.6.3.1.Bref historique de l'évolution des pêcheries traditionnelles et du développement de la pêche à Goudomp.....	58
II.6.4.L'élevage	64
II.6.5.Le commerce	65
II.6.6.L'artisanat.....	68
II.6.7.L'exploitation de la forêt	69
II.7.Organisation humaine et matérielle de la filière pêche	69
II.7.1.Les acteurs et les moyens de production	Erreur ! Signet non défini.
II.7.1.1.Les acteurs	69
II.7.1.2.Les moyens de production.....	87
Conclusion.....	93
Conclusion de la partie.....	93
DEUXIEME PARTIE :.....	95
DYNAMIQUE DU MILIEU, EVOLUTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DES REVENUS DES ACTEURS DE LA PECHE.....	95
Chapitre I : DYNAMIQUE DU MILIEU : ETAT DES LIEUX, FACTEURS ET PROCESSUS, CONSEQUENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LES ACTIVITES SOCIOECONOMIQUES.....	96
I.1.Dynamique du milieu : facteurs et processus	96
I.1.1.L'occupation des sols de Goudomp en 1972	96
I.1.2.La dynamique de l'occupation de 1972 à 1988	97
I.1.3.L'évolution du milieu de 1988 à 2000	98

I.1.4.La dynamique du milieu de 2000 à 2018.....	99
I.1.Conséquences de la dynamique du milieu sur l’environnement.....	105
I.2.Conséquences sur les activités économiques.....	110
I.2.1.Un secteur, facteur de démarrage économique.....	110
I.2.1.1.Une activité créatrice de devises.....	110
I.2.1.2.Une activité, facteur de développement et d’émancipation.....	112
I.2.1.3.Les infrastructures de pêche.....	113
I.3.Impacts socioculturels.....	115
I.3.1.Impacts sur les acteurs.....	115
I.3.1.1.Impacts sur les pêcheurs.....	115
I.3.1.2.Impacts sur les mareyeurs.....	116
I.3.1.3.Impacts sur les peseurs et autres intermédiaires.....	117
I.3.1.4.Impacts sur les consommateurs.....	117
I.3.2.Les migrations.....	118
I.3.2.1.Les Toucouleurs.....	118
I.3.2.2.Les Wolofs.....	119
I.3.2.3.Les autres groupes sociaux.....	121
Conclusion.....	126
Chapitre II : ANALYSE DE L’EVOLUTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES.....	127
II.1.Les poissons.....	127
II.2.Les espèces pêchées.....	127
II.2.1.Les productions.....	127
II.2.2.Evolution de la production.....	128
II.3.Les crevettes.....	131
II.3.1.Les différentes espèces de crevettes et leurs écologies à Goudomp.....	131
II.3.1.1.Quelques généralités.....	131
II.3.1.2.Les espèces pêchées.....	135
II.3.1.3.Production.....	137
II.4.Les mollusques.....	143
Conclusion.....	143
Chapitre III : ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET DE L’EVOLUTION DES REVENUS DES ACTEURS DE LA FILIERE PECHE.....	145
III.1.Les circuits de distribution.....	145
III.1.1.Les circuits courts.....	145

III.1.2.Les circuits longs.....	146
III.1.2.1.Les mareyeurs	146
III.1.2.2.Le contrôleur	151
III.2.L'étude des marchés.....	151
III.2.1.Les marchés des coopératives villageoises	152
III.2.2.Les marchés régionaux, nationaux et internationaux	154
III.2.2.1.Les usines de traitement à Ziguinchor.....	154
III.2.2.2.Les autres marchés	157
III.2.3.Analyse économique de l'évolution des revenus des acteurs de la filière pêche	159
Conclusion.....	161
Conclusion de la partie	161
TROISIEME PARTIE :	162
GOVERNANCE DES PECHERIES ET STRATEGIES DE GESTION DES ACTEURS	162
Chapitre I : LE CADRE JURIDIQUE ET LES ACTEURS DE LA GOUVERNANCE DES PECHERIES TRADITIONNELLES DE GOUDOMP.....	163
I.1.Le cadre juridique de la gouvernance des pêcheries traditionnelles de Goudomp	163
I.2.Les acteurs de la gouvernance des pêcheries traditionnelles de Goudomp	165
I.2.1.L'État	165
I.2.2.La municipalité	169
I.3.Les interactions, les complémentarités et les conflits liés à la gestion de l'activité	170
I.3.1.Les interactions et les complémentarités	170
I.3.2.Les conflits liés à la gestion de l'activité de pêche	171
Conclusion.....	175
Chapitre II : ANALYSE DES STRATEGIES MISES EN ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE A GOUDOMP	176
II.1.La gestion traditionnelle	176
II.1.1.Le reboisement de la mangrove.....	178
II.1.2.Lutte contre les filets et engins de pêche prohibés	179
II.1.3.L'amélioration des conditions de pêche	179
II.2.Le système moderne	180
II.1.Pour une meilleure gestion des ressources halieutiques dans la commune de Goudomp... 182	
II.1.1.A court terme	182
II.1.2.A moyen terme	182
II.1.3.À long terme	183
Conclusion.....	183
Conclusion de la partie.....	183

CONCLUSION GENERALE	185
Références bibliographiques	187
TABLE DES ILLUSTRATIONS	193
Liste des cartes	193
Liste des figures	193
Liste des tableaux	195
Liste des photos	196
ANNEXES	197
ANNEXES	182
Table des matières	188